

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais

RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME 2 - DIAGNOSTIC

SOCIO-ÉCONOMIQUE

Février 2020

Prescription	19 janvier 2015
Arrêt du projet	18 février 2019
Approbation	17 février 2020

Accusé de réception en Préfecture :
049-200071678-20200217-lmc179620-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception Préfecture : 18/02/2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. Un territoire dynamique bénéficiant d'un positionnement géographique stratégique	6
II. Un territoire rural autour d'une ville centre à caractère urbain.....	6
III. Un territoire institutionnel en cohérence avec les " territoires vécus " de ses habitants.....	8
I. DÉMOGRAPHIE	9
I. Une croissance démographique ralentie depuis 1990	10
II. Un territoire jeune malgré une population vieillissante	16
III. Une diminution de la taille moyenne des ménages	19
IV. Un territoire à dominante ouvrière, avec des écarts de revenus plus contenus qu'ailleurs	23
Synthèse et besoins répertoriés	27
II. HABITAT	28
I. Un parc de logements en progression dominé par le statut de propriétaire	29
II. Un parc de logements ancien, mais plutôt en bon état	36
III. Un marché du logement neuf dominé par la maison individuelle	41
IV. Une faible tension dans le parc locatif public	48
Synthèse et besoins répertoriés	51
III. ÉCONOMIE	53
I. Un bassin d'emploi dynamique	55
II. Une économie à fort caractère industriel	57
III. Des mutations profondes dans la structure de l'emploi	58
IV. Un marché de l'immobilier d'entreprise dynamique	61

V. Des zones d'activités économiques peu spécialisées	63
Synthèse et besoins répertoriés	67
IV. COMMERCE	68
I. Un tissu commercial de première nécessité accessible pour les trois-quarts de la population	69
II. Une offre commerciale traditionnelle dominée par le secteur non alimentaire et essentiellement concentrée à Cholet	71
III. Une offre en Grandes et Moyennes Surfaces en forte progression et essentiellement concentrée à l'ouest de l'AdC	75
IV. Des zones commerciales aux faibles densités de construction	79
Synthèse et besoins	80
V. AGRICULTURE	81
I. Une ressource économique au cœur du territoire	82
II. La restructuration des exploitations agricoles	86
III. Des enjeux sensibles de renouvellement	89
IV. Une terre d'élevage bordée d'une frange viticole	93
V. Une composante majeure du territoire	103
VI. Un espace agricole convoité et grignoté	113
Synthèse et besoins répertoriés	115
VI. RÉSEAUX ET MOBILITÉS	116
I. Des infrastructures de transport assurant des liaisons efficaces avec les territoires voisins	117
II. Des mobilités croissantes et effectuées majoritairement en voiture	130
III. Les communications électroniques : un déploiement progressif de la fibre optique et du réseau de téléphonie mobile 4G	142
Synthèse et besoins répertoriés	147

VII. TOURISME	148
I. Le Choletais, des atouts touristiques singuliers et une offre plurielle	150
II. Une offre d'hébergement touristique diversifiée, mais essentiellement concentrée à Cholet, ainsi que dans les communes de l'est de l'AdC	155
Synthèse et besoins répertoriés	158
VIII. ÉQUIPEMENTS	159
I. Des équipements de santé rayonnant au-delà du Choletais	160
II. L'action sociale : des équipements généralistes assez bien répartis et des structures spécifiques concentrées à Cholet	165
IV. Les équipements culturels : une offre riche et diversifiée	177
III. Les équipements sportifs et de loisirs : une illustration du rayonnement choletais	178
Synthèse et besoins répertoriés	181
IX. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	182
I. L'enseignement primaire : un maillage dense du territoire	184
II. L'enseignement secondaire : des collèges bien répartis et des lycées regroupés à Cholet ..	186
III. La formation professionnelle et l'enseignement supérieur : une offre de qualité et assez diversifiée	189
Synthèse et besoins répertoriés	197

INTRODUCTION

I. Un territoire dynamique bénéficiant d'un positionnement géographique stratégique

Située au sud-ouest du département de Maine-et-Loire, l'Agglomération du Choletais (AdC) est à la croisée de **différentes limites administratives**. Elle est limitrophe de 2 départements : la Vendée et les Deux-Sèvres ; mais aussi d'une région : la Nouvelle-Aquitaine (ex région Poitou-Charentes).

Le Choletais, **deuxième bassin industriel des Pays de la Loire**, est devenu le point de rencontre de nombreux axes de communication. Placé au centre d'un rectangle formé par les villes de Nantes, Angers, Saumur et La Roche-sur-Yon, le territoire est situé à un **emplacement géographique stratégique** lui ouvrant ainsi les portes de 4 régions : la Bretagne à l'ouest, la Nouvelle-Aquitaine au sud, l'Île-de-France à l'est et la Normandie au nord.

Un **tissu industriel dense, diversifié et riche en expériences**, de notoriété nationale et internationale s'est développé. **Le monde rural s'affiche également avec le 2^e marché aux bovins de France**, à la base d'un secteur agroalimentaire.

À 100 km des plages de l'Atlantique, 60 km de la vallée de la Loire et 40 km des marches de la Bretagne, le Choletais bénéficie d'un **climat agréable et de paysages verdoyants au cœur de la Vendée historique**.

II. Un territoire rural autour d'une ville centre à caractère urbain

Au 1^{er} janvier 2019, l'AdC compte **26 communes dont une commune nouvelle qui regroupe 9 communes historiques**. Pour autant, le présent diagnostic fait souvent référence aux 34 communes historiques, bien qu'une agrégation pourra être réalisée pour Lys-Haut-Layon en tant que de besoin.

Le territoire de l'AdC en 2019



Source : AdC, 2019

Répartition des communes de l'AdC par strate de population en 2016

Population municipale Nombre d'habitants	Nombre de communes	%
Moins de 500 habitants	3	12 %
De 500 à 999 habitants	4	15 %
De 1 000 à 1 999 habitants	9	38 %
De 2 000 à 3 999 habitants	7	23 %
De 4 000 à 4 999 habitants	1	4 %
De 5 000 à 7 999 habitants	1	4 %
+ 8 000 habitants	1	4 %
TOTAL	26	100 %

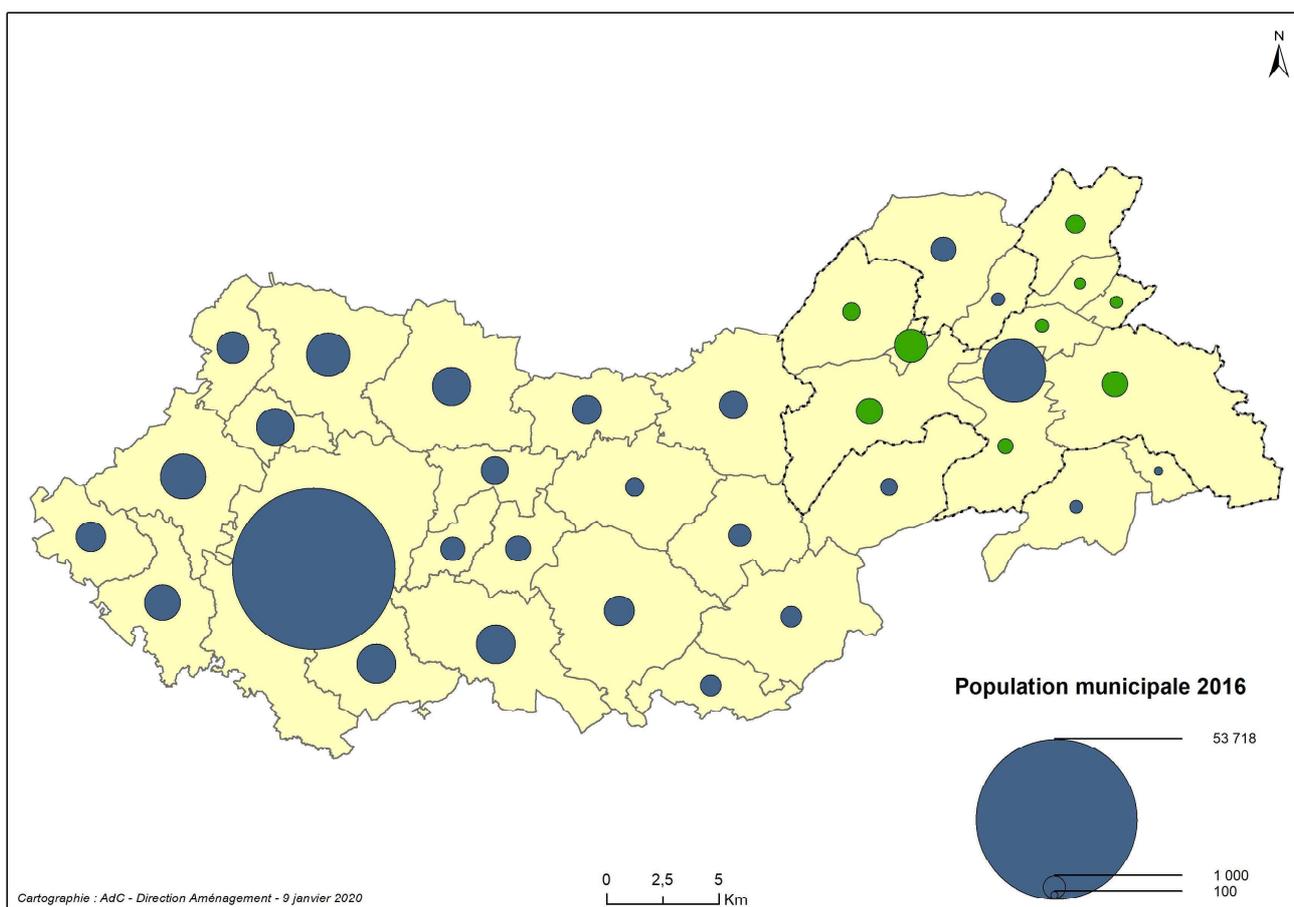
Source : INSEE, RP 2016

Le territoire est caractérisé par **une ville centre à caractère urbain**, Cholet, qui concentre 53 718 habitants (soit 52 % de la population de l'AdC).

2 autres communes comptent plus de 4 000 habitants : la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon (issue de 9 anciennes communes du Vihiersois), avec 7 882 habitants et La Séguinière avec 4 092 habitants.

Les 23 autres communes comptent **moins de 4 000 habitants**, la moins peuplée étant Passavant-sur-Layon avec 126 habitants.

Répartition de la population de l'AdC par commune en 2016



Source : INSEE, RP 2016

III. Un territoire institutionnel en cohérence avec les " territoires vécus " de ses habitants

Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (source : INSEE).

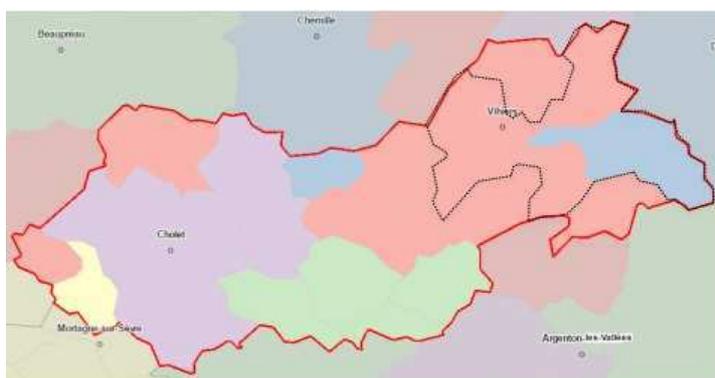
Avec l'élargissement de l'intercommunalité, **le nouveau périmètre de l'AdC se rapproche de celui de l'aire urbaine de Cholet**. Le territoire s'est néanmoins étendu davantage à l'est et intègre le pôle de Lys-Haut-Layon, ainsi que les communes multipolarisées et rurales de l'est.

Les aires urbaines dans et autour de l'AdC en 2012



Source : INSEE, 2012

Les bassins de vie dans et autour de l'AdC en 2012



Source : INSEE, 2012

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (source : INSEE).

L'analyse des bassins de vie permet de mettre en évidence une **multipolarité du territoire du SCoT** puisque les communes du territoire se partagent entre **8 bassins de vie**. Deux d'entre eux sont internes à l'AdC : **Cholet** et **Vihiers**. Ce dernier s'étend également au nord et au sud sur des communes extérieures à l'AdC.

I. DÉMOGRAPHIE

I. Une croissance démographique ralentie depuis 1990

En 2014, l'AdC compte **102 908 habitants**, soit **12,7 % de la population du département**. Le territoire présente **une croissance démographique positive** :

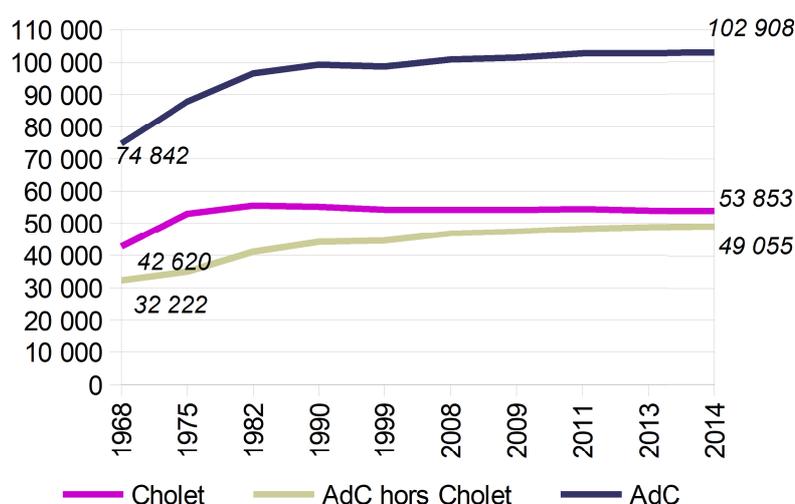
- + 2,2 % entre 1999 et 2008 (soit + 2 180 habitants) ;
- + 2,0 % entre 2008 et 2014 (soit + 2 040 habitants).

Cette croissance est toutefois **en-dessous de celle de la population du département** (5,6 % entre 1999-2008 et 4 % entre 2008-2014).

L'AdC a connu une **très forte augmentation de sa population jusqu'au début des années 90**, avec un gain annuel de 1 109 habitants entre 1968 et 1990.

Le rythme de croissance a ensuite ralenti, avec un gain annuel de 153 habitants entre 1990 et 2014.

Évolution de la population de l'AdC de 1968 à 2014



Source : INSEE, RP 1968 à 2014

Évolution de la croissance démographique sur l'AdC entre 1999 et 2014

	Population municipale			Variation 1999-2008		Variation 2008-2014	
	1999	2008	2014	Valeur absolue	en %	Valeur absolue	en %
Cholet	54 204	54 118	53 853	-86	-0,2%	-265	-0,5%
AdC hors Cholet	44 484	46 750	49 055	2 266	5,1%	2 305	4,9%
AdC	98 688	100 868	102 908	2 180	2,2%	2 040	2,0%
Angers	151 279	148 405	151 056	-2 874	-1,9%	2 651	1,8%
CU Angers Loire Métropole	262 792	264 938	274 708	2 146	0,8%	9 770	3,7%
Maine-et-Loire	733 813	774 823	805 835	41 010	5,6%	31 012	4,0%

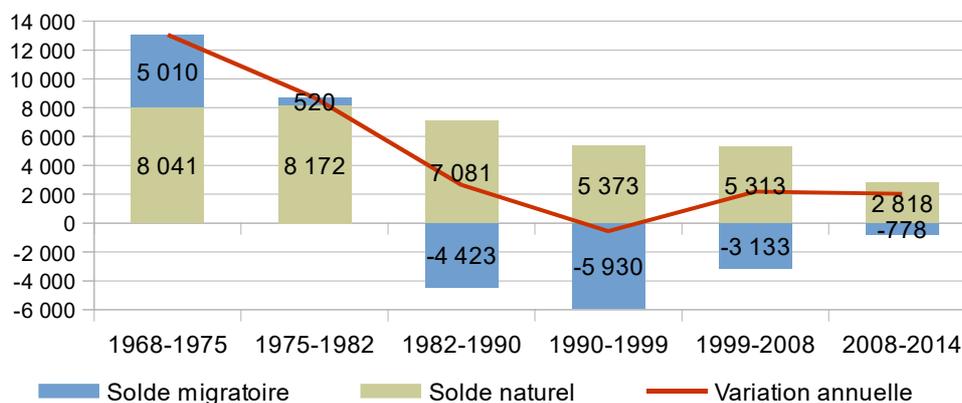
Source : INSEE, RP 1999-2008-2014

I.1. Un solde naturel positif, mais s'érodant lentement

I.1.1. Davantage de naissances que de décès

La croissance de la population de l'AdC s'explique avant tout par **un très bon solde naturel** (naissances - décès) : + 5 313 habitants entre 1999 et 2008 ; + 2 818 habitants entre 2008 et 2014. De 1999 à 2014, le solde naturel est à la fois **positif sur la ville de Cholet et sur les autres communes**.

Évolution du solde naturel sur l'AdC de 1968 à 2014



Source : INSEE, RP 1968 à 2014

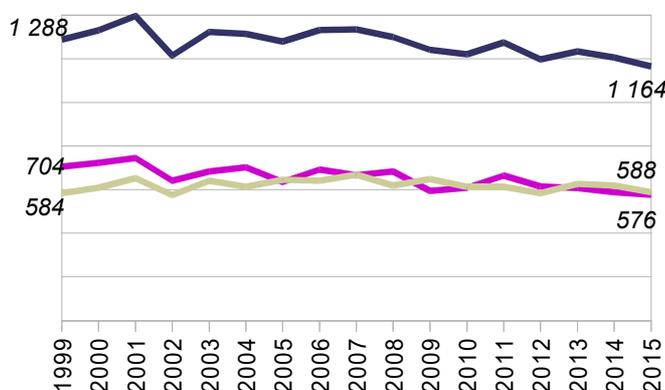
I.1.2. Des naissances en diminution et des décès en hausse

Il est toutefois à noter qu'entre 1999 et 2015, **le solde naturel s'érode progressivement**.

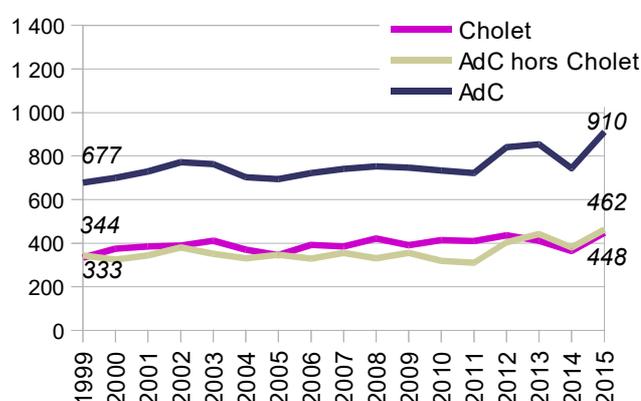
Ainsi, depuis 1999, **la courbe des naissances diminue** de façon constante à l'échelle de l'AdC : 1 164 en 2015 contre 1 288 en 1999. Cette tendance se retrouve de manière assez nette sur la ville de Cholet : 576 naissances en 2015 contre 704 en 1999. Le nombre de naissances est toutefois stable sur les autres communes (588 en 2015 contre 584 en 1999).

Sur la même période, on observe également **une augmentation progressive du nombre de décès** sur l'AdC : 910 en 2015 contre 677 en 1999, en lien avec le vieillissement de la population. Cette situation se retrouve à la fois sur la ville de Cholet (446 décès en 2015 contre 344 en 1999) et sur les autres communes (462 décès en 2015 contre 333 en 1999).

Évolution du nombre de naissances sur l'AdC de 1999 à 2015



Évolution du nombre de décès sur l'AdC de 1999 à 2015



Source : INSEE, RP 1999 à 2015

I.2. Un solde migratoire négatif, mais se rapprochant de l'équilibre

I.2.1. Davantage de départs que d'arrivées

Depuis 1982 sur l'AdC, **le solde migratoire apparent¹** (arrivées - départs) **est négatif** : - 3 133 habitants entre 1999 et 2008 et - 778 habitants entre 2008 et 2014.

Évolution du solde migratoire apparent de l'AdC entre 1999 et 2014

	Variation en valeur absolue 1999-2008	Variation en valeur absolue 2008-2014	Solde migratoire apparent ¹ 1999-2008	Solde migratoire apparent ¹ 2008-2014
Cholet	-86	-265	-2 883	-1 548
AdC hors Cholet	2 266	2 305	-250	770
AdC	2 180	2 040	-3 133	-778

Source : INSEE, RP 1999-2008-2014

¹ Solde migratoire apparent : nombre d'entrées sur un territoire moins le nombre de sorties sur ce même territoire. Il est qualifié de solde migratoire " apparent " parce qu'il est estimé indirectement par la différence entre la variation totale de population et le solde naturel. Il peut être altéré par des imprécisions sur la variation totale de population.

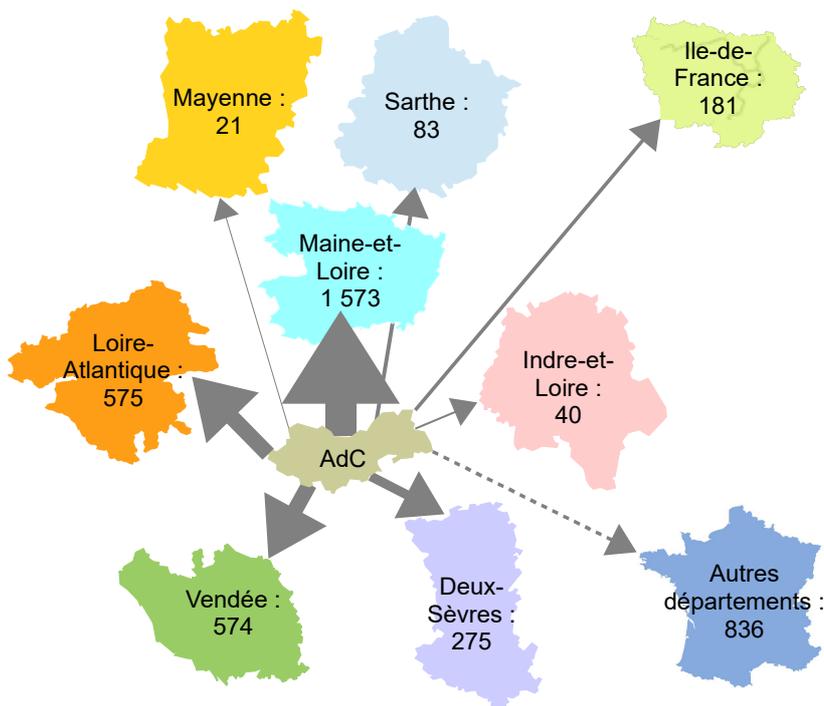
I.2.2. Des départs en diminution

Si le solde naturel positif tend à s'éroder (dans le même temps), **le solde migratoire tend quant à lui à se résorber depuis 1999** : de moins en moins d'habitants quittent le territoire. Ainsi, entre 1999 et 2008, sur les 26 communes, 15 présentent un solde migratoire négatif, et une présente un solde migratoire de l'ordre de 0. Entre 2008 et 2014, on ne compte plus que 10 communes avec un solde migratoire négatif.

C'est Cholet qui contribue le plus au solde migratoire négatif avec - 2 883 habitants entre 1999 et 2008 et - 1 548 habitants entre 2008 et 2014. À l'inverse, dans les autres communes de l'AdC, la différence entre les arrivées et les départs est positive entre 2008 et 2014 (elle était légèrement négative entre 1999 et 2008).

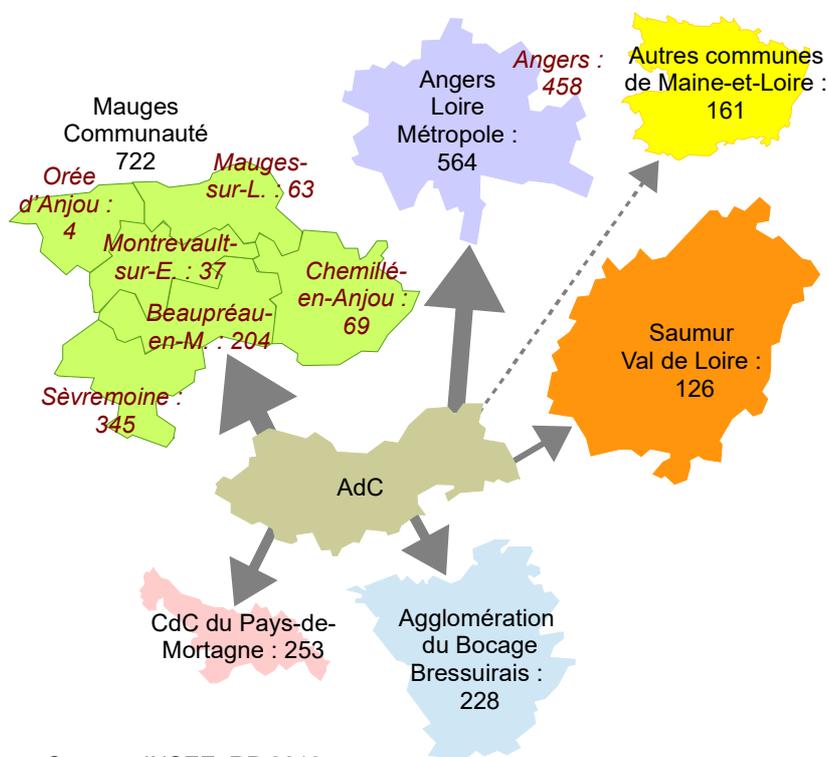
I.2.3. Les mobilités résidentielles : des ménages attirés par les territoires limitrophes

Principaux départements d'accueil des personnes ayant quitté l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

Principaux territoires d'accueil des personnes ayant quitté l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

Pour l'étude des migrations résidentielles, l'INSEE prend en compte le lieu de résidence un an auparavant de la population sur une seule année. Cela exclut la population âgée de 1 an ou moins en 2013.

En 2013, **95 % de la population** âgée de 1 an et plus **s'est maintenue sur l'AdC**. La grande majorité de la population est donc ancrée au territoire.

Sur les 4 158 personnes ayant quitté l'AdC en 2013, **38 % sont restées dans le département** (soit 1 573 personnes).

Avec 14 % respectifs, la **Loire-Atlantique** (575 personnes) et la **Vendée** (574 personnes) sont les deux autres départements accueillant le plus d'arrivées de l'AdC.

Plus précisément, **35 % des départs se font en direction de Mauges Communauté** (722 personnes). Deux communes de ce territoire concentrent les arrivées : **Sèvremoine** (345 personnes) et **Beaupréau-en-Mauges** (204 personnes).

L'attractivité d'**Angers Loire Métropole** (ALM) est le **second point d'arrivée** des personnes quittant l'AdC. ALM enregistre ainsi 27 % des arrivées en provenance de l'AdC, soit 564 personnes. La ville d'Angers en concentre la grande majorité (458 personnes).

Il faut enfin noter l'attractivité des deux territoires au sud de l'AdC. En 2013, la **Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne** comptabilise 253 arrivées (12 % du total), tandis que l'**Agglomération du Bocage Bressuirais** enregistre 228 arrivées (11 %).

I.3. Une croissance démographique portée par les communes hors Cholet

Entre 1999 et 2014, l'AdC a gagné 4 220 habitants.

Des **disparités** existent toutefois au sein du territoire.

I.3.1. Un ralentissement dans la ville centre

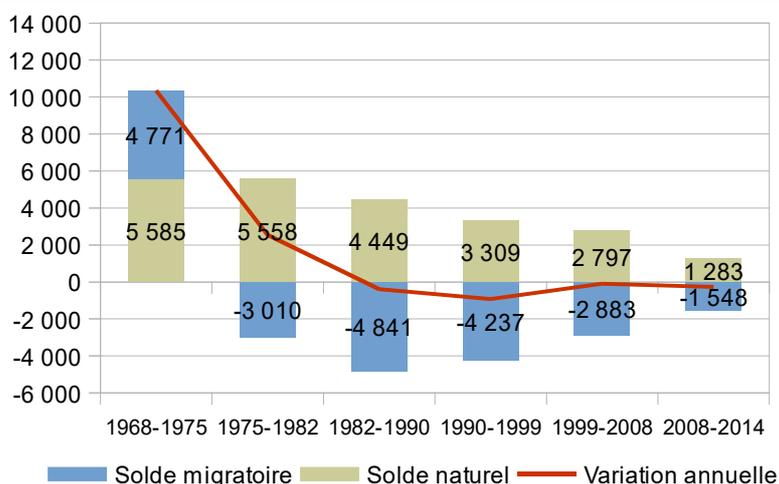
Depuis 1982, la ville de Cholet perd des habitants.

Cette baisse est due à un **déficit migratoire** (depuis 1975) non compensé par un **excédent naturel**.

La diminution démographique de la commune est de l'ordre de :

- 392 habitants entre 1982 et 1990 ;
- 328 habitants entre 1990 et 1998 ;
- 86 habitants entre 1999 et 2008 ;
- 265 habitants entre 2008 et 2014.

Évolution des soldes naturel et migratoire de la ville de Cholet entre 1968 et 2014



Source : INSEE, RP 1968 à 2014

I.3.2. Un développement périphérique

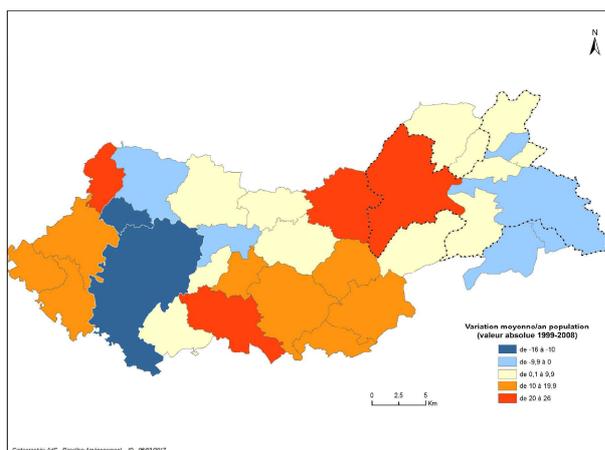
Le taux de variation de la population est **largement positif sur les communes hors Cholet** : + 5,1 % entre 1999 et 2008 (+ 2 266 habitants) et + 4,9 % entre 2008 et 2014 (+ 2 305 habitants).

Toutefois, des **évolutions démographiques contrastées** s'observent :

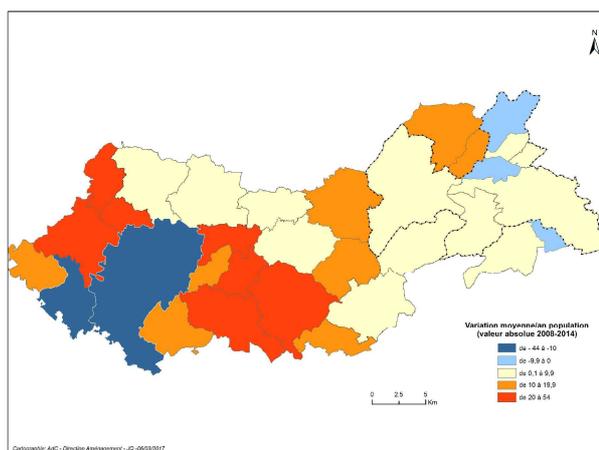
- **les communes périphériques de Cholet** enregistrent une **forte croissance**. Elles sont portées par un solde naturel très positif entre 1999 et 2014. Concernant leurs soldes migratoires, si la tendance est plutôt négative entre 1999 et 2008, ces communes attirent de nouveau des habitants entre 2008 et 2014 ;
- **les communes de l'est du territoire** présentent un **dynamisme démographique plus réduit**. Les seules communes de l'AdC ayant un solde naturel négatif entre 1999 et 2008 et entre 2008 et 2014 se situent d'ailleurs sur ce secteur. Ces communes sont moins sous l'influence de l'AdC, du nord de la Vendée et de l'extrême est de l'agglomération nantaise.

Variation annuelle moyenne de population par commune de l'AdC

1999-2008



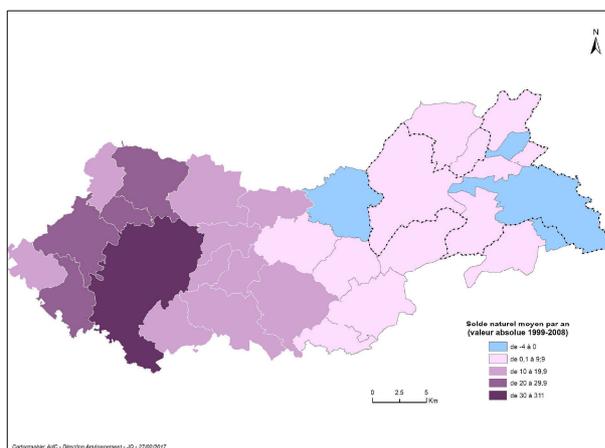
2008-2014



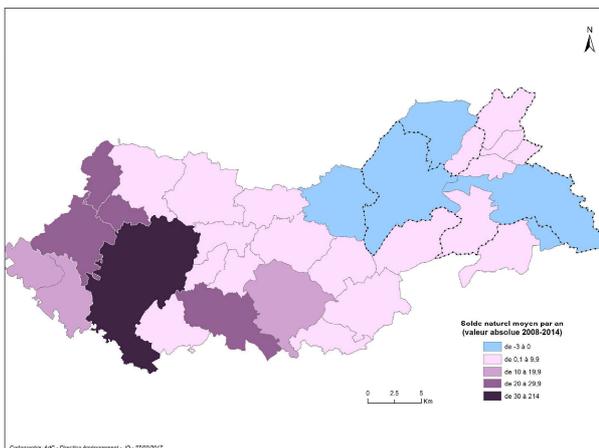
Source : INSEE, RP 1999-2008-2014

Évolution du solde naturel moyen annuel par commune de l'AdC

1999-2008



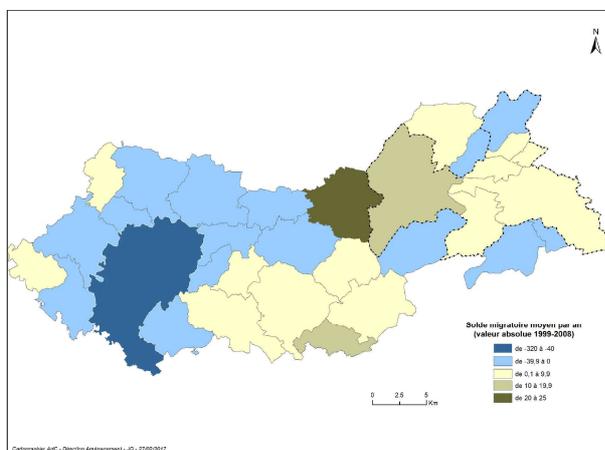
2008-2014



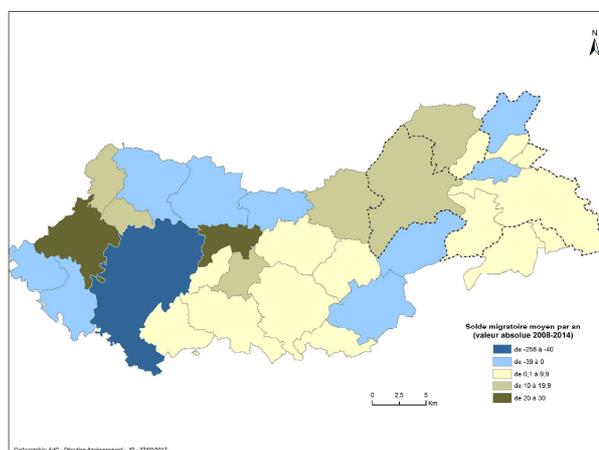
Source : INSEE, RP 1999-2008-2014

Évolution du solde migratoire moyen annuel par commune de l'AdC

1999-2008



2008-2014



Source : INSEE, RP 1999-2008-2014

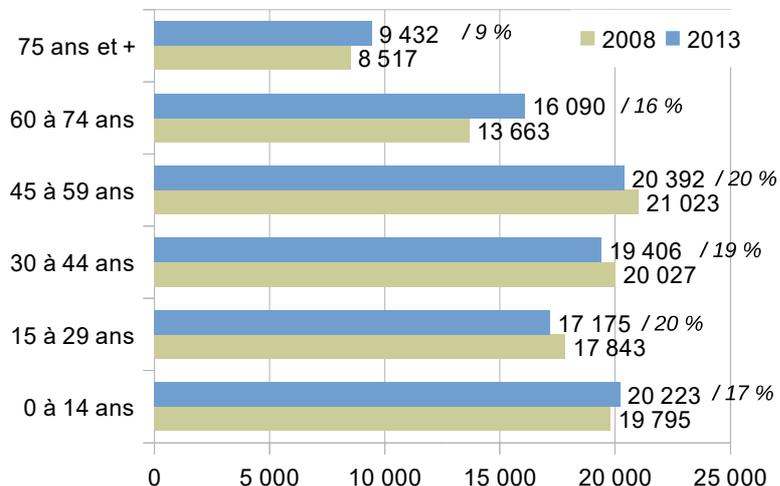
II. Un territoire jeune malgré une population vieillissante

II.1. Des moins de 30 ans en proportion importante

Spécificité du Choletais, **les moins de 30 ans restent les plus nombreux.** Ainsi, **37 % de la population**, soit 37 398 habitants. Cet indicateur est positif, car il montre le dynamisme démographique du territoire.

Entre 2008 et 2013, **la part des moins de 30 ans diminue toutefois**, passant de 38 % en 2008 à 37 % en 2013. Cette baisse n'est pas due à la tranche des 0-14 ans (soit + 428 personnes entre 2008 et 2013), mais à la tranche des 15-29 ans qui perd 668 personnes entre 2008 et 2013.

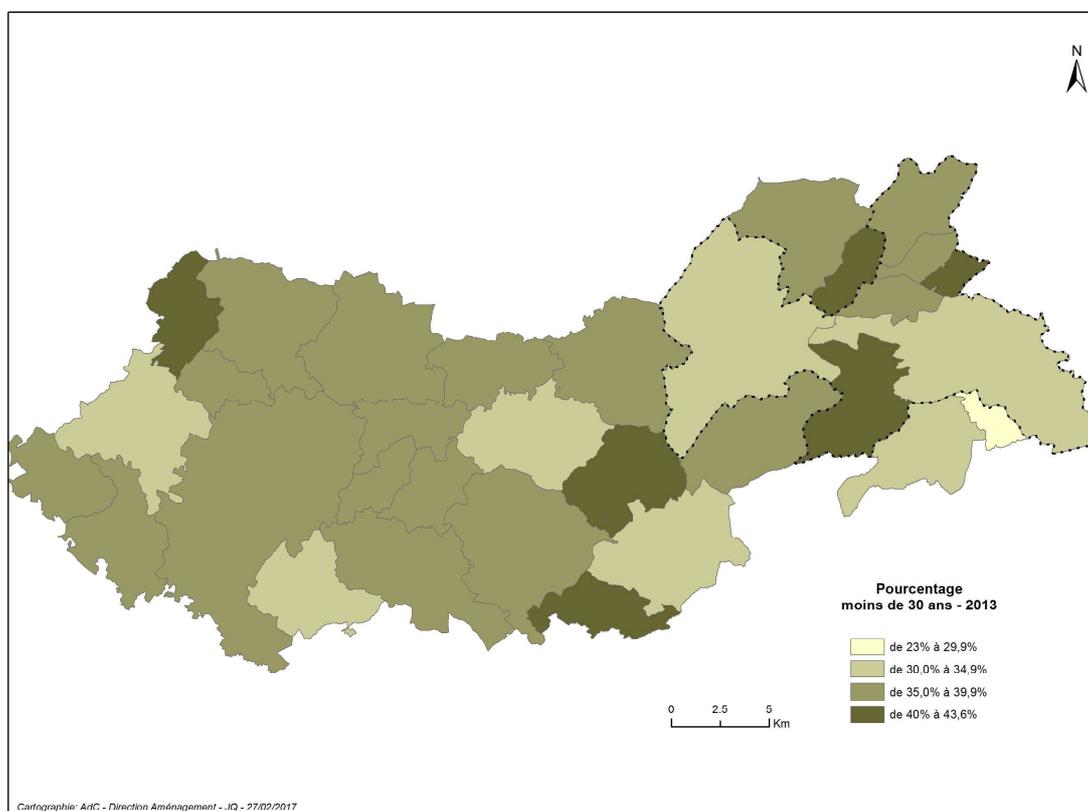
Évolution de la population par grandes tranches d'âge sur l'AdC entre 2008 et 2013



Source : INSEE, RP 2008-2013

La part des moins de 30 ans est plus forte sur Cholet, ses communes périphériques et au centre de l'AdC.

Part des moins de 30 ans par commune de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

II.2. Des personnes âgées en augmentation

II.2.1. Le vieillissement de la population, une tendance nationale

Comme la majorité des pays développés, la France est marquée par **un vieillissement de sa population**. Selon les prévisions démographiques de l'INSEE, un habitant sur trois serait âgé de 60 ans ou plus en 2050, contre un sur cinq en 2005. La part des jeunes diminuerait, ainsi que celle des personnes d'âge actif. En 2050, 69 habitants seraient âgés de 60 ans ou plus pour 100 habitants de 20 à 59 ans, soit deux fois plus qu'en 2005.

Ce phénomène va donner une place importante aux personnes âgées et **devra être pris en compte dans l'organisation des territoires**.

II.2.2. Sur l'AdC, une part des plus de 60 ans en hausse

Si **les plus de 60 ans représentent 24,8 %** de la population du territoire en **2013**, leur proportion devrait atteindre **30 % en 2025**, alimentée par la part des 45-59 ans. La tendance s'oriente donc vers une intensification du processus de vieillissement à moyen terme, ce qui correspond à la durée du SCoT.

En 2013, l'AdC compte **25 522 habitants de plus de 60 ans**, soit 25 % de la population totale. Leur part a augmenté par rapport à 2008 (22 %), confirmant le vieillissement de la population.

Ce taux est **supérieur aux taux national et départemental** (respectivement 24 % chacun).

Entre 2008 et 2013, la progression des personnes âgées est davantage due à **l'augmentation des 60-74 ans** (+ 2 427) qu'à celle des 75 ans et plus (+ 915).

Indice de jeunesse sur l'AdC en 2008 et en 2013

	Indice de jeunesse	
	2008	2013
Cholet	1,09	0,96
AdC Hors Cholet	1,27	1,13
AdC	1,17	1,04
Saumur	0,85	0,74
Angers	1,29	1,17
CU Angers Loire Métropole	1,32	1,13
Maine-et-Loire	1,24	1,12
Loire-Atlantique	1,28	1,13
Pays de la Loire	1,15	1,04

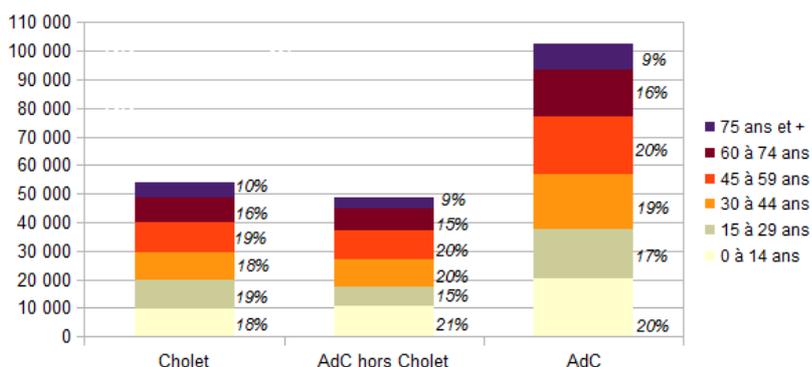
La diminution de l'indice de jeunesse² illustre également le vieillissement de la population sur l'AdC. Il est passé de 1,17 en 2008 à **1,04 en 2013**, contre **1,12 à l'échelle départementale**.

Source : INSEE, RP 2008-2013

² *Indice de jeunesse : c'est le nombre des moins de 20 ans divisé par le nombre des 60 ans et plus. Plus le chiffre est élevé, plus la population est jeune.*

II.2.3. Deux secteurs particulièrement vieillissants : Cholet et l'est de l'AdC

Comparaison des grandes tranches d'âge de l'AdC en 2013

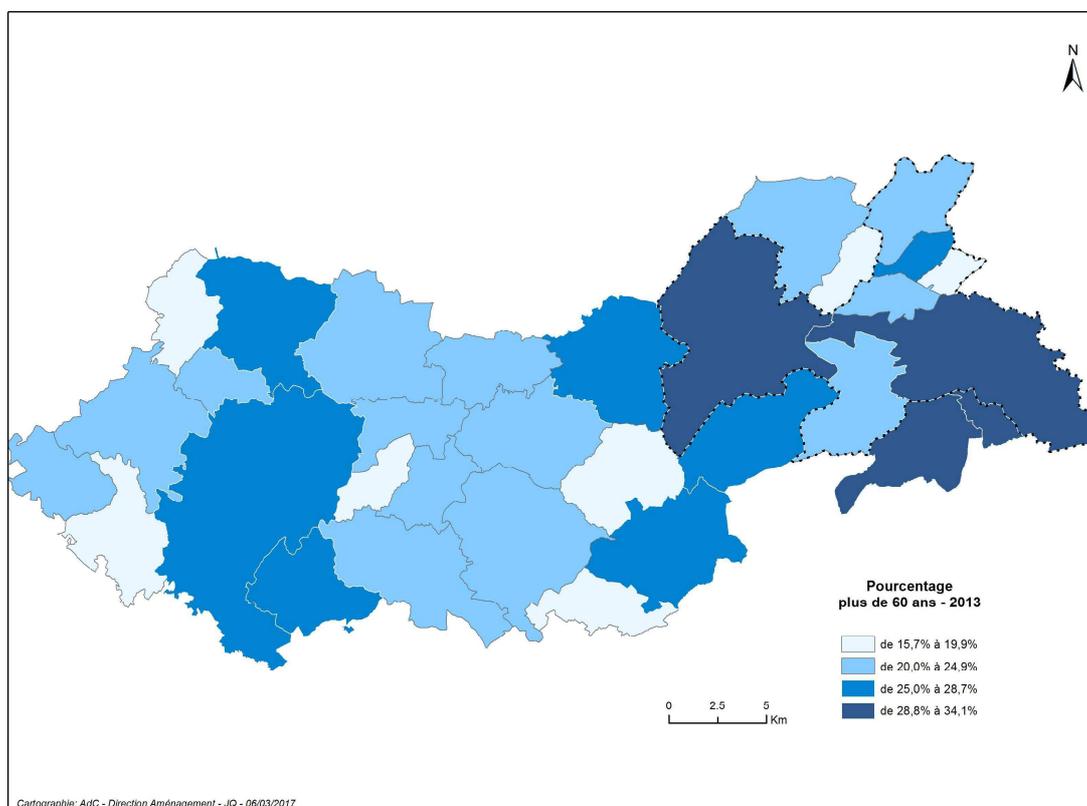


Le phénomène de vieillissement de la population ne s'exerce pas de la même manière sur toutes les communes de l'AdC. Ainsi, **la part des plus de 60 ans est plus importante à Cholet (22,9 % en 2008, puis 25,7 % en 2013) que sur les autres communes de l'AdC (20,9 % en 2008, puis 23,9 % en 2013).**

Source : INSEE, RP 2013

Le vieillissement est également accentué à l'est de l'AdC, notamment sur une majeure partie de Lys-Haut-Layon (Nueil-sur-Layon, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers et Le Voide), Cléré-sur-Layon et Passavant-sur-Layon.

Part des plus de 60 ans par commune de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

III. Une diminution de la taille moyenne des ménages

En France, **la taille des ménages diminue depuis les années 60** : c'est ce que l'on appelle le **deserrement**. Ce phénomène est principalement lié à la diminution du nombre d'enfants par femme et par famille, à la décohabitation des générations, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de veuves et veufs vivant seuls (en lien avec l'allongement de l'espérance de vie).

Sur l'AdC, **la taille moyenne des ménages est passée de 2,59 en 1999 à 2,33 en 2013**, chiffre proche de la moyenne départementale (2,34) et supérieur à la moyenne nationale (2,25).

Entre 1999 et 2013 sur l'AdC, **la progression du nombre de ménages (+ 15,6 %) a été largement supérieure à celle de la population (+ 4,1 %)**.

Durant cette période, **l'ensemble de l'AdC** a connu ce phénomène :

- Cholet a vu ses ménages progresser de 10 % alors que sa population diminuait de 0,6 % ;
- les autres communes ont vu leurs ménages augmenter de 23,7 % alors que leur population ne s'élevait que de 9,8 %.

La taille des ménages est plus basse sur la ville de Cholet (2,17 en 2013) que dans les autres communes de l'AdC (2,53 en 2013). Cette situation traduit une plus **forte proportion de ménages avec enfants installés en dehors de Cholet**.

Évolution des ménages de l'AdC entre 1999 et 2013

	Nombre de ménages			Taille moyenne des ménages			Variation ménages	Variation population
	1999	2008	2013	1999	2008	2013	1999-2013	1999-2013
Cholet	22 551	24 340	24 806	2,40	2,22	2,17	10,0%	-0,6%
AdC hors Cholet	15 601	18 035	19 304	2,85	2,59	2,53	23,7%	9,8 %
AdC	38 152	42 375	44 110	2,59	2,38	2,33	15,6%	4,1 %
Angers	70 810	74 916	77 364	2,14	1,98	1,94	9,3%	-0,8%
CU Angers Loire Métropole	110 357	120 237	126 870	2,38	2,20	2,14	15,0%	3,3 %
Maine-et-Loire	287 268	324 311	342 182	2,55	2,39	2,34	19,1%	9,0 %
France	24 344 951	27 270 204	28 517 169	2,42	2,29	2,25	17,1%	8,9 %

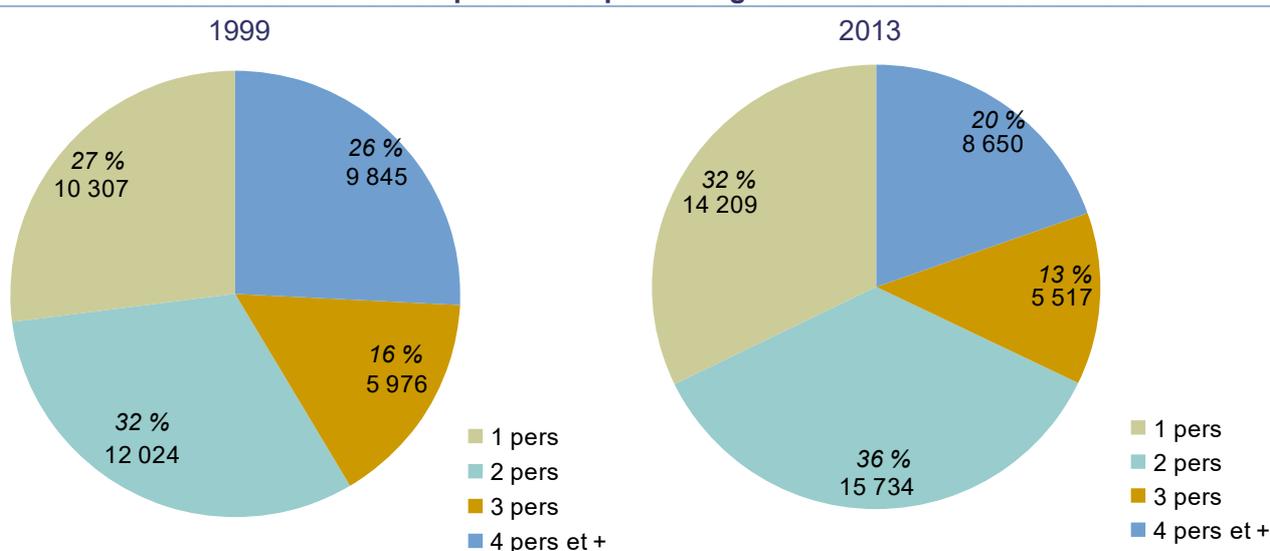
Source : INSEE, RP 1999-2008-2013

III.1. Des petits ménages en augmentation

La taille des ménages est un indicateur important qui traduit des besoins différenciés à relier avec une réflexion sur **le parcours résidentiel de ces ménages**. Entre 1999 et 2013, sur l'AdC, l'analyse des typologies de ménages souligne que **l'augmentation de la population est due à une hausse des ménages de 1 et 2 personnes** :

- 32 % de ménages de 1 personne en 2013 contre 27 % en 1999 ;
- 36 % de ménages de 2 personnes en 2013 contre 32 % en 1999.

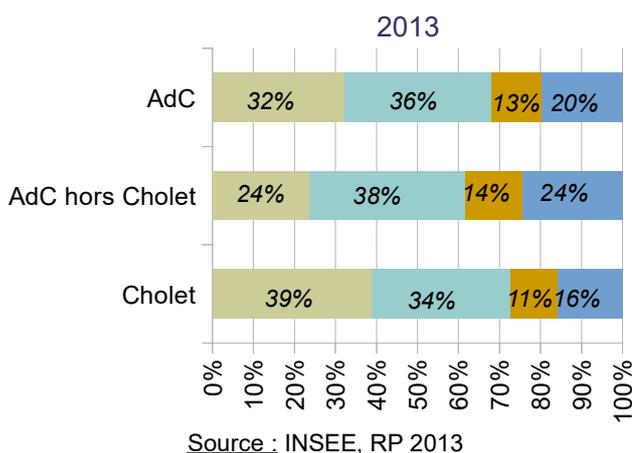
Évolution du nombre de personnes par ménage sur l'AdC entre 1999 et 2013



Source : INSEE, RP 1999-2013

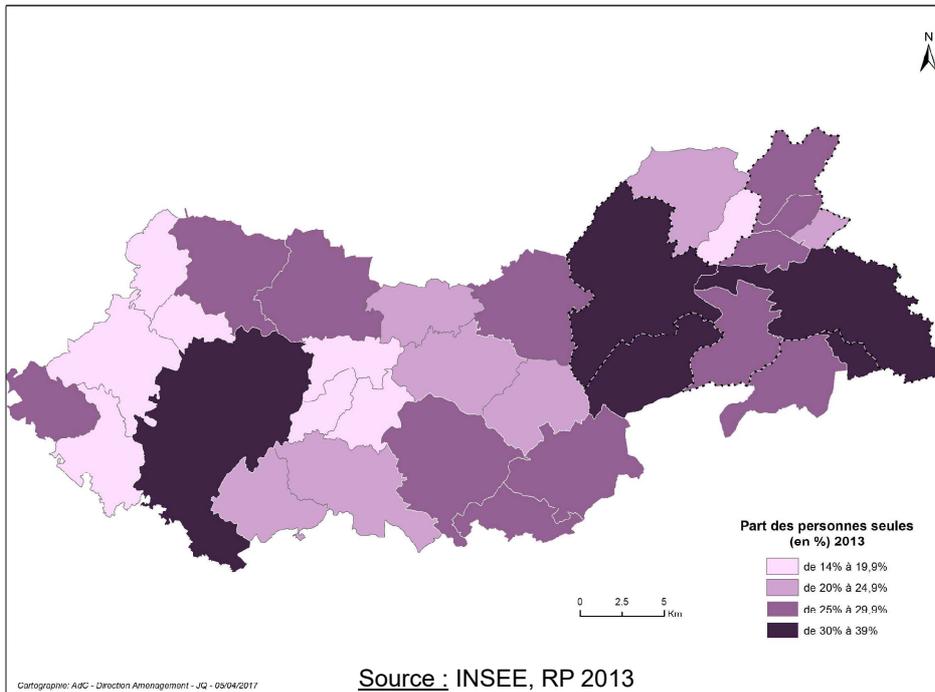
En 2013, **la part de petits ménages est plus marquée sur Cholet que sur le reste de l'AdC** : 73 % des ménages de la ville centre sont composés de 1 ou de 2 personnes, contre 62 % pour le reste de l'AdC.

A contrario, **la part de grands ménages est plus forte sur les communes hors Cholet** où 38 % des ménages sont composés de 3 personnes et plus.



Source : INSEE, RP 2013

Proportion de personnes seules par commune de l'AdC en 2013

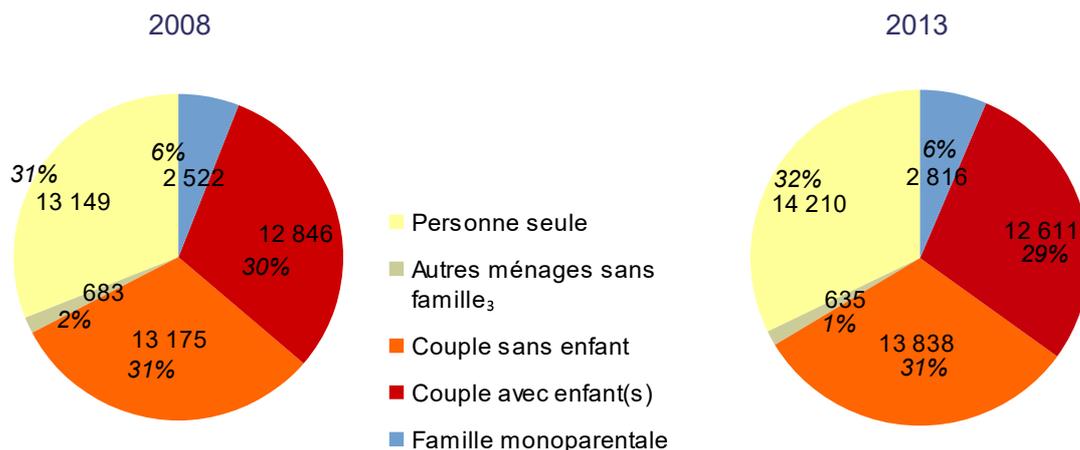


Par ailleurs, en 2013, les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses à **Cholet** et dans les communes de **l'est de l'AdC**, notamment sur une majeure partie de Lys-Haut-Layon (Nueil-sur-Layon, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers et Le Voide), Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

III.2. Une sous-représentation des couples avec enfant(s)

Contrairement à des territoires environnants comme la Communauté de Communes du Pays-des-Herbiers, **les couples avec enfant(s) sont minoritaires dans l'AdC**. Leur poids dans l'ensemble des ménages a d'ailleurs légèrement diminué dans la période récente, passant de 30 % en 2008 (12 846) à 29 % en 2013 (12 611).

Évolution de la typologie des ménages de l'AdC entre 2008 et 2013



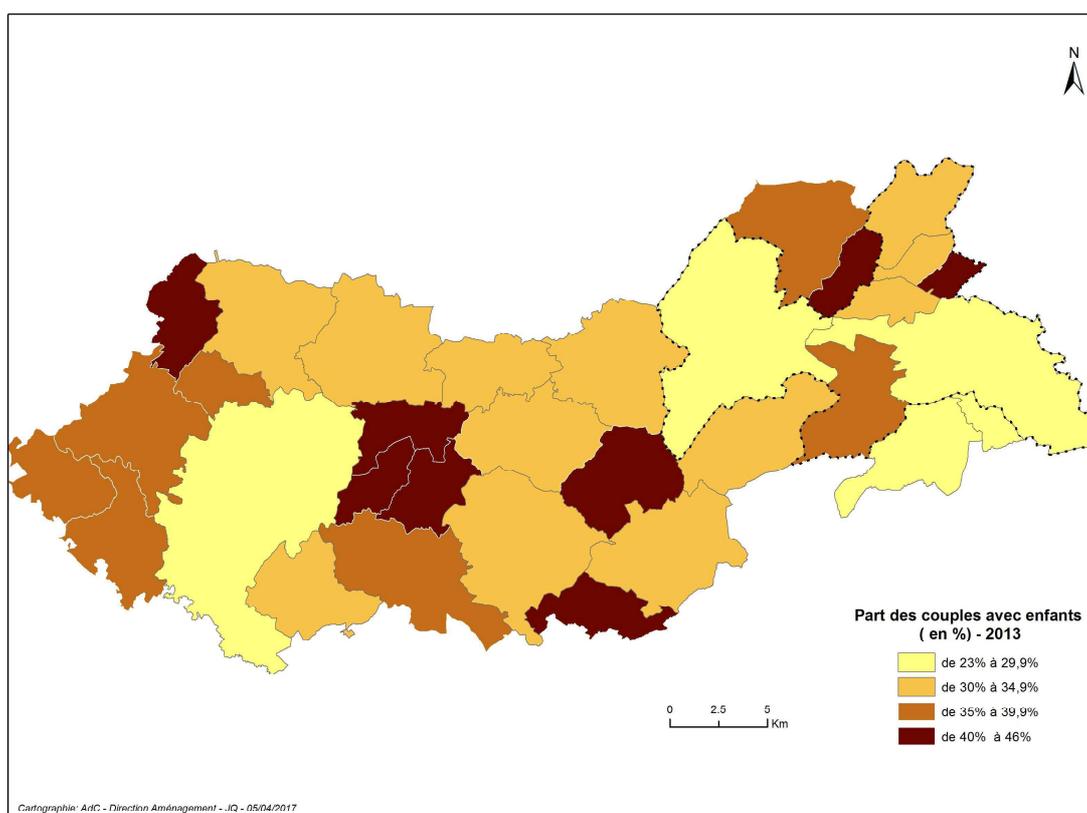
³ *Autres ménages sans famille* : une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Les autres situations sont classées comme " autres ménages sans famille ". Exemple : deux frères vivant ensemble.

En 2013, la proportion de couples avec au moins un enfant est plus forte en périphérie de Cholet (notamment à Bégrolles-en-Mauges, Nuillé, Mazières-en-Mauges et Toutlemonde) et de Vihiers (notamment à Cernusson, La Plaine et Tancoigné).

Proportion de couples avec enfant(s) par commune de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

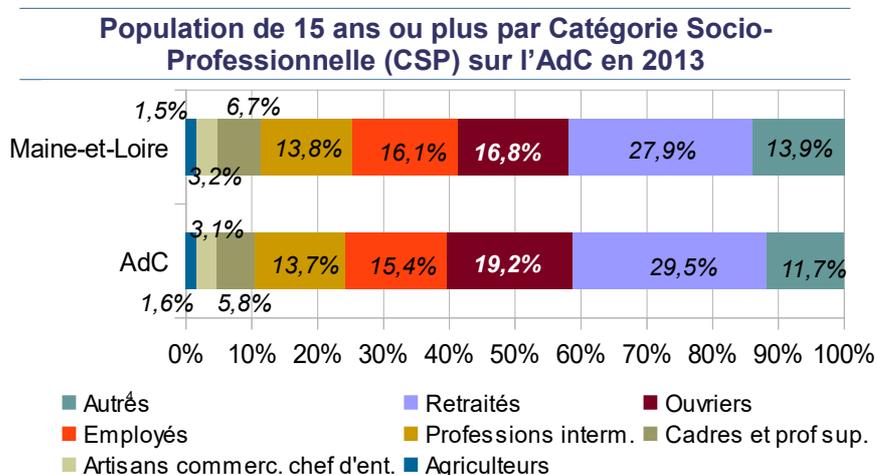
IV. Un territoire à dominante ouvrière, avec des écarts de revenus plus contenus qu'ailleurs

IV.1. Une surreprésentation des ouvriers et une sous-représentation des cadres

L'AdC se démarque du Maine-et-Loire par **une part plus importante d'ouvriers** (19,2 % contre 16,8 %) **et de retraités** (29,5 % contre 27,9 %).

La proportion élevée d'ouvriers s'explique par la **forte présence du secteur industriel** sur le territoire.

À l'inverse, on constate **moins de cadres, de professions intermédiaires et d'employés** sur l'AdC que sur le département.

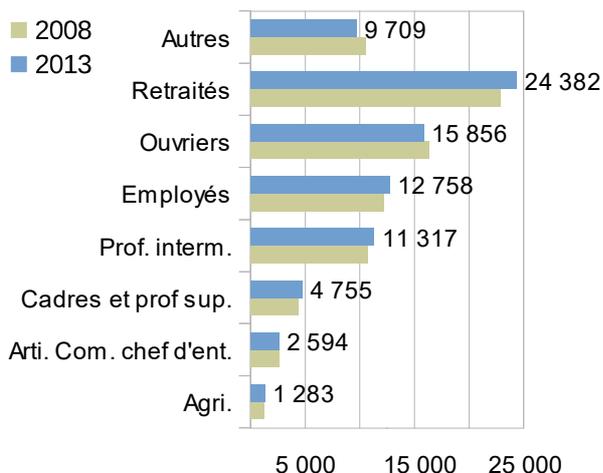


Source : INSEE, RP 2013

Entre 2008 et 2013 sur l'AdC, **les catégories qui progressent le plus sont les retraités** (1 500 personnes, soit + 6,6 %), **les professions intermédiaires** (578 personnes, soit + 5,4 %), **les employés** (555 personnes, soit + 4,5 %) **et les cadres** (403 personnes, soit + 9,3 %).

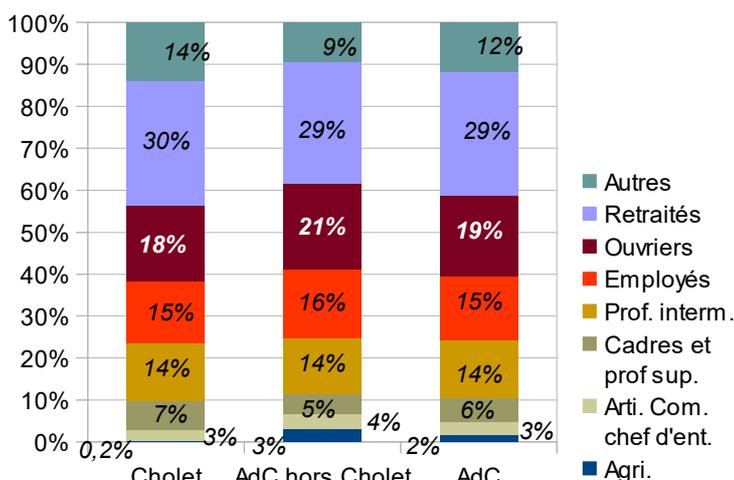
Même si **le nombre d'ouvriers a diminué** sur cette période (- 456 personnes, soit - 2,8 %), cette catégorie reste dominante.

Évolution de la population de 15 ans ou plus de l'AdC par CSP entre 2008 et 2013



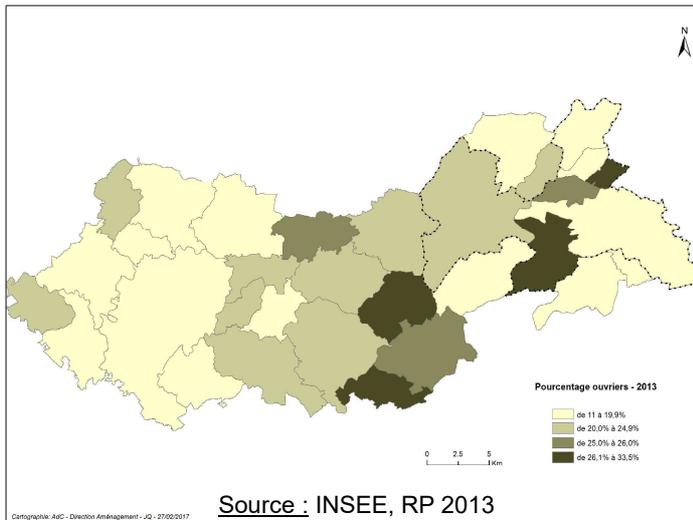
Source : INSEE, RP 2008-2013

Répartition de la population de 15 ans ou plus de l'AdC par CSP en 2013



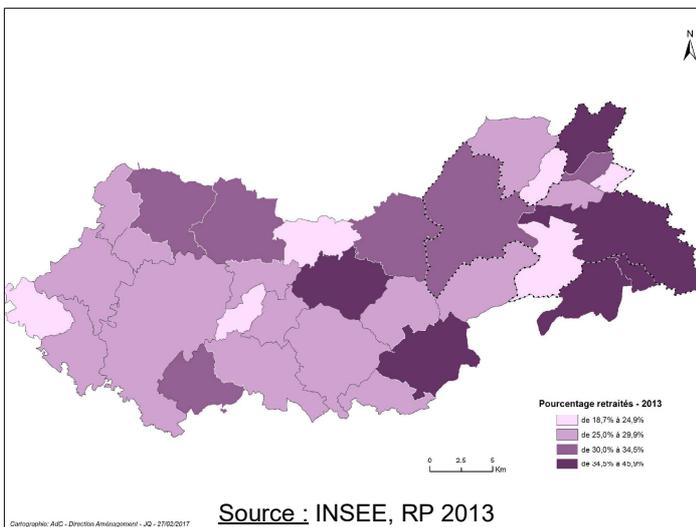
⁴ Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, élèves, étudiants.

Part des ouvriers par commune de l'AdC en 2013



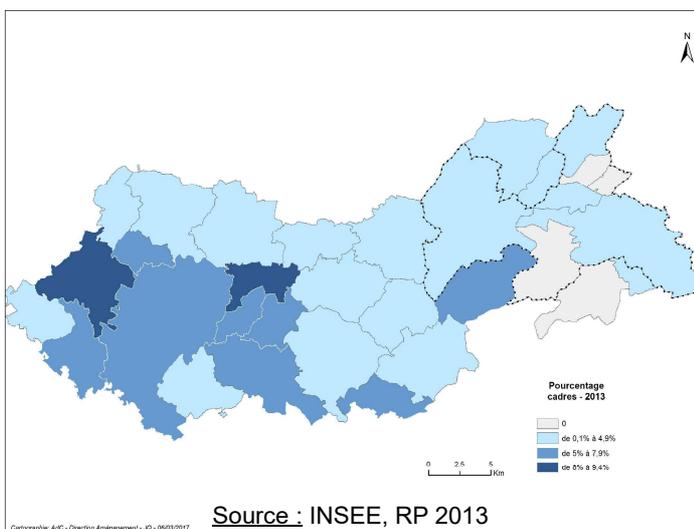
La part des ouvriers est la plus élevée sur **les communes hors Cholet** et principalement sur **les communes du centre et de l'est** de l'AdC, notamment Les Cerqueux-sous-Passavant et Tancoigné dans Lys-Haut-Layon, Les Cerqueux et La Plaine.

Part des retraités par commune de l'AdC en 2013



Pour ce qui est des **retraités**, ils sont davantage **représentés dans les communes de l'est de l'AdC**, notamment Les Cerqueux-sous-Passavant et Tigné dans Lys-Haut-Layon, Cléré-sur-Layon et Passavant-sur-Layon, ainsi qu'à Chanteloup-les-Bois et Somloire, **en lien avec le vieillissement de la population plus prononcé dans ces communes.**

Part des cadres par commune de l'AdC en 2013



La majorité des cadres se concentre sur **la ville de Cholet et ses communes périphériques les plus proches** : Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, La Séguinière et Toutlemonde.

À l'est du territoire, **certaines communes n'ont pas de cadres** : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné et Tancoigné dans Lys-Haut-Layon et Cléré-sur-Layon.

IV.2. Des revenus moyens assez faibles

Relativement modeste, le **revenu fiscal médian par unité de consommation**⁵ de l'AdC s'élève à **18 682 €** en 2013.

Il se situe **au-dessous du revenu fiscal médian par unité de consommation du département** (19 480 €), **de la région** (19 941€) **et du niveau national** (20 185 €).

Sur l'AdC, l'écart du revenu fiscal médian par unité de consommation d'une commune à l'autre est relativement marqué. **La différence entre la commune la plus basse et la commune la plus haute est de 5 788 €.**

Médiane du revenu disponible par unité de consommation sur l'AdC en 2013

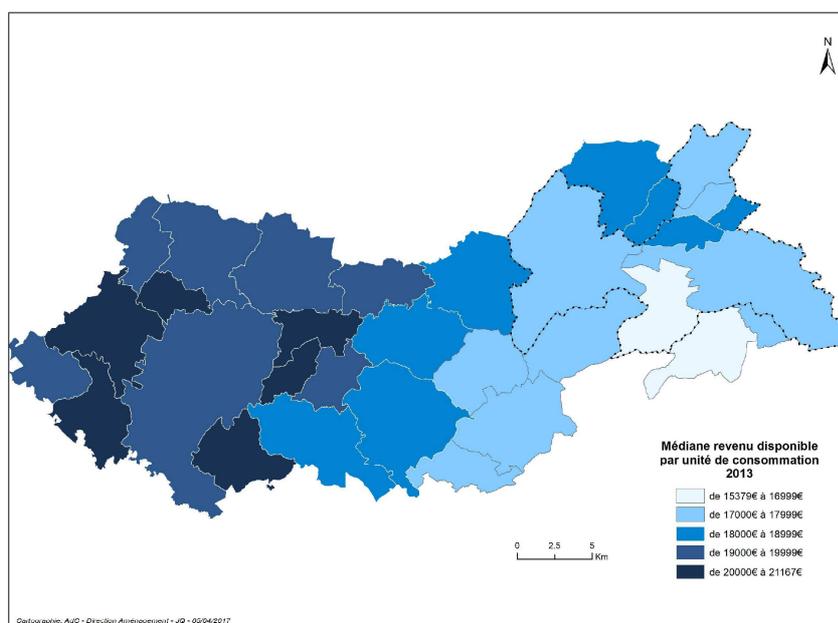
	Médiane du revenu fiscal par unité de consommation
Cholet	19 282 €
AdC hors Cholet	18 662 €
AdC	18 682 €
Angers	18 748 €
Maine-et-Loire	19 480 €
Pays de la Loire	19 941 €
France	20 185 €

Source : INSEE et DGFIP, 2013

Les communes situées à l'est de l'AdC ont un revenu fiscal médian par unité de consommation relativement bas, allant de 15 379 € pour Cléré-sur-Layon à 18 983 € pour Chanteloup-les-Bois.

Inversement, **les communes situées à l'ouest de l'AdC** enregistrent les revenus fiscaux médians par unité de consommation les plus forts, allant de 19 089 € pour Toutlemonde à 21 167 € pour Saint-Léger-sous-Cholet.

Répartition de la médiane du revenu disponible par unité de consommation par commune de l'AdC en 2013



En 2014, sur les **55 033 foyers fiscaux** que compte l'AdC, **44,7 % sont imposés**. Cette part est **supérieure à la moyenne départementale** (43,8 %).

Source : INSEE et DGFIP, 2013

⁵ Médiane du revenu disponible par unité de consommation ou revenu fiscal médian par unité de consommation : le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés à l'administration fiscale (avant abattements). Il tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié gagne moins.

Part de foyers fiscaux imposés dans l'AdC en 2013

	Nb foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposés		Foyers fiscaux non imposés	
		Nombre	%	Nombre	%
Cholet	29 962	13 973	46,6%	15 989	53,4%
AdC hors Cholet	25 071	10 648	42,5%	14 423	57,5%
AdC	55 033	24 621	44,7%	30 412	55,3%
Angers	81 577	37 184	45,6%	44 393	54,4%
Maine-et-Loire	422 758	185 243	43,8%	237 515	56,2%
Pays de la Loire	1 986 500	925 500	46,6%	1 061 000	53,4%
France	37 119 219	17 776 181	47,9%	19 343 038	52,1%

Source : INSEE, RP 2013

On constate des **écarts importants d'une commune à l'autre**, avec Saint-Léger-sous-Cholet qui enregistre 55,1 % de foyers fiscaux imposables contre seulement 26,3 % pour Les Cerqueux-sous-Passavant. D'une manière synthétique, on observe un secteur à **l'ouest de l'AdC possédant plus de 40 % de foyers fiscaux imposables** et un secteur au **centre et à l'est de l'AdC possédant moins de 40 % de foyers fiscaux imposables**.

IV.3. Assez peu de situations de grande précarité

En 2013, **l'AdC dispose d'une part de ménages sous le seuil de pauvreté inférieure au niveau national (14,5 %)**. À l'échelle des anciennes intercommunalités, le taux de pauvreté est le plus faible dans l'ex Communauté de Communes du Bocage (CCB) (7,8 %) et le plus fort dans l'ex Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon (CCVHL) (12,4 %), tandis qu'il est de 11,3 % dans l'ex Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), proportion légèrement plus faible que la moyenne départementale (11,5 %).

Taux de pauvreté dans l'AdC en 2013

	% de ménages sous le seuil de pauvreté
Ex CAC	11,3%
Ex CCB	7,8%
Ex CCVHL	12,4%
Cholet	13,8%
Angers	18,9%
CU Angers Loire Métropole	13,5%
Maine-et-Loire	11,5%
Pays de la Loire	10,9%
France	14,5%

Source : INSEE, RP 2013

Synthèse - Démographie

Peuplée de près de **103 000 habitants en 2014** (dont la moitié réside à Cholet), l'AdC est marquée par une **croissance démographique ralentie depuis les années 90**. Bien que positive, celle-ci est deux fois moins forte que celle du département. Cela s'explique par un **solde migratoire** (arrivées moins départs) **négatif**, principalement sur la ville de Cholet, mais qui depuis 2008 tend à s'améliorer, et par un **solde naturel** (naissances moins décès) **positif, mais qui s'érode lentement** (tendance nationale).

Le solde migratoire négatif est caractérisé par **des départs majoritaires vers les communes proches** des limites de l'AdC (Sèvremoine, Mortagne-sur-Sèvre, Beaupréau-en-Mauges, Mauléon), territoires disposant de dessertes routières performantes et de disponibilités foncières attractives. Ainsi, **la ville centre perd des habitants** alors que la quasi totalité des autres communes de l'AdC en gagnent, bien que l'évolution soit moins forte sur les communes du Vihierois. Ces dynamiques d'évolution démographique des communes de première couronne et rurales **répondent en partie aux besoins de la population du territoire**.

Phénomène national, le **vieillessement de la population** est une réalité dans le Choletais. **La part des plus de 60 ans est en constante augmentation** et la tendance est amenée à s'intensifier pour les décennies à venir, nécessitant des adaptations de l'offre de logements. Deux secteurs de l'AdC sont particulièrement vieillissants : Cholet et les communes de l'est. Toutefois, le territoire est également caractérisé par une **sur-représentation des moins de 30 ans**, témoignant d'un certain dynamisme démographique. À l'inverse, la proportion **d'actifs de 30 à 60 ans diminue, alimentant ce solde migratoire négatif**, et ce malgré l'attractivité économique et le nombre d'emplois proposés.

En matière de Catégories Socio-Professionnelles, le Choletais se démarque du Maine-et-Loire par une **sur-représentation des ouvriers** (en lien avec le caractère industriel du territoire), actifs proportionnellement plus présents dans les communes du centre et de l'est de l'AdC. Inversement, le territoire est marqué par une **sous-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures**, lesquels sont essentiellement présents à l'ouest du territoire, à proximité de la ville centre.

Besoins répertoriés - Démographie

- Accroître l'attractivité résidentielle pour accueillir de nouveaux habitants :
 - Inverser le solde migratoire.
 - Éviter les départs vers les territoires voisins.
 - Soutenir la démographie des communes de l'est.
- Faire " vivre " les centralités.
- Favoriser la mixité générationnelle, fonctionnelle et sociale dans les centralités :
 - Attirer les jeunes actifs et les cadres.
 - Favoriser l'installation des jeunes ménages et des familles.
 - Accompagner le vieillissement de la population.

II. HABITAT

I. Un parc de logements en progression dominé par le statut de propriétaire

I.1. Un nombre de logements en augmentation

I.1.1. Une progression globale

En 2013, l'AdC compte **47 793 logements**. Le territoire a vu **son parc de logements progresser de 10,6 %** entre 1999 et 2013 (soit + 6 886 logements). Cette croissance est **en-dessous de la celle du département** (+ 12,2 % entre 1999 et 2013).

Cholet concentre **56,4 % des logements** de l'AdC (soit 26 953 logements). **Vihiers-Saint Hilaire du Bois-Le Voide** dans **Lys-Haut-Layon** arrive en **seconde position**, avec 4 % des logements du territoire (soit 1 980 logements).

Évolution du parc de logements de l'AdC entre 1999 et 2013

	Parc de logements			Variation 1999-2013	
	1999	2008	2013	Valeur absolue	en %
Cholet	24 130	25 922	26 953	2 823	7,4%
AdC hors Cholet	16 777	19 310	20 840	4 063	15,1%
AdC	40 907	45 232	47 793	6 886	10,6%
Angers	76 523	80 677	85 829	9 306	5,4%
CU Angers Loire Métropole	118 033	127 151	138 173	20 140	7,7%
Maine-et-Loire	316 460	355 025	380 558	64 098	12,2 %

Source : INSEE, RP 1999-2008-2013

I.1.2. Des évolutions contrastées en fonction des secteurs

Entre 1999 et 2013, **toutes les communes** de l'AdC ont enregistré **une croissance de leur parc de logements**. On observe toutefois des **dynamiques différentes en fonction des secteurs**.

Un 1^{er} secteur correspond à Cholet et aux communes situées autour de la ville centre. C'est là où se concentrent le plus de logements et que l'on observe les plus fortes croissances annuelles de logements :

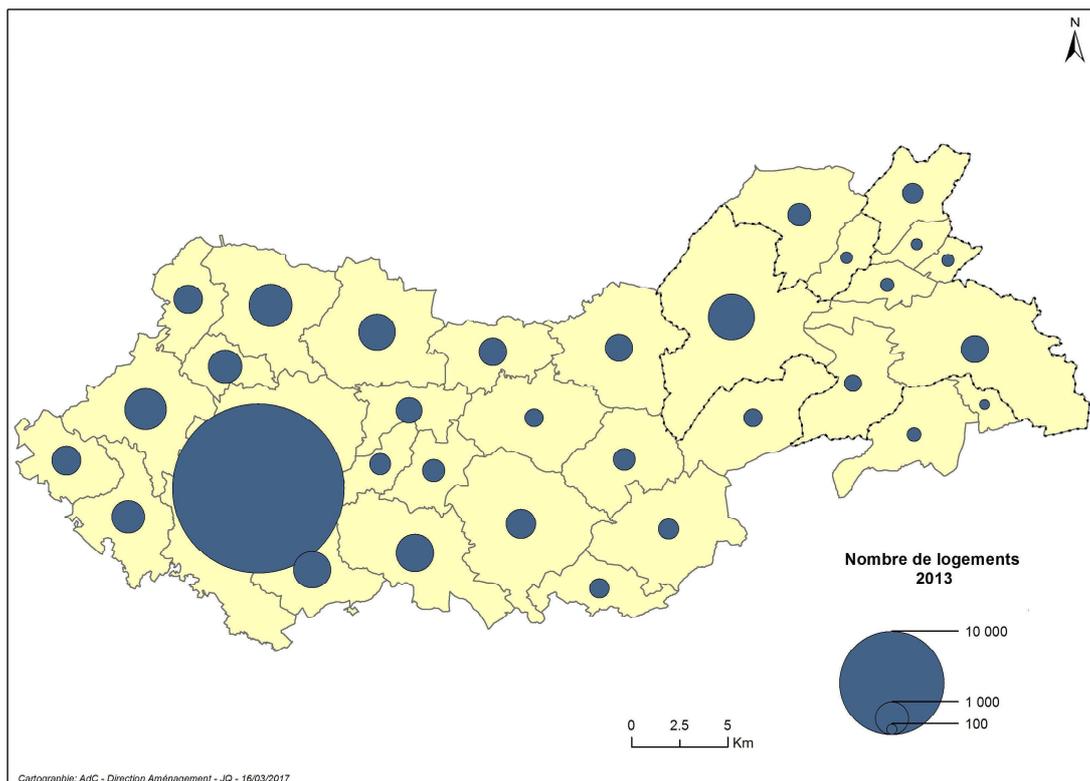
- Cholet (+ 202 logements), La Séguinière (+ 26 logements), Maulévrier (+ 21 logements), Le May-sur-Èvre (+ 19 logements), Bégrolles-en-Mauges (+ 17 logements), Yzernay (+ 15 logements), Saint-Christophe-du-Bois (+ 15 logements), Saint-Léger-sous-Cholet (+ 15 logements), La Tessoualle (+ 15 logements), Trémentines (+ 15 logements), La Romagne (+ 12 logements), Nuaille (+ 11 logements), et Toutlemonde (+ 11 logements).

Un 2nd secteur dynamique correspond aux communes de **Vihiers-Saint Hilaire du Bois-Le Voide** (+ 22 logements) et **Coron** (+ 12 logements).

Enfin, la carte de la variation annuelle des logements fait apparaître **un 3^e secteur**, correspondant **aux communes de l'est** du territoire avec une croissance de logements positive, mais relativement basse :

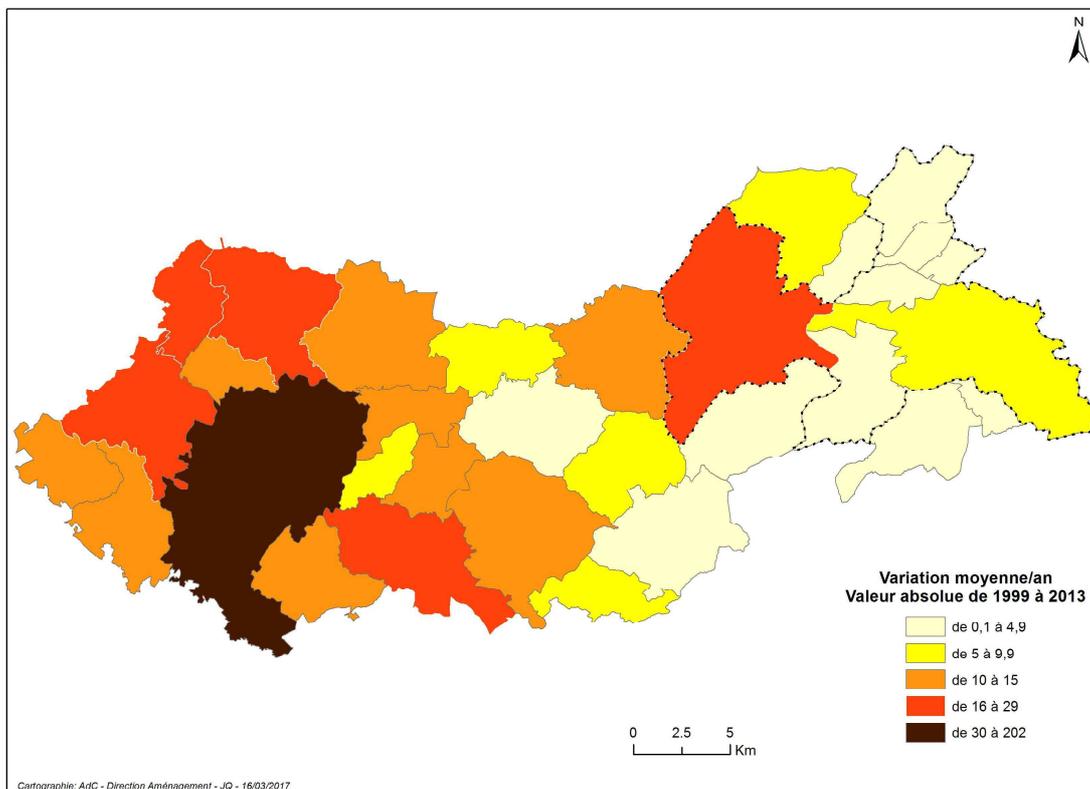
- Montilliers (+ 8 logements), Les Cerqueux (+ 7 logements), Nueil-sur-Layon (+ 5 logements), Saint-Paul-du-Bois (+ 3 logements), Tigné (+ 3 logements), Trémont (+ 2 logements), Les Cerqueux-sous-Passavant (+ 2 logements), Tancoigné (+ 2 logements), Cléré-sur-Layon (+ 1 logement), La Fosse-de-Tigné (+ 1 logement), Cernusson (+ 0,4 logement) et Passavant-sur-Layon (+ 0,1 logement).

Répartition des logements de l'AdC par commune en 2013



Source : INSEE, RP 2013

Variation moyenne annuelle de logements par commune de l'AdC entre 1999 et 2013



Source : INSEE, RP 1999-2013

I.2. Une majorité de résidences principales, essentiellement individuelles

I.2.1. Un taux élevé de résidences principales et une faible proportion de résidences secondaires

En 2013, sur les 47 793 logements de l'AdC, **92,2 % de ces logements sont des résidences principales**. Ce taux est supérieur à celui du Maine-et-Loire (90,1 %).

Sur l'AdC, en 2013, **les résidences secondaires** représentent **une part minime** du parc de logements : 1,3 %, soit 639 logements. Ce taux est inférieur à celui du Maine-et-Loire (2,8 %).

Composition du parc de logements sur l'AdC en 2013

	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Parc de logements	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Cholet	24 802	92,0%	250	0,9%	1 901	7,1%	26 953	100%
AdC hors Cholet	19 280	92,5%	389	1,9%	1 171	5,6%	20 840	100%
AdC	44 082	92,2%	639	1,3%	3 072	6,4%	47 793	100%
Angers	77 370	90,1%	1 705	2,0%	6 754	7,9%	85 829	100%
CU Angers Loire Métropole	126 640	91,7%	2 438	1,8%	9 095	6,6%	138 173	100%
Maine-et-Loire	342 819	90,1%	10 839	2,8%	26 900	7,1%	380 558	100%

Source : INSEE, RP 2013

I.2.2. Un parc de résidences principales dominé par l'individuel

En 2013, sur l'AdC, **76 % des résidences principales sont en individuel**. La part du collectif se chiffre donc à 24 %. Si l'on retire la ville de Cholet, la part de l'individuel dans les résidences principales des communes atteint 95,7 %. **Cholet** concentre ainsi **l'essentiel de l'offre en collectif** (40 % de son parc de résidences principales).

Entre 2008 et 2013, sur l'AdC, cette répartition entre l'individuel et le collectif reste plutôt stable.

Répartition des maisons et des appartements parmi les résidences principales de l'AdC en 2008 et en 2013

	2008		2013	
	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif
Cholet	60,4 %	39,6 %	60,1 %	39,9 %
AdC hors Cholet	95,7 %	4,3 %	96,0 %	4,0 %
AdC	75,5 %	24,5 %	75,8 %	24,2 %
Angers	23,9 %	74,9 %	22,6 %	75,9 %
CU Angers Loire Métropole	44,1 %	54,8 %	43,1 %	55,5 %
Maine-et-Loire	70,5 %	28,4 %	70,2 %	28,7 %

Source : INSEE, RP 2008-2013

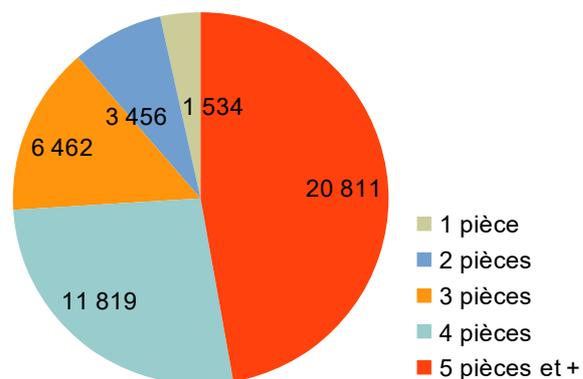
I.2.3. Essentiellement des grands logements

En 2013, **74 % du parc de l'AdC est constitué de logements d'au moins 4 pièces** (contre 73 % en 2008), alors que dans le même temps la taille des ménages se contracte :

- 27 % de 4 pièces ;
- 47 % de 5 pièces et plus.

Entre 2008 et 2013, sur l'AdC, ce sont les **logements de 3 pièces (+ 3,3 %), de 4 pièces (+ 6,6 %) et de 5 pièces et plus (+ 3,9 %) qui progressent le plus.**

Nombre de pièces des résidences principales de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

Évolution du nombre de pièces des résidences principales de l'AdC en 2008 et 2013

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +	Total
2008	1 621	3 388	6 257	11 091	20 026	42 383
2013	1 534	3 456	6 462	11 819	20 811	44 082
Variation 2008-2013	- 5,4 %	2 %	3,3 %	6,6 %	3,9 %	4 %

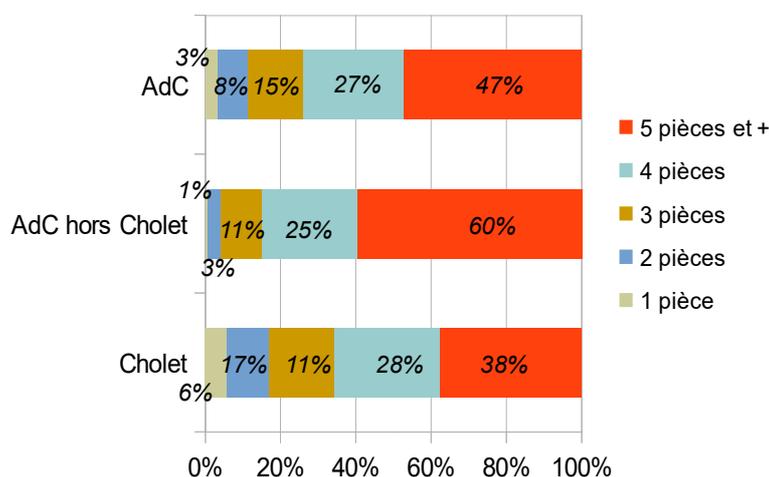
Source : INSEE, RP 2008-2013

En 2013, la ville de Cholet compte **66 % de logements de 4 pièces et plus**, soit la part la plus faible de l'AdC. La commune est en effet caractérisée par **une plus forte proportion de petits logements**, comptant ainsi :

- 6 % de 1 pièce ;
- 17 % de 2 pièces ;
- 11 % de 3 pièces.

Entre 2008 et 2013, sur la ville de Cholet, ce sont les 2, 3 et 4 pièces qui progressent le plus (respectivement + 5,2 %, + 2,4 % et + 2,7 %). Inversement, les logements d'1 pièce diminuent (- 1,1 %).

Nombre de pièces des résidences principales en 2013



Source : INSEE, RP 2013

Les communes hors Cholet concentrent une part plus forte de grands logements, comptant 85 % de 4 pièces et plus. Ces communes possèdent en outre très peu de petits logements. Entre 2008 et 2013, ce sont les logements de 3 pièces et plus qui progressent le plus : + 5 % de 3 pièces, + 12,6 % de 4 pièces et + 6,8 % de 5 pièces et plus. *A contrario*, les logements de 1 ou 2 pièces diminuent entre 2008 et 2013.

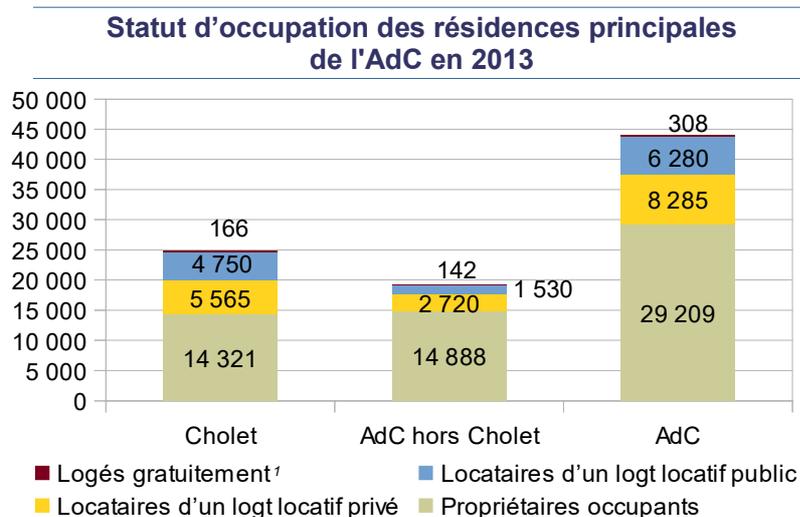
I.3. Des logements occupés avant tout par des propriétaires

I.3.1. Une majorité de propriétaires

En 2013, **66 % des résidences principales de l'AdC sont occupées par des propriétaires.**

Cette proportion est moins importante à Cholet (58 %), où le parc locatif représente environ 41 % des résidences principales : 22 % en logements locatifs privés, 19 % en logements locatifs publics. **Sur les communes hors Cholet**, le taux de propriétaires occupants atteint **77 % des résidences principales.**

La part de propriétaires dans l'AdC est supérieure à celle du département (60 %) et à celle de la France (58 %).



Source : INSEE, RP 2013

En 2013, l'AdC dispose d'un **parc locatif** conséquent, chiffré à **33 % des résidences principales** (soit 14 565 logements). Il se compose de :

- 8 285 résidences principales utilisées en **locatif privé** (soit **19 % des résidences principales**) ;
- 6 280 résidences principales utilisées en **locatif public** (soit **14 % des résidences principales**).

Répartition des statuts d'occupation des résidences principales de l'AdC en 2013

	Propriétaires occupants		Locataire d'un logt locatif privé		Locataire d'un logt locatif public		Logé gratuitement		Total Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cholet	14 321	58%	5 565	22%	4 750	19%	166	1%	24 802
AdC hors Cholet	14 888	77%	2 720	14%	1 530	8%	142	1%	19 280
AdC	29 209	66%	8 285	19%	6 280	14%	308	1%	44 082
Angers	24 672	32%	28 380	37%	23 319	30%	999	1%	77 370
CU Angers Loire Métropole	56 976	45%	35 817	28%	32 434	26%	1 413	1%	126 640
Maine-et-Loire	206 895	60%	74 494	22%	57 891	17%	3 539	1%	342 819
France	16 069 846	58%	7 019 982	25%	4 064 988	15%	700 675	3%	27 855 491

Source : INSEE, RP 2013

Enfin, en 2013, **1 % des résidences principales de l'AdC sont occupées par des personnes logées gratuitement.** La proportion est la même à Cholet et sur les communes hors Cholet.

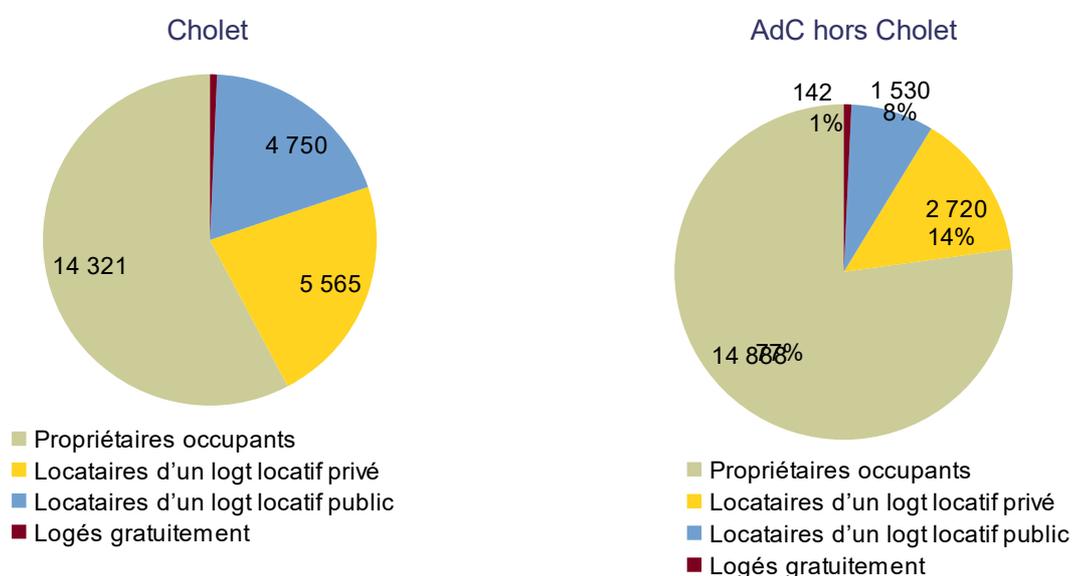
¹ Logé gratuitement : le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

I.3.2. Une offre locative essentiellement présente à Cholet

En 2013, la ville de Cholet est marquée par **une surreprésentation de l'offre locative** (41 % de ses résidences principales) par rapport à la composition des occupants du parc de logement de l'AdC :

- 22 % de logements locatifs privés (5 565 logements) ;
- 19 % de logements locatifs publics (4 750 logements).

Statut d'occupation des résidences principales sur l'AdC en 2013

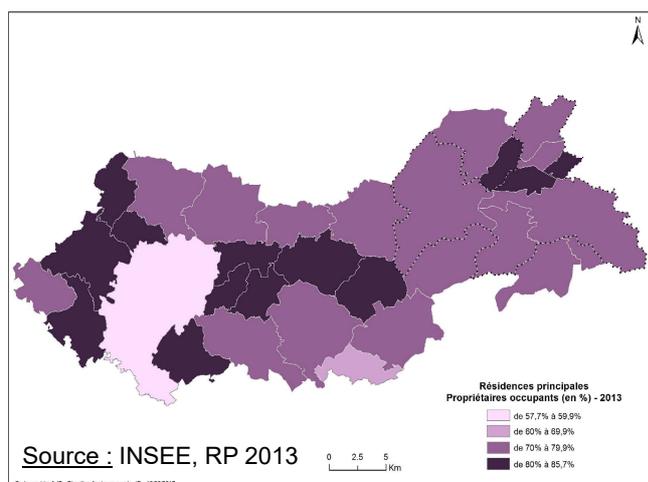


Source : INSEE, RP 2013

Pour **les autres communes de l'AdC**, le **parc locatif** représente **22 % des résidences principales** (4 250 logements) :

- 14 % de logements locatifs privés (2 720 logements) ;
- 8 % de logements locatifs publics (1 530 logements).

Part des résidences principales appartenant à des propriétaires occupants dans les communes de l'AdC en 2013

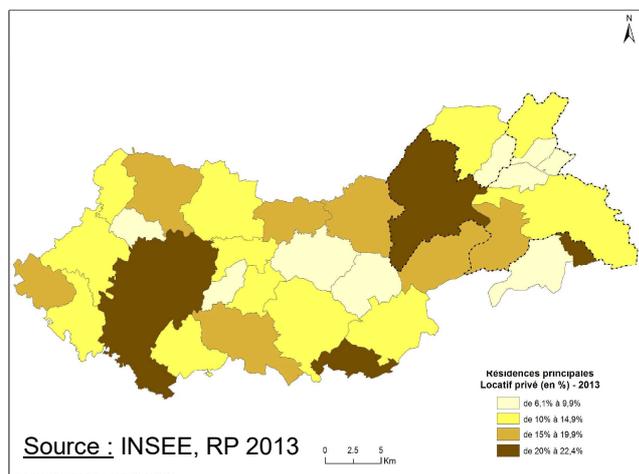


Globalement, l'ensemble des communes possède une part importante de résidences principales appartenant à des **propriétaires occupants**.

Deux secteurs se dégagent avec une part plus élevée :

- **les communes autour de Cholet** : Bégrolles-en-Mauges, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière, La Tessoualle et Toutlemonde ;
- **3 communes à l'est** de l'AdC : La Fosse-de-Tigné et Trémont dans Lys-Haut-Layon et Cernusson.

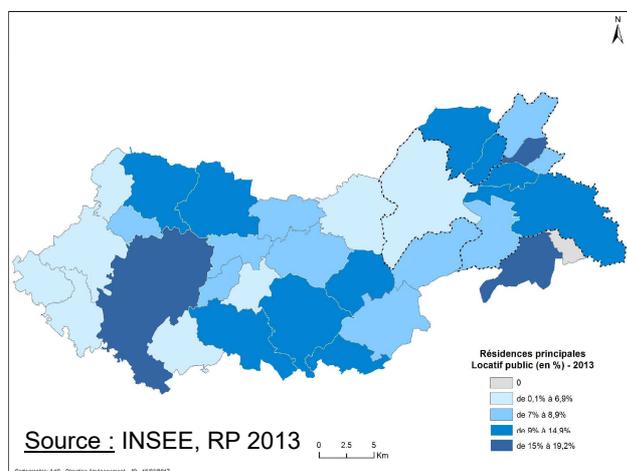
Part des résidences principales utilisées en locatif privé dans les communes de l'AdC en 2013



Deux secteurs concentrent une part importante de résidences principales utilisées en **locatif privé** :

- **Cholet** ;
- **Lys-Haut-Layon** (Les Cerqueux-sous-Passavant, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers et Le Voide) **et ses communes proches** (Coron, Saint-Paul-du-Bois et Vezins).

Part des résidences principales utilisées en locatif public dans les communes de l'AdC en 2013



Trois secteurs possèdent une part très importante de résidences principales utilisées en **locatif public** :

- Cholet, Le May-sur-Èvre et Trémentines ;
- Les Cerqueux, Maulévrier, La Plaine et Yzernay ;
- Lys-Haut-Layon (La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon et Trémont), Cernusson, Cléré-sur-Layon et Montilliers.

Seule Passavant-sur-Layon ne possède pas de résidences principales utilisées en locatif public. Cette commune est par ailleurs la moins peuplée de l'AdC.

II. Un parc de logements ancien, mais plutôt en bon état

II.1. Un parc résidentiel ancien

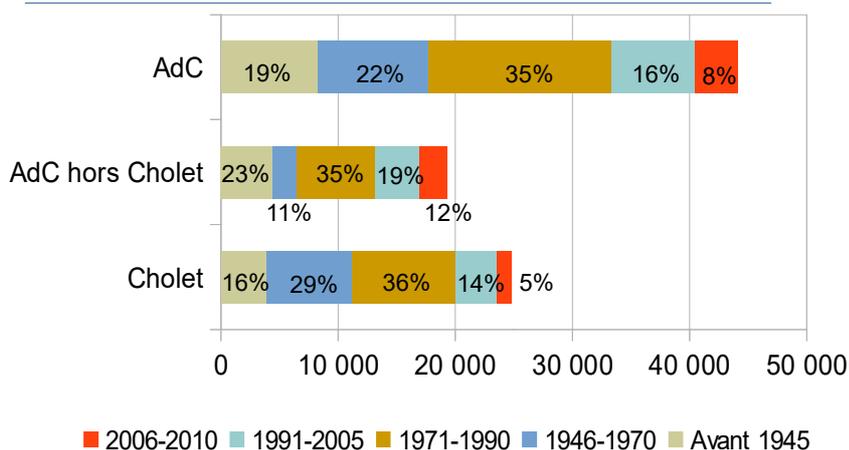
II.1.1. Une forte période de construction de 1970 à 1990

En 2013, sur l'AdC, le **parc résidentiel est ancien**. 40 % des résidences principales ont ainsi été construites avant 1970. Et 75 % d'entre elles l'ont plus largement été avant 1990.

Le graphique fait apparaître une **forte période de construction entre 1970 et 1990** (35 % des résidences principales en 2013).

Au regard des réglementations thermiques (la première date de 1974), **les perspectives d'amélioration du parc sont importantes sur le territoire**.

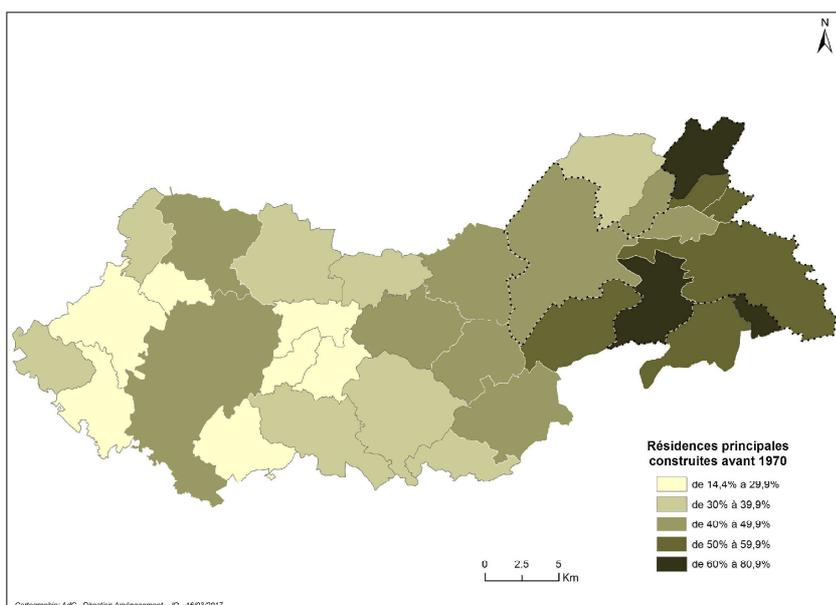
Répartition des résidences principales construites avant 2011 sur l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

II.1.2. Un parc plus ancien à l'est de l'AdC

Part des résidences principales construites avant 1970 dans les communes de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

À l'observation de la carte, **la part de résidences principales anciennes est plus forte à l'est de l'AdC**. Trois communes ou communes déléguées ont ainsi plus de 60 % de résidences principales construites avant 1970 : Les Cerqueux-sous-Passavant (64 %), Tigné (67 %) et Passavant-sur-Layon (81 %).

À l'inverse, **les communes autour de Cholet possèdent les résidences principales les plus récentes** : Nuillé (14 % de résidences principales construites avant 1970), Saint-Léger-sous-Cholet (16 %), Saint-Christophe-du-Bois (20 %), Mazières-en-Mauges (22 %), La Séguinière (27 %), Toutlemonde (27 %) et La Tessoualle (28 %).

Ces communes ont en effet été marquées par le phénomène de **péri-urbanisation** par rapport à la ville de Cholet.

II.2. Une vacance des logements contenue et des résidences indignes en nombre relativement limité

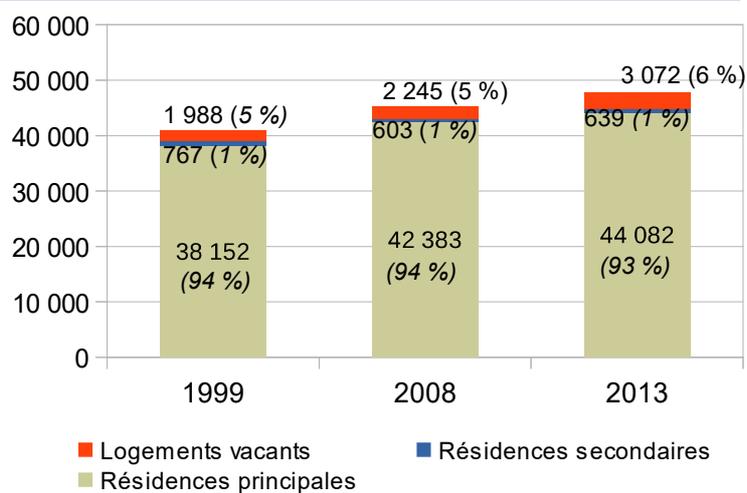
II.2.1. Une proportion de logements vacants en-dessous du taux départemental, mais en progression depuis 1999

En 2013, les logements vacants représentent **6,4 % du parc de logements** de l'AdC, soit 3 072 logements.

Ce taux peut être considéré comme relativement mesuré si on le compare au **taux de vacance du département : 7,1 %** en 2013.

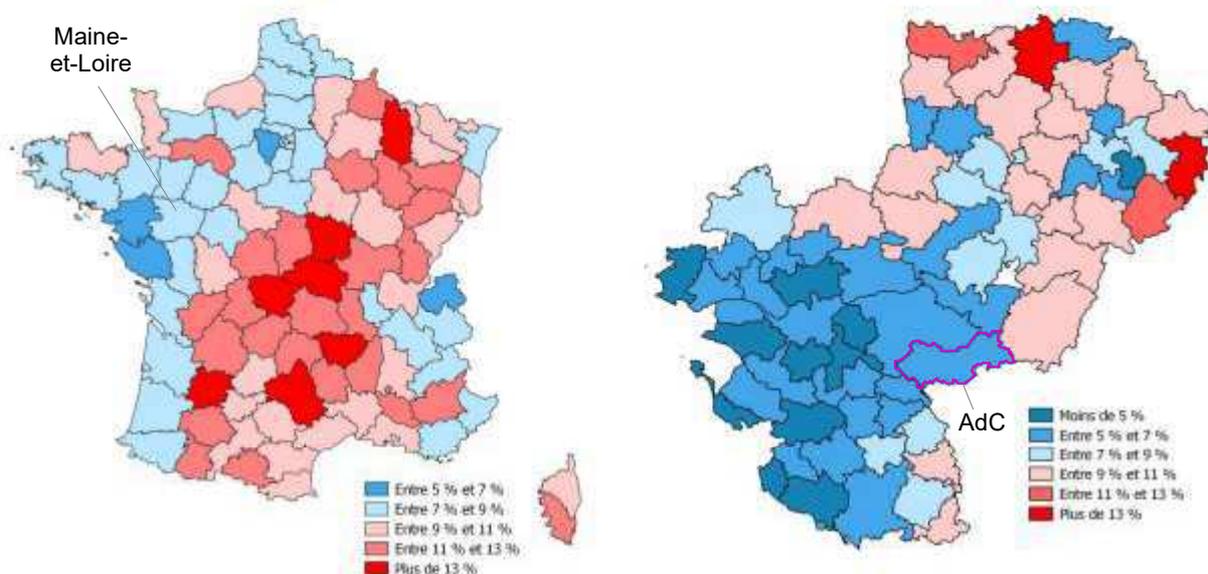
Toutefois, la **proportion de logements vacants progresse depuis la fin des années 90** (elle était de 4,9 % en 1999, soit 1 988 logements).

Évolution de la composition du parc de logements sur l'AdC entre 1999 et 2013



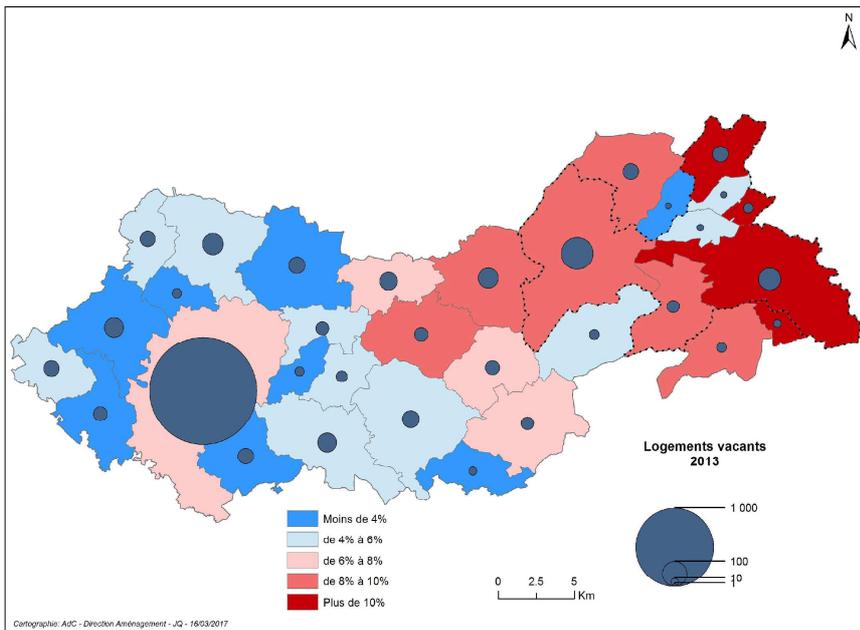
Source : INSEE, RP 2013

Part des logements vacants dans le total des logements en 2015



Source : DREAL Pays de la Loire, 2015

Répartition des logements vacants par commune de l'AdC en 2013



Source : INSEE, RP 2013

À l'échelle de l'AdC, **toutes les communes disposent de logements vacants.**

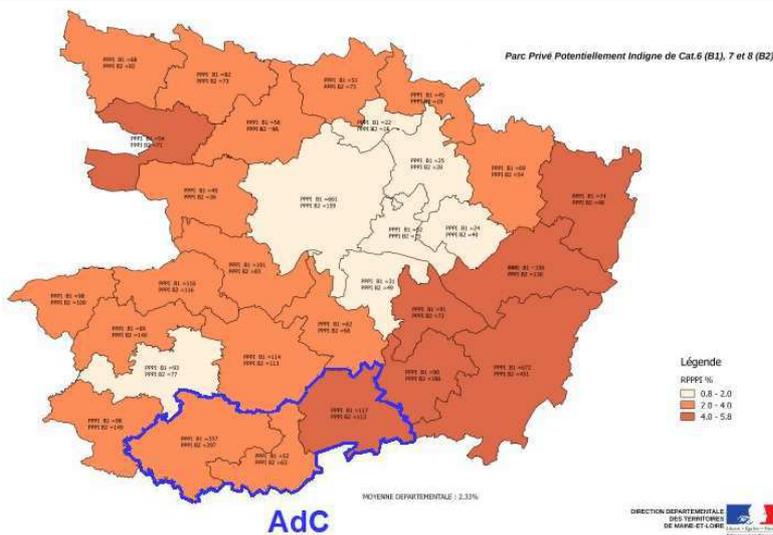
La vacance est **principalement localisée sur Cholet** (1 901 logements, soit 61,9 % des logements vacants de l'AdC).

Suivent la commune historique de **Vihiers** (170 logements, 5,5 %), **Nueil-sur-Layon** (80 logements, 2,6 %) et **Le May-sur-Èvre** (74 logements, 2,4 %).

Au final, le taux de vacance dans **Lys-Haut-Layon** est plus prononcé que dans l'AdC (9,2 % de logements vacants contre 6,4 %).

II.2.2. Un parc de résidences principales privées indignes relativement limité

Répartition des logements potentiellement indignes en Maine-et-Loire en 2013



Sources : DDT 49/GEOFLA/ANAH - DGFIPI FILOCOM 2013

En 2013, le **parc privé potentiellement indigne (PPPI²)** est de **979 logements** sur l'AdC, soit **2,2 %** du parc des résidences principales privées.

Ceci correspond à la moyenne départementale, laquelle est de 2,33 % (soit 6 663 logements).

Ce parc se répartit de la manière suivante :

- 506 logements en catégorie 6 ;
- 473 logements en catégories 7 et 8.

L'est de l'AdC concentre une part plus importante de logements indignes.

² Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) est un outil de repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne. Établie par la DGI, les logements sont classés selon 8 catégories : des immeubles de grand luxe (catégorie 1) jusqu'aux immeubles très médiocres (catégorie 8).

Ainsi, le PPPI rassemble les logements de classement cadastral 6 (logements ordinaires), 7 (logements médiocres) et 8, occupés par des ménages à très faibles ressources (Revenu Fiscal de Référence en dessous de 70 à 150 % du seuil de la pauvreté).

II.2.3. Une part modérée de logements énergivores

En 2016, l'AdC comprend **5 851 logements considérés comme énergivores**, soit 13,8 % de l'ensemble des résidences principales. Ce chiffre est inférieur à la moyenne départementale (16,2 %) et régionale (15,8 %).

Toujours en 2016, **la part de logements énergivores dans le parc social de l'AdC équivaut à 10,4 %**, contre 19,3 % en Maine-et-Loire et 14,2 % en Pays de la Loire.

Logements énergivores en 2016

	Parc global		Parc social	
	Total (estimation)	Taux/résidences principales	Total	Taux/logements sociaux
AdC	5 851	13,8%	712	10,4%
Maine-et-Loire	52 539	16,2%	12 252	19,3%
Pays de la Loire	236 249	15,8%	32 332	14,2%

Sources : DREAL Pays de la Loire, INSEE, ERFS RDL, SoeS et ANAH - RPLS 2016

Entre 2010 et 2014, l'ex CAC a mené une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**), laquelle a permis d'**améliorer 388 logements** dans le cadre de projets de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement/handicap ou encore d'amélioration de logements dégradés.

Depuis 2015, deux Programmes d'Intérêts Généraux (**PIG**) ouverts en Maine-et-Loire sont en cours de réalisation sur le territoire : un PIG "Précarité énergétique/adaptation" et un PIG "Lutte contre l'habitat indigne". Au 1^{er} janvier 2018, **458 logements ont ainsi été rénovés sur l'AdC**.

II.3. Un marché de l'ancien actif, avec des prix accessibles pour les ménages

Après plusieurs années de baisse des transactions de logements anciens (2010-2014), **les ventes semblent repartir à la hausse sur le Maine-et-Loire** (croissance de 11 % en 2015).

II.3.1. Un marché actif...

En 2015, l'AdC comptabilise **954 ventes de logements anciens**, soit **12 % des transactions départementales**. Comme c'est le cas en Maine-et-Loire, les ventes de maisons anciennes sont majoritaires dans l'AdC (80 % des transactions).

Le taux de changements de propriétaires dans un logement est **particulièrement fort** sur la ville de Cholet (**2,7%** contre **2,4 %** pour le département). Celle-ci **concentre 64 %** des transactions de logements anciens de l'AdC et rassemble **98 % des ventes d'appartements anciens**.

Nombre de transactions de logements anciens acquis par un particulier sur l'AdC en 2015 (année glissante³)

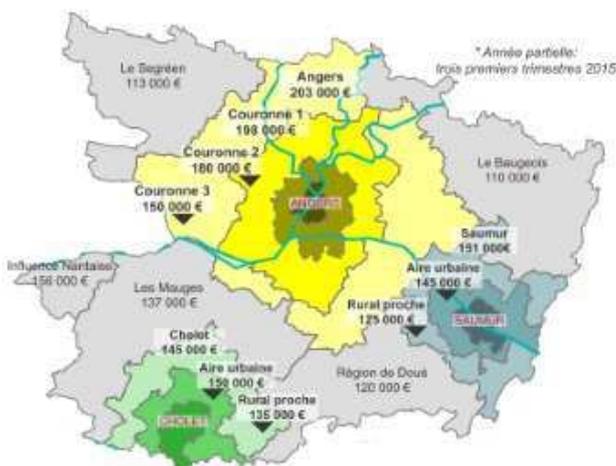
	Maison	Appartement	Mutation mixte (habitat/activité)	Total
Cholet	430	171	6	607
AdC hors Cholet	336	4	7	347
AdC	766	175	13	954
Angers Loire Métropole	1 449	1 397	44	2 890
Maine-Loire	5 778	1 795	168	7 741

³ année glissante : trimestre 4 de 2014 à trimestre 3 de 2015.

Source : ADIL de Maine-et-Loire, 2015

II.3.2. ... principalement sur la ville de Cholet

Prix de vente médian des maisons anciennes T4-T6 en Maine-et-Loire en 2015 (prix net vendeur hors frais d'agence et de notaire)



Source : ADIL de Maine-et-Loire, 2015

À Cholet, le prix médian de la maison T4-T6 s'établit à **145 000 € net vendeur**, hors frais d'agence et de notaire. Le montant global estimé équivaut ainsi à 164 000 € TTC, pour une surface habitable de 97 m² avec un terrain moyen de 386 m².

Pour les communes de la 1^{ère} couronne de l'AdC, le prix moyen des maisons anciennes est de **150 000 € net vendeur**. Pour les communes de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} couronne, le prix médian des maisons se situe entre **120 000 € et 135 000 € net vendeur**.

Ventes médianes de logements en 2015 (prix net vendeur hors frais d'agence et de notaire)

Cholet	Maison	Appartement
	T4-T6	T2-T4
Prix (€)	144 526 €	64 770 €
Prix (€/m ²)	1 487 €	1 078 €
Surface hab. (m ²)	97	62
Surface terrain (m ²)	386	

Source : ADIL de Maine-et-Loire, 2015

III. Un marché du logement neuf dominé par la maison individuelle

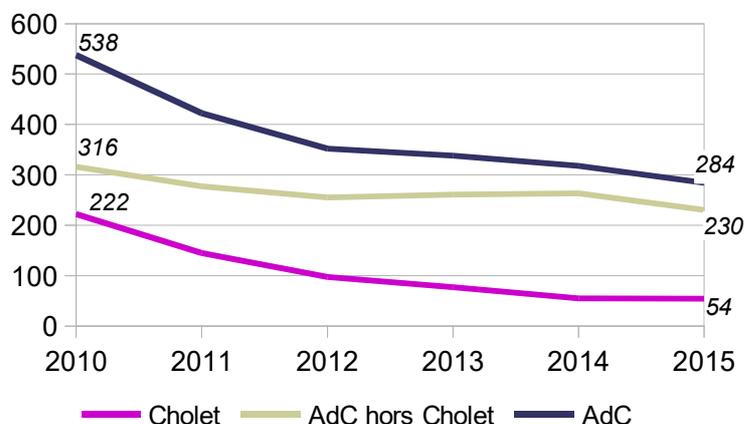
III.1. Un rythme de construction à la baisse depuis 2010

À l'échelle de l'AdC, **environ 380 logements commencés³** ont été construits chaque année entre 2010 et 2015.

Depuis 2010, **le rythme de construction est à la baisse** sur l'AdC. Le nombre de logements commencés a ainsi **diminué de plus de 45 %** entre 2010 (538) et 2015 (284). Ce ralentissement se constate à la fois sur Cholet et sur les communes hors Cholet.

Entre 2010 et 2015, **29 % des logements commencés se situent sur la ville de Cholet.**

Évolution du nombre de logements commencés sur l'AdC de 2010 à 2015

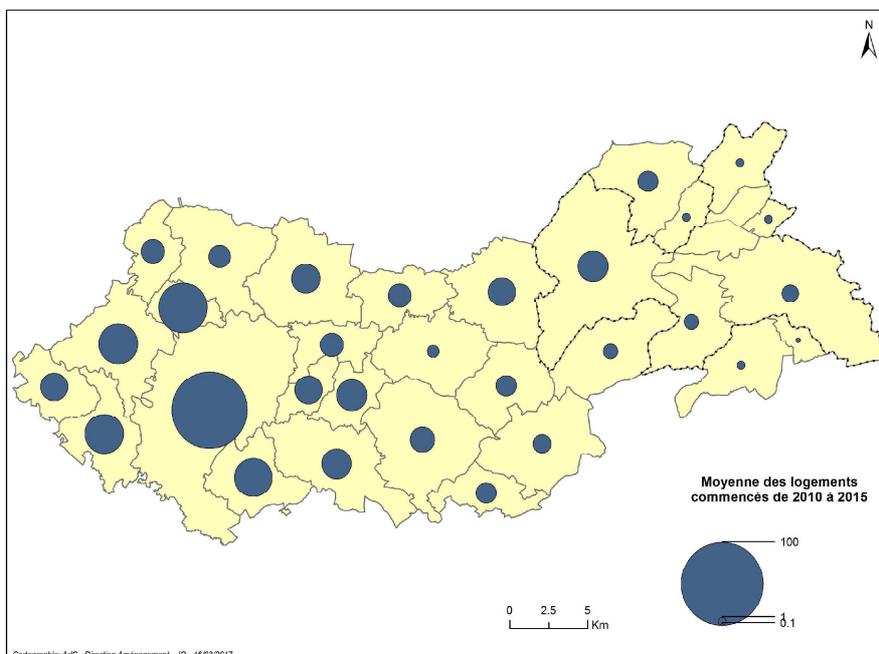


Source : DREAL Pays de la Loire, Sit@del2 2010-2015

La production de logements commencés se localise essentiellement :

- à l'ouest du territoire, sur la ville de Cholet et ses communes périphériques ;
- le long de l'axe routier Cholet-Vihiers (RD960).

Moyenne de logements commencés par commune de l'AdC entre 2010 et 2015



Source : DREAL Pays de la Loire, Sit@del2 2010-2015

³ Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les " fouilles en rigole " sont entreprises (cas des logements individuels).

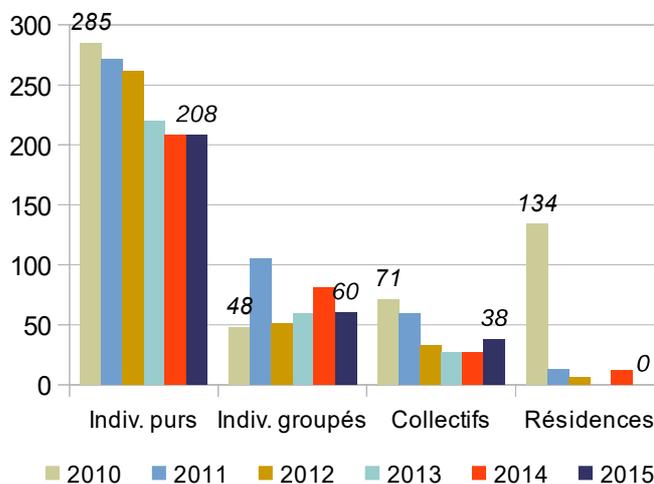
III.2. Une production neuve tournée vers l'individuel

Entre 2010 et 2015, **82 % de la production neuve s'est faite en individuel** (soit une moyenne de 309 logements par an). Cette production se compose de :

- 64 % en individuel pur⁴ (soit une moyenne de 242 logements par an) ;
- 18 % en individuel groupé⁵ (soit une moyenne de 67 logements par an).

Le collectif représente quant à lui logiquement une **petite part des logements commencés** (11 %).

Évolution du nombre de logements commencés en individuel, en collectif ou en résidence dans l'AdC de 2010 à 2015



Source : INSEE, RP 2010 à 2015

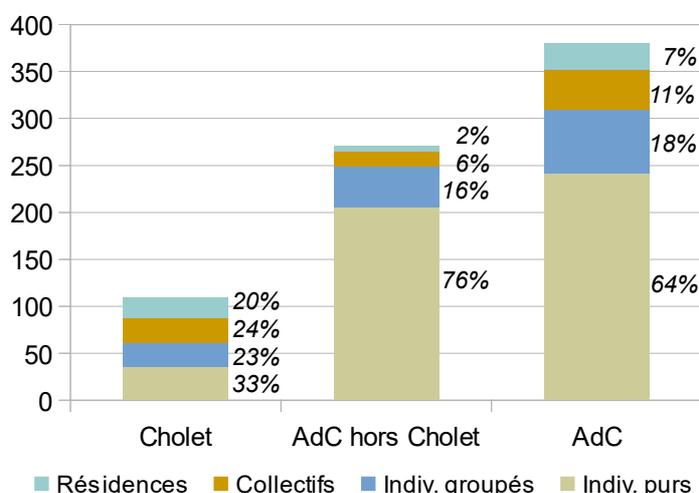
De 2010 à 2015, **Cholet possède une production neuve variée** :

- 56 % de logements individuels :
 - 33 % individuels purs ;
 - 23 % individuels groupés.
- 24 % de logements collectifs⁶ ;
- 20 % de logements résidences⁷.

À noter que **la ville centre concentre la production de logements commencés en collectif** (24 % de son total de logements commencés).

Hors Cholet, la production neuve est principalement individuelle (92 % des logements commencés).

Répartition des logements commencés en individuel, en collectif ou en résidence dans l'AdC de 2010 à 2015



Source : INSEE, RP 2010 à 2015

⁴ logements individuels purs : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.

⁵ logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

⁶ logements collectifs : il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

⁷ logements en résidence : il s'agit de logements offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées).

III.3. Des prix de lots élevés à Cholet et dans sa 1^{ère} couronne, avec une concurrence des territoires voisins

III.3.1. Un stock de lots répondant aux besoins à court terme

Selon l'enquête de l'observatoire des disponibilités foncières dans le Maine-et-Loire du 01/01/2016, **les lots autorisés⁸** dans les opérations de logements (lotissements ou ZAC) depuis 2006 se chiffraient à **environ 1 390** sur l'AdC.

Du 01/01/2006 au 01/01/2016, sur 1 390 lots disponibles, 58 % se sont vendus (soit 813 lots). **Au 01/01/2016, le nombre de lots restants à la vente était de 577.**

Pour 2015, 194 lots se sont vendus. Si sur une année, la vente des lots se chiffre entre 190 et 200, on peut donc estimer qu'au 01/01/2017, le nombre de lots disponibles à la vente sur l'AdC est d'environ 370 lots.

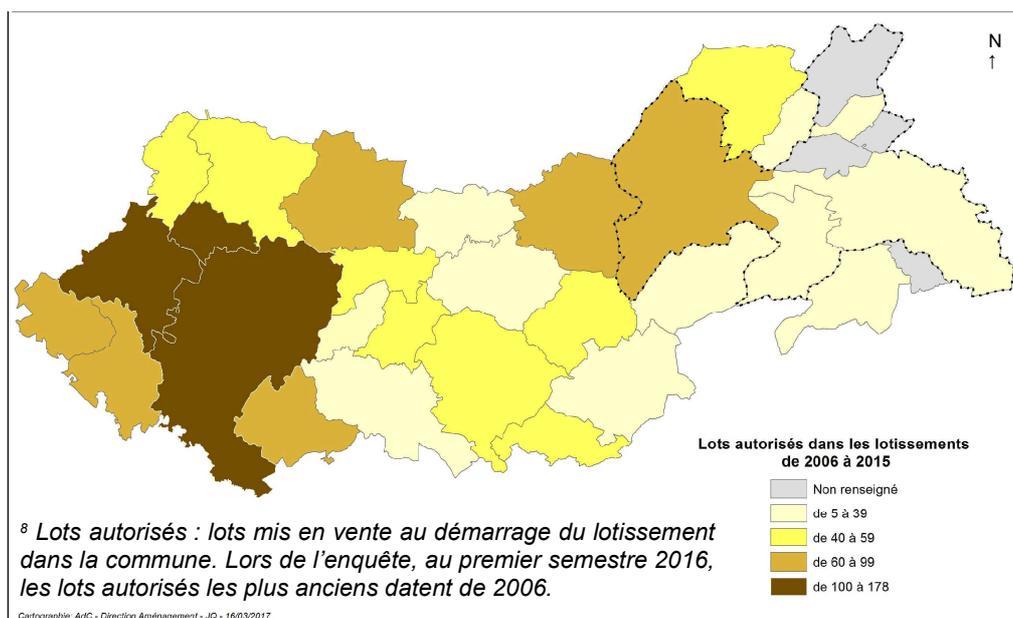
Lots de logements mis en vente sur l'AdC sur la période 2006-2015

	Lots autorisés entre 2006 et 2015		Lots vendus entre 2006 et 2015		Lots disponibles en 2016		Surface moyenne des plus petits lots	Surface moyenne des plus grands lots	Prix moyens des lots (€ HT/m ²)
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %			
Cholet	178		92	52%	86	48%	364	758	103,9 €
AdC hors Cholet	1 212		721	59%	491	41%	459	918	59,1 €
AdC	1 390		813	58%	577	42%	472	920	60,9 €

Source : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016

La majorité des lots autorisés se concentre à Cholet et dans ses communes périphériques, ainsi qu'à Coron et Vihiers.

Répartition des lots autorisés dans les opérations d'habitat sur les communes de l'AdC entre 2006 et 2015



Source : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016

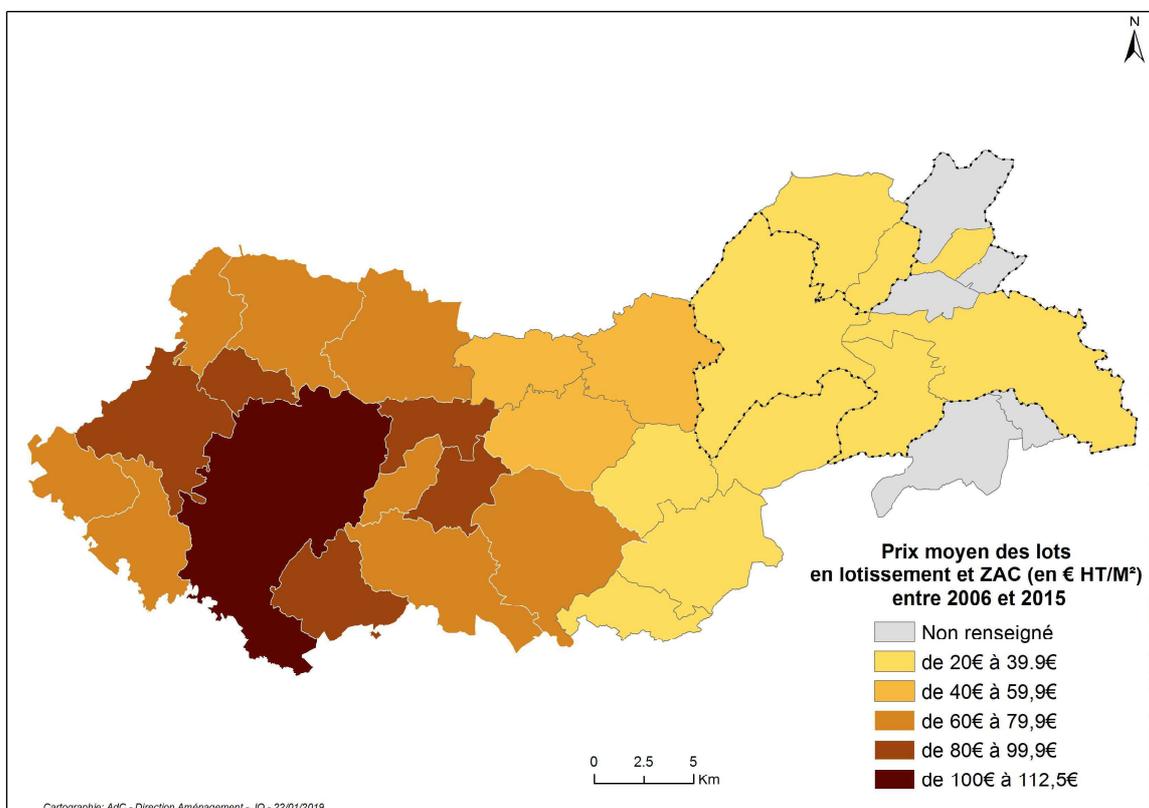
III.3.2. Des prix de lots influencés par la plus ou moins forte proximité de Cholet

Entre 2006 et 2015 dans l'AdC, le prix moyen d'un lot dans une opération de logements (lotissement ou ZAC) est de **58 € HT/m²**.

La carte des prix moyens des lots met en évidence la gradation des prix selon la localisation géographique des communes. **Plus on se rapproche de la ville centre, plus les prix moyens des lots sont élevés.**

Les prix moyens des lots passent ainsi de **112,5 € HT/m²** sur la ville de Cholet à environ **60 à 89,9 € HT/m²** dans les communes de 1^e couronne, à environ **40 à 59,9 € HT/m²** dans les communes de 2^e couronne et à moins de **40 € HT /m²** dans les communes de 3^e et 4^e couronnes.

Répartition des prix moyens des lots dans les opérations d'habitat sur les communes de l'AdC entre 2006 et 2015



Source : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016

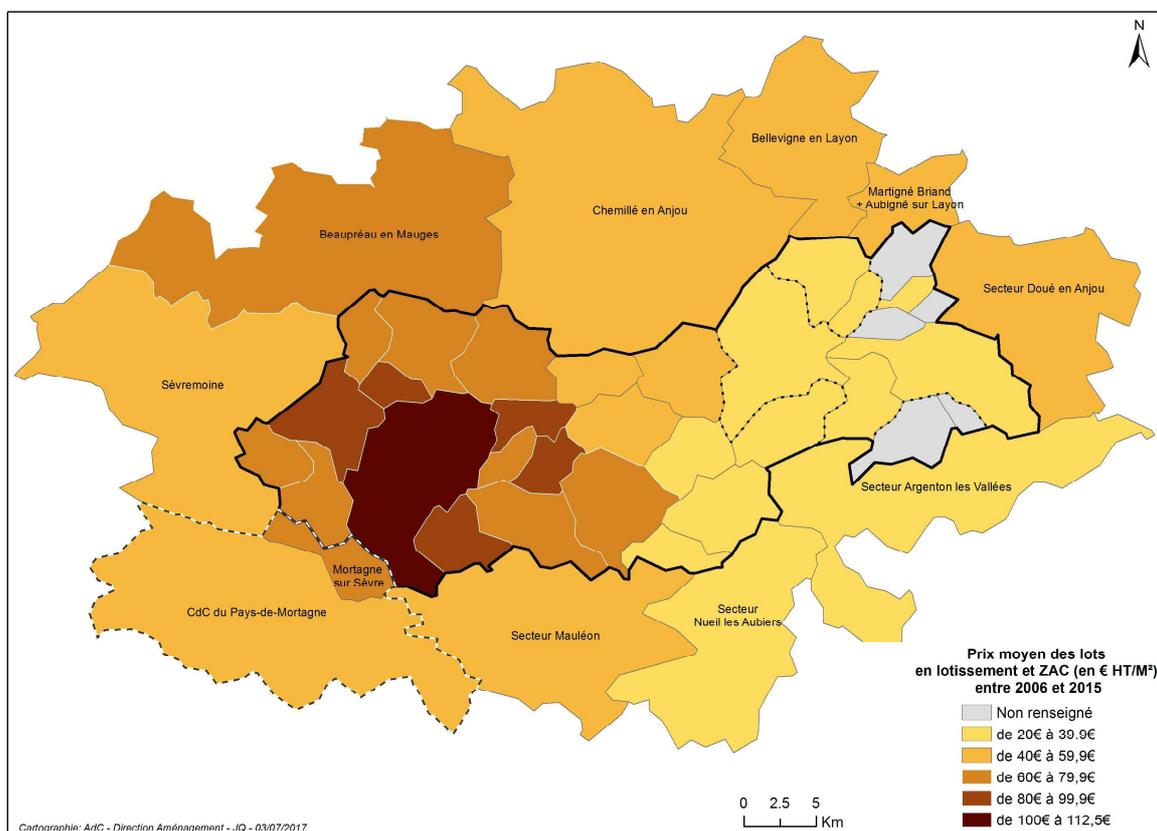
Si les prix sont élevés dans l'ouest de l'AdC, ils diminuent progressivement vers l'est du territoire : Les Cerqueux (38 €/m²), Vihiers (37,5 €/m²), Cernusson (30 €/m²), Nueil-sur-Layon (29,2 €/m²), La Fosse-de-Tigné (29 €/m²), Saint-Paul-du-Bois (26 €/m²), Montilliers (25,9 €/m²), Les Cerqueux-sous-Passavant (20,8 €/m²).

III.3.3. Des prix attractifs sur les territoires limitrophes de l'AdC

La carte sur les prix moyens des lots de logements mis en vente montre que **certains territoires limitrophes** proposent **des prix très attractifs** pour les primo-accédants. C'est le cas pour les communes nouvelles de Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou, la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et le secteur de Mauléon.

Entre 2006 et 2015, ces territoires limitrophes proposent des prix allant de **40 à 59,9 € HT/m²**, équivalents aux prix des lots à Coron, Vezins ou Chanteloup-les-Bois. En plus d'une **localisation géographique stratégique**, ces territoires voisins disposent d'une **bonne desserte routière**.

Comparaison des prix moyens des lots mis en vente dans les opérations d'habitat entre l'AdC et ses territoires limitrophes entre 2006 et 2015



Sources : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016
ADIL de Vendée, 2017
Mairies de Mauléon, Nueil-les-Aubiers, Argenton-les-Vallées, 2017

III.4. Des difficultés d'accès à la propriété à Cholet et dans sa 1^{ère} couronne

Entre 2011 et 2015, sur l'AdC, **382 ménages ont utilisé un Prêt à Taux Zéro⁹ (PTZ)** pour acheter un logement neuf. Sur cette même période, l'AdC comptabilise 1 740 logements commencés. Ainsi, **22 % des logements commencés ont été financés avec le PTZ.**

Nombre de PTZ en logement neuf délivrés entre 2011 et 2015 sur l'AdC

	PTZ 2011-2015		Logements commencés 2011-2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Cholet	43	11 %	431	25 %
	10 %		100 %	
AdC hors Cholet	339	89 %	1 309	75 %
	26 %		100 %	
AdC	382	100 %	1 740	100 %
	22 %		100 %	

Sources : ADIL de Maine-et-Loire et ANIL - SGFAS, 2015

Sur l'AdC, **les ménages utilisent peu le PTZ** dans le financement de leur projet d'accès à la propriété.

Cette situation s'explique tout d'abord par le **contexte économique actuel**. Depuis 2008, comme sur le plan national, l'AdC enregistre une baisse de la construction de logements. Cette situation est due au ralentissement économique qui a retardé les projets d'accès à la propriété des ménages et durci les accords des prêts bancaires pour l'accès à la propriété.

La faible utilisation du PTZ s'explique aussi par le **prix des terrains** (destinés à la construction) **très élevé sur Cholet et sa 1^{ère} couronne**. Le montant du PTZ permet difficilement aux ménages modestes d'équilibrer leurs plans de financement.

À Cholet, entre 2011 et 2015, seulement 10 % des accédants à la propriété ont utilisé le PTZ (sur 431 logements commencés de 2011 à 2015). **Pour les communes de la 1^{ère} couronne, les proportions sont également basses** : 10 % à Nuillé, 16 % au May-sur-Èvre, 21 % à La Séguinière, 21 % à La Tessoualle, 22 % à Saint-Léger-sous-Cholet, 28 % à Saint-Christophe-du-Bois.

Plus on s'éloigne de la ville centre, plus le pourcentage de ménages utilisant le PTZ s'accroît. Ainsi, 32 % des accédants à la propriété ont utilisé le PTZ à Coron, 33 % à Trémentines, 34 % à Maulévrier, 36 % à Saint-Paul-du-Bois, 49 % à La Romagne, 50 % à Tigné, 56 % à Chanteloup-les-Bois, 60 % à Cernusson, 67 % à Cléré-sur-Layon,

III.5. Des densités brutes en diminution avec l'éloignement de la ville centre

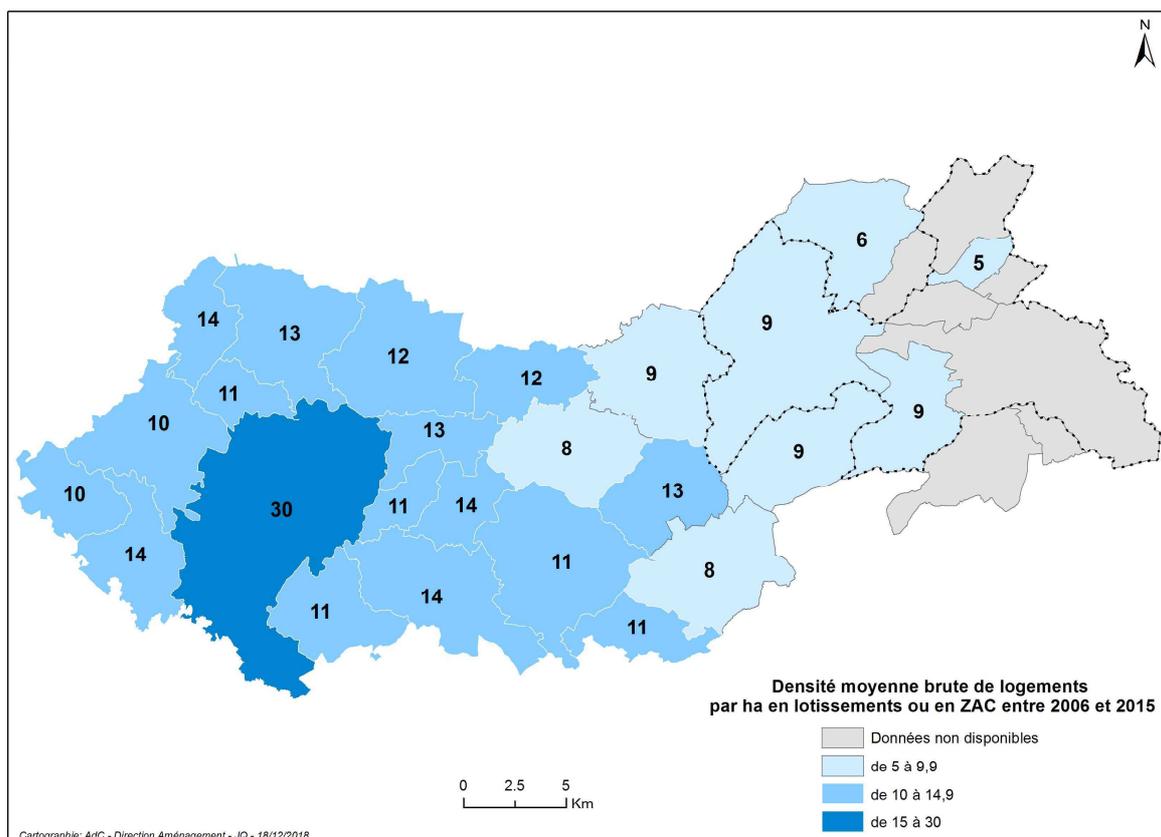
Entre 2006 et 2015, sur l'AdC, la densité moyenne brute¹⁰ dans les opérations d'habitat (lotissements ou ZAC) est de **13,1 logements par ha.**

La densité moyenne brute la plus élevée est à Cholet : 30 logements par ha. Dans les communes de la **1^{ère} ou de la 2^{ème} couronne**, la densité baisse et se situe entre **10 et 14 logements par ha.** La densité moyenne brute diminue à **l'est du territoire**, passant en dessous de **10 logements par ha.**

⁹ Le Prêt à Taux Zéro (PTZ) est un prêt aidé par l'État qui vous permet d'acheter votre logement si vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des 2 dernières années, sous conditions de ressources.

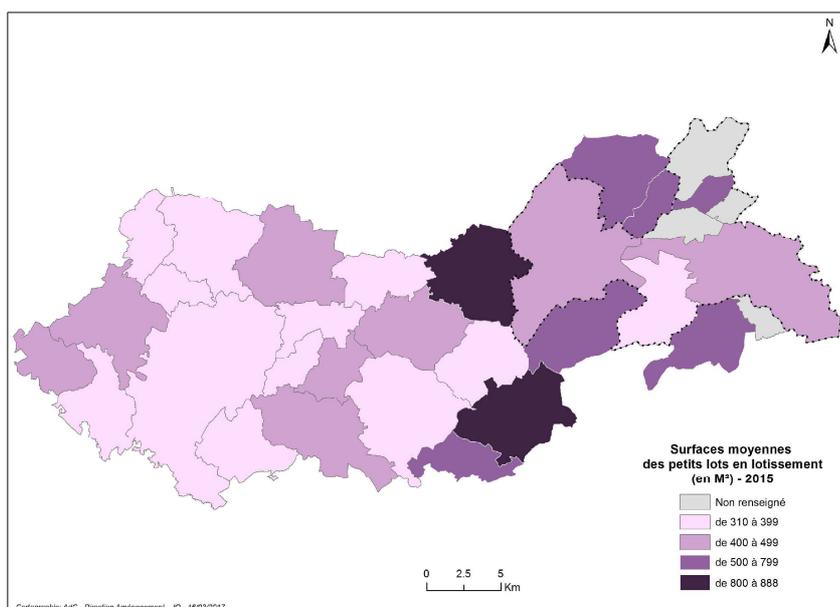
¹⁰ La densité brute est le nombre de logements divisé par la surface brute. La surface brute se calcule en additionnant la totalité des surfaces du périmètre : voirie, espaces verts, bassins de rétention, etc.

Répartition des densités moyennes brutes dans les opérations d'habitat commencées entre 2006 et 2015 dans les communes de l'AdC



Source : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016

Répartition des surfaces moyenne des lots en lotissements par commune de l'AdC au 1^{er} janvier 2016



Source : DDT 49/SUAR/GEO - Observatoire du foncier en Maine-et-Loire - 01/01/2016

À l'échelle de l'AdC au 1^{er} janvier 2016, la surface moyenne des plus petits lots en lotissements ou ZAC est de **472 m²** alors que la surface moyenne des plus grands lots est de **920 m²**. Comme le montre la carte, les lots les plus petits se situent à l'ouest du territoire, c'est-à-dire à Cholet et autour de la ville centre.

À l'opposé, la taille moyenne des lots en lotissements ou en ZAC s'agrandit dans les communes situées à l'est de l'AdC.

IV. Une faible tension dans le parc locatif public

IV.1. Un parc locatif public conséquent, localisé essentiellement à Cholet

En 2015, sur l'AdC, le parc locatif public est de **6 821 logements**. Cela représente **15,5 % des résidences principales du territoire**.

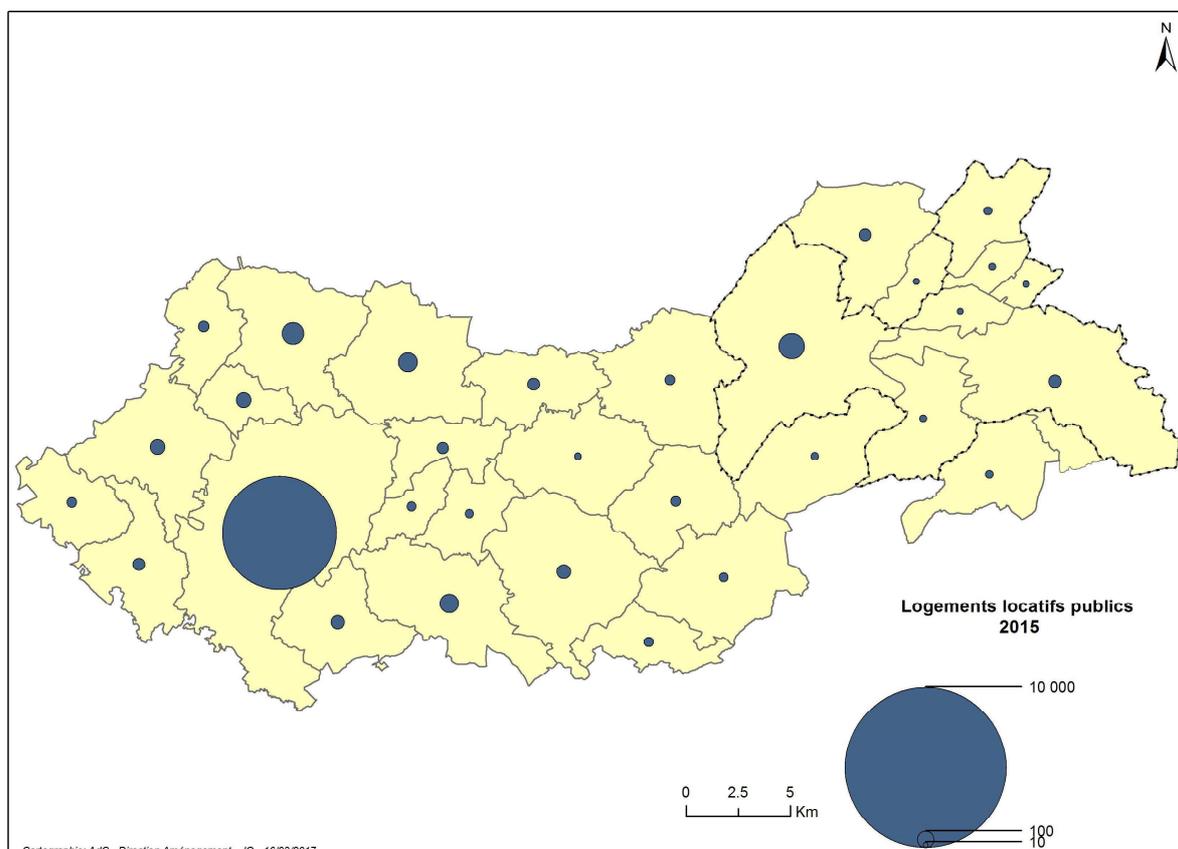
Évolution des logements locatifs publics de l'AdC entre 2011 et 2015

	2011		2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Cholet	4 962	75%	5 032	74%
AdC hors Cholet	1 674	25%	1 789	26%
AdC	6 636	100%	6 821	100%

Source : DREAL Pays de la Loire, RPLS 2011-2015

Le nombre de logements locatifs publics est en progression, passant de 6 636 en 2011 à 6 821 en 2015 (185 logements supplémentaires). En 2015, **74 % du parc locatif public** de l'AdC est localisé sur la **ville de Cholet** (5 032 logements).

Répartition des logements locatifs publics par commune de l'AdC en 2015



Source : DREAL Pays de la Loire, RPLS 2015

Pour rappel, certaines communes de l'AdC sont concernées par l'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite **Loi SRU**), qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux : **Cholet, Lys-Haut-Layon, Le May-sur-Èvre et La Séguinière**. En effet, ces 4 communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont comprises dans une agglomération, au sens du Recensement Général de la Population (RGP), de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

L'AdC n'étant pas identifiée comme un marché tendu en logements locatifs publics, le taux à atteindre pour ces 4 communes est de **20 % de logements locatifs sociaux** au lieu de 25 % (cf. article L.302-5 du Code de la construction et de l'habitat).

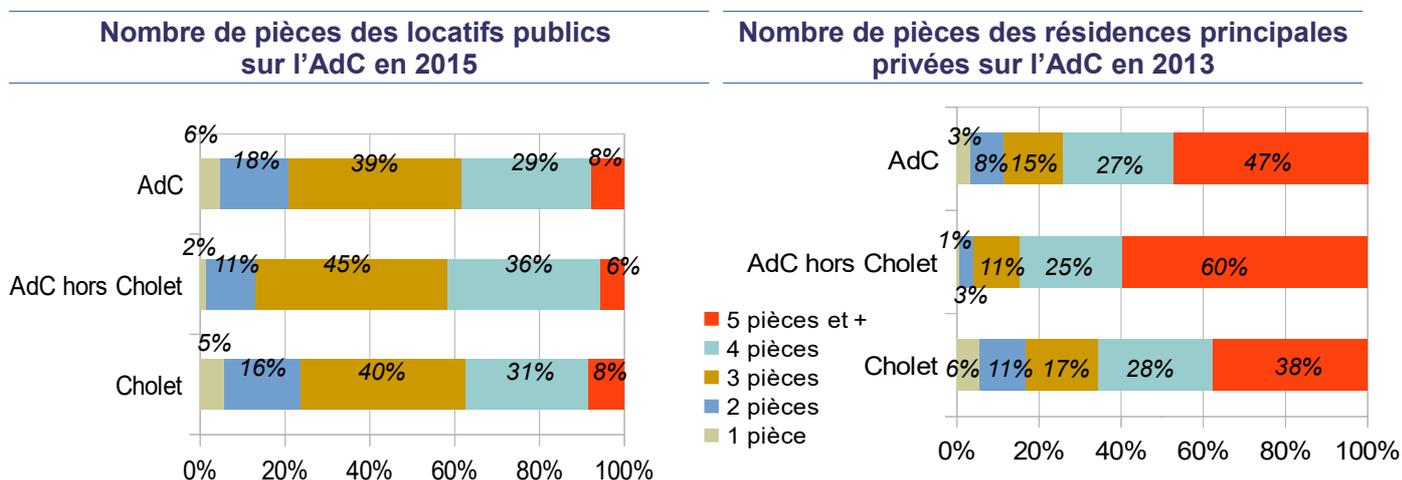
En 2016, la proportion de logements sociaux dans l'ensemble du parc est de :

- 21,9 % à Cholet ;
- 16,3 % à Lys-Haut-Layon (estimation) ;
- 16,2 % au May-sur-Èvre ;
- 6,6 % à La Séguinière.

IV.2. Des logements locatifs publics assez grands, mais moins que ceux du parc de résidences principales privées

L'essentiel du parc locatif public de l'AdC est constitué de **logements de 3 pièces** (39 % du parc en 2015). La taille des logements locatifs publics est donc très différente de celle des résidences principales privées, où les 3 pièces représentent seulement 15 % du parc en 2013.

Autre comparaison, **les logements locatifs publics de 4 pièces et plus représentent 37 % du parc public, contre 74 % de l'ensemble des résidences principales**. Le développement sous la forme de pavillon induit ce résultat.



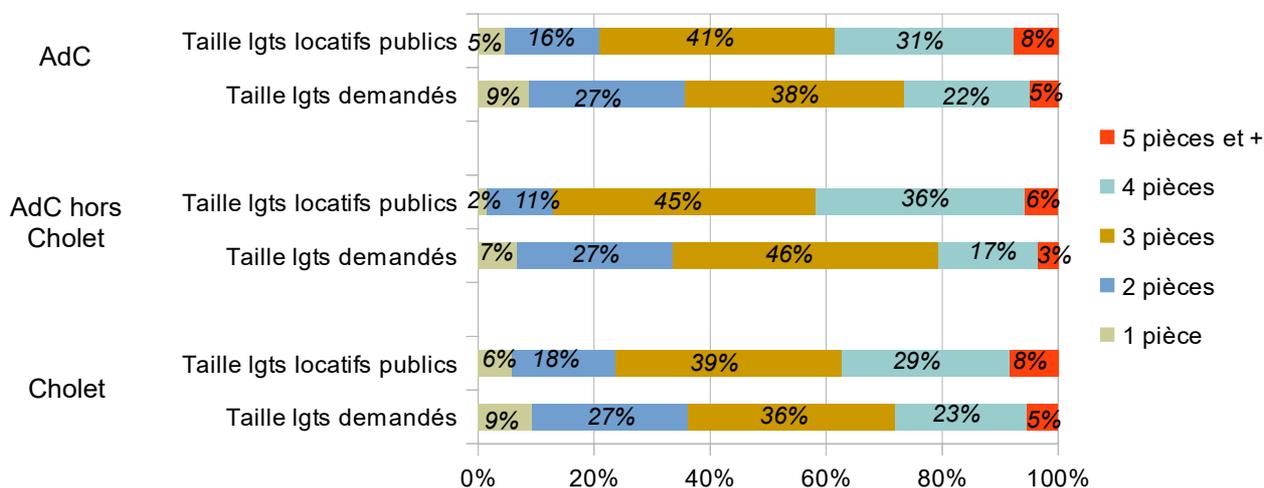
Source : DREAL Pays de la Loire, RPLS 2013-2015

IV.3. Une demande de logements locatifs publics en décalage avec le parc existant

Si on compare la taille des logements du parc locatif public avec la taille du logement recherché par le demandeur, on constate un **décalage** assez important. Ainsi, **21 % du parc public est composé de logements d'1 ou 2 pièces, tandis que 36 % des ménages en sont demandeurs**.

Les logements de 3 pièces sont les logements les plus demandés (38 %). Pourtant, cette typologie est celle qui est la plus représentée dans le parc (41 %). C'est aussi le cas des 4 pièces et plus, lesquels représentent 39 % de l'offre contre 27 % de la demande sur l'AdC. Cet écart interroge, notamment car **c'est bien souvent la recherche d'un petit logement (2 pièces ou moins) qui apparaît** sur le graphique suivant.

Comparaison du parc existant et de la demande de logements locatifs publics sur l'AdC en 2015



Source : DREAL Pays de la Loire, RPLS 2015

Synthèse - Habitat

En 2013, l'AdC compte près de **48 000 logements**. Les trois quarts sont de l'habitat individuel, chiffre légèrement supérieur à la moyenne départementale, **principalement occupés par des propriétaires**. En effet, **le Choletais est un territoire où les ménages privilégient la maison en accession à la propriété**. Le parc se compose également d'une offre locative, laquelle est essentiellement située à Cholet.

La croissance du parc est positive dans toutes les communes, malgré un **ralentissement de la construction** de logements depuis 2008. **L'offre de terrains à bâtir** est présente sur l'ensemble du territoire **mais parfois en inadéquation avec la demande locale des ménages**. Plus des trois quarts de la construction neuve sont dédiés à l'habitat individuel, permettant de répondre **aux besoins et aux attentes de la population**.

La ville de Cholet, **qui compte plus de la moitié des logements**, comptabilise en proportion **peu de constructions neuves**, freinant alors son attractivité résidentielle ainsi que celle de l'AdC, et ce malgré son rôle de polarité économique centrale.

Les chiffres observés dans les autres communes de l'AdC montrent **leur volonté de développer chacune leur attractivité résidentielle**. Toutefois, et en lien avec leur localisation géographique et leur taille, les communes observent plusieurs dynamiques : **des constructions de logements plus nombreuses dans les communes à proximité de Cholet, à Vihiers et à Coron et moins nombreuses au centre et à l'est de l'AdC**.

Les prix moyens des lots de terrains à bâtir **sont dégressifs en partant de Cholet** vers ses communes périphériques, puis vers les communes de l'est du territoire. L'observation du prix du foncier des secteurs limitrophes à l'AdC montre **des prix attractifs à Mortagne-sur-Sèvre, Sèvremoine, Chemillé-en-Anjou ou Mauléon**, où le niveau de prix proposé est équivalent à celui affiché dans les communes du centre de l'AdC, argument pesant dans les départs des actifs de l'AdC en direction de ces territoires.

En matière de **densité brute moyenne des nouvelles opérations d'habitat depuis 2006, la situation est contrastée** avec des différences assez marquées entre Cholet (30 log/ha), les communes de première et deuxième couronnes (10 à 14 log/ha) et les communes de l'est (5 à 9 log/ha). À noter toutefois que **les quartiers autorisés récemment ont des densités supérieures** aux moyennes calculées depuis 2006, montrant les efforts poursuivis par les communes.

Le parc résidentiel est relativement ancien. Une **forte période de construction** a eu lieu **entre 1970 et 1990**. Le vieillissement des résidences principales est moins prégnant dans la partie ouest de l'AdC, où le développement assez récent a stimulé la production de logements. **Le taux de vacance des logements reste assez faible** par rapport à la moyenne départementale, bien qu'il soit plus prononcé dans le Vihierois, territoire qui compte également proportionnellement plus de logements indignes.

Concernant **le marché de l'occasion**, après plusieurs années de baisse au début des années 2010, **les ventes semblent repartir à la hausse depuis 2015**. Cette année là, Cholet concentre près des deux-tiers des transactions de logements anciens, illustrant **un fort renouvellement du parc**.

En 2015, le **parc locatif public** de l'AdC se compose d'environ **6 300 logements (dont les trois-quarts à Cholet)**, soit 15 % des résidences principales du territoire. **Un décalage** est ressenti entre l'offre en logements locatifs et une faible demande, **marquant l'absence de tension sur le parc locatif social**.

Besoins répertoriés - Habitat

- Produire des logements neufs en adéquation avec les objectifs démographiques.
- Produire des logements neufs en adéquation avec les besoins de la population :
 - Revenus modestes.
 - Vieillissement de la population.
 - Besoins réels (primo-accession, taille des logements, surface et prix des lots, etc.).
- Adapter la construction de logements sociaux au contexte choletais distendu.
- Développer une offre d'habitat économe en foncier.
- Adapter les objectifs de densité des nouvelles opérations aux spécificités des communes - Rechercher une cohérence.
- Lutter contre la progression du parc de logements vacants.
- Réfléchir aux possibilités d'accompagnement des rénovations du bâti ancien.

III. ÉCONOMIE



Entre les métropoles régionales, Nantes et Angers, et les bassins d'emploi de 2^e niveau dont elle fait partie, l'AdC, par sa dynamique économique et la diversité de ses activités, **se place en tête de l'armature des pôles régionaux et extra-régionaux** que sont Saint-Nazaire, Laval, La Roche-sur-Yon, Saumur dans une moindre mesure, Niort et Poitiers.

Historiquement, **Cholet constitue un pôle important d'attractivité de l'emploi**, au centre d'un bassin économique très étendu, caractérisé par une **forte imbrication de l'industrie et de l'artisanat dans le milieu rural**, constituant ainsi un maillage propice au développement homogène du territoire.

Le modèle dit des "**usines à la campagne**" constitue une **spécificité du secteur choletais** englobant les Mayennes et le nord Vendée qui perdure encore, dans la mesure où l'on ne retrouve de telles concentrations industrielles qu'autour des agglomérations ou autour des axes routiers importants, et non généralement en zone rurale. Peu tourné vers Angers, le Choletais entretient davantage de **liens avec Nantes et le nord Vendée**.

Pourtant, ce territoire a longtemps été **enclavé**. Cette situation a été propice au **développement endogène de l'économie**, autour de secteurs traditionnels industriels, comme la chaussure et le textile. Associé à un fonctionnement plutôt paternaliste des entrepreneurs locaux, il a conduit à **l'attachement de la main d'œuvre à son territoire et à son travail**, avec une faible mobilité et une relative autonomie, ainsi qu'au développement assez tôt de la bi-activité dans les ménages. Ce rapport entre la population active et son emploi a marqué son empreinte et semble porteur, puisqu'il constitue un atout auprès des industriels désireux de trouver une **main d'œuvre qualifiée, travailleuse et consciencieuse, peu portée sur les conflits sociaux** (source : Comité d'expansion économique de Maine-et-Loire).

I. Un bassin d'emploi dynamique

I.1. Un territoire attirant de nombreux actifs

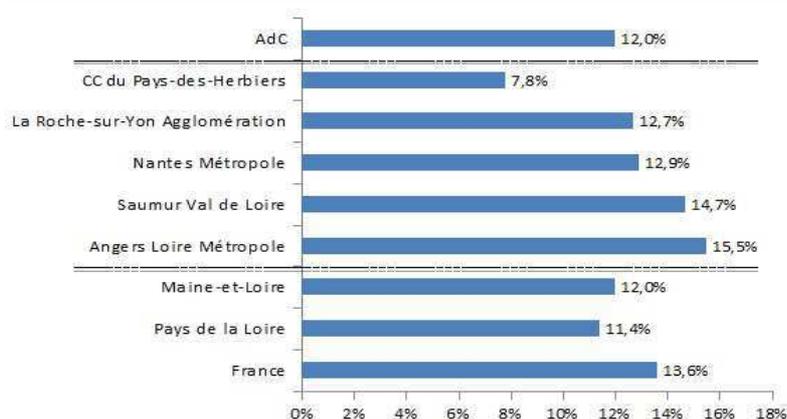
L'AdC se caractérise par un **nombre d'emplois supérieur** (50 775 en 2013) à celui d'**actifs résidents ayant un emploi** (42 919 en 2013). De fait, l'indice de concentration d'emploi, qui correspond au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs résidents ayant un emploi, est de 118,3 contre 97,8 en Maine-et-Loire.

5 communes de l'AdC ont en effet **davantage d'emplois qu'elles n'ont d'actifs résidents** :

- Cholet : 34 647 emplois pour 21 208 actifs (indice de concentration d'emploi : 163,4) ;
- La Séguinière : 2 199 emplois pour 1 750 actifs (indice de concentration d'emploi : 125,7) ;
- Maulévrier : 1 714 emplois pour 1 396 actifs (indice de concentration d'emploi : 122,8) ;
- Les Cerqueux : 1 150 emplois pour 412 actifs (indice de concentration d'emploi : 279,1) ;
- Montilliers : 667 emplois pour 558 actifs (indice de concentration d'emploi : 119,5).

I.2. Un taux de chômage inférieur à celui des agglomérations environnantes

Taux de chômage des actifs de 15 à 64 ans en 2013



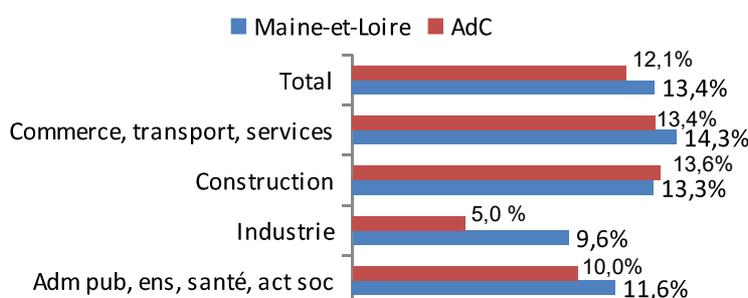
Source : INSEE, 2013

Avec **12 % des actifs sans emploi** en 2013 selon l'INSEE, l'AdC présente un **taux de chômage inférieur à la moyenne nationale** (13,6 %).

Le taux de chômage du territoire est aussi **inférieur à celui des agglomérations environnantes** : La Roche-sur-Yon, Nantes, Saumur et Angers.

I.3. Un taux de création d'entreprises proche de la moyenne départementale

Taux de création d'entreprises¹ par grands secteurs d'activité en 2014



Source : INSEE, 2014

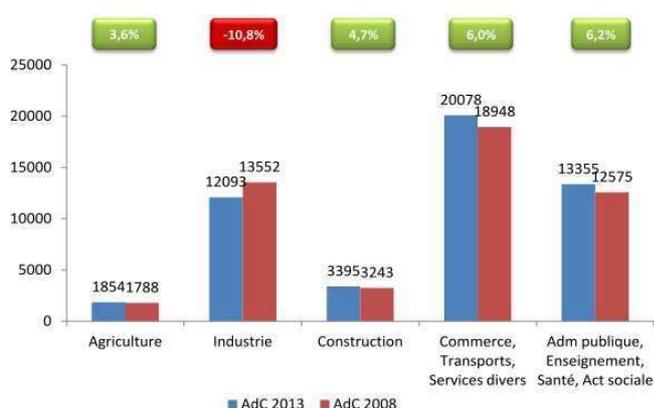
Avec un **taux de création d'entreprises de 12,1 %**, l'AdC suit globalement une tendance légèrement inférieure à la moyenne départementale.

Ce taux est néanmoins davantage tiré par **les créations d'entreprises dans les activités liées à l'économie résidentielle** (commerce, transport, services et construction) que sur l'ensemble du département.

¹ Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

I.4. Un nombre d'emplois en hausse entre 2008 et 2013

Évolution du nombre d'emplois par grands secteurs d'activité sur l'AdC entre 2008 et 2013



Source : INSEE, 2013

En 2013, le territoire regroupe **50 775 emplois salariés**, chiffre en progression de 1,3 % par rapport à 2008 alors que dans le même temps la population a progressé de 1,8 %.

Ces évolutions sont donc plus favorables qu'au niveau départemental, qui n'a enregistré qu'une progression de l'emploi de 1 % pour une croissance démographique de 3,2 %.

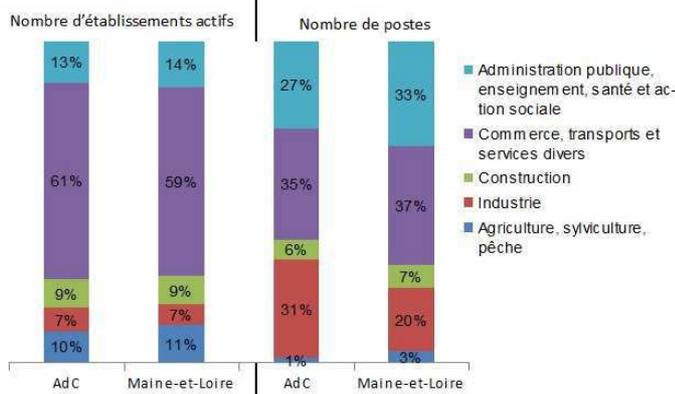
L'analyse des évolutions par grands secteurs d'activité permet de mettre en évidence :

- **une forte baisse de l'emploi industriel** (- 10,8%), sensiblement plus marquée qu'au niveau départemental (- 9,1 %) ;
- **des progressions plus importantes qu'au niveau départemental** pour **l'agriculture** (+ 3,6 % contre - 7,4 %), **la construction** (+ 4,7 % contre - 0,4 %), ainsi que le **commerce, les transports et les services divers** (+ 6 % contre + 4,2 %) ;
- **une évolution proche de la moyenne départementale** pour **l'administration publique** (+ 6,2 % contre + 6,5 %).

II. Une économie à fort caractère industriel

II.1. Une part importante de l'emploi industriel

Répartition des établissements actifs et des postes par grands secteurs d'activité sur l'AdC en 2014



Source : INSEE, 2014

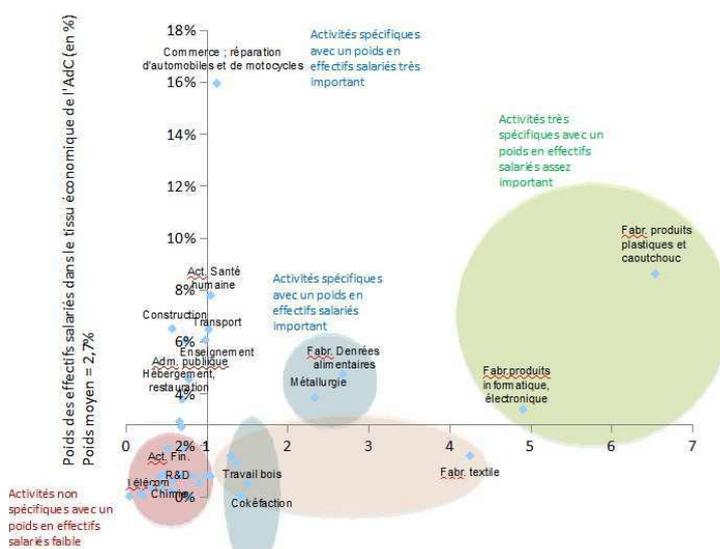
En 2014, l'AdC compte **8 708 établissements actifs** représentant **42 287 postes**.

Le profil du tissu économique du territoire se distingue principalement de celui du département par le **poids de l'emploi dans le secteur industriel** (11 points supérieurs à la moyenne départementale). Cette surreprésentation de l'emploi industriel est compensée par une **représentation moindre du secteur public, de l'agriculture et de la construction** par rapport au reste du département.

Signalons également l'importance de **la filière bois**, laquelle représente environ **1 050 salariés** au sein de **133 établissements** (soit 2,1 % des emplois de l'AdC en 2014), principalement dédiés à la menuiserie et dans une moindre mesure à l'exploitation forestière. **Cette proportion est supérieure à celle que représente la filière bois en Maine-et-Loire** (1,3 % des emplois en 2011, soit 1 537 établissements pour 6 339 emplois) et équivalente à la moyenne régionale (2,1 %, soit 7 058 établissements pour 31 357 emplois).

II.2. Un tissu économique dominé par les activités industrielles

Les spécialisations du tissu économique de l'AdC par rapport à celui de la France en 2014



Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 2014

L'indice de spécificité sectoriel permet de comparer l'importance du poids d'un secteur d'activité pour un territoire donné relativement au poids de ce secteur pour une zone de référence.

En ce qui concerne l'AdC, il met en évidence la **très forte sur-représentation des activités liées à l'industrie** (fabrication de produits plastiques et caoutchoucs, alimentaire, électronique, informatique, métallurgie), mais aussi le **rôle essentiel en matière d'emploi des activités non spécifiques tournées vers l'économie résidentielle** (commerce et réparation automobile, santé humaine, construction, etc.).

Indice de spécificité : poids des effectifs salariés de l'AdC / poids des salariés de la France (si < 1 = non spécialisé, si > 1 = spécialisé).

Note de lecture : la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques est 4,9 fois plus représentée qu'au niveau national. Son poids dans l'emploi salarié du territoire est de 3,4 %.

III. Des mutations profondes dans la structure de l'emploi

III.1. Une diminution des emplois de production compensée par un essor des emplois de services aux entreprises

En complément de la répartition de l'emploi par secteur d'activité des entreprises, **l'analyse de la répartition de l'emploi** selon les 15 grandes fonctions définies par l'INSEE permet de mettre en évidence la répartition de l'emploi sur le territoire selon les fonctions réellement occupées par les actifs :

- **les fonctions de services à la population** regroupent les professions orientées vers la santé, l'action sociale, la distribution, les services de proximité, l'administration publique, l'éducation, la formation, la culture-loisirs ;
- **les fonctions transversales** regroupent les fonctions de gestion (gestion d'entreprise, banque, assurance), transport-logistique (professions du transport des personnes et des flux de marchandises) et entretien-réparation (professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance hors BTP), ainsi que le traitement des déchets et l'environnement ;
- **les fonctions de production** regroupent les professions intervenant dans les différentes étapes de la production : agriculture, BTP, fabrication ;
- **les fonctions métropolitaines** regroupent les emplois " stratégiques ", lesquels sont plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des cadres ou chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises.

Selon cette classification, **35,3 % des actifs de l'AdC occupent un poste tourné vers les services à la population**. Un chiffre en progression de 5,3 % par rapport à 2008, mais qui reste très significativement inférieur à la moyenne départementale. Parmi les services ayant progressé, l'emploi dans la distribution a enregistré une nette progression alors qu'il a diminué en Maine-et-Loire.

Par rapport au département, le territoire se caractérise par une **présence importante des fonctions transversales, mais aussi des fonctions métropolitaines**. Ces fonctions ont vu leur poids se renforcer et ont connu des évolutions plus favorables qu'au niveau départemental.

Les fonctions de production ont en revanche enregistré une forte baisse de l'emploi, notamment les emplois de fabrication (perte de 15,9 % de ses emplois, contre 8,1 % au niveau départemental).

Ces évolutions traduisent des changements majeurs dans l'économie du Choletais avec une **diminution des d'emplois dans les activités de production**, qui est compensée par une **progression des activités de services aux entreprises** (commerce inter-entreprises, logistique, gestion, recherche, etc.) et un **développement des fonctions présentes**.

**Répartition de l'emploi en 2013 selon les 15 grandes fonctions définies par l'INSEE
et évolution par rapport à 2008**

	Nombre d'emplois AdC	Répartition de l'emploi		Evolution 2008-2013	
		AdC	Maine-et-Loire	AdC	Maine-et-Loire
Fonctions de services à la population	18218	35,3%(--)	40,4%	5,3%	5,1%
Santé, Action Sociale	4358	9,0%	9,6%	6,9% ↓	13,5%
Distribution	4274	8,8%	7,3%	5,4% ↑	-2,6%
Services de Proximité	4077	8,0%	9,2%	6,8%	5,3%
Administration publique	2541	5,5%(-)	7,3%	8,9%	6,2%
Education, Formation	2223	4,5%	5,3%	-5,8% ↓	-1,1%
Culture, Loisirs	745	1,6%	1,7%	2,4% ↓	12,5%
Fonctions transversales	15990	30,9% (+)	27,6%	9,4% ↑	0,9%
Gestion	6186	12,8%	11,6%	8,9% ↑	2,3%
Transports, Logistique	4902	9,7%(+)	8,1%	1,0% ↑	-1,8%
Entretien, Réparation	4902	8,6%	7,9%	6,7% ↑	1,6%
Fonctions de production	12631	24,4%	23,7%	-8,7%	-7,1%
Fabrication	7543	13,4%(+)	11,4%	-15,9% ↓	-8,1%
Bâtiment-Travaux Publics	3307	6,3%	7,0%	1,5% ↑	-0,2%
Agriculture	1781	1,8% (-)	5,3%	-0,2% ↑	-12,8%
Fonctions métropolitaines	4827	9,3%	8,2%	13,2% ↑	9,7%
Commerce inter-entreprises	2294	4,7%	3,6%	14,4% ↑	7,0%
Prestations Intellectuelles	1300	2,7%	2,9%	25,2% ↑	19,3%
Conception, Recherche	1234	2,6%	1,8%	8,6% ↑	1,8%
Total	51 667	100,0%	100,0%	3,3%	1,1%

Source : INSEE, 2013

(+) et (-) indiquent une part d'emploi significativement supérieure / inférieure à la moyenne départementale.

↑ et ↓ indiquent une évolution significativement plus / moins favorable à la moyenne départementale.

III.2. Un impact majeur de la sphère productive, mais un poids croissant de la sphère présentielle

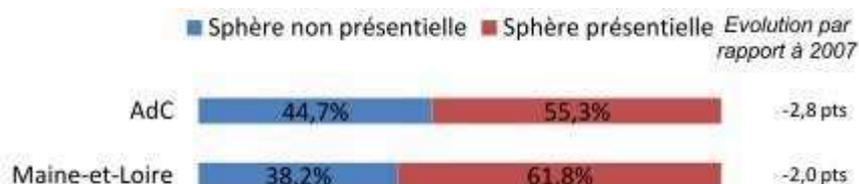
La répartition de l'emploi en 2 sphères, **présentielle** (ou résidentielle) **et non présentielle** (ou productive), permet de mesurer le degré d'ouverture de l'économie locale :

- **les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la **satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone**, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes ;
- **les activités non présentielles** sont les activités qui produisent des **biens majoritairement consommés hors de la zone** et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Le Choletais se caractérise par un poids de la sphère productive de 6 points supérieur à la moyenne départementale. Cette caractéristique reflète une **économie fortement marquée par les activités industrielles, tournée vers l'extérieur** et donc relativement dépendante de la conjoncture économique et des marchés externes au territoire.

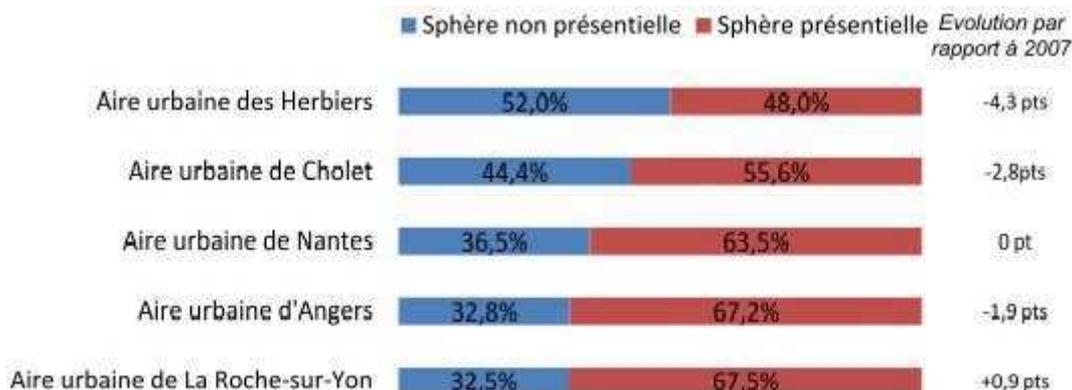
Le poids de la sphère productive s'est néanmoins réduit de 2,8 points par rapport à 2007, en raison des difficultés économiques du secteur industriel et du poids croissant de l'économie résidentielle.

Structure de l'emploi selon les sphères présentes et non présentes en 2012 et évolution du poids de la sphère non présente par rapport à 2007



Source : INSEE, CLAP, 2012

Profil des aires urbaines selon les sphères présentes et non présentes en 2012 et évolution du poids de la sphère présente par rapport à 2007



Source : INSEE, CLAP, 2012

IV. Un marché de l'immobilier d'entreprise dynamique

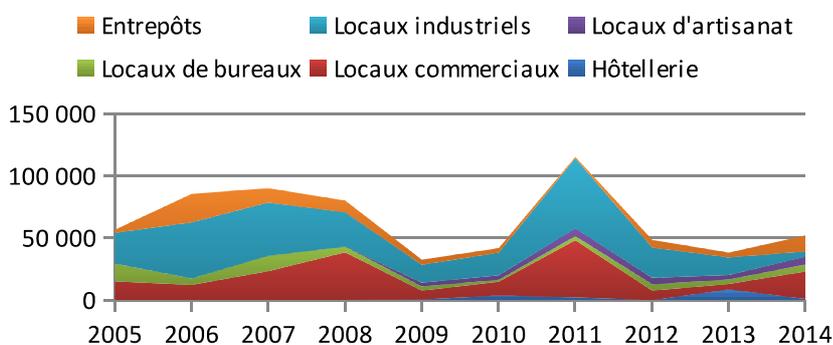
IV.1. Un rythme de création de surfaces à vocation économique assez élevé

Sur l'AdC, les constructions à vocation économique représentent 638 795 m² depuis 2005, soit 18 % des surfaces construites sur le département (pour 13 % de la population).

Après avoir connu une baisse de régime entre 2011 et 2013, le marché de l'immobilier d'entreprise est reparti à la hausse en 2014.

IV.2. Un marché stimulé par l'activité industrielle et commerciale

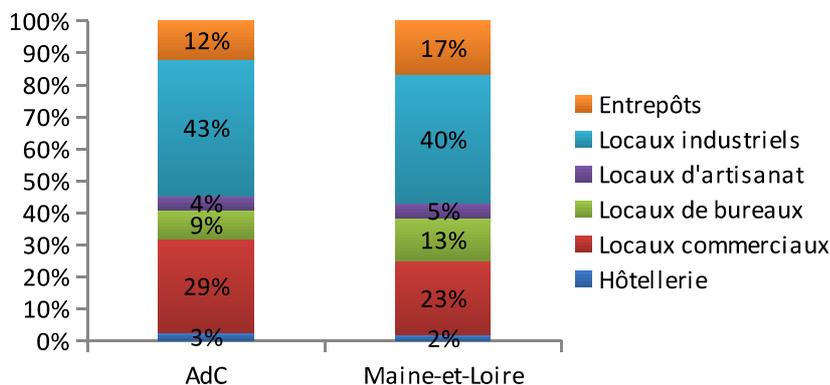
Les constructions à vocation économique sur l'AdC en 2014 (en m² de surfaces autorisées - hors agriculture)



Source : DREAL Pays de la Loire - Sit@del2, 2014

Les locaux industriels restent le principal moteur de la construction à vocation économique sur l'AdC, avec 27 000 m² par an en moyenne depuis 10 ans. Néanmoins, le rythme de construction de ce type de locaux a fortement diminué depuis 2012, avec désormais seulement 14 000 m² de surfaces autorisées en moyenne chaque année.

Répartition des constructions à vocation économique entre 2005 et 2014

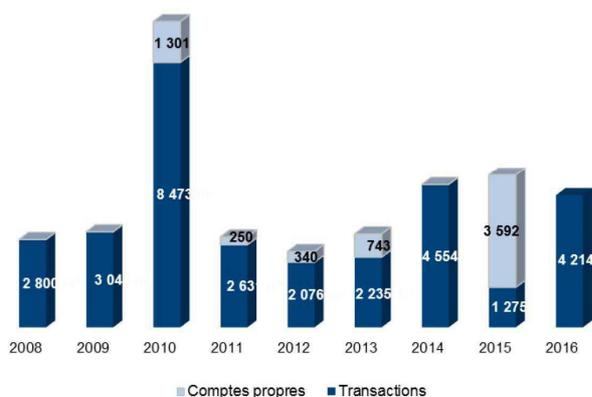


Source : DREAL Pays de la Loire - Sit@del2, 2014

Dans l'AdC, les locaux commerciaux représentent 29 % des constructions à vocation économique autorisées depuis 2005, soit 6 points de plus que la moyenne départementale.

À l'inverse, la construction d'entrepôts et de locaux de bureaux est sous-représentée dans le Choletais par rapport à son poids dans le Maine-et-Loire.

Surfaces commercialisées en locaux tertiaires entre 2008 et 2016 dans l'AdC (en m²)

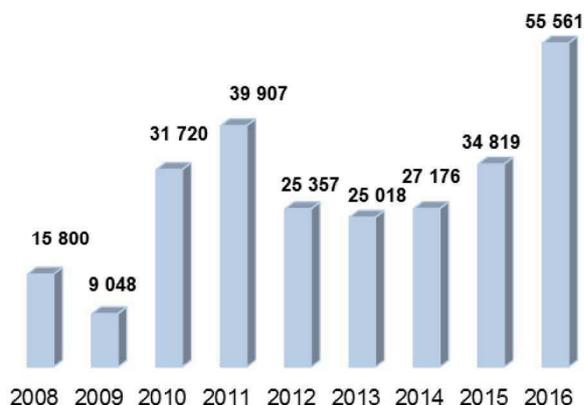


Après avoir assez fortement diminué au début des années 2010, la **construction de locaux tertiaires, d'activités et d'entrepôts** dans l'AdC est repartie à la **hausse depuis 2014**.

En **2016**, le **marché des bureaux** a ainsi enregistré une dizaine de transactions pour un total de **4 200 m²**.

Source : CCI de Maine-et-Loire, 2016

Surfaces commercialisées en locaux d'activité et entrepôts entre 2008 et 2016 dans l'AdC (en m²)



Cette même année, les surfaces commercialisées en **locaux d'activités et entrepôts** dans l'AdC ont quant à elles atteint **plus de 55 000 m²**, avec un bien de près de 20 000 m² (société Brangeon).

Source : CCI de Maine-et-Loire, 2016

IV.3. Un stock de locaux tertiaires, d'activités et d'entrepôts immédiatement disponibles estimé à 55 000 m²

Au 1^{er} janvier 2017, l'**offre de bureaux immédiatement disponibles** dans l'AdC est composée d'une **quarantaine de biens** pour environ **11 000 m²**, soit 13 % de l'offre départementale.

Avec **44 273 m²** répartis en **36 produits**, le **stock de locaux d'activités et d'entrepôts** dans l'AdC représente 12 % de l'offre de Maine-et-Loire. L'offre est majoritairement **concentrée à Cholet** (73 % du stock).

V. Des zones d'activités économiques peu spécialisées

V.1. Un bilan qualitatif mitigé

Les critères d'analyse

Indicateurs	Les critères d'analyse	Mots-clés
Position de l'espace commerçant dans l'armature urbaine	Positionnement de la zone par rapport aux zones d'habitat et à son extension, aux flux routiers, aux pôles de vie (activités tertiaires, industriels...).	<p>Intégré Lié Déconnecté</p>
Attractivité	<p>Intégration et cohérence architecturale du bâti : matériaux, couleurs, enseignes, alignement, gabarits.</p> <p>Qualité de l'environnement urbain et paysager (espaces verts, fleurissement, traitement des abords...).</p> <p>Ambiance et confort d'achat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualitative : environnement urbain et paysager de qualité, cohérence architecturale du bâti, ambiance et confort d'achat soignés ▪ Banale : peu d'effort d'intégration urbaine et paysagère, bâti hétérogène, ambiance et confort d'achat peu travaillés ▪ En renouvellement : zone requalifiée ou en cours de requalification, aménagements urbains récents, bâti renouvelé... ▪ Vieillesante : aménagements urbains anciens, peu entretenus, bâti non ou peu renouvelé, ambiance et confort d'achat non travaillé
Potentiel de développement	Potentiel de développement de l'espace par requalification (optimisation des espaces, réhabilitation de locaux vacants) ou par extension.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absent : site contraint ou saturé ▪ Léger : vacance, optimisation stationnement ▪ Réel : extension cohérente ou renouvellement

Source : Cibles & Stratégies, 2017

Zone UY et 1AUy en ha	Zone UY et 1AUy dans les PLU en vigueur au 01/06/2017 superficie en m ²
Superficie, non bâtie/disponible, dans les zones UY et 1AUy, en ha (DDT)	Superficie en m ² , non bâtie/disponible, dans les zones UY et 1AUy selon la DDT en 09/2015 pour les communes de l'ex-CAC et en 01/2017 pour les autres
Nom ZA correspondant	Nom de la Zone d'Activités défini par un Permis d'Aménager ou de lotir
Superficie totale ZA en ha	Superficie totale de la Zone d'Activités, en m ²
Superficie cessible en ha	Superficie cessible en m ² , maîtrisée par l'AdC
Superficie vendue en ha	Superficie vendue par l'AdC, en m ²
Superficie disponible en ha	Superficie disponible au 01/06/2017 maîtrisée par l'AdC, en m ²

Une vocation	Mixte - 3 vocations	Mixte - 2 vocations	Mixte - 4 vocations
--------------	---------------------	---------------------	---------------------

Source : AdC, 2017

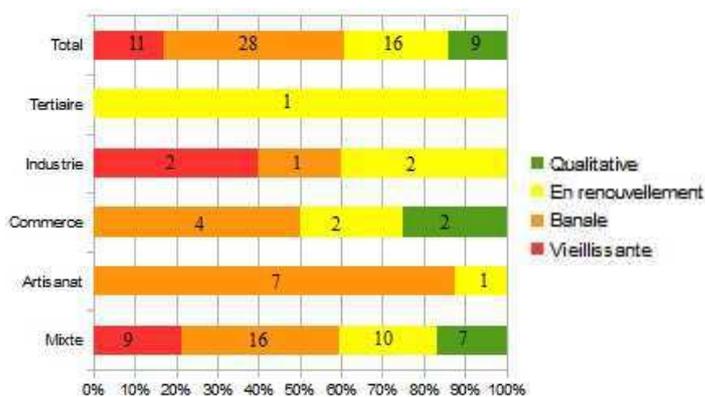
État des lieux des zones industrielles, artisanales, tertiaires, commerciales et mixtes dans l'AdC au 1^{er} juin 2017

COMMUNE	Zone UY et 1AUy en ha	Superficie, non bâtie/disponible, dans les zones UY et 1AUy, en ha (Diagnostic DDT 2017)	Nom ZA correspondant	Implantation dans le tissu urbain existant	Attractivité	Potentiel de développement	Vocation	Superficie totale ZA en ha	Superficie cessible en ha	Superficie vendue en ha	Superficie disponible en ha
BEGROLLES-EN-MAUGES	13,0	13,7	La Croix de Pierre	Liée	Vieillesante	Réel	Artisanat/Industrie	9,0	8,3	7,9	0,3
BEGROLLES-EN-MAUGES	11,5		Hors zone – Friche industrielle	Déconnectée	Vieillesante	Réel		Pas de maîtrise foncière			
CERNUSSON	Carte Communale	0,7	Hors zone (La Motte)	Déconnectée	Une seule entreprise	Absent		Pas de maîtrise foncière			
CORON	14,9	7,4	Fresnaies	Déconnectée	Vieillesante	Réel	Industrie	14,8	12,6	3,0	9,6
CORON	3,3	0,7	L'Evêché	Liée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	2,2	2,0	1,2	0,7
CORON	3,0	1,5	Chantelevent	Déconnectée	En renouvellement	Réel	Commerce	3,2	2,6	1,4	1,2
CORON	3,0	0,0	Hors zone (Transport Besson + restaurant La Promenade)	Liée	Vieillesante	Léger		Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	19,0	4,2	Bordage Neuf	Déconnectée	Qualitative	Réel	Artisanat/Tertiaire	18,2	17,5	17,5	0,0
CHOLET	26,1	4,0	Carteron	Intégrée	En renouvellement	Léger	Tertiaire	23,5	7,6	7,6	0,0
CHOLET	224,6	41,5	Cormier 1 à 4	Déconnectée	Qualitative	Réel (selon les tranches)	Industrie/Commerce/Tertiaire	286,7	177,9	169,0	8,9
CHOLET	59,7		Cormier 5	En cours	En cours				71,5	53,3	18,9
CHOLET		0,0	Blanchardière	Liée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	15,5	13,7	13,7	0,0
CHOLET		3,5	Dabardière	Liée	Vieillesante	Absent	Industrie/Commerce/Artisanat/Tertiaire	24,8	22,5	22,5	0,0
CHOLET		11,7	Ecuyère	Liée	Qualitative	Réel	Industrie/Commerce/Tertiaire	163,6	94,5	67,5	27,0
CHOLET		4,4	Est	Intégrée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	74,9	74,4	74,4	0,0
CHOLET	495,0	3,8	Légère	Intégrée	En renouvellement	Léger	Artisanat/Industrie	57,6	54,4	54,4	0,0
CHOLET		0,7	Nord	Intégrée	En renouvellement	Léger	Industrie	29,7	26,9	26,9	0,0
CHOLET		0,9	Pagannes	Liée	Qualitative	Réel	Commerce	17,8	13,6	13,6	0,0
CHOLET		3,9	Hors zone (Michelin)	Liée	Banale	Réel	Industrie	Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	15,4	9,0	Hors zone (Leclerc + Val de Moine)	Intégrée	Banale	Léger	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	14,6	0,0	Hors zone (Lidl, ex Baboo, L'Abelle)	Intégrée	En renouvellement	Léger	Industrie/Commerce	Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	1,7	0,0	Hors zone (Intermarché)	Intégrée	Banale	Absent	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	14,7	3,0	Hors zone (Géant PK3)	Intégrée	En renouvellement	Léger	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
CHOLET	32,7	0,0	Hors zone (Reliquats dispersés)					Pas de maîtrise foncière			
CHOLET - Le Puy-Saint-Ronnet	11,4	2,0	Le Chêne Rond	Liée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	10,7	9,5	8,1	1,4
LA PLAINE	Carte Communale	3,8	La Promenade	Liée	Banale	Réel	Artisanat	6,0	5,5	3,4	2,1
LA PLAINE	Carte Communale	2,1	Hors zone La Chapelle	Déconnectée	Une seule entreprise	Réel		Pas de maîtrise foncière			
LA ROMAGNE	7,9	0,0	La Noue	Liée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	7,4	7,1	7,1	0,0
LA ROMAGNE	12,9	3,5	La Peltière	Liée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	12,3	8,7	5,5	3,2
LA SEGUINIÈRE	42,7	15,5	La Bergerie 1 à 5	Déconnectée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	41,3	32,0	31,8	0,2
LA SEGUINIÈRE	15,5		Projet Bergerie 6	En réflexion	En réflexion	Réel		Pas de maîtrise foncière			
LA SEGUINIÈRE	24,3	6,2	La Ménardière	Liée	Qualitative	Léger	Commerce	22,1	21,4	18,7	2,7
LA SEGUINIÈRE	2,7	0,0	Hors zone (La Ménardière)	Non bâtie	Non bâti	Non bâti	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
LA SEGUINIÈRE	26,8	11,7	Les Grands Bois	Liée	Banale	Réel	Artisanat/Industrie	27,9	23,1	23,1	0,0
LA SEGUINIÈRE	11,7		Projet extension Grands Bois	En réflexion	En réflexion	En réflexion		Pas de maîtrise foncière			
LA SEGUINIÈRE	24,7	0,0	Hors zone (SAVEL + reliquats dispersés)	Déconnectée	Banale	Réel		Pas de maîtrise foncière			
LA TESSOUALLE	17,6	1,1	Montevi	Liée	Qualitative	Réel	Artisanat/Industrie	12,1	10,9	10,4	0,5
LA TESSOUALLE		0,6	Saint Éloi	Intégrée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	5,0	4,4	4,4	0,0
LA TESSOUALLE	0,4	0,0	Hors zone (G20)	Intégrée	Banale	Absent	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
LE MAY-SUR-EVRE	14,9	0,0	Bordage	Liée	Banale	Absent	Artisanat/Industrie	7,5	6,5	6,5	0,0
LE MAY-SUR-EVRE		0,0	La Contrie 1	Liée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	6,2	5,8	5,8	0,0
LE MAY-SUR-EVRE	12,8	1,2	La Contrie 2				Artisanat/Industrie	12,3	11,2	0,0	11,2
LE MAY-SUR-EVRE	6,0	0,0	Hors zone (Palamy + artisanat)	Liée	Banale	Absent		Pas de maîtrise foncière			

COMMUNE	Zone UY et 1AUy en ha	Superficie, non bâtie/disponible, dans les zones UY et 1AUy, en ha (Diagnostic DDT 2017)	Nom ZA correspondant	Implantation dans le tissu urbain existant	Attractivité	Potentiel de développement	Vocation	Superficie totale ZA en ha	Superficie cessible en ha	Superficie vendue en ha	Superficie disponible en ha
LES CERQUEUX	29,7	0,0	La Loge	Liée	Banale	Absent	Artisanat/Industrie	1,6	1,5	1,5	0,0
LYS-HAUT-LAYON - La Fosse-de-Tigné	RNU	2,0	Hors zone (ancien abattoir Bancheureau)	Liée	Vieillesante	Réel		Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Le Voide	2,7	0,6	Hors zone (artisanat)	Liée	Banale	Léger	Artisanat	Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Nueil-sur-Layon	6,0	2,8	Hors zone - Les Oisillons	Liée	Banale	Réel	Artisanat	Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Nueil-sur-Layon	7,2	5,2	Hors zone - Le Village de la Croix	Déconnectée	Une seule entreprise	Léger		Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Saint-Hilaire-du-Bois	7,3	1,2	La Barette	Liée	Banale	Absent	Artisanat	5,0	4,5	4,5	0,0
LYS-HAUT-LAYON - Tigné	4,1	3,8	Hors zone - Site Les Coutures	Déconnectée	Non bâti	Léger		Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Tigné	3,0	1,5	Hors zone (Les Caves de la Loire)	Liée	Une seule entreprise	Léger		Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Trémont	2,6	1,8	Champ du Moulin	Déconnectée	Banale	Léger	Artisanat/Industrie	2,6	2,4	1,1	1,4
LYS-HAUT-LAYON/MONTILLIERS	39,1	12,1	Actiparc du Vihierois Haut Layon	Liée	Qualitative	Réel	Artisanat/Industrie	28,9	23,4	11,7	11,7
LYS-HAUT-LAYON - Vihiers		2,6	La Loge	Liée	Banale	Absent	Industrie/Commerce/Artisanat	16,0	8,8	8,8	0,0
LYS-HAUT-LAYON - Vihiers	16,4	0,0	Les Courtils	Liée	Vieillesante	Absent	Industrie/Commerce/Artisanat/Tertiaire	16,2	14,1	14,1	0,0
LYS-HAUT-LAYON - Vihiers	4,6	0,0	Moulin St Martin	Liée	Banale	Absent	Artisanat	2,5	2,4	2,4	0,0
LYS-HAUT-LAYON - Vihiers	5,5	0,0	Hors zone (La Fromagerie)	Liée	Une seule entreprise	Léger		Pas de maîtrise foncière			
LYS-HAUT-LAYON - Vihiers	3,5	0,0	Hors zone (artisanat+terrains non bâtis à vocation commerciale)					Pas de maîtrise foncière			
MAULEVRIER	39,2	3,6	Bequetterie	Déconnectée	Banale	Absent	Artisanat	2,4	2,0	2,0	0,0
MAULEVRIER		3,6	Saint Joseph	Déconnectée	Banale	Absent	Artisanat/Industrie	4,3	3,9	3,9	0,0
MAULEVRIER		4,5	La Gare - Prê Avrin	Liée	Qualitative	Absent	Artisanat/Industrie	20,9	17,9	17,9	0,0
MAULEVRIER	35,4	16,6	Fromentière	Déconnectée	Banale	Léger	Artisanat/Industrie	26,6	18,3	18,0	0,4
MAZIERES-EN-MAUGES	40,4	7,2	Champ blanc	Déconnectée	Banale	Réel	Artisanat/Industrie	10,2	8,7	1,7	7,0
MAZIERES-EN-MAUGES		18,9	L' Appentière 1	Déconnectée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	9,4	0,6	8,4	0,0
MAZIERES-EN-MAUGES			L' Appentière 2				Artisanat/Industrie	19,0	16,1	0,0	16,1
MAZIERES-EN-MAUGES	0,4	0,0	Hors zone (artisanat)	Liée	Une seule entreprise	Absent		Pas de maîtrise foncière			
MONTILLIERS	RNU	0,0	Les Bordages	Déconnectée	Vieillesante	Léger	Industrie	0,9	0,6	0,6	0,0
MONTILLIERS	RNU	0,0	Hors zone - Site Le Moulin de la Buie	Déconnectée	Une seule entreprise	Léger		Pas de maîtrise foncière			
NUAILLE	12,2	1,2	La Caille	Liée	Banale	Réel	Artisanat/Industrie	11,2	9,3	9,1	0,2
NUAILLE	10,3	0,0	Hors zone (Challet-Hérault)	Liée	Une seule entreprise	Léger		Pas de maîtrise foncière			
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	14,8	0,0	Le Parc	Liée	Banale	Absent	Artisanat/Industrie	14,4	13,0	13,0	0,0
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	19,4	9,2	Le Parc V	Liée	Qualitative	Réel	Artisanat/Industrie	17,7	15,5	6,4	9,1
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	11,9	2,0	Bois des Perches	Liée	Banale	Réel	Artisanat/Industrie	6,4	6,4	6,4	0,0
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		0,0	Le Claireau	Intégrée	Vieillesante	Léger	Artisanat/Industrie	5,6	4,9	4,9	0,0
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		4,5	0,0	L'Hermitage	Intégrée	Banale	Absent	Artisanat/Commerce	4,3	2,0	2,0
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	6,0	0,0	Hors zone (Espace Emeraude)	Liée	Banale	Absent	Commerce	Pas de maîtrise foncière			
SAINT-PAUL-DU-BOIS	1,5	1,4	Bourg	Liée	Banale	Réel	Artisanat	Pas de maîtrise foncière			
SAINT-PAUL-DU-BOIS	2,6	1,5	Hors zone (La Révellère)	Déconnectée	Banale	Réel		Pas de maîtrise foncière			
SOMLOIRE	11,9	3,6	Douets Jaunes	Déconnectée	Banale	Réel	Artisanat/Industrie	11,0	8,7	6,8	1,9
SOMLOIRE	1,2	0,0	Hors zone (Plastiréal)	Intégrée	Une seule entreprise	Absent		Pas de maîtrise foncière			
TOUTLEMONDE	3,9	0,5	La Lande	Liée	En renouvellement	Réel	Artisanat/Industrie	3,8	3,2	2,7	0,5
TREMENTINES	23,4	0,7	La Coindrie	Liée	Banale	Léger	Artisanat/Industrie	14,0	8,3	8,3	0,0
TREMENTINES		4,9	Le Grand Village	Liée	Banale	Léger	Artisanat/Industrie	6,9	5,8	2,2	3,6
TREMENTINES	9,8	0,0	Hors zone (La Gare)	Déconnectée	Vieillesante	Réel		Pas de maîtrise foncière			
VEZINS	7,0	0,0	Le Chapelet	Liée	Banale	Léger	Artisanat/Industrie	3,7	3,4	3,4	0,0
YZERNAY	7,8	0,4	La Chartre Bouchère	Liée	En renouvellement	Réel	Artisanat	7,6	7,3	6,9	0,4
YZERNAY	2,3	0,0	Hors zone (Richou)	Intégrée	Une seule entreprise	Absent		Pas de maîtrise foncière			
YZERNAY	5,6	1,3	Hors zone (Rénoval)	Liée	En renouvellement	Réel	Industrie	Pas de maîtrise foncière			
	1 587,6	276,9						1 264,8	949,0	800,9	156,0

Source : AdC, 2017

Répartition des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de l'AdC avec maîtrise foncière en fonction de leur niveau qualitatif en 2017



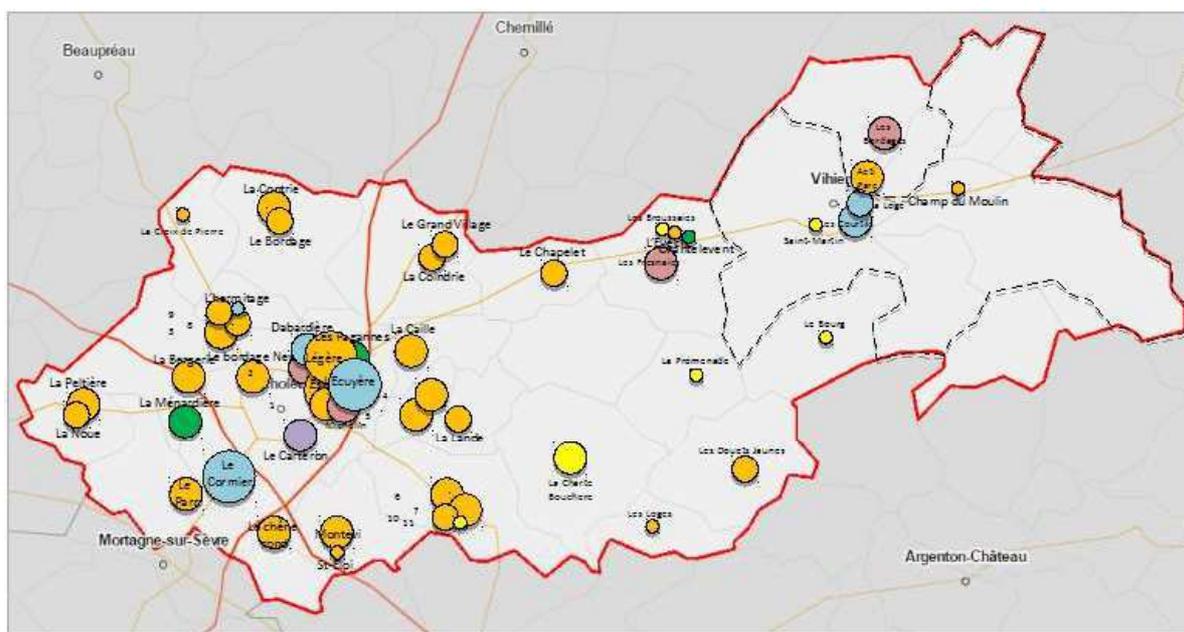
Source : Cibles & Stratégies, Repérage terrain, 2017

L'attractivité des ZAE avec maîtrise foncière est mitigée avec seulement 14 % des zones jugées qualitatives, ainsi qu'à l'inverse 44 % jugées banales et 17 % jugées vieillissantes.

Notons toutefois que **25 % des zones sont considérées en renouvellement** (soit par l'arrivée de nouvelles entreprises, soit par la rénovation de bâtiments existants).

V.2. Une majorité de zones mixtes

Superficie et vocation des ZAE de l'AdC avec maîtrise foncière en 2017



1. La Blanchardière - Cholet
2. Nord - Cholet
3. Les Grands Bois - La Séguinière
4. Le Champ Blanc - Mazières-en-Mauges
5. L'Appentière - Mazières-en-Mauges
6. La Fromentinière - Maulévrier
7. La Gare / Le Pré Avrin - Maulévrier
8. Le Claireau - Saint-Léger-sous-Cholet
9. Le Bois des Perches - Saint-Léger-sous-Cholet
10. Saint-Joseph - Maulévrier
11. Becquetterie - Maulévrier

Source : Cibles & Stratégies, Repérage terrain, 2017

Le Choletais est marqué par la forte proportion de zones mixtes (66 %), c'est-à-dire qu'elles sont constituées d'un **mélange de types d'activités** (industrie, artisanat, commerce, tertiaire) et de services. Cela crée un certain manque de lisibilité des activités présentes au sein de celles-ci. Pour autant, **ce sont elles qui se développent le plus.**

Synthèse - Économie

Bassin d'emploi dynamique, le Choletais se distingue par un **nombre d'emplois supérieur à celui d'actifs résidents ayant un emploi**, ce qui témoigne d'une forte attractivité économique du territoire. En outre, l'AdC présente un **taux de chômage inférieur à la moyenne nationale** et à celui des agglomérations environnantes (Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Saumur). Enfin, **les progressions en matière d'emplois** lors des dernières années sont **plus favorables qu'au niveau départemental**.

L'économie choletaise se caractérise par un **poids important de l'industrie**. Ce secteur emploie ainsi plus de **30 % des actifs de l'AdC** (contre 20 % en Maine-et-Loire). Les activités sur-représentées dans le territoire sont la fabrication de produits plastiques et caoutchoucs, l'alimentaire, l'électronique, l'informatique et la métallurgie. En dehors de l'industrie, trois autres domaines sont plus pourvoyeurs d'emplois dans le Choletais qu'en moyenne nationale : le **commerce** et la **réparation automobile**, la **santé humaine** et la **construction**.

Depuis plusieurs années, **la structure productive du Choletais** connaît des **mutations profondes**. Entre 2008 et 2013, on note une **assez forte diminution des emplois de production**, laquelle est compensée par un **essor des emplois de services aux entreprises** (commerce inter-entreprises, gestion, conception-recherche, etc.). Historiquement dominée par la sphère non présenteielle (production de biens majoritairement consommés hors de la zone), **la logique économique du Choletais est en train d'évoluer au profit de la sphère présenteielle/résidentielle** (fabrication de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes).

En matière d'immobilier d'entreprise, le **marché choletais est dynamique**. Après avoir connu une baisse de régime entre 2011 et 2013, il est reparti à la **hausse en 2014**. Les constructions à vocation économique sont essentiellement stimulées par l'activité industrielle et commerciale. À l'été 2017, **le stock de locaux tertiaires, d'activités et d'entrepôts** immédiatement disponibles est estimé à **55 000 m²**.

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) de l'AdC sont majoritairement des zones mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont constituées d'un mélange d'activités (industrie, artisanat, commerce, tertiaire) et de services. **Ces ZAE sont d'ampleur variable**, allant de plusieurs centaines d'hectares pour les plus stratégiques à quelques hectares pour des zones de proximité à vocation essentiellement artisanale. **Leur répartition sur l'ensemble du territoire** permet d'associer économie et habitat au sein de **sous-bassins de vie locaux**.

Besoins répertoriés - Économie

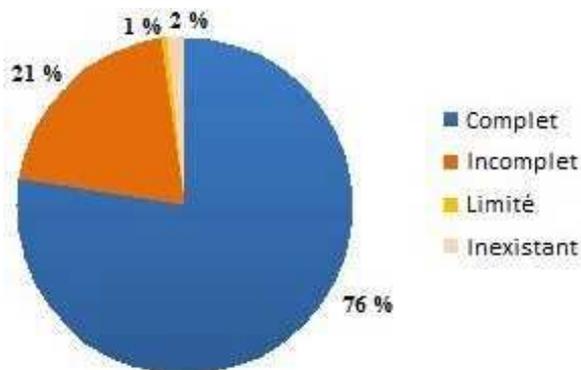
- Préserver la spécificité industrielle, moteur du développement économique axé sur la sphère productive.
- Valoriser l'attractivité des espaces économiques et maîtriser les stocks de foncier.
- Adapter l'offre en immobilier et foncier pour les artisans.
- Donner une place au développement de l'immobilier tertiaire.
- Cultiver les facteurs de résidentialité pour soutenir l'emploi (attrait des services, des centralités, etc.).

IV. COMMERCE



I. Un tissu commercial de première nécessité accessible pour les trois-quarts de la population

Répartition de la population de l'AdC en fonction du tissu commercial de base¹ en 2017



En 2017, 98 % de la population de l'AdC bénéficie sur sa commune d'au moins un commerce alimentaire et **76 % d'un tissu commercial de base complet**. Il s'agit d'un résultat plutôt élevé, mais qui masque des **disparités territoriales importantes** avec en particulier un maillage plus lâche sur la partie est de l'AdC.

Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)

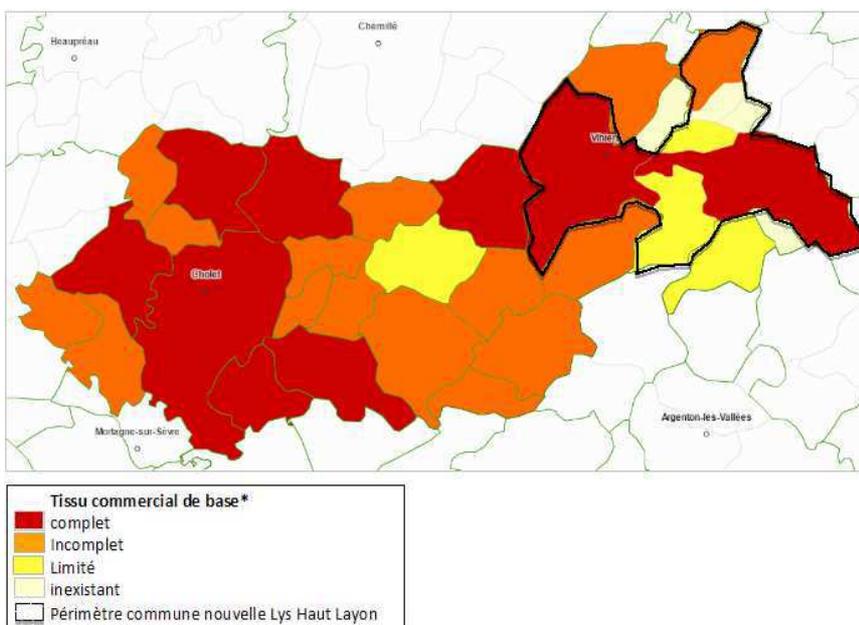
¹ **Tissu commercial de base complet** : présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie).

Incomplet : présence d'uniquement un ou deux des commerces de base.

Limité : absence de commerce de base, mais présence d'au moins un café-restaurant ou multi-service.

Inexistant : absence de commerce de base et de café-restaurant.

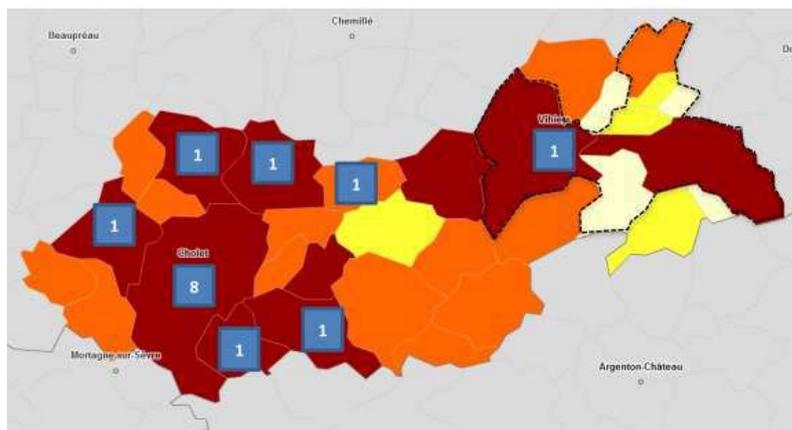
État du tissu commercial de première nécessité dans les communes de l'AdC en 2017



Plusieurs communes ou communes déléguées sont en outre confrontées à la problématique du maintien du dernier commerce alimentaire (Bégrolles-en-Mauges, Les Cerqueux, Cléré-sur-Layon, Mazières-en-Mauges, La Plaine, La Romagne, Tigné, Vezins, Yzernay).

Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)

Nombre de marchés hebdomadaires dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Recensement auprès des communes, 2017

Les **marchés** constituent une alternative essentielle au **maintien d'une vie commerciale dans les centre-bourgs**.

Sur l'AdC, on recense **15 marchés hebdomadaires répartis sur 8 communes**. Le plus important est celui du samedi à **Cholet** (81 commerçants). Différents marchés de quartier sont par ailleurs organisés sur la ville (quartier des Roches, Clairefontaine, Descartes, Puy Saint-Bonnet, etc.). Enfin, les **Halles de Cholet** sont ouvertes du mardi au samedi.

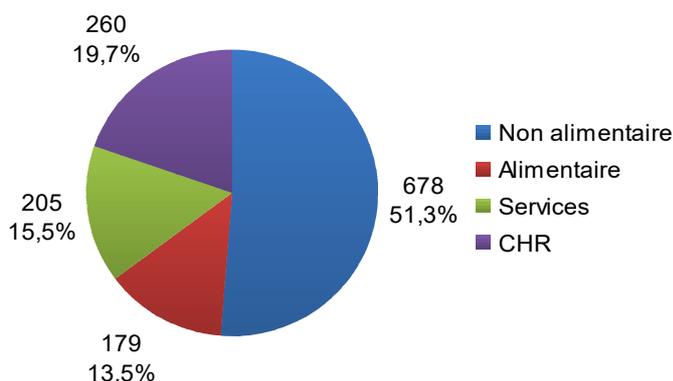
Sur la partie est, seule la commune déléguée de Vihiers accueille un marché hebdomadaire (le mercredi matin).

II. Une offre commerciale traditionnelle dominée par le secteur non alimentaire et essentiellement concentrée à Cholet

II.1. Une surreprésentation de l'offre traditionnelle non alimentaire

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle de l'AdC en 2017 (1 322 commerces et services hors automobile)

Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)



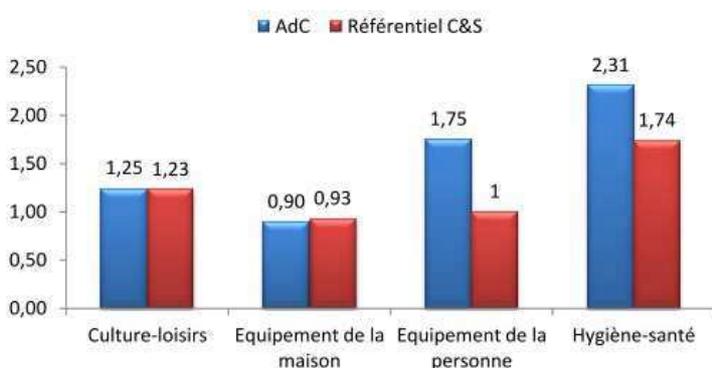
En 2017, la répartition de l'**offre commerciale traditionnelle** (commerces dont la surface de vente est inférieure à 300 m²) de l'AdC présente plusieurs caractéristiques :

- **une offre non alimentaire fortement représentée** (51 %, soit 10 points au-dessus du référentiel d'études²) ;
- **une part de l'alimentaire plutôt faible** avec seulement 14 % des commerces, soit 6 points de moins que les moyennes habituellement observées ;
- **un poids des Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) et des services proche des moyennes habituellement constatées.**

² Référentiel Cibles & Stratégies : moyenne observée dans des précédentes études sur des territoires comparables.

II.2. Une forte densité commerciale non alimentaire dynamisée par les secteurs de l'équipement de la personne et de l'hygiène-santé

Densité commerciale non alimentaire par secteur d'activité en 2017



Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)

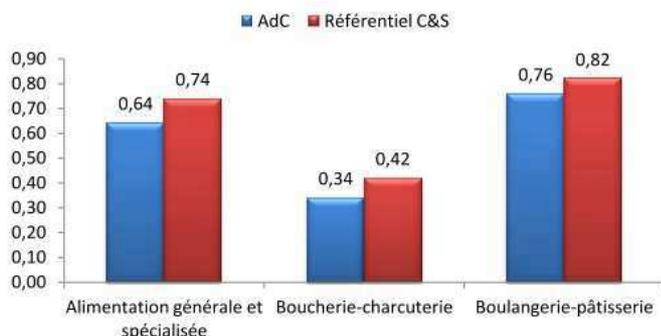
Le rapport entre le nombre de commerces traditionnels pour 1 000 habitants et la population du territoire permet de mettre en évidence **une densité en commerces traditionnels plutôt cohérente en non alimentaire.**

Les densités en commerces d'équipement de la personne en particulier sont **plutôt élevées** et s'expliquent par le fort rayonnement des pôles du territoire.

Les densités en hygiène-santé sont également **plus fortes que le référentiel d'études**, ce qui peut générer une fragilisation de certaines activités.

II.3. Une faible densité commerciale alimentaire témoignant d'une fragilisation des centralités

Densité commerciale alimentaire par secteur d'activité en 2017



Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)

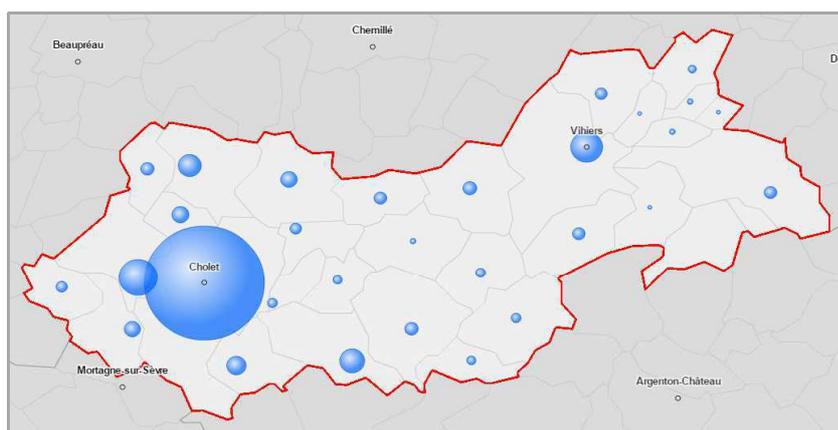
La densité commerciale alimentaire permet d'apprécier le nombre de commerces traditionnels alimentaires par rapport à la demande locale potentielle, c'est-à-dire le nombre d'habitants. **Sur l'AdC, elle atteint 1,74 commerce pour 1 000 habitants**, un résultat plutôt faible par rapport au référentiel d'études (1,98).

Si les densités en boucherie-charcuterie et boulangerie-pâtisserie sont équilibrées et proches des moyennes généralement observées, **le déficit constaté s'explique avant tout par une carence en alimentation générale et spécialisée**. Ces sous-densités sont néanmoins logiques compte tenu de la forte structuration du territoire en Grandes Surfaces Alimentaires (GSA).

Un indice de densité inférieur à 1,9/1 000 constitue le signe d'une **fragilisation des centralités** (pôles de quartiers, centres-bourgs, centres-villes) et de la structuration d'un **modèle marqué par une polarité forte des ensembles de périphérie**.

II.4. Une offre commerciale traditionnelle essentiellement concentrée à Cholet

Localisation des commerces traditionnels sur l'AdC en 2017

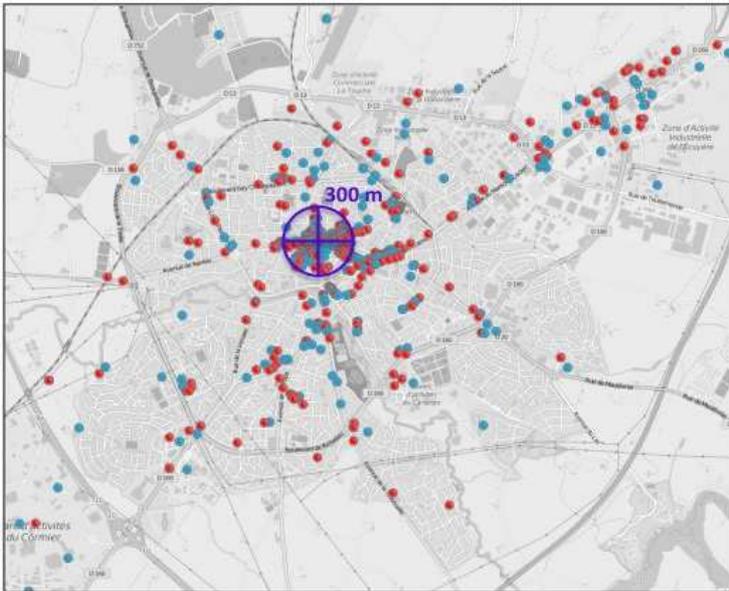


Source : INSEE, SIRENE, 2017 (traitement Cibles & Stratégies)

L'analyse de la localisation des commerces traditionnels permet de mettre en évidence le **poids de Cholet dans l'armature commerciale** de l'AdC, la ville regroupant 68 % de l'offre totale.

La Séguinière est le second pôle de commerces traditionnels du territoire (91 commerces) devant **Vihiers** (63 commerces).

Ancienneté d'implantation des commerces traditionnels dans le centre-ville de Cholet en 2015



- Commerçants installés depuis 2010
- Commerçants installés avant 2010

La géo-localisation des commerces dans le **centre-ville de Cholet** permet de mettre en évidence une **tendance au développement du commerce en dehors de la centralité**. Ainsi, seulement 32 % des commerces créés depuis 2010 se sont implantés en centre-ville.

% de commerces implantés en centre-ville	34%
% de nouveaux commerces implantés en centre-ville (commerces implantés depuis 2010)	32%

Source : INSEE, SIRENE, 2015 (traitement Cibles & Stratégies)

II.5. Une part importante de cellules commerciales inoccupées dans les centres-villes de Cholet et de Vihiers

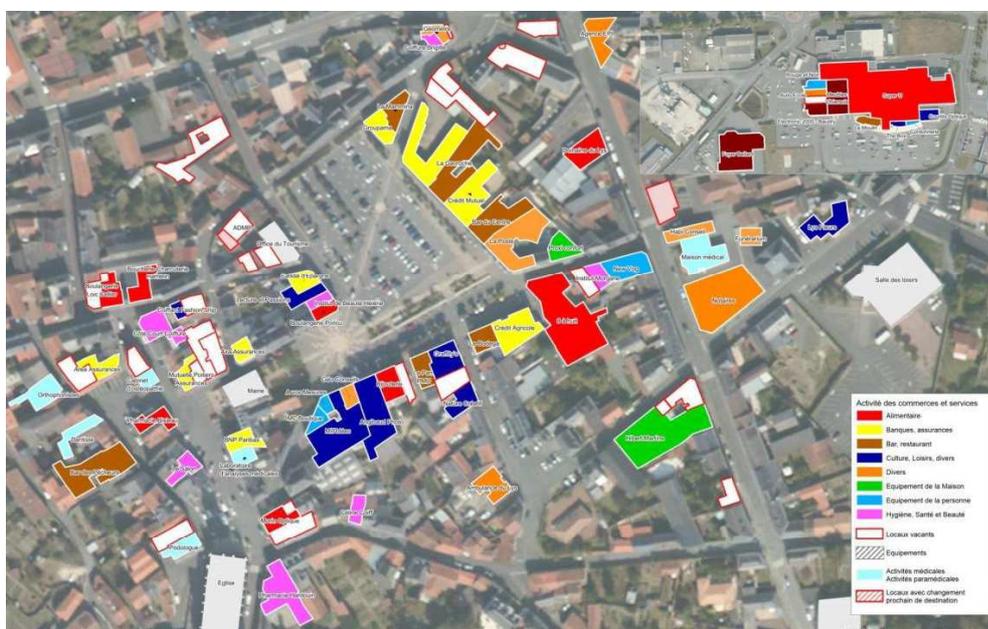
Délimitation du centre-ville (tracé rouge et orange) et de l'hyper-centre (tracé rouge) de Cholet



Le **centre-ville de Cholet** est caractérisé par un **taux de vacance commerciale** particulièrement élevé (15 % d'après un recensement effectué par la CCI de Maine-et-Loire en 2016).

Source : CCI de Maine-et-Loire, 2016

État de l'offre en commerces et activités de service dans le centre-ville de Vihiers en 2016



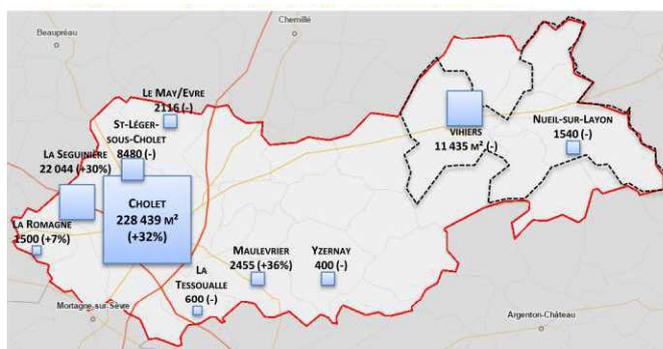
La même étude indique que le **taux de vacance commerciale dans le centre-ville de Vihiers** est quant à lui de **34 %**.

Source : CCI de Maine-et-Loire, 2016

III. Une offre en Grandes et Moyennes Surfaces en forte progression et essentiellement concentrée à l'ouest de l'AdC

III.1. Un plancher commercial en GMS en forte augmentation et dominé par l'offre non alimentaire

Plancher commercial des GMS par commune de l'AdC en 2017 et évolution depuis 2009



Source : Inventaires commerciaux, 2017

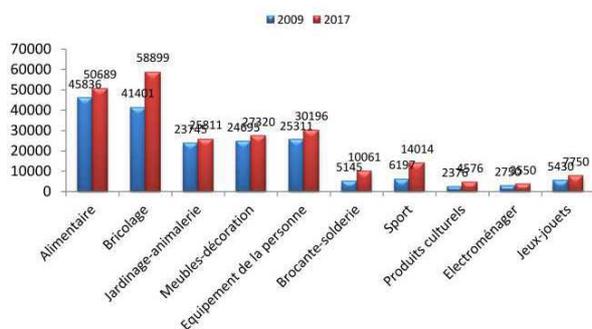
Note : inventaire 2009 mis à jour avec les décisions CDAC depuis 2009 et complété avec LSA Expert. Magasins de plus de 300 m² uniquement.

Le plancher commercial en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS, commerces dont la surface est supérieure à 300 m²) de l'AdC représente 279 009 m² en 2017, soit une augmentation de 28 % depuis 2009, évolution sensiblement supérieure à la moyenne départementale (+ 23 %).

Cette progression s'explique principalement par le renforcement des zones commerciales de Cholet (zone de L'Écuyère / Les Pagannes, L'Autre Faubourg) et La Séguinière (Marques Avenue).

Une extension de L'Autre Faubourg de 13 000 m² sur un terrain de 3,8 ha est en projet. Le permis de construire a été déposé en septembre 2018 avec un objectif annoncé d'inaugurer l'équipement en mars 2020.

Répartition du plancher commercial de l'AdC par secteur d'activité en 2009 et 2017



Source : Inventaires commerciaux, 2017

Note : inventaire 2009 mis à jour avec les décisions CDAC depuis 2009 et complété avec LSA Expert. Magasins de plus de 300 m² uniquement.

L'augmentation du plancher commercial en GMS depuis 2009 s'applique à l'ensemble des secteurs.

Pour le non alimentaire, les progressions les plus marquées concernent :

- le bricolage (+ 50 %), avec notamment l'arrivée de Leroy Merlin sur la zone du Cormier et Point P sur la zone de l'Écuyère ;
- l'équipement de la personne (+ 20 %) avec les ouvertures de Kiabi et Terre de Marins, l'agrandissement de Marques Avenue, etc. ;
- les meubles et la décoration (+ 19 %) avec l'arrivée de nouvelles enseignes (Story, Poltronosfà, Maisons du Monde, etc.) ;
- la culture et les loisirs et notamment en sport (Decathlon), jeux-jouets (Maxi Toys, la Grande Récré) et produits culturels (Cultura).

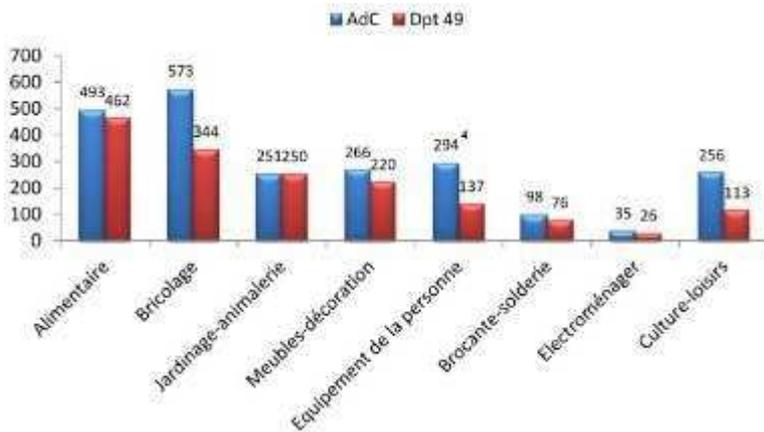
L'offre alimentaire s'est également renforcée, notamment avec l'extension en 2013 du Super U de Maulévrier (+ 655 m²).

Taux de diversité ³	En 2009	39 %
	En 2015	42 %

³ Taux de diversité : on rapporte les m² en équipement de la personne et de la maison ainsi qu'en culture-loisirs sur l'ensemble du plancher commercial.

III.2. Des densités en GMS plus élevées que les moyennes départementales

Densités en GMS par secteur d'activité
(nombre de m² pour 1 000 habitants) en 2017



Source : Inventaire commercial, 2017

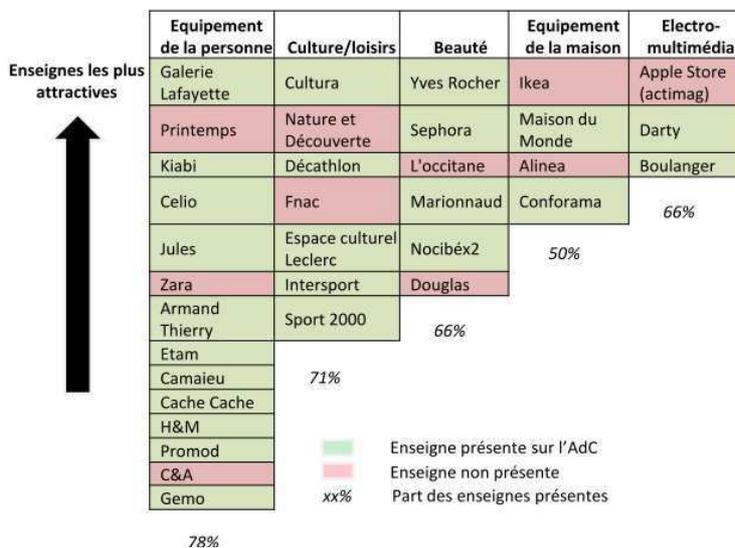
Sur l'AdC, les densités en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont supérieures aux moyennes départementales dans tous les secteurs d'activité, particulièrement en bricolage, équipement de la personne et culture-loisirs.

Cette situation traduit une offre dimensionnée pour répondre aux besoins d'une zone d'influence de 250 000 / 300 000 habitants, soit davantage que la chalandise réellement captée par les pôles du territoire (autour de 220 000 habitants).

Note : inventaire 2009 mis à jour avec les décisions CDAC depuis 2009 et complété avec LSA Expert. Magasins de plus de 300 m² uniquement.⁴ : 189 (hors Marques Avenue).

III.3. Une forte présence des enseignes les plus attractives

Taux de présence des enseignes les plus attractives sur l'AdC en 2017



70 % des enseignes les plus attractives selon les Français sont présentes dans l'AdC.

Ce niveau d'équipement élevé doit permettre de limiter les évactions vers des pôles plus équipés. Cela confirme également la nécessité d'un travail sur l'ambiance d'achat et sur la recherche d'enseignes distinctives davantage que sur l'accueil d'enseignes supplémentaires.

Source et méthodologie : proposition Index 2013 Survey, analyse OC&C. Étude réalisée auprès de 9 pays, 30 000 ménages pour tester 661 enseignes jugées à partir des 9 composantes suivantes : prix, services, qualité des produits, choix, site internet, organisation du magasin, rapport qualité-prix, produits qui conviennent et confiance.

III.4. Des surfaces commerciales en GMS essentiellement situées à l'ouest de l'AdC

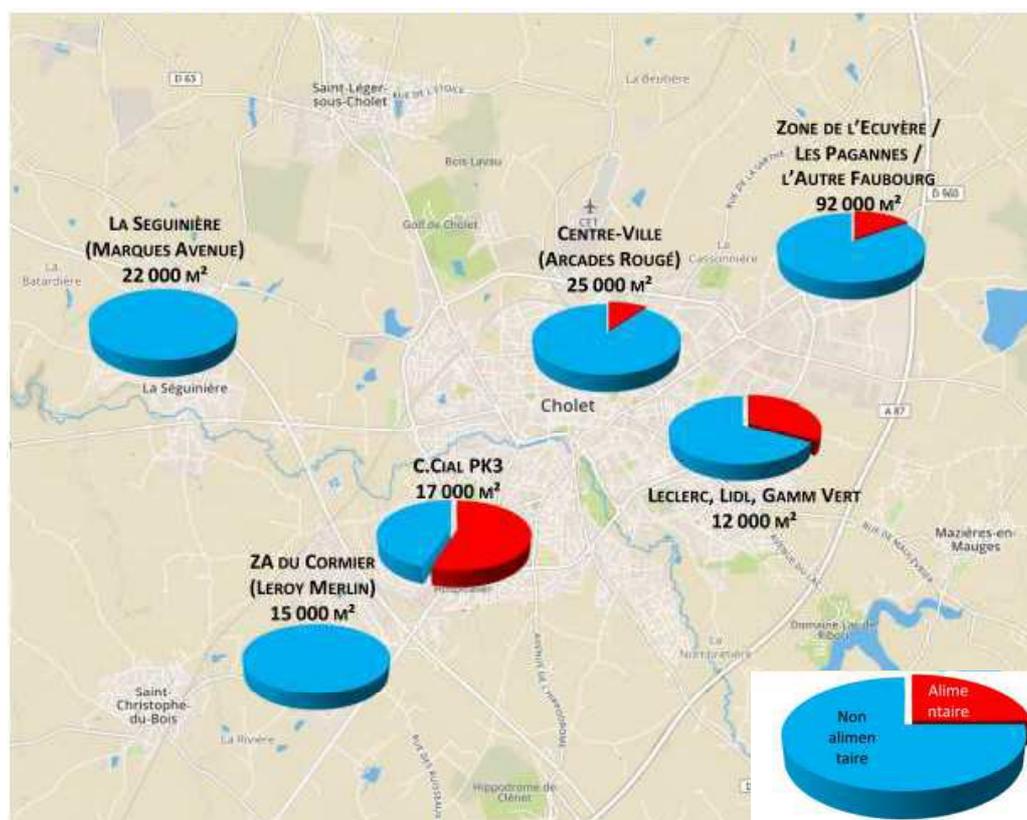
En 2017, près de **90 %** du plancher commercial en GMS de l'AdC est implanté **hors du centre-ville de Cholet**, avec **5 importantes polarités** :

- **la zone de L'Écuyère et Les Pagannes à Cholet**, qui comprennent le centre commercial Carrefour et le retail-park L'Autre Faubourg (92 000 m², soit une progression de 48 % depuis 2009) ;
- **la zone de La Ménardière à La Séguinière**, avec notamment Marques Avenue, qui propose 22 000 m² de GMS ;
- **le centre commercial PK3 à Cholet**, qui comprend une galerie commerciale avec Géant Casino (17 000 m²) ;
- **la zone du Cormier à Cholet**, qui s'est fortement développée avec l'implantation de Leroy Merlin et dispose de 15 000 m² de GMS ;
- **le centre commercial Leclerc à Cholet** et quelques offres implantées à proximité, qui constituent un pôle de 12 000 m² de GMS sans galerie commerciale.

Le centre-ville de Cholet, avec notamment les Arcades Rougé, dispose de 25 000 m² de GMS.

Le reste de l'offre en GMS se constitue d'activités relativement isolées, implantées sur les principaux axes de flux, en zones d'activités ou en quartiers, notamment autour de nombreux supermarchés ou hard-discounts ou commerces de bricolage-matériaux, jardinerie ou équipements de la maison.

Plancher commercial des principales GMS de l'AdC en 2017



Source : Inventaire commercial, 2017

Note : inventaire 2009 mis à jour avec les décisions CDAC depuis 2009 et complété avec LSA Expert. Magasins de plus de 300 m² uniquement.

III.5. Un rayonnement commercial essentiellement en direction du sud et de l'est

Plancher commercial des principaux pôles environnants de l'AdC en 2017 et évolution depuis 2009



Source : Inventaire commercial, 2017

Note : inventaire 2009 mis à jour avec les décisions CDAC depuis 2009 et complété avec LSA Expert. Magasins de plus de 300 m² uniquement.

L'AdC se situe au cœur d'un environnement commercial dense, avec à la fois la concurrence des pôles commerciaux de **Nantes Métropole** (750 000 m² de plancher commercial) et ceux d'**Angers Loire Métropole** (plus de 400 000 m²), situés à moins d'une heure de Cholet.

La proximité de ces pôles limite fortement la capacité d'attraction des pôles du Choletais au nord et à l'ouest. **La zone de chalandise de ces derniers s'étire donc essentiellement vers le sud et l'est.**

Afin de maîtriser les évasions commerciales vers Nantes et malgré une croissance démographique ralentie (+ 2 % entre 2008 et 2014), **l'AdC a poursuivi le développement important de son offre commerciale** (+ 28 % de plancher commercial entre 2009 et 2017).

IV. Des zones commerciales aux faibles densités de construction

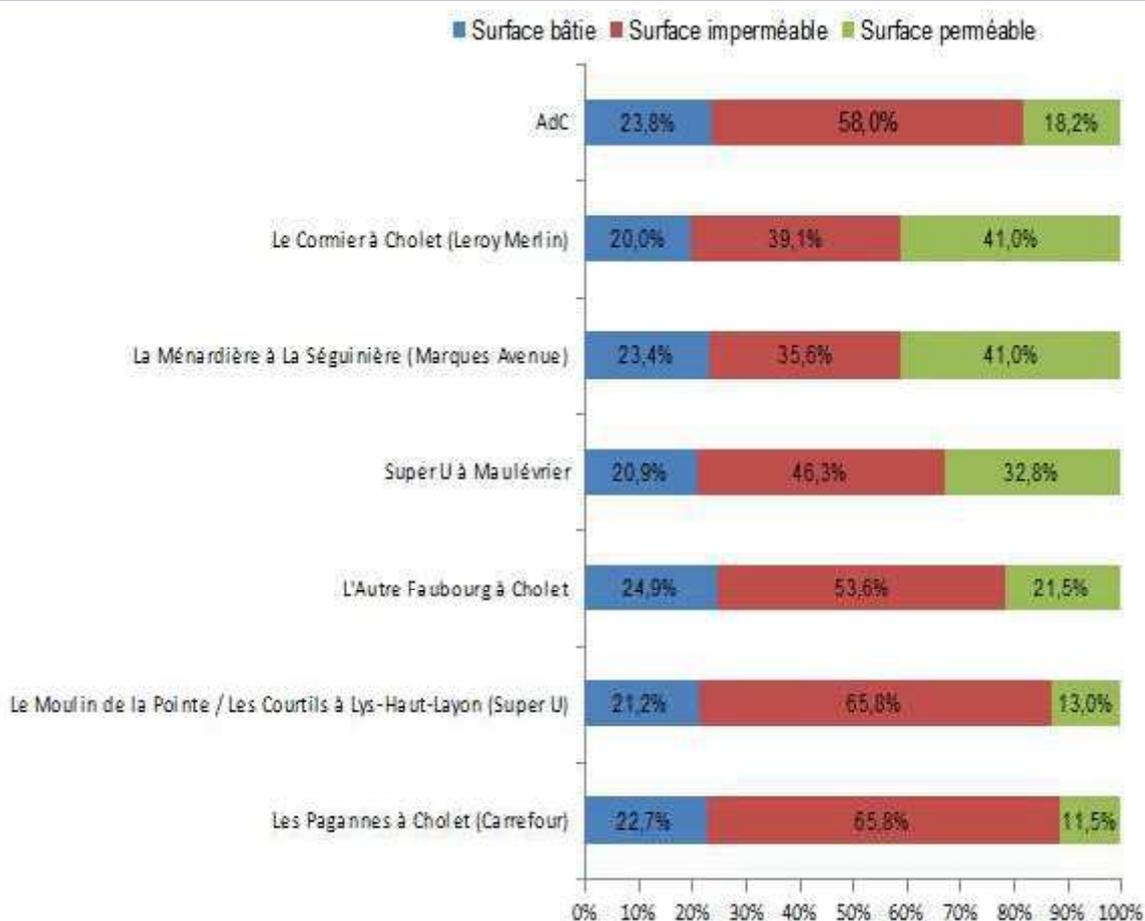
L'analyse de l'occupation du sol dans les zones commerciales témoigne d'une **forte artificialisation, notamment pour les espaces de stationnement et les voies de circulation**. Quant aux surfaces bâties, elles représentent souvent moins d'un quart de la surface totale de chaque zone et les espaces d'agrément sont généralement minoritaires.

La logique d'aménagement de ces zones, récentes pour la plupart, **ne repose pas pour autant sur un principe d'économie du foncier et d'intégration urbaine de la zone dans le tissu existant**. Les liaisons douces et l'intégration paysagère sont assez peu travaillées, favorisant une lisibilité et une accessibilité routière optimale.

Globalement à l'échelle de l'AdC, **la surface imperméable représente près de 58 % de la superficie totale des zones commerciales**, tandis que les espaces d'agrément n'en représentent que 18 %, témoignant d'un **manque de réflexion autour de l'insertion et l'intégration paysagères**.

Toutefois, **les aménagements récents** sont davantage réfléchis dans un **principe d'économie du foncier et d'intégration urbaine dans le tissu existant**.

Répartition de l'occupation du sol dans les zones commerciales de l'AdC en 2017 (en %)



Source : Géoportail, 2017

Synthèse - Commerce

Les trois-quarts de la population de l'AdC bénéficient sur leur commune d'un tissu commercial alimentaire complet (présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie). Ce résultat est plutôt élevé, mais cache des **disparités territoriales importantes** avec un maillage plus lâche sur l'est de l'agglomération, territoire plus rural. Plusieurs communes, majoritairement situées au centre de l'AdC, sont en outre confrontées à la problématique du **maintien du dernier commerce alimentaire et des services associés**.

L'offre commerciale traditionnelle (commerces dont la surface de vente est inférieure à 300 m²) est essentiellement concentrée à Cholet et **dominée par le secteur non alimentaire**, lequel représente plus de la moitié des commerces et services hors automobile (soit 10 points au-dessus des moyennes observées sur des territoires comparables). Ce sont principalement les densités en équipement de la personne et en hygiène-santé qui sont plus élevées que les moyennes habituelles. Contrairement au secteur non alimentaire, **la sphère alimentaire est sous-représentée** par rapport aux moyennes généralement constatées. La densité commerciale alimentaire est d'ailleurs plus faible que dans les territoires comparables, ce qui témoigne d'une **fragilisation des centralités** et d'un **rayonnement des commerces de périphérie**.

L'offre en Grandes et Moyennes Surfaces (commerces dont la surface de vente est supérieure à 300 m²) est essentiellement concentrée à l'ouest de l'AdC (Cholet et La Séguinière) et en **forte progression** (+ 28 % entre 2009 et 2017), malgré une croissance démographique ralentie (+ 2 % entre 2008 et 2014). La hausse concerne l'ensemble des domaines, que ce soit l'alimentaire ou le non alimentaire. **Les densités sont plus élevées que les moyennes départementales dans tous les secteurs** et particulièrement le bricolage, l'équipement de la personne et la culture-loisirs. Concurrencés par ceux des territoires nantais à l'ouest et angevins au nord, **les pôles commerciaux de l'AdC rayonnent essentiellement vers le sud et l'est**. Afin de maîtriser les évactions commerciales, notamment vers Nantes, **le Choletais a poursuivi le développement important de son offre commerciale**.

En matière d'occupation du sol, **les zones commerciales** sont caractérisées par **des densités de construction variables selon leur période de construction**. La forte artificialisation se constate davantage dans les zones vieillissantes, notamment pour les espaces de stationnement et les voies de circulation. **Les aménagements récents** sont davantage réfléchis dans un **principe d'économie du foncier et d'intégration urbaine dans le tissu existant**.

Besoins répertoriés - Commerce

- Indexer la croissance des surfaces commerciales sur la croissance de population pour maîtriser l'apparition de friches commerciales à 10 ans.
- Ré-interroger les conditions d'implantation du commerce de proximité face à des centralités qui souffrent.
- Se positionner sur le rôle des centralités de vie (commerces, habitat, services) dans un territoire en renouvellement.
- Arbitrer entre consommation foncière et densification des espaces existants.

V. AGRICULTURE



I. Une ressource économique au cœur du territoire

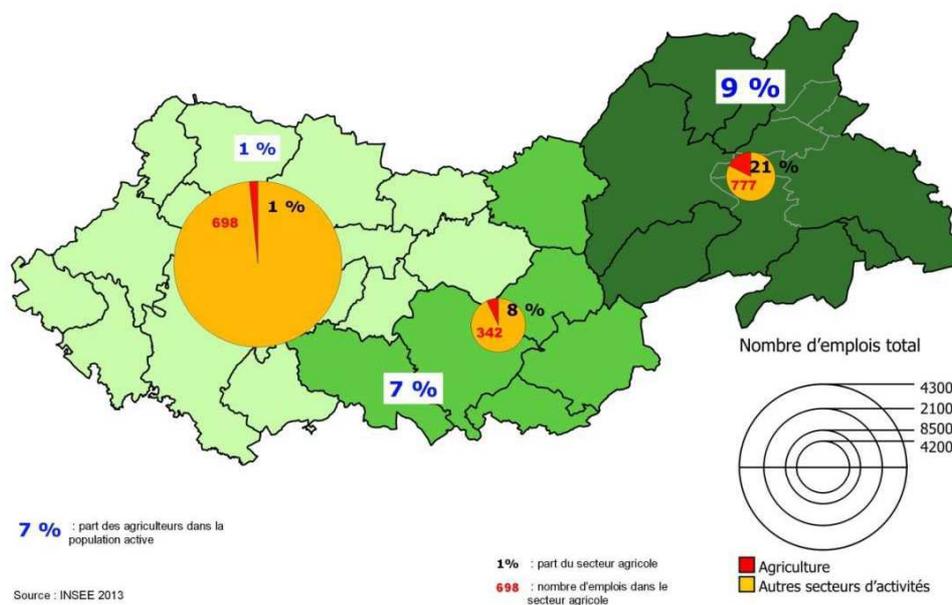
I.1. Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects

En 2013, l'AdC compte **758 exploitations agricoles professionnelles** réparties sur l'ensemble de son territoire et mises en valeur par **1 156 chefs d'exploitation et associés** (dont 1 100 à temps plein et 80 % d'hommes) représentant 1 130 Équivalents Temps Plein (ETP).

Les exploitants agricoles représentent 2,5 % de la population active du territoire communautaire (3 % à l'échelle du département). Cette moyenne masque toutefois des **disparités selon les secteurs**.

En effet, l'importance du bassin de vie et d'emploi de la première couronne choletaise réduit, de fait, la part des agriculteurs dans la population active qui à l'inverse est plus importante dans le secteur est. **En ajoutant aux agriculteurs, les salariés agricoles en CDI, la population active travaillant sur les exploitations atteint 3,5 %.**

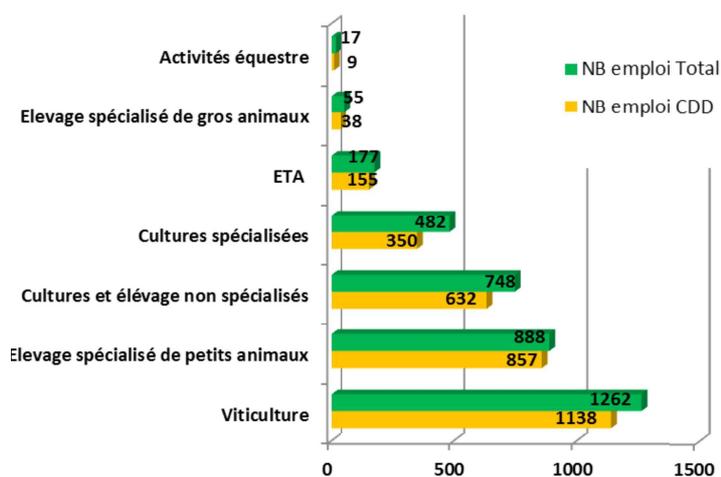
L'agriculture dans l'emploi local des communes de l'AdC en 2013



Source : INSEE, 2013

En 2013, **4 % des emplois de l'AdC sont issus du secteur agricole productif** (6 % pour le département). Là aussi, la part de l'agriculture dans l'économie locale est plus élevée dans **le Vihierois, où 21 % des emplois proviennent du secteur agricole**. Cependant, en valeur absolue, le nombre d'emplois locaux agricoles du Vihierois est assez proche de celui de l'ex CAC. Il faut également noter que cette donnée ne prend pas en compte l'ensemble des emplois saisonniers générés par l'activité agricole.

Les emplois salariés agricoles dans l'AdC en 2015

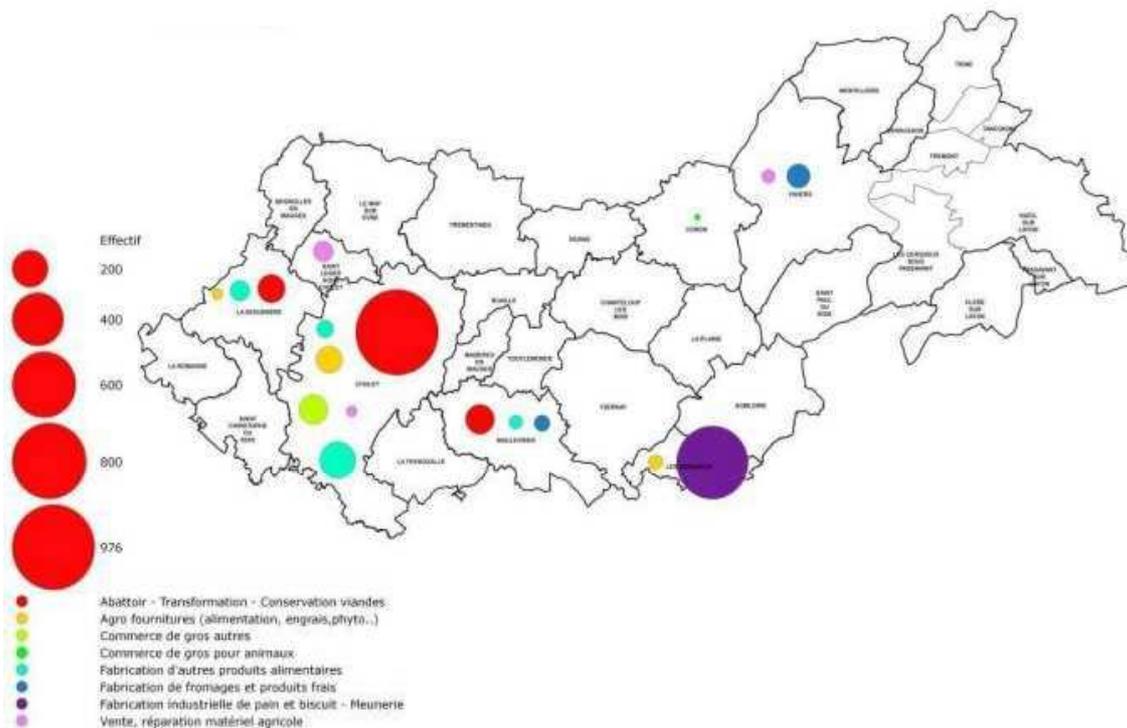


Source : MSA, 2015

À la main d'œuvre non salariée, il convient d'associer **3 629 emplois salariés agricoles** directement liés à l'activité agricole et représentant **582 ETP**. 12 % des emplois (437) bénéficient d'un CDI. 9 emplois sur 10 sont à courte durée, le plus souvent à caractère saisonnier. **La viticulture est la principale pourvoyeuse d'emplois salariés** (202 ETP dont 106 en CDI) avec un nombre significatif de saisonniers. Les cultures végétales spécialisées (horticulture, maraîchage) génèrent 172 ETP dont 116 en CDI. Les élevages de petits animaux (volailles) multiplient le recours à des contrats de courte durée et ne génèrent que 30 ETP. En permanence sur les exploitations ou à titre provisoire, l'agriculture anime le marché local de l'emploi et offre directement une activité à 2 500 salariés.

Par ailleurs, **l'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique qui génère des emplois en amont** (agro-fourniture, équipements, services) **et en aval** (agro-alimentaire) sur et hors du territoire. La carte montre la concentration de ces établissements dans la 1^{ère} couronne choletaise (Charal, Scavo, Cailles Robin, etc.). L'entreprise Pasquier aux Cerqueux et la Fromagerie de Vihiers s'y distinguent également. Au total, **2 900 emplois ont été recensés sur le territoire en agro-fourniture et agro-alimentaire** dans les entreprises de plus de 10 personnes.

L'agro-fourniture et l'agro-alimentaire dans les communes de l'AdC en 2015 (entreprises de plus de 10 salariés)



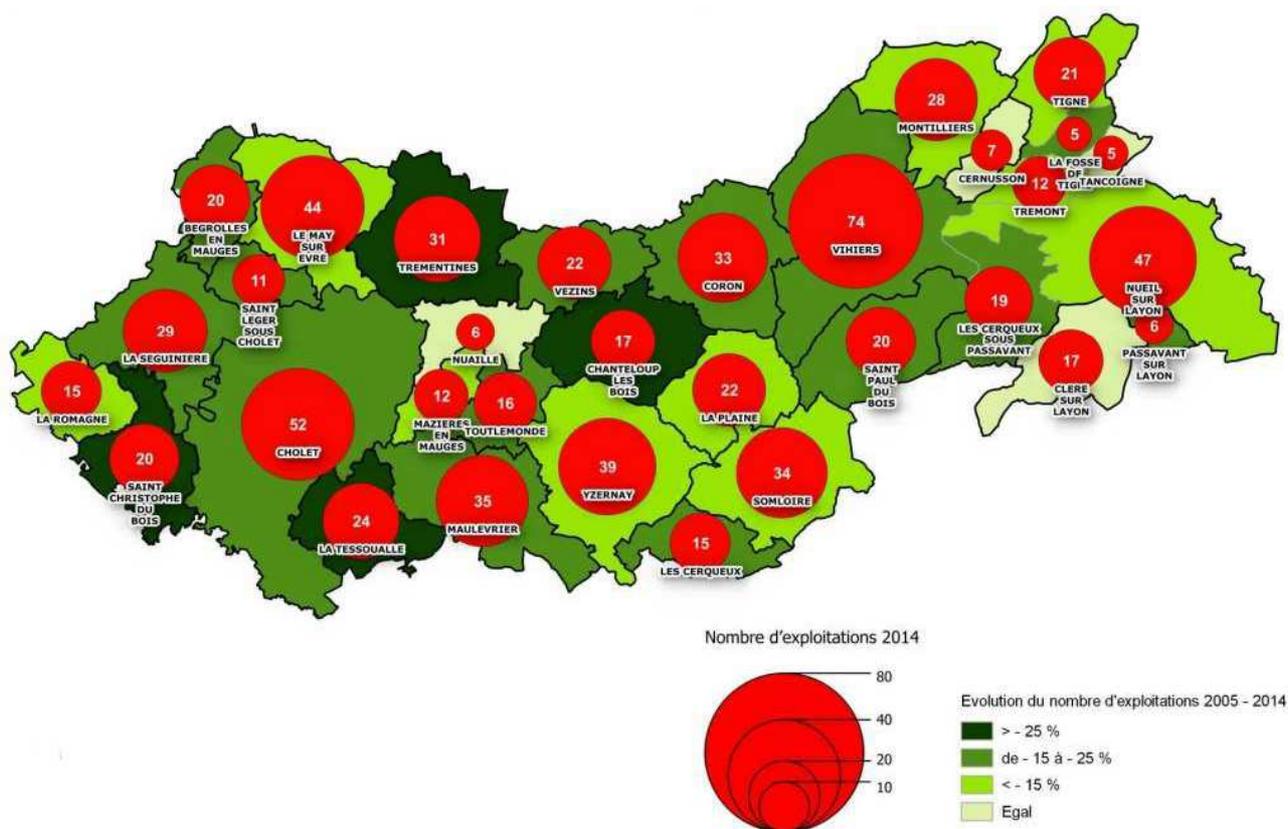
Source : CCI de Maine-et-Loire, 2015

En valorisant et extrapolant les résultats d'une étude de juin 2015 du Groupement d'Intérêt Scientifique "Élevage demain" et d'une étude de 2008 sur l'emploi en Basse-Normandie, on peut estimer qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation. Au final, **une exploitation agricole fait vivre 5 ETP** dont 1,45 ETP exploitant, 0,75 ETP salariés directs et 2,9 ETP emplois indirects.

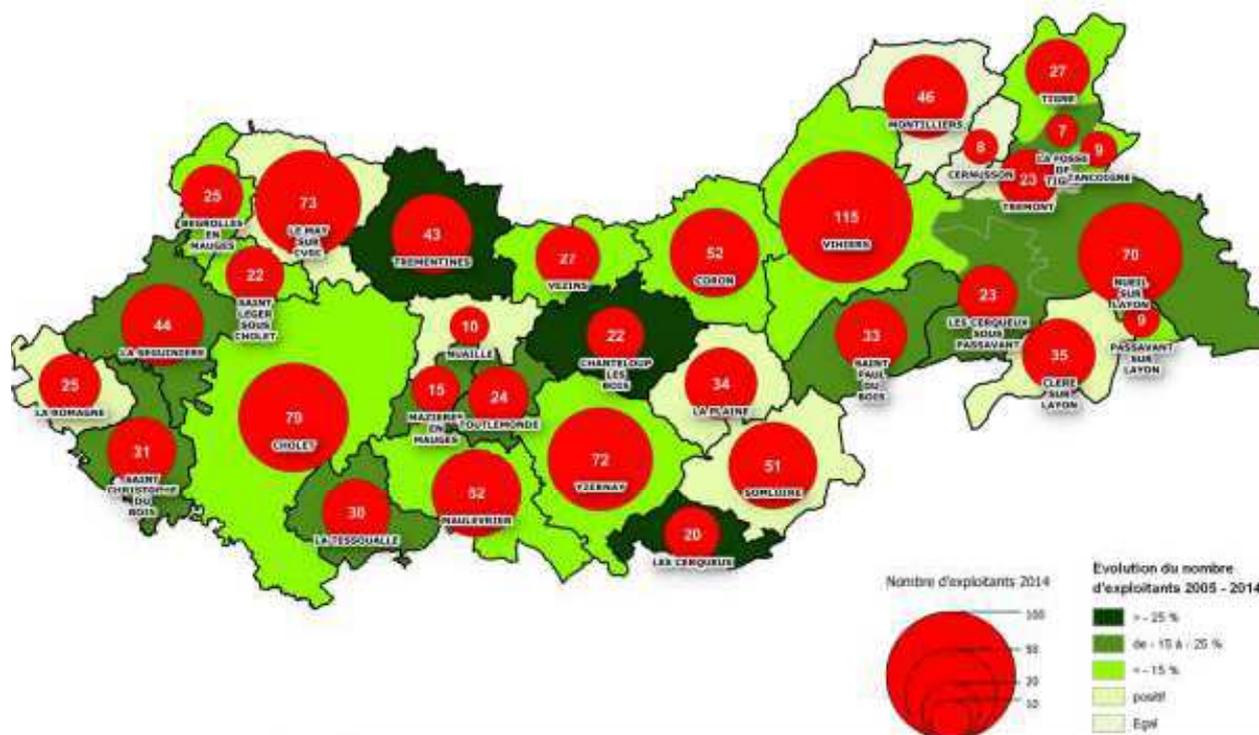
Les deux cartes suivantes montrent le **maillage toujours dense d'exploitations et d'exploitants sur l'AdC**.

Le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles est directement lié à la surface agricole des communes, elle-même subordonnée à la surface de la commune, du tissu urbain et des boisements. Les variations sont ensuite le reflet des systèmes d'exploitation développés. Ainsi, **Vihiers** (avec le Voide et Saint-Hilaire-du-Bois) **dispose de la plus vaste surface agricole** et par voie de conséquence du nombre le plus important d'exploitations et d'exploitants.

Les exploitations agricoles dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

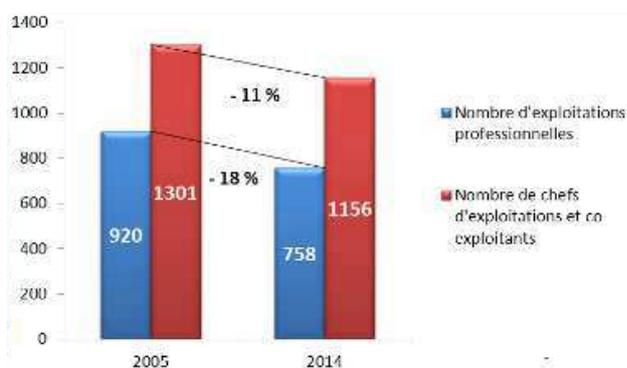


Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

I.2. Une érosion du nombre d'exploitations et d'exploitants

L'AdC enregistre une baisse continue de son nombre d'exploitations et d'exploitants depuis plus de 30 ans. Le phénomène est enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique de modernisation de l'agriculture, induisant une professionnalisation sur des unités de productions viables. Plus récemment, les dispositifs de préretraite instaurés en 1992 et la baisse du nombre d'installations ont également favorisé de nombreuses restructurations et la diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants.

Évolution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles dans l'AdC entre 2005 et 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Depuis 2005, 18 % des exploitations et 11 % des exploitants ont disparu, tendances qui rejoignent celles du département. La baisse moins prononcée du nombre d'exploitants est due au développement des formes d'exploitations sociétaires regroupant plusieurs associés.

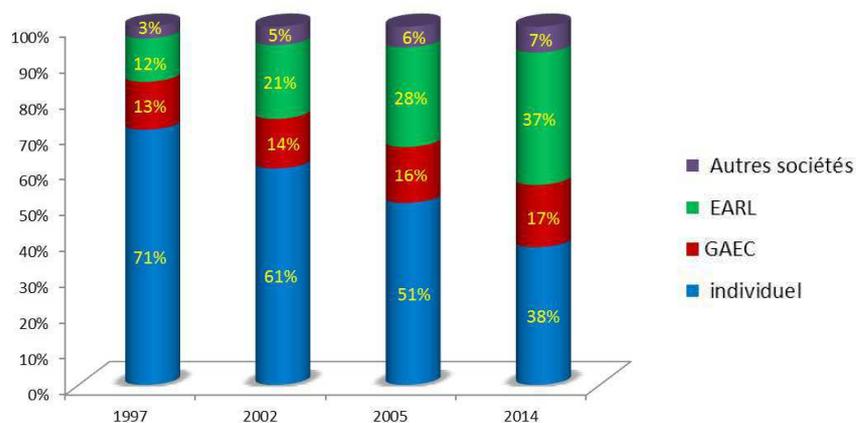
Le nombre moyen d'exploitants par exploitation est de 1,52 en 2014 contre 1,41 en 2005 et 1,20 en 1997. La baisse des structures et actifs est toutefois contrastée selon les communes comme le montre les deux cartes précédentes. Globalement, la baisse est moins prononcée sur les secteurs du centre et de l'est, où la dynamique de renouvellement est plus forte. Des décalages dans la pyramide des âges expliquent aussi les variations rencontrées. Certaines communes du territoire enregistrent une stagnation voire une très légère augmentation de leur nombre d'exploitants depuis 2005.

II. La restructuration des exploitations agricoles

II.1. Le développement du modèle sociétaire

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une évolution de leur statut juridique. Le nombre d'exploitations individuelles ne cesse de diminuer au profit des structures sociétaires. **Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser**, notamment avec le développement des sociétés entre tiers. La structure sociétaire offre un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, ainsi qu'une distinction entre le patrimoine professionnel et privé. Elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

Évolution des statuts des exploitations dans l'AdC de 1997 à 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Le développement significatif des Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) s'explique par plusieurs facteurs :

- certains avantages fiscaux des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) ont été étendus aux EARL ;
- avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis. Pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parent(s). La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL ;
- le GAEC restant souvent le cadre de la transmission familiale, l'arrivée d'un associé tiers favorise le choix d'une autre forme sociétaire, généralement l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que 56 % des EARL sont unipersonnelles et qu'au total si le modèle sociétaire domine, **60 % des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.**

Les formes sociétaires exploitent les 3/4 des surfaces agricoles. Les GAEC, qui correspondent à des regroupements d'exploitations, mettent logiquement en valeur la part la plus importante (1/3) de la surface agricole du territoire.

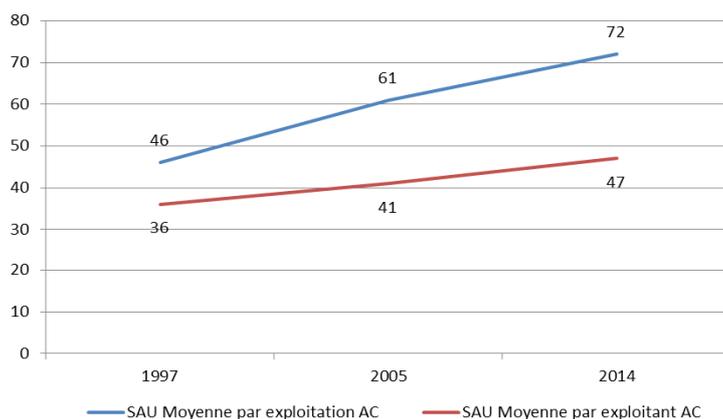
II.2. Des exploitations de plus en plus grandes

Tous systèmes de production confondus, la **Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations professionnelles de l'AdC est de 72 ha** ; rapportée à l'exploitant, elle est de 47 ha.

Les évolutions récentes traduisent **une tendance à l'agrandissement semblable à celle rencontrée à l'échelle départementale** (69 ha par exploitation et 48 ha par exploitant en 2014) avec des valeurs presque identiques.

Les surfaces moyennes sont plus élevées que celles rencontrées dans les Mauges rurales (60 ha par exploitation et 41 ha par exploitant).

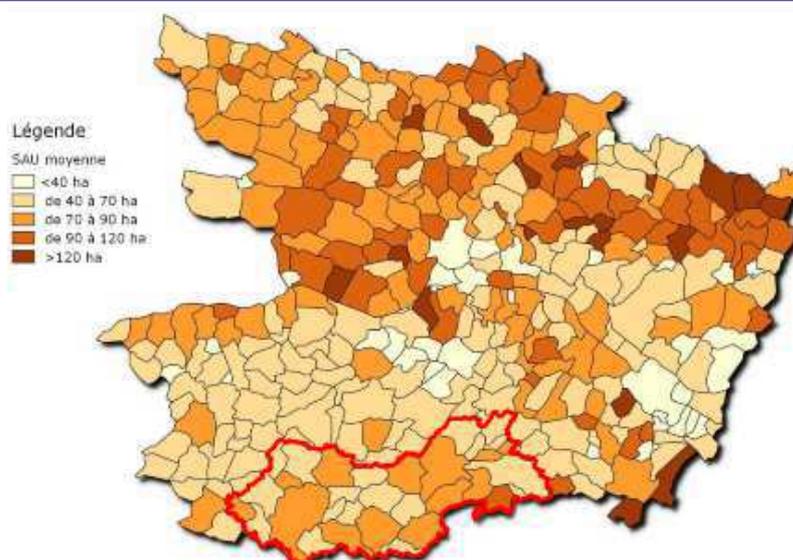
Évolution de la SAU moyenne par exploitation et par exploitant dans l'AdC de 1997 et 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Saint-Paul-du-Bois et Cléré-sur-Layon enregistrent les surfaces moyennes d'exploitation les plus élevées (93 ha), tandis que Passavant sur Layon détient la plus basse (42 ha). Les disparités locales sont liées à la typologie des exploitations et aux systèmes de production. À titre d'exemple, la surface moyenne pour les exploitations en polyculture élevage est de 78 ha, contre 51 ha pour les exploitations valorisant des vignes.

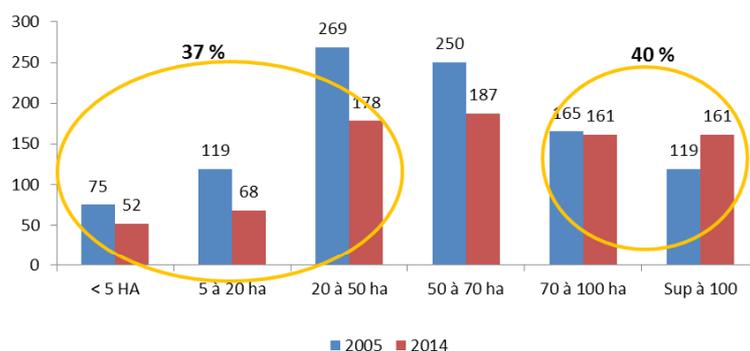
SAU moyenne par exploitation et par exploitant dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Les surfaces moyennes restent globalement modérées et témoignent aussi de la présence d'unités de production à valeur ajoutée (volailles, porcs, vignes, maraîchage) associées ou non à l'élevage bovin. Elles varient de 1 ha (élevage spécialisé) à plus de 200 ha pour quelques GAEC en polyculture-élevage, le maximum s'élevant à 358 ha pour un GAEC avec 7 exploitants. **Il est important de pondérer l'augmentation des surfaces d'exploitation au regard des surfaces moyennes par exploitant plus réduites et augmentant moins vite.** Reste que, dans un contexte de diversité de taille d'exploitation, la part des exploitations de plus de 70 ha continue d'augmenter.

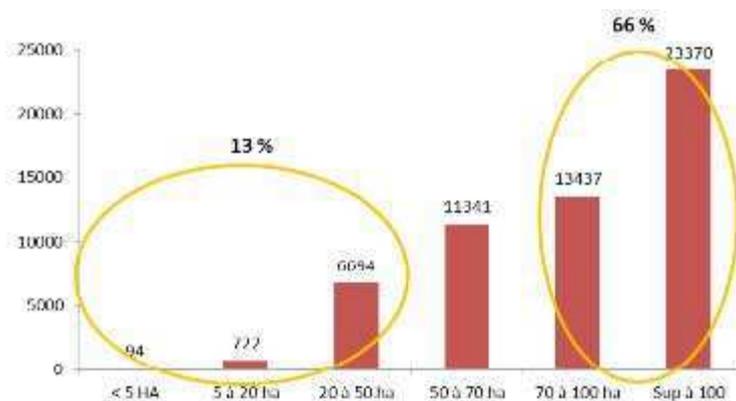
Évolution de la répartition des exploitations par classe de surface dans l'AdC entre 2005 et 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Les exploitations de plus de 70 ha représentent 40 % de l'ensemble des exploitations et mettent en valeur 66 % des surfaces. À l'inverse, si des structures plus réduites se maintiennent, leur part diminue pour représenter 37 % des exploitations mais seulement 13 % des surfaces en 2014.

Somme des SAU par classe de surface dans l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

III. Des enjeux sensibles de renouvellement

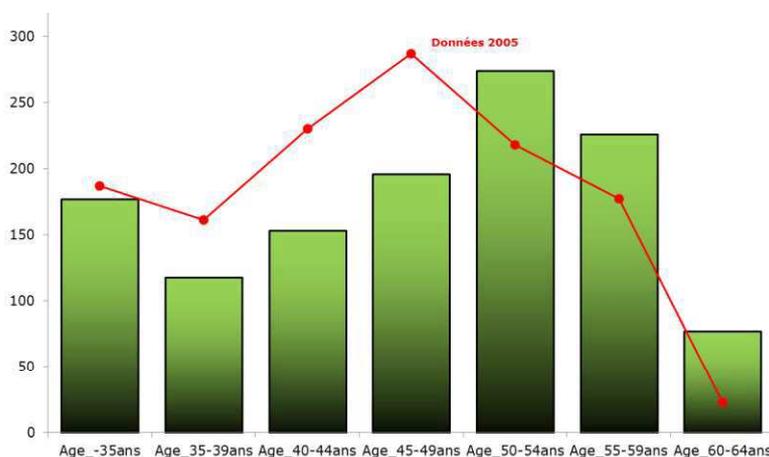
III.1. Des mutations à venir

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 47 ans (46,5 ans en Maine-et-Loire).

Cléré-sur-Layon (43 ans), Trémont et Cernusson (44 ans) sont les communes ou communes déléguées les plus jeunes, tandis que Passavant-sur-Layon (51 ans), Chanteloup-les-Bois et Cholet (50 ans) sont les plus âgées. **Globalement, les agriculteurs des communes ayant récemment rejoint l'AdC sont plus jeunes que ceux de l'ex CAC.** Cette situation traduit à la fois un départ d'actifs ces dernières années et un renouvellement de la base.

En 2014, les exploitants âgés de 55 ans et plus représentent 25 % des actifs agricoles (28 % en Maine-et-Loire) et ceux de moins de 40 ans en constituent 24 %. **Depuis 2005, il y a une augmentation des classes d'âge de plus de 50 ans.** S'il n'y a pas d'effondrement de la pyramide des âges qui hypothéquerait l'avenir, le vieillissement est certain et à court terme les enjeux de renouvellement significatifs.

Classe d'âge des exploitants dans l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

À partir de 2018, l'AdC devra globalement faire face à des vagues de 50 départs en retraite par an.

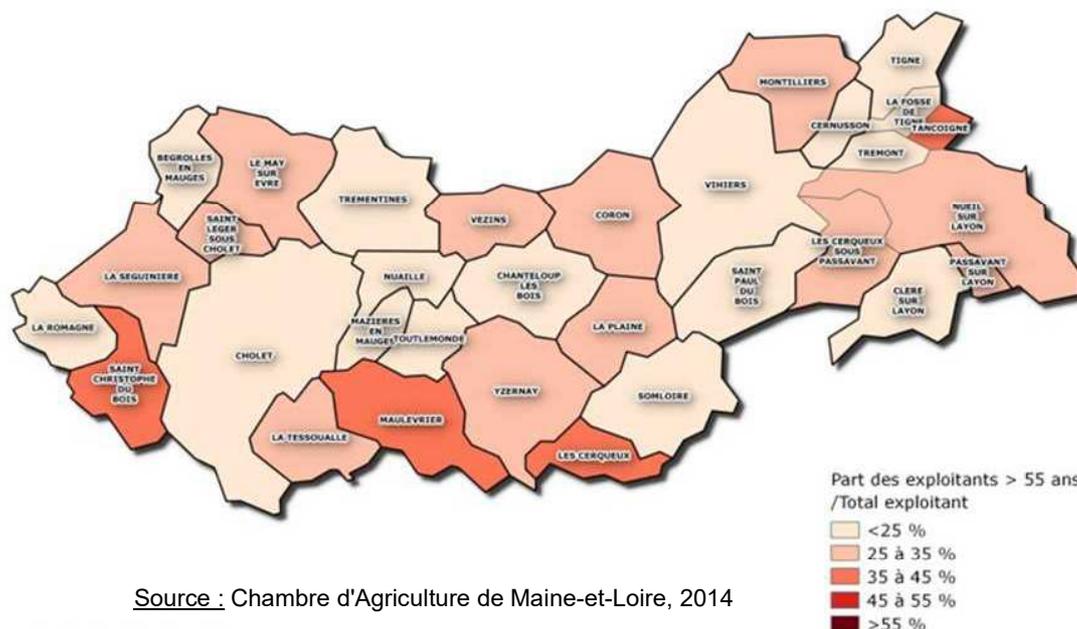
Estimation du nombre de départs en retraite d'exploitants agricoles entre 2015 et 2024



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Ce processus de départs en retraite montre des **disparités géographiques**. Certaines communes ont connu des départs et des installations récentes significatives ; d'autres, du fait de décalage dans la pyramide des âges, ont été moins concernées et doivent faire face à des prévisions de départs à court terme importantes. **Les enjeux sont particulièrement sensibles aux Cerqueux, à Maulévrier, Saint-Christophe-du-Bois et Vezins avec plus de 40 % des actifs âgés de plus de 55 ans.**

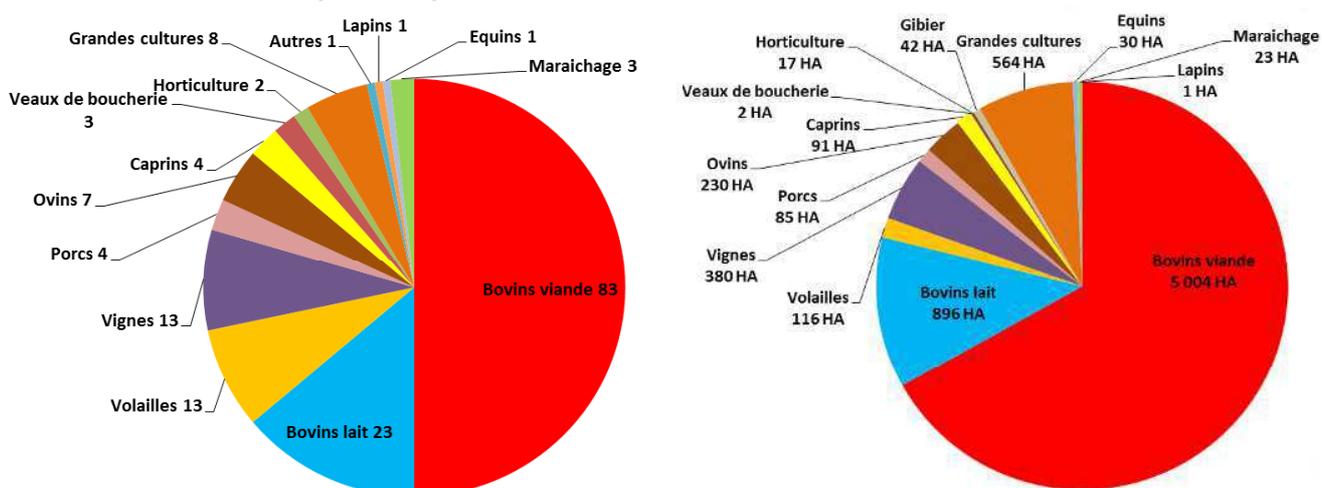
Part des exploitants de plus de 55 ans dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Au sein de l'AdC, **291 exploitants sont âgés de plus de 55 ans**. Ils travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants. **141 exploitations sont aujourd'hui dirigées par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans** (déduction faite des exploitations sociétaires où l'âge du plus jeune associé est inférieur à 55 ans). La problématique de pérennité de l'outil de travail est prépondérante pour ces 141 exploitations agricoles.

Les productions et surfaces de production des 141 exploitations de l'AdC dont le plus jeune exploitant a plus de 55 ans en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Près de 7 500 ha, soit 14 % de la surface des exploitations de l'AdC, sont appelés à muter, soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire. Plus des 3/4 de ces exploitations pratiquent l'élevage bovin, et principalement l'élevage bovin allaitant, lequel représente la production de plus de la moitié des exploitations concernées et 5 000 ha. Le renouvellement des exploitations constitue un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi, dans un contexte économique difficile et face à de nombreuses situations successorales incertaines. La difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants dans une conjoncture économique difficile, la baisse du nombre de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation.

Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car **l'élevage, principalement concerné, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace, le maintien des prairies et la préservation des paysages bocagers.**

13 exploitations viticoles exploitant 380 ha sont également concernées par cet enjeu de renouvellement. Une conjoncture actuellement plus favorable et une dynamique d'installation dans cette filière assure aujourd'hui un renouvellement satisfaisant des structures. Entre 2010 et 2015, selon les données de la MSA, le nombre d'exploitations viticoles est resté stable.

III.2. La dynamique d'installation

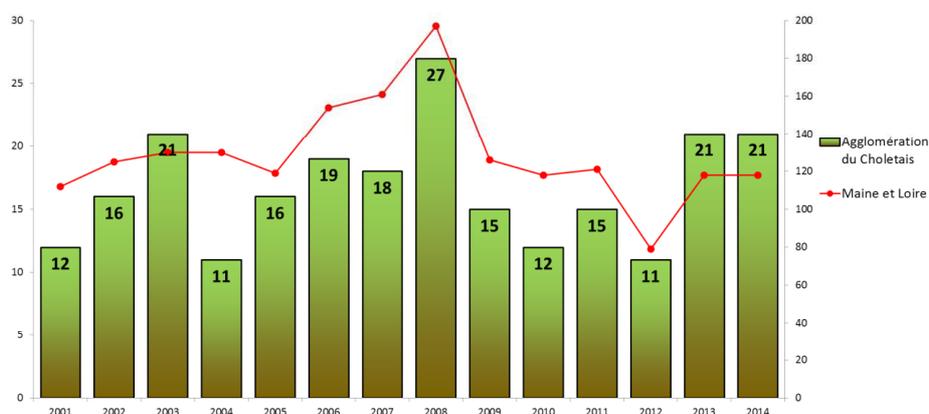
Le renouvellement des chefs d'exploitation est un enjeu crucial pour l'agriculture. **Entre 2005 et 2014, 175 exploitants se sont installés avec les aides (Dotations Jeunes Agriculteurs : DJA) sur le territoire de l'AdC, soit une moyenne de 17,5 installations par an. Les installations non aidées représentent quant à elles 22 % du total des installations.**

Le Maine-et-Loire est le 2^e département des Pays de la Loire en termes d'installations au cours de la dernière décennie, notamment grâce à la dynamique de la région des Mauges. **Entre 2005 et 2014, le taux de renouvellement des actifs est de 50 %.** Un départ sur deux est ainsi remplacé, ce qui correspond à l'objectif de la profession sur le département.

De 2009 à 2012, le nombre d'installations a diminué (phénomène constaté également à l'échelon départemental), notamment en raison de cessations d'activité quasiment divisées par 2 à cette même période (fin des pré-retraites de la période précédente et creux démographique - fin du papy-boom d'après-guerre).

À compter de 2014, l'AdC va connaître de nouveau une vague de départs prévisionnels plus importante, ce qui pourrait entraîner, si le taux de renouvellement est reconduit, une reprise de l'installation déjà amorcée.

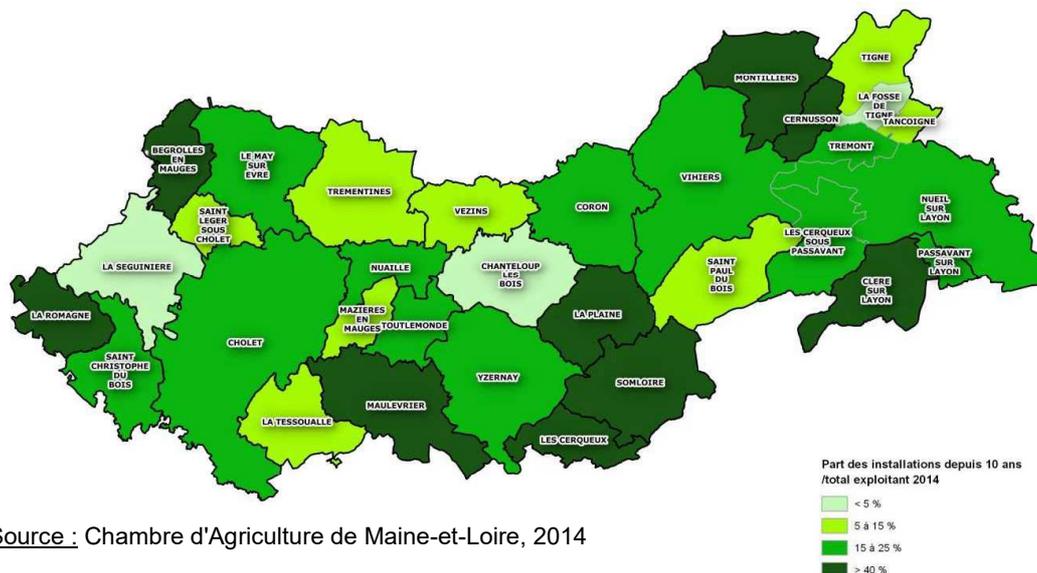
Évolution du nombre d'installations aidées dans l'AdC et en Maine-et-Loire de 2001 à 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Globalement, la part des installations récentes est plus importante sur les communes de l'ex CCB et de l'ex CCVHL (24 % du total des exploitants en 2014, contre 16 % à l'échelle de l'AdC). Au-delà des dynamiques locales, cette différence s'explique aussi par des départs récents plus ou moins importants selon les communes.

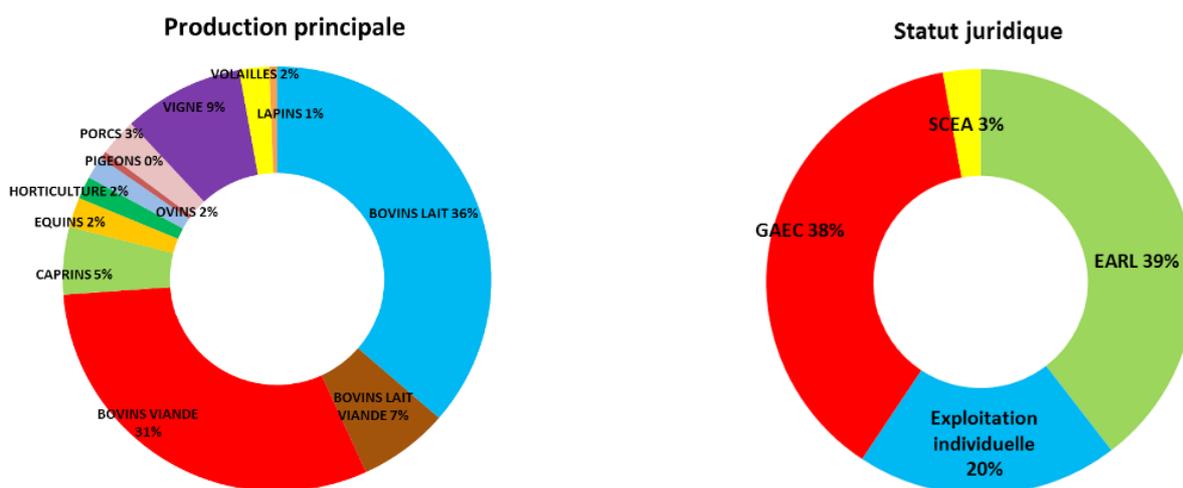
Part des installations récentes dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Les installations récentes se sont concentrées dans le domaine de l'élevage bovin (74 %) avec une légère dominante pour l'élevage laitier. Seulement 20 % des installations se sont réalisées au sein d'une exploitation individuelle et 38 % en GAEC, ce qui confirme la **tendance à la restructuration et au développement des structures sociétaires**.

Production principale et statut juridique des installations aidées dans l'AdC pendant la période 2005-2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

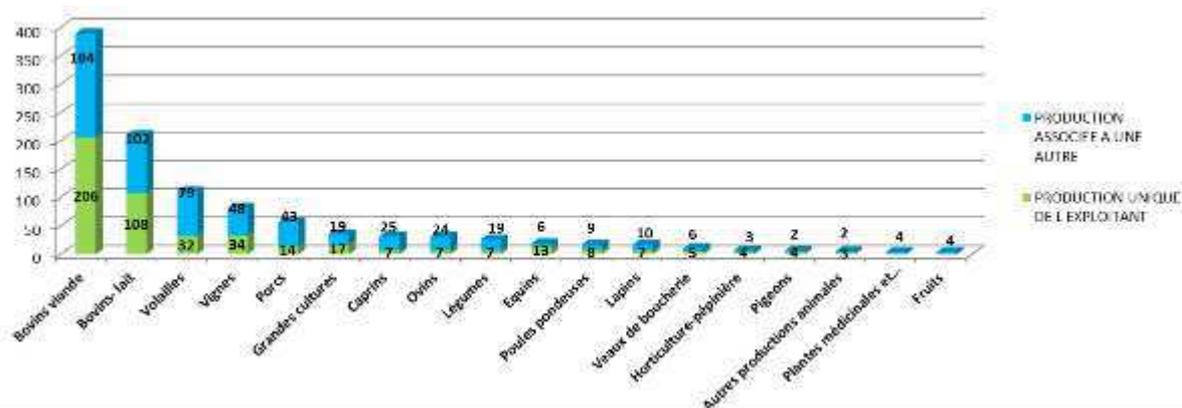
IV. Une terre d'élevage bordée d'une frange viticole

IV.1. L'élevage : pierre angulaire de l'économie agricole

L'AdC s'inscrit dans une vaste région d'élevage. Les productions animales sont l'activité prédominante des exploitations du territoire, à l'exception de certaines communes viticoles comme Lys-Haut-Layon (La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tigné et Trémont), Cléré-sur-Layon et Passavant-sur-Layon où elles restent toutefois présentes, en association ou non avec l'élevage. Au total, **672 exploitations ont une production animale (soit 89 % des exploitations de l'AdC) en 2014.**

L'élevage bovin est le pivot principal de l'économie agricole. Dès le XIX^e siècle, le " bœuf " gras du Choletais se taille une solide réputation sur le carreau des Halles de la capitale, essentiellement attribuée au savoir-faire des éleveurs. Cette spécialité ne quittera pas le territoire, en témoigne, entre autres aujourd'hui, le nombre d'ateliers bovins mais aussi la présence du Foirail, 1^{er} marché de France des gros bovins. **La production bovine est présente sur 535 exploitations**, soit 70 % des entreprises agricoles de l'AdC. La filière bovine est majoritairement orientée vers **la production de viande bovine** (390 élevages, soit 51 % du total des exploitations, dont 53 % spécialisées), **devant la production laitière** (210 livreurs, soit 28 % du total des exploitations, dont 51 % spécialisées).

Les ateliers de production agricole dans l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

La combinaison de plusieurs ateliers de production sur une même exploitation est une spécificité du territoire. Ont ainsi été recensés 1 065 ateliers de production pour 758 exploitations agricoles :

- 476 exploitations (soit 63 %) sont spécialisées dans une seule production animale ou végétale ;
- 282 exploitations (soit 37 %) cumulent au moins deux ateliers de production différents, plus rarement trois.

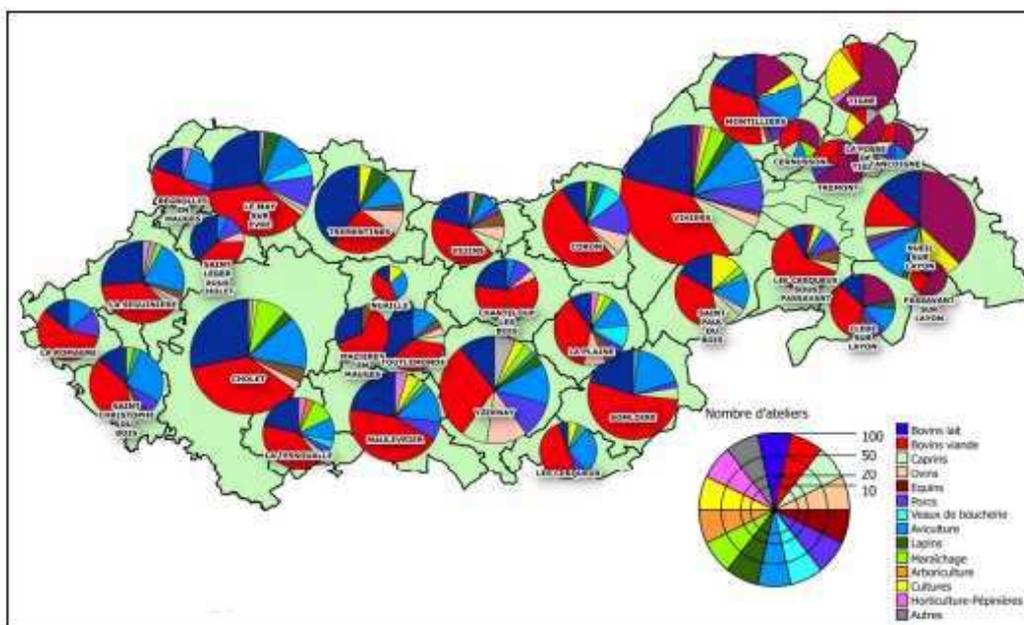
Les associations de productions sont multiples, les principaux binômes étant élevage bovin-volailles, bovin viande-bovin lait et vigne-élevage bovin viande.

La diversification des productions s'explique, dans un contexte d'exploitations à taille modérée, par la **recherche de compléments de revenus à partir de productions à valeur ajoutée**, afin de maintenir le maximum d'actifs agricoles attachés à leur territoire.

Une exploitation sur quatre développe une activité dite " hors sol " (et 70 d'entre elles sont spécialisées). Le plus souvent, celle-ci est conjuguée à un élevage bovin. C'est un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur presque toutes les communes, Mazières-en-Mauges, Passavant-sur-Layon et Tigné faisant figure d'exception. **L'aviculture tient le premier rang des élevages spécialisés**, devant les porcs, les lapins et les veaux de boucherie.

De même, l'association élevage-vigne est une signature du Vihierois, région de transition entre les Mauges et le couloir viticole du Layon. Il y a 20 ans, plus rares étaient les viticulteurs qui n'élevaient pas de vaches.

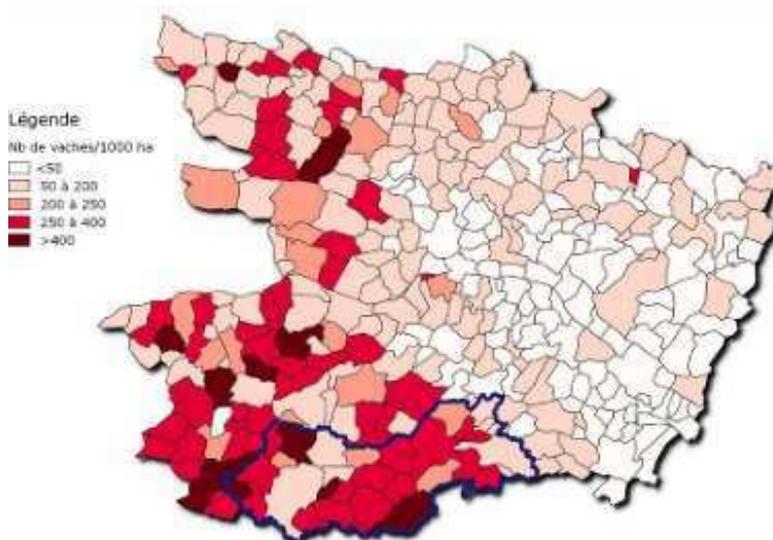
Les productions agricoles dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

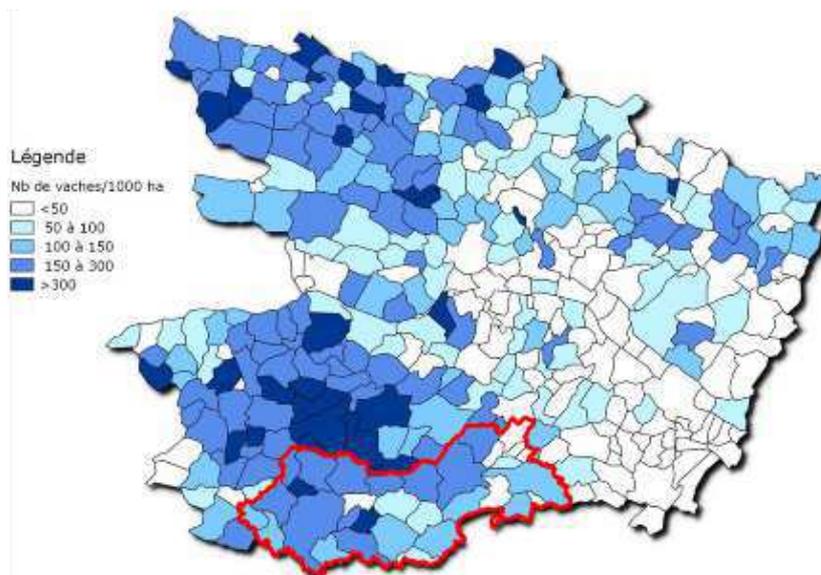
L'AdC est un des premiers territoire producteur de viande bovine au niveau départemental et régional. Les vaches allaitantes sont particulièrement présentes dans l'ex CCB et l'ex CCVHL. Les vaches laitières sont également bien représentées, notamment sur la 1^{ère} couronne choletaise et les franges nord du territoire en périphérie du cœur du bassin laitier des Mauges. La diversité du cheptel bovin est une des caractéristiques de l'AdC, où l'on peut croiser des Charolaises, Limousines, Blondes d'Aquitaine, Parthenaises, Prim'Holstein, Jersiaises, Montbéliardes, Normandes, etc.

La production de vaches allaitantes dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

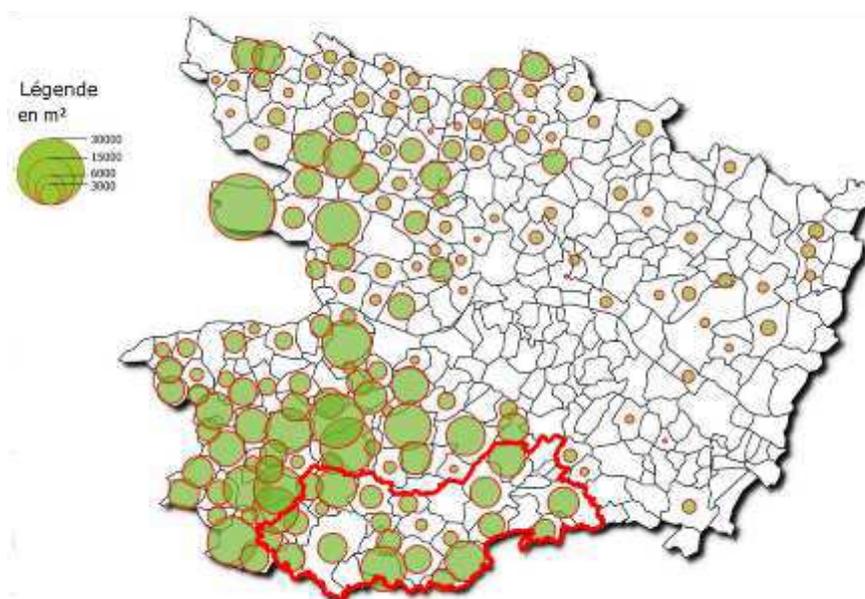
La production de vaches laitières dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Même si l'aviculture est présente de façon moins intensive dans l'AdC que dans le cœur des Mauges, **les élevages de volailles ponctuent régulièrement le paysage du territoire communautaire.** Au-delà de la volaille de chair, l'éventail de production est large et inclut la volaille de reproduction et les poules pondeuses. **Maulévrier concentre de nombreux ateliers de volailles.** C'est aussi la capitale européenne du Pigeonneau, non par la densité d'élevage (un sur Maulévrier et 6 sur l'AdC) mais par son unité d'abattage et de transformation (le groupe LDC Charmilles occupe le 3^e rang mondial et représente 50 % de la production française provenant de 40 producteurs sur 6 départements).

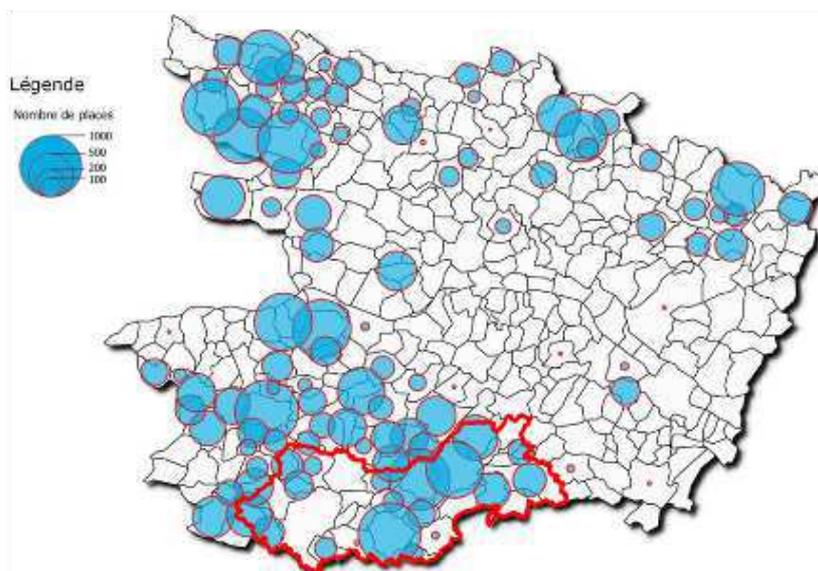
La production de volailles de chair dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

L'élevage de truies et l'engraissement des porcs occupent aussi une place de premier plan, en particulier sur Yzernay, Coron, Vihiers et Montilliers, plaçant l'AdC dans les principaux territoires producteurs du département.

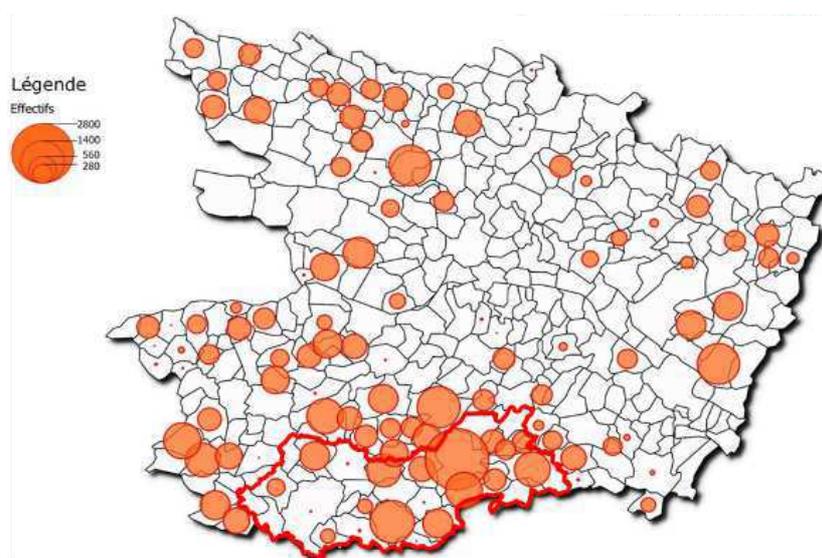
La production de truies dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

L'AdC, portée par le Vihierois et le Bocage, est aussi la 1^{ère} productrice de chèvres laitières du département. Cette production, qui renoue avec un contexte plus favorable après une crise sévère, s'est implantée notamment suite aux crises de l'élevage bovin, auquel elle est encore fréquemment associée sur les exploitations. La présence dans le passé d'une unité de transformation à Vihiers et aujourd'hui à Maulévrier (en bio) ont accompagné son développement dans le prolongement de celui des Deux-Sèvres (premier producteur français).

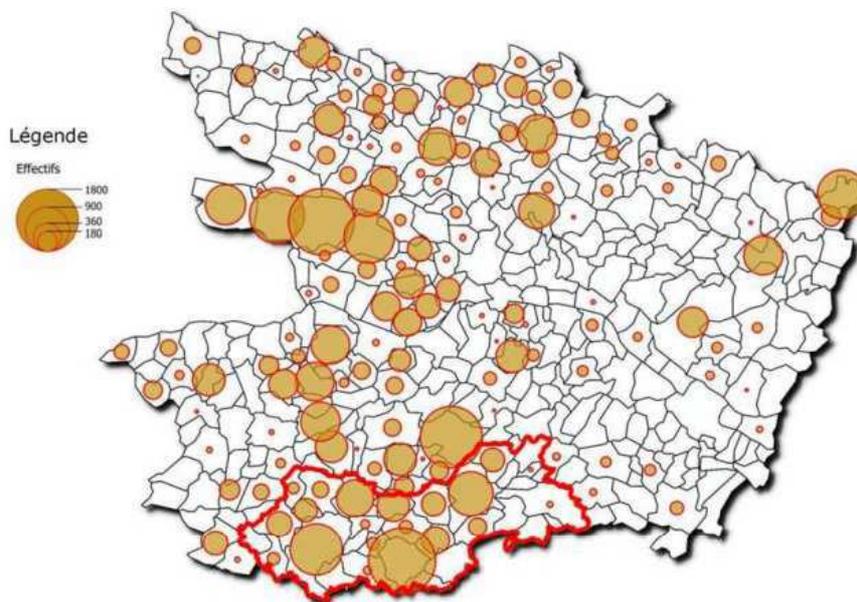
La production de chèvres dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Si **Yzernay concentre les plus grands effectifs**, la production ovine reste assez régulièrement distribuée sur le territoire et notamment à Cholet et dans sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet, Vihiers et Trémentines.

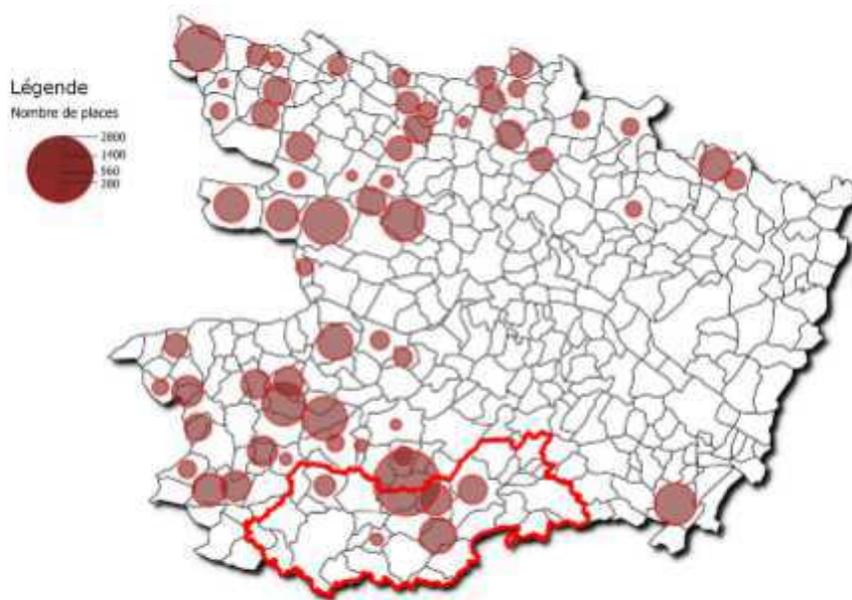
La production de brebis dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Des ateliers de veaux de boucherie ponctuent le paysage en particulier à Coron, Le May-sur-Èvre, La Plaine et Vihiers.

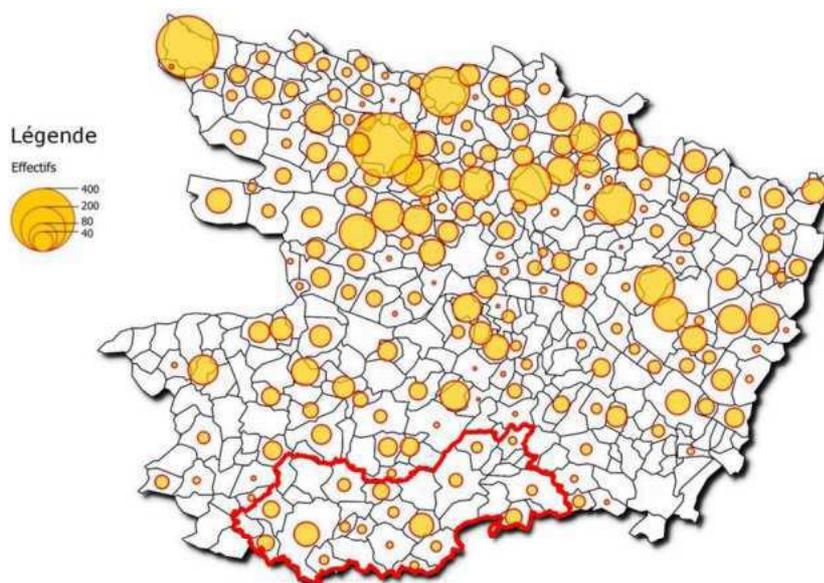
La production de veaux de boucherie dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

L'activité équestre (entraînement, élevage, loisirs) se retrouve aussi sur l'AdC, principalement à Cholet et à La Plaine.

La production de chevaux dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

À proximité de la Vendée, 1^{er} département français pour la filière cunicole, la production de lapins, traversant une crise profonde, est également présente sur l'AdC mais en nette régression.

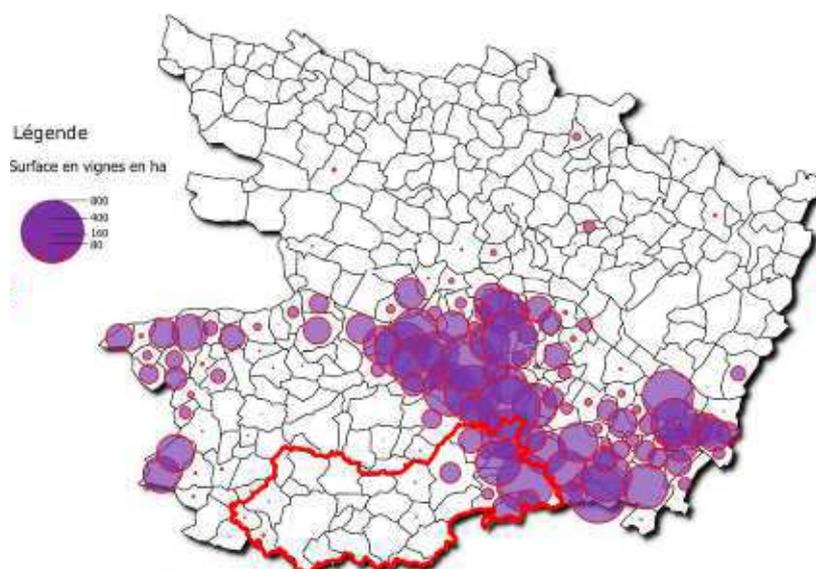
IV.2. La viticulture, principale filière du végétal spécialisé

Adossée sur le couloir viticole du Layon, la frange orientale du territoire est marquée par la présence de la vigne. Dans le Vihierois, celle-ci est attestée dès le X^e siècle, époque où le célèbre Foulques Nerra plantait déjà de la vigne autour de son château de Passavant-sur-Layon. **Aujourd'hui, la vigne est cultivée dans 82 exploitations localisées sur 11 communes.** Elle constitue la production unique de 34 d'entre elles. Dans le Vihierois, région de transition entre élevage et vigne, l'association sur une même exploitation de parcelles de vignes et d'élevage bovin était très répandue. C'est encore le cas aujourd'hui pour 19 exploitations associant viande bovine et vigne. La culture de la vigne est également conjuguée avec l'élevage de vaches laitières (3 exploitations), de porcs (3 exploitations), de chèvres et de volailles (2 exploitations chacune). Elle est aussi souvent présente à côté des grandes cultures (19 exploitations).

Le territoire bénéficie de 8 Aires d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) délimitées à la parcelle. Celles-ci sont situées sur les communes de Cléré-sur-Layon, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Tancoigné, Tigné et Trémont. Si Cernusson, Les Cerqueux-sous-Passavant, Montilliers et Vihiers sont globalement couvertes par des AOC, leur délimitation à la parcelle, demandée depuis longtemps, devrait être finalisée fin 2017.

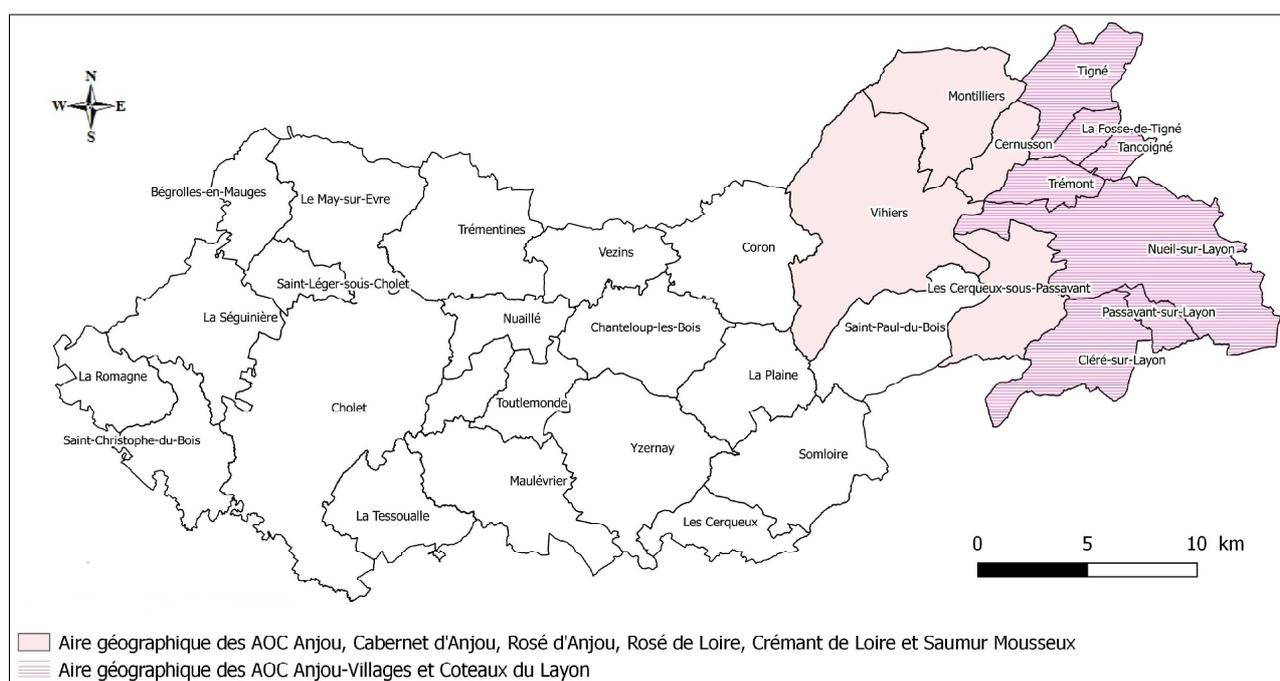
Les AOC présentes se partagent entre l'Anjou, le Cabernet d'Anjou, le Crémant de Loire, le Rosé d'Anjou, le Rosé de Loire, le Saumur Brut et les plus prestigieuses, **l'Anjou-Villages** et **les Coteaux du Layon**. Si Tigné reste réputée depuis longtemps pour ses rosés, la gamme de productions est étendue et intègre également des vins ne bénéficiant pas de l'AOC. **Reste que plus de 92 % du vin récolté est en AOC.** Ces dernières années, la production de vins effervescents a, avec les vins rosés, redonné un élan significatif à la filière locale, qui bénéficie aussi de sites de collecte et de transformation à proximité, comme les caves de la Loire à Tigné, la distillerie SADIS à Nueil-sur-Layon ou encore le Domaine de Chanteloup (groupe LGCF) à Brigné-sur-Layon.

La viticulture dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Les aires géographiques des AOC viticoles sur les communes de l'AdC

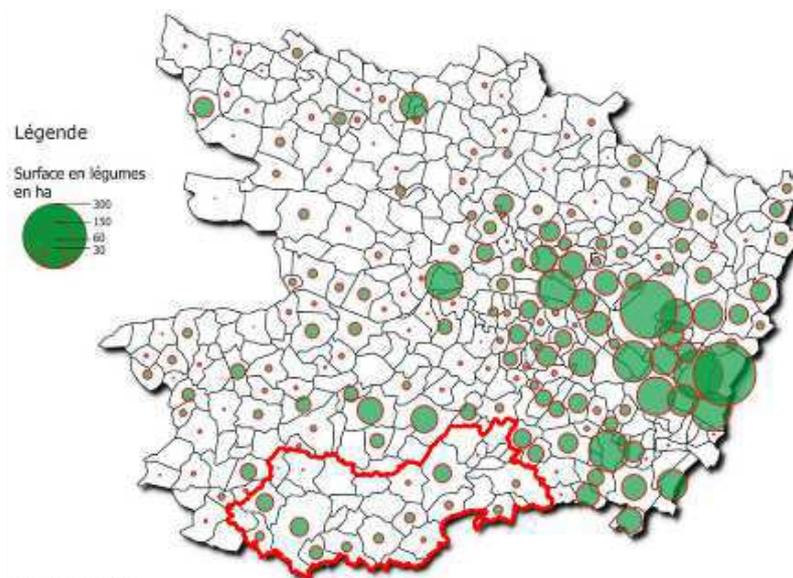


Source : Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), septembre 2017

Le maraîchage est présent sur 26 exploitations de l'AdC. 7 d'entre elles sont spécialisées dans cette production et se situent principalement en **périphérie de Cholet**. Dans le Vihiersois, la production de légumes de plein champ (chou pommé, céleri) offre un complément de revenu à certaines exploitations.

Les autres cultures végétales spécialisées (horticulture, arboriculture) sont très peu présentes et localisées ponctuellement sur certaines communes. On peut citer Challet-Hérait à Nuaillé, leader sur le marché des chrysanthèmes, et la SARL L'Étang Neuf à La Séguinière.

La production légumière dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



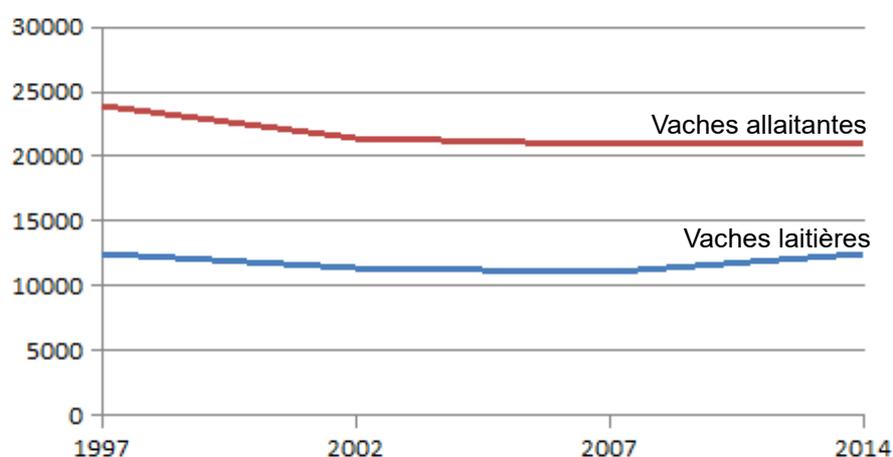
Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

IV.3. La spécialisation et la concentration des moyens de production

Si la présence de deux ateliers de productions est encore significative sur le territoire, il reste que **63 % des exploitations sont spécialisées dans une seule production** et la tendance se confirme. La spécialisation s'accompagne d'une concentration des moyens de production et de gains de productivité.

Par le passé, **le troupeau laitier** a diminué sous l'effet conjugué de la mise en place des quotas laitiers (1984) et de la progression du rendement par vache. Il a connu une légère augmentation après 2007 du fait de l'augmentation du cheptel moyen par exploitation. Aujourd'hui, il est **stabilisé autour de 12 000 vaches**. Le cheptel de **vaches allaitantes** s'est fortement développé à partir des années 80, puis à connu un fléchissement pour **se stabiliser depuis les années 2000 autour de 21 000 vaches**.

Évolution du cheptel de vaches dans l'AdC de 1997 à 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

En 2014, en prenant en compte les exploitations élevant plus de 10 vaches, **la taille moyenne du troupeau allaitant par exploitation s'élève à 55 vaches** (contre 50 en 2007) **et celle du troupeau laitier à 57 vaches** (contre 49 en 2005). Cette concentration du nombre de vaches par exploitation et les gains de production ont permis de maintenir les volumes de production sur le territoire. En 2016, la tendance à la concentration se poursuit : la taille moyenne du troupeau allaitant atteint désormais 57 vaches et celle du troupeau laitier 62 vaches.

Au cours des dernières années, **les exploitations ont réalisé d'importants investissements dans le cadre des programmes de mises aux normes successifs**. De par l'importance de l'élevage, l'agriculture du territoire communautaire est donc très liée aux évolutions de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) en cours et aux fluctuations d'un marché mondialisé. La production laitière est ainsi en pleine mutation avec la **disparition du contingentement**. Des agrandissements d'ateliers sont en cours, avec tout ce qu'ils génèrent en termes d'adaptation des outils de travail, de foncier et de main d'œuvre. **En élevage**, l'importance des charges et des normes pesant sur les exploitations les rendent plus fragiles face aux aléas d'un marché volatil, avec **des prix à la production insuffisamment rémunérateurs et des distorsions de concurrence face aux autres pays producteurs**.

La concentration des moyens de production est également en cours dans les élevages porcins et caprins, où les volumes de production sont maintenus. Ces derniers ont diminué en volailles de chair, mais progressent en volailles de reproduction et poules pondeuses.

La viticulture se spécialise également. Le maintien d'une activité d'élevage associée à la culture de la vigne s'explique par le souci de valoriser des surfaces non cultivables et par choix individuel. La présence plus ou moins importante de surfaces AOC selon les communes et les exploitations induit aussi le recours à des productions complémentaires.

IV.4. Des productions valorisées en circuits courts

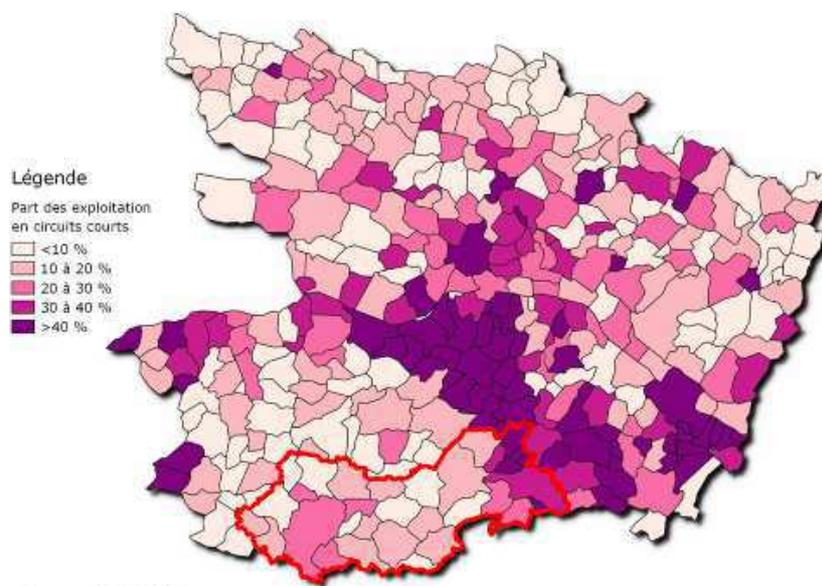
149 exploitations (soit 20 % du total) pratiquent la vente directe sur l'AdC. La carte ci-contre illustre bien la bipolarité du développement des circuits courts.

D'une part, en effet, le bassin de vie de la 1^e couronne choletaise favorise le développement de la vente directe, en production laitière et légumière principalement. Soulignons notamment la présence de **magasins de producteurs** à Saint-Christophe-du-Bois et Saint-Léger-sous-Cholet. D'autre part, la vente directe est bien représentée dans la frange est du territoire, portée par la production viticole. À ce sujet, si la plus grande partie de la vinification est réalisée en caves particulières (69 % de la production à Tigné, 58 % à Nueil-sur-Layon), les modes de commercialisation sont multiples sur le territoire et dans chaque exploitation. **63 % des exploitations cultivant la vigne (52) pratiquent la vente directe et cette part atteint 72 % pour les exploitations disposant de plus de 5 ha de vignes**. La vente directe est bien implantée, mais ne constitue pas pour autant l'essentiel des ventes et rarement la totalité. La production est également écoulee en vendanges fraîches ou par citerne en moût, en vin clair (vin après fermentation qui sera assemblé à d'autres vins pour prendre mousse) ou en vin fini auprès de coopératives ou de négociants.

Les principales productions valorisées sont la viticulture (51 exploitations), **la viande bovine** (50), **la production laitière** (24 dont une exploitation caprine) **et le maraîchage** (11), mais l'éventail de productions proposé au public est plus varié : fruits, volailles dont foie gras, œufs, porcs, brebis et même autruches. L'essentiel des productions est vendu sur les exploitations, mais il faut noter d'autres initiatives en circuits-courts sur le territoire. En plus des magasins de producteurs suscités et de points de vente à la ferme, des communes sont en démarche **d'introduction de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique en restauration collective** (Cholet, Coron, La Séguinière, Somloire). Notons aussi le travail du collectif de producteurs "Éleveur du Bocage Choletais", dont beaucoup sont implantés sur le territoire. Ces éleveurs privilégient le lien avec le consommateur et entre autres sont référencés au Leclerc de Cholet.

L'accueil et l'hébergement à la ferme sont en revanche confidentiels et **ne concernent qu'une poignée d'agriculteurs**.

Les exploitations en circuits courts dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



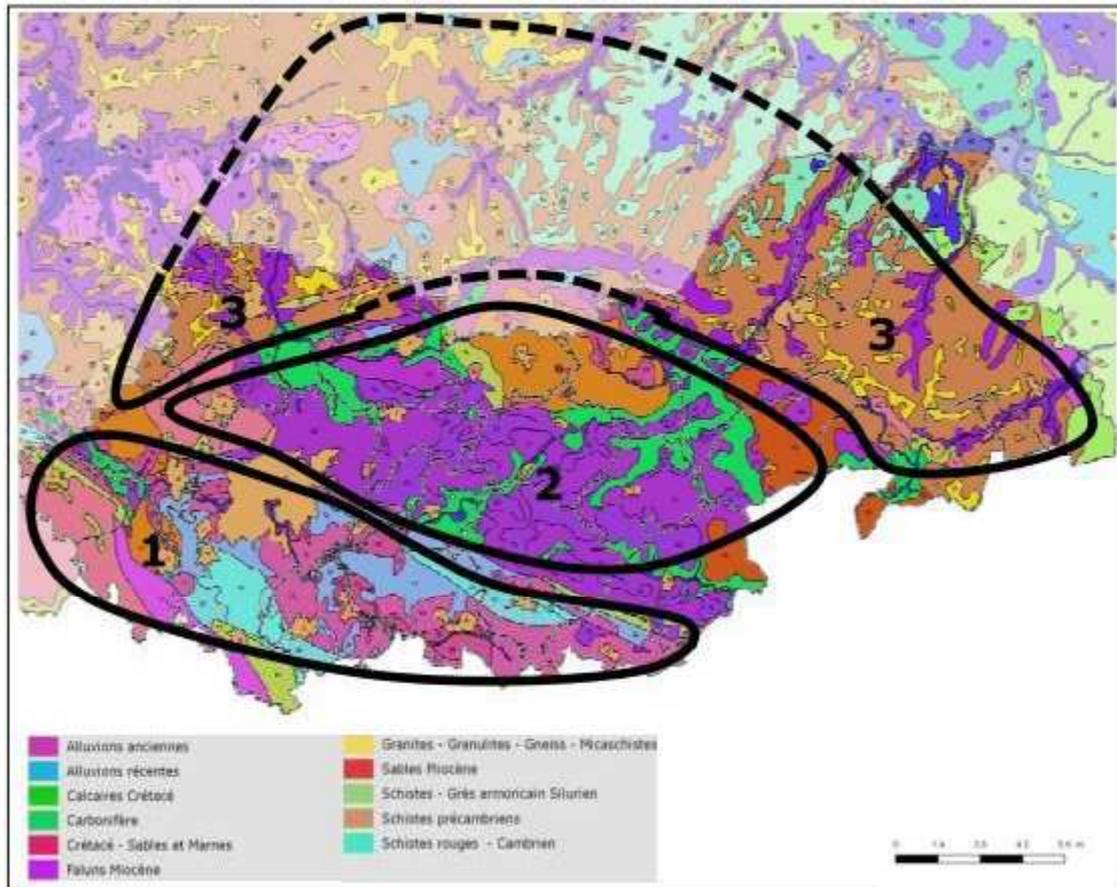
Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

V. Une composante majeure du territoire

V.1. Une géomorphologie complexe orientant l'exploitation du sol

Situé aux confins sud-est du Massif Armoricain, **le Choletais repose principalement sur un ensemble de roches magmatiques et métamorphiques**. Le territoire prend appui sur un socle précambrien très ancien métamorphisé par la formation de la chaîne hercynienne (à l'instar du Pays des Mauges), mais se singularise aussi par la **présence de roches de type granitique** témoignant d'épisodes plutoniques et volcaniques. Ce fragment de l'Anjou noir se caractérise ainsi par une complexité géologique qui a donné naissance à une mosaïque de roches et de sols que l'on peut toutefois regrouper en **3 grands secteurs** :

- **secteur 1 : zone de relief convexo-concave**, d'altitude moyenne comprise entre 100 et 150 m (180 m au Puy-Saint-Bonnet), essentiellement composée de **roches métamorphiques** (gneiss, granodiorite ou migmatite) issues de l'altération de roches magmatiques intrusives de type granitique : " la Pierre de Chappe du Pays " dont des affleurements sont ponctuellement visibles : " les Chirons " (entre autres au Puy-Saint-Bonnet et aux Cerqueux). Ce secteur est traversé par la Moine. **Les sols sont globalement limono-sableux à sablo-limoneux**, peu acides, sains sur pentes, globalement peu profonds avec aussi quelques zones planes de recouvrement limoneux où l'on rencontre des sols plus profonds, battants, lessivés et hydromorphes. Ce secteur est propice au développement de la **polyculture élevage à dominante bovine** avec une part significative de **prairies**.
- **secteur 2** : unité développée sur des **roches métamorphiques** (métaryolithe) et **magmatiques intrusives** (granite à biotite, diorite du Massif de Vezins) et **extrusives** (rhyolithe du Choletais). Le massif alterne entre des zones de plateaux ondulés et de pentes (vallée du Trézon, de l'Èvre, du Lys). Il est globalement le plus élevé du Choletais et culmine à 214 m au Bois de la Gaubretière à Saint-Paul-du-Bois, 2^e sommet du Maine et Loire après le Puy de la Garde (216 m). **En plateau**, les sols sont moyennement épais à épais, hydromorphes, constitués de limons sablo-argileux à sables argilo-limoneux plus ou moins lessivés et acides, à bonne réserve en eau permettant un plus grand développement des **cultures de céréales et fourragères**, notamment après drainage des parcelles. **Sur pentes**, les sols sont peu profonds, séchant, limono-sableux, caillouteux et essentiellement valorisé par **les prairies**.
- **secteur 3 : zone ondulée d'altitude plus modeste**, fragment méridional du grand massif schisteux Briovérien des Mauges. On le retrouve aux extrémités nord-ouest et est du territoire. Dans sa partie orientale, **le secteur vient s'adosser sur la faille du Layon** où l'on retrouve ponctuellement des recouvrements de faluns alcalins. Ces sols sont moyennement épais, limoneux, plus ou moins lessivés et peu acides, majoritairement hydromorphes sauf sur les versants, favorables à la **polyculture-élevage**. Le secteur est découpé par le Layon et ses affluents avec des versants de limons sableux à sablo-argileux, souvent caillouteux, se réchauffant vite, propices au développement de **la vigne**.



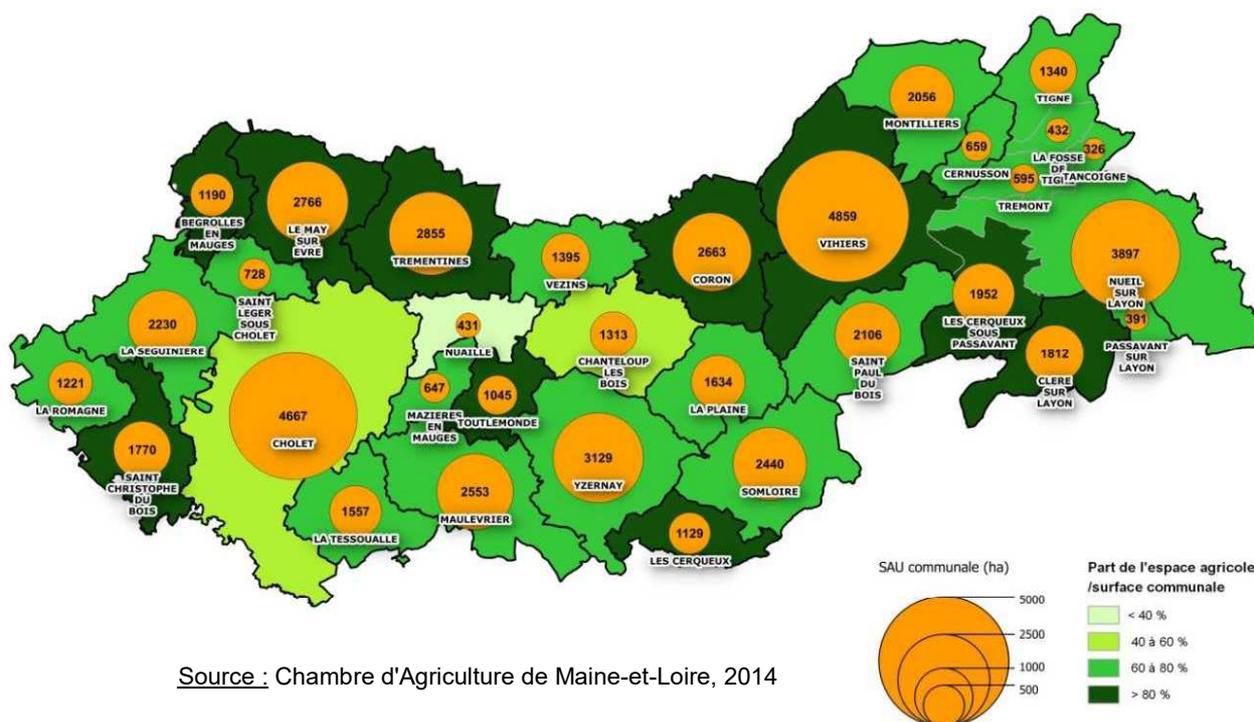
Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2017

V.2. Une agriculture ancrée sur son territoire

L'AdC dispose d'une couverture agricole significative. **Les surfaces agricoles occupent 58 021 ha et représentent 74 % du territoire.** La part occupée par l'agriculture dans l'AdC est supérieure à celle du département (65 %), qui reste le 3^e plus grand département agricole français en surface. Elle est également supérieure à celle du territoire métropolitain français (49 %), mais inférieure à celle des Mauges rurales (77 %). Cet écart avec la part de l'agriculture dans les Mauges s'explique par la présence plus marquée de boisements, en particulier le massif de Nuaillé-Chanteloup et les massifs de l'est, et par l'importance du tissu urbain, notamment sur et à proximité de la ville centre. **Vihiers-Saint Hilaire du Bois-Le Voide dispose de la plus grande Surface Agricole Utile (SAU) avec 4 859 ha.** Elle devance Cholet, qui reste toutefois une commune avec une véritable dimension agricole (4 667 ha, soit 53 % de sa superficie totale).

À l'exception de Nuaillé, où les boisements et forêts représentent 56 % de la commune, l'agriculture est la principale composante spatiale des communes de l'AdC. **10 communes ont plus de 80 % de leur surface à caractère agricole.** Les communes où l'empreinte agricole est la plus forte sont Le May-sur-Èvre (88 %), Coron (85 %), Trémentines et Les Cerqueux-sous-Passavant (84 % chacune). Les facteurs limitant la couverture agricole et expliquant les variations communales sont liées à la présence de boisements, au développement urbain sous toutes ses formes (habitat, zones d'activités, équipements), aux infrastructures, aux carrières, aux plans d'eau et lacs.

La dimension territoriale de l'agriculture dans les communes de l'AdC en 2014



Les espaces en friche sont marginaux. Ils concernent rarement des terres à bon potentiel productif et dans ce cas traduisent des choix de propriétaires fonciers. En règle générale, on retrouve les friches dans les secteurs difficiles à exploiter comme les coteaux. Elles correspondent, dans ce cas, à un stade d'évolution transitoire vers le boisement spontané. Une **exception** concerne le secteur des **Poteries**. Autour de ce petit village s'étend, sur les communes de Vezins, Nuillé et Chanteloup-les-Bois, un espace agricole qui fait l'objet depuis plus de 10 ans d'un phénomène de déprise agricole. L'observatoire agricole montre que **depuis 2005 dans ce secteur, près de 30 ha de terres agricoles ont muté d'un usage professionnel vers celui de loisirs, 8 autres ha vers le boisement et 4 ha vers la friche**. Ce petit village a la particularité de présenter sur des terres humides un bocage relique, très resserré autour du morcellement de la propriété. Si une gestion de ce milieu adaptée à sa spécificité mais également aux contraintes fonctionnelles de l'agriculture n'est pas mise en œuvre, sa fermeture progressive vers la friche et le boisement risque de se poursuivre.

Les 758 exploitations agricoles du Choletais mettent en valeur 55 168 ha sur et à l'extérieur du territoire communautaire. Au moins 3 000 ha sont exploités par des exploitations siégeant à l'extérieur de l'AdC. L'ancrage territorial des exploitations reste très fort. La dynamique agricole du Choletais est avant tout portée par le réseau dense d'exploitations locales.

L'orientation dominante des exploitations vers l'élevage et la volonté de rationaliser leur outil de travail et leurs déplacements concourent au **regroupement du foncier autour si possible du siège d'exploitation**. Les effets de lisière géographique avec les territoires voisins, la pression foncière, les besoins de confortation ou de surfaces d'épandage, ainsi que la présence de biens familiaux expliquent, pour partie, les surfaces détachées du siège de l'exploitation et de la commune. Ainsi, des communes limitrophes d'autres secteurs géographiques peuvent, selon les dynamiques locales, voir une partie de leur surface exploitée par des extérieurs. Par exemple, à Saint-Christophe-du-Bois, l'influence vendéenne est très forte et 21 % des surfaces sont exploitées par des exploitations siégeant hors de l'AdC. De même, La Tessoualle, avec 1/4 de ses surfaces (385 ha) exploitées par des agriculteurs hors AdC, est soumise à une double influence vendéenne (110 ha) et deux-sévrienne (160 ha). Dans ces communes, les exploitants venant de l'extérieur privilégient la mise en culture des terres au détriment de l'élevage. Le devenir de l'élevage sur le territoire choletais passera avant tout par le maintien des exploitations locales.

À l'intérieur de l'AdC, le brassage foncier est également présent. À titre d'exemple, la commune de Montilliers, ayant récemment perdu des viticulteurs, voit une partie importante de son vignoble mis en valeur par des viticulteurs de Trémont.

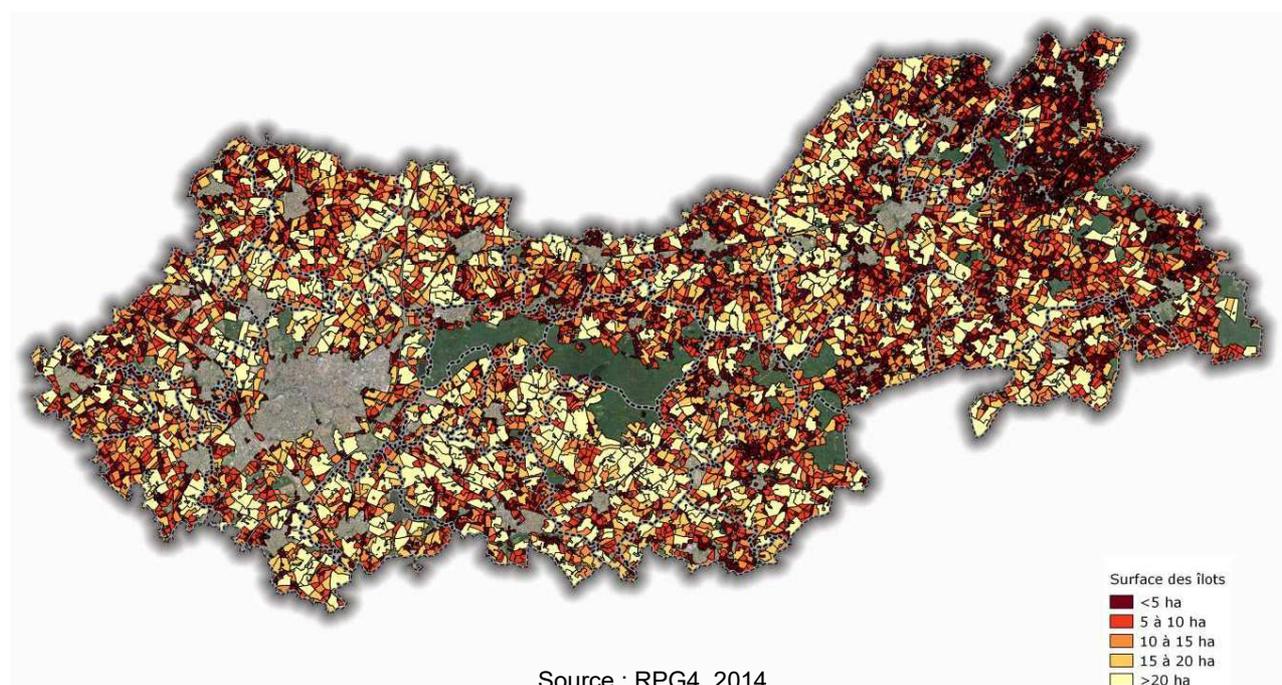
V.3. Un parcellaire globalement bien structuré

Le foncier agricole est globalement de qualité.

Dans le vaste secteur de la polyculture-élevage, il n'y a pas, en règle générale, d'émiettement, de morcellement significatif du parcellaire comme l'illustre la carte de la répartition des îlots en classe de surface ci-dessous. La majorité d'entre eux ont plus de 10 ha. Ceux de plus de 20 ha (en blanc sur la carte) sont fréquents, ce qui traduit la qualité structurelle de l'espace agricole. Ceux de taille plus réduite (couleur foncée) se retrouvent principalement en périphérie des zones agglomérées ou, plus rarement, dans des secteurs circonscrits où l'espace agricole a été peu restructuré (exemple du secteur des Poteries).

Dans le secteur viticole, le morcellement est plus fréquent et la taille des îlots plus réduite. La qualité structurelle et fonctionnelle de ce secteur reste toutefois satisfaisante.

Répartition des îlots par classe de surface dans les communes de l'AdC en 2014

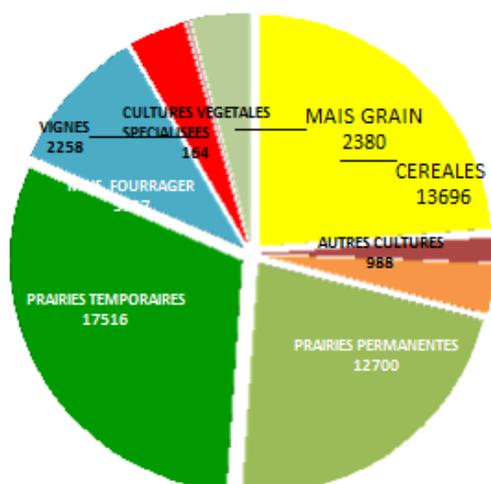


Il y a eu peu de procédures d'aménagement foncier de type remembrement. Les plus récentes réalisées sur Vihiers, Trémont (1999), Cholet, Trémentines (2001), Vezins (2006), Saint-Léger-sous-Cholet, Bégrolles-en-Mauges (2009) et Coron (2011) sont liées à la réalisation d'infrastructures routières et à la mise en œuvre de mesures compensatoires foncières. Des remembrements plus anciens : Tigné, Tancoigné, La Fosse-de-Tigné (1976), Nueil-sur-Layon et Passavant-sur-Layon (1992) expliquent aussi la fonctionnalité des parcellaires, notamment viticoles.

Si le parcellaire s'est structuré au fil des générations et des mutations foncières, **des marges de progrès existent toutefois afin d'optimiser les conditions de travail et de déplacements.**

V.4. Des paysages façonnés par l'élevage et la viticulture

L'occupation du sol dans l'AdC en 2014

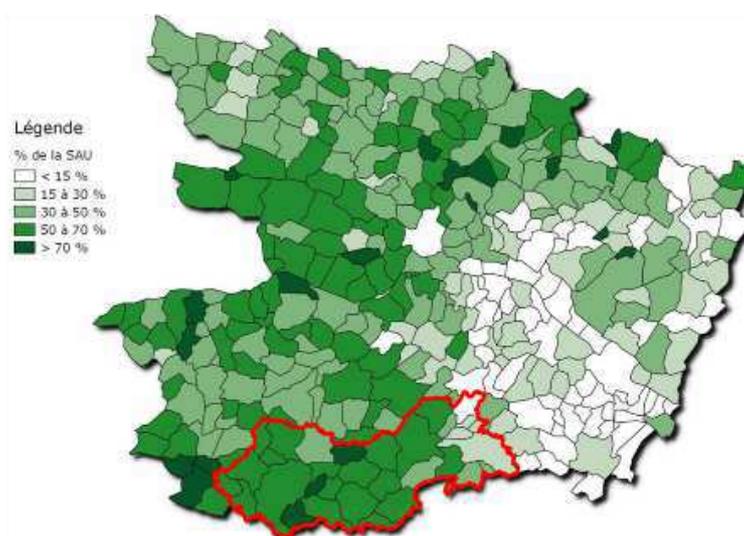


La ventilation des cultures reflète la vocation d'élevage du territoire. En effet, **les surfaces fourragères (prairies et maïs fourrager) destinées à l'alimentation des troupeaux représentent 63 % de la SAU et les prairies 53 %.**

Source : RPG4 et Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Les prairies couvrent 84 % de la surface fourragère avec une dominante des prairies temporaires à plus ou moins longue rotation. La part des prairies naturelles diminue fortement et logiquement dans le secteur viticole, où les grandes cultures sont plus présentes.

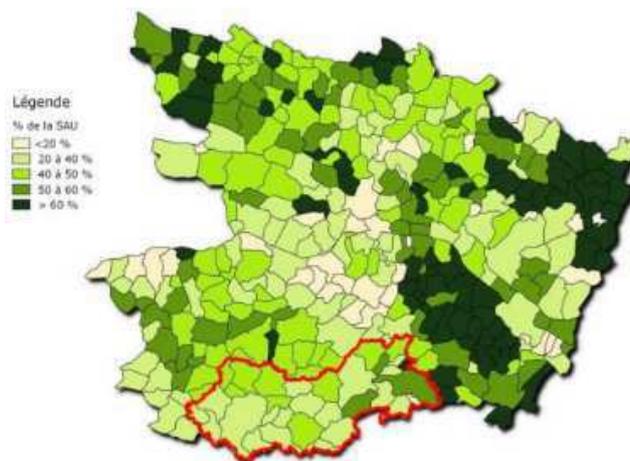
Les prairies dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Globalement, les surfaces en céréales ont augmenté de 8 % depuis 2005 au détriment des prairies et représentent aujourd'hui 1/4 de la sole. Les caractéristiques pédologiques et topographiques du territoire ainsi que les besoins liés à l'élevage **limitent cependant leur développement.** Rappelons aussi que les céréales à paille sont également liées au système fourrager en participant à la ration, en évitant les cycles de monocultures (source de maladies) et en fournissant la paille. La part du maïs fourrager reste stable. Elle permet de sécuriser le système fourrager des exploitations valorisant de nombreuses prairies.

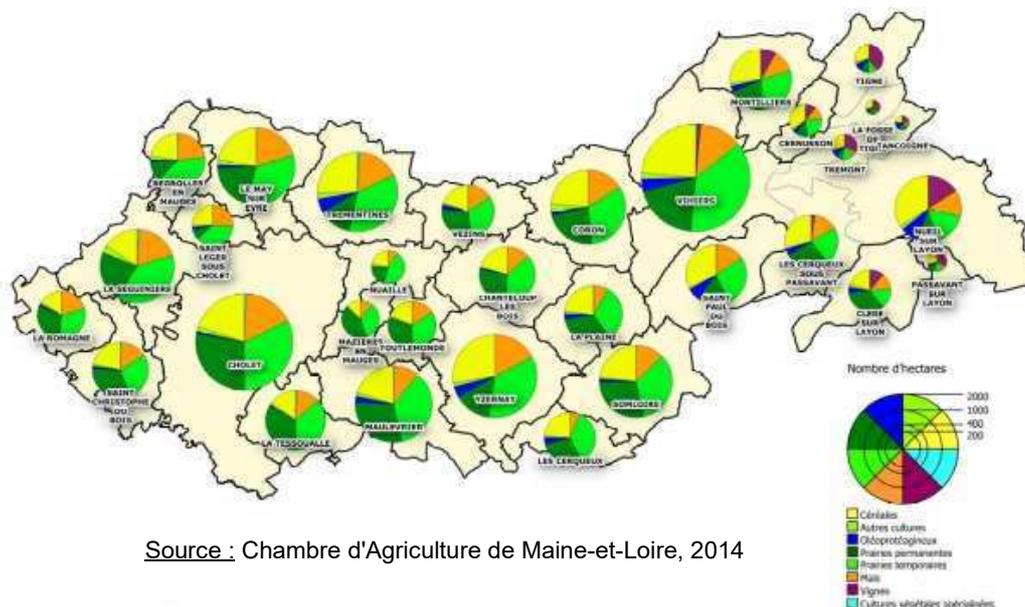
Les grandes cultures dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

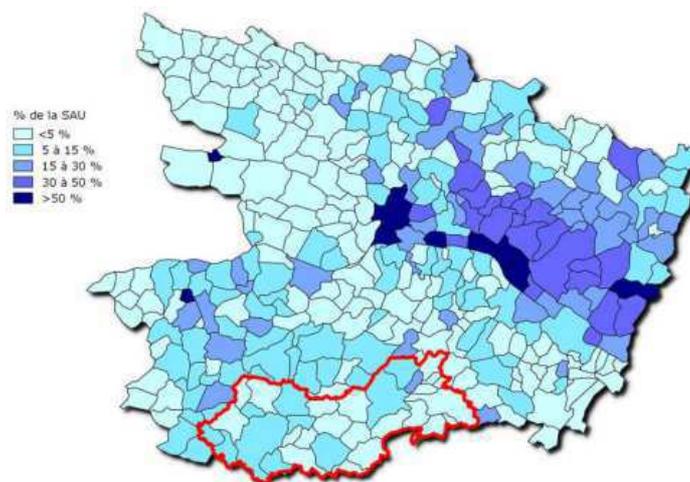
2 258 ha de vignes (soit 4 % de la SAU de l'AdC) ont été recensés sur la partie est du territoire (dont 1 700 ha à Lys-Haut-Layon). L'essentiel des vignes est couvert par une AOC. Les limites géographiques du zonage AOC fixent ainsi, avec les facteurs pédoclimatiques, la limite des secteurs plantés. **La commune comprenant le plus de vignes est la commune déléguée de Nueil-sur-Layon avec 612 ha**, puis suivent Tigné avec 562 ha, Trémont avec 198 ha et Cléré-sur-Layon avec 186 ha. La commune la plus viticole, au regard de l'ensemble de sa surface agricole, est Passavant-sur-Layon où la vigne occupe 53 % de la SAU totale, puis viennent les communes déléguées de Tigné (42 %), La Fosse-de-Tigné (38 %) et Trémont (33 %).

Répartition de l'occupation du sol dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

Sur l'AdC, **la mise en place d'équipements hydrauliques** (drainage et irrigation) a également contribué à accroître le potentiel des sols et à sécuriser (maïs fourrager) les systèmes fourragers des exploitations et ainsi l'autonomie alimentaire des troupeaux. L'irrigation est également indispensable à la présence et au développement des cultures végétales spécialisées (horticulture, maraîchage). **Plus de 3 000 ha par an sont ainsi irrigués par 150 irrigants**. L'irrigation est davantage développée à l'ouest du territoire. L'accès à l'eau s'opère principalement par le biais de réserves collinaires à remplissage gravitaire hivernal.



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

V.5. L'agriculture, architecte de l'espace et gestionnaire des milieux naturels

Dans le prolongement de son acte de production, l'agriculture joue un rôle majeur dans les dynamiques de création et de transformation des paysages ruraux. Le paysage emblématique du Choletais est le bocage. Sa structure a évolué depuis sa création au gré, entre autres, des agrandissements de parcelles accompagnant la recherche de productivité de l'économie agricole. Le maintien du bocage reste toutefois tributaire du maintien de l'élevage.

Il est donc nécessaire de concilier bocage et modernité, en tenant compte de la notion de maille fonctionnelle adaptée aux besoins de l'activité agricole. Retrouver une fonction économique directe au bocage par la mise en place de filières bois énergie est aussi un levier d'action efficace pour assurer son maintien. Dans tous les cas, **la concertation doit être privilégiée** afin de ne pas figer les paysages bocagers mais permettre leur recomposition.

Un autre enjeu du territoire en matière de paysage et de biodiversité **concerne les coteaux plus ou moins encaissés**, le plus souvent dédiés aux prairies. Le maintien de l'élevage et du pâturage apparaît indispensable pour assurer l'entretien, l'ouverture et la richesse biologique de ces espaces.

Le lac de Ribou à Mazières-en-Mauges



La vallée du Lys à Saint-Hilaire-du-Bois



Photos : Stéphane LEURS

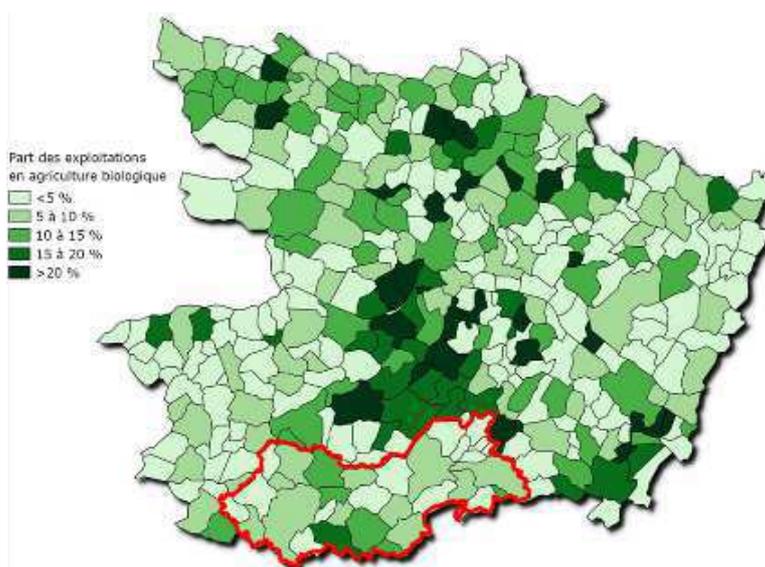
En interaction constante avec son environnement, **l'agriculture joue un rôle essentiel sur les équilibres naturels**. Une diminution de l'activité d'élevage, appuyée sur le pâturage et une part significative de prairies, se traduirait par une diminution de la biodiversité. **Les mesures de protection et de gestion de l'environnement et de la biodiversité doivent intégrer la dimension agricole de l'espace et les enjeux et besoins de l'économie agricole, également source de biodiversité**. C'est dans ce contexte que s'inscrit le plan d'actions du captage du Ribou (diagnostic environnemental, MAEC, etc.).

Par ailleurs, **le monde agricole est inquiet devant de nouveaux dispositifs tels que la Trame Verte et Bleue (TVB)** dont les contours et conséquences sont encore flous. **La concertation** avec les agriculteurs pour la mise en œuvre d'une TVB partagée est essentielle pour faciliter l'appropriation de cet outil et sa transcription adaptée aux enjeux du territoire.

À ce sujet, **la divagation de gibier**, en particulier autour de la forêt de Nuaillé, et des boisements en partie est, **n'est pas sans générer de dégâts aux cultures**. Des interrogations sur la régulation du gibier demeurent chez les agriculteurs.

51 exploitations agricoles (soit 7 % des exploitations de l'AdC) sont en agriculture biologique, pour une surface de 3 250 ha (soit 6 % de la SAU totale de l'AdC). En outre, 7 autres exploitations sont en cours de conversion. Ces données s'inscrivent globalement dans la moyenne départementale notamment en surface (8,5 % des exploitations et 6 % des surfaces). Les principales productions sont l'élevage bovin viande et lait, puis la volaille. Les exploitations converties sont présentes sur 21 communes du territoire communautaire. **Maulévrier est celle qui concentre le plus d'exploitations en agriculture biologique (7)**, mettant en valeur les surfaces les plus importantes (745 ha) à l'échelle de l'AdC et du département, ainsi que la part de surface convertie la plus importante sur le territoire communautaire et dans les premières du Maine-et-Loire (29 %).

L'agriculture biologique dans les communes de Maine-et-Loire en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

V.6. Une agriculture productrice d'énergie

L'économie agricole du territoire s'est diversifiée de façon innovante et dynamique vers la production d'énergie. Plusieurs exploitations se sont lancées dans la production d'énergie photovoltaïque en implantant des panneaux sur leur bâtiments. Par ailleurs, quelques exploitations se fédèrent afin de valoriser la ressource énergétique de leur réseau de haies bocagères.

Toutefois, les réalisations les plus marquantes sur l'AdC concernent **la méthanisation**.

Trois unités sont ainsi implantées sur l'AdC : Bio Énergie (Lys-Haut-Layon à Saint-Hilaire-du-Bois - 46 exploitations), **Méthalys** (Montilliers - 35 exploitations) et **Bio Méthane Seg** (La Séguinière - 27 exploitations). Une autre unité est en cours de développement : Rivergaz (Maulévrier - 34 exploitations). Notons également sur Mortagne-sur-Sèvre, l'unité AgriBioMéthane qui réunit deux exploitations de l'AdC. **Ces unités fonctionnent essentiellement à partir d'effluents d'élevage et sont portées financièrement par les agriculteurs.** Bio Énergie et Méthalys sont des unités de cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Rivergaz et Bio Méthane Seg sont ou seront en injection dans le réseau de gaz.

L'unité de méthanisation de Lys-Haut-Layon alimente le réseau de chaleur municipal. Celui-ci dessert la commune déléguée de Vihiers : collège public, logements " Vivre son âge " et prochainement piscine et hôpital.

L'unité de méthanisation de Lys-Haut-Layon à Saint-Hilaire-du-Bois



Photo : Stéphane LEURS

La méthanisation offre une production d'énergie renouvelable locale dans une logique d'économie circulaire. Près de 20 % des exploitations de l'AdC se sont investies dans un projet collectif de méthanisation, favorisant ainsi leur confortation sur le territoire. **L'AdC est un des territoires les plus avancés en France sur ce type de projet porté par le monde agricole en partenariat avec les collectivités.**

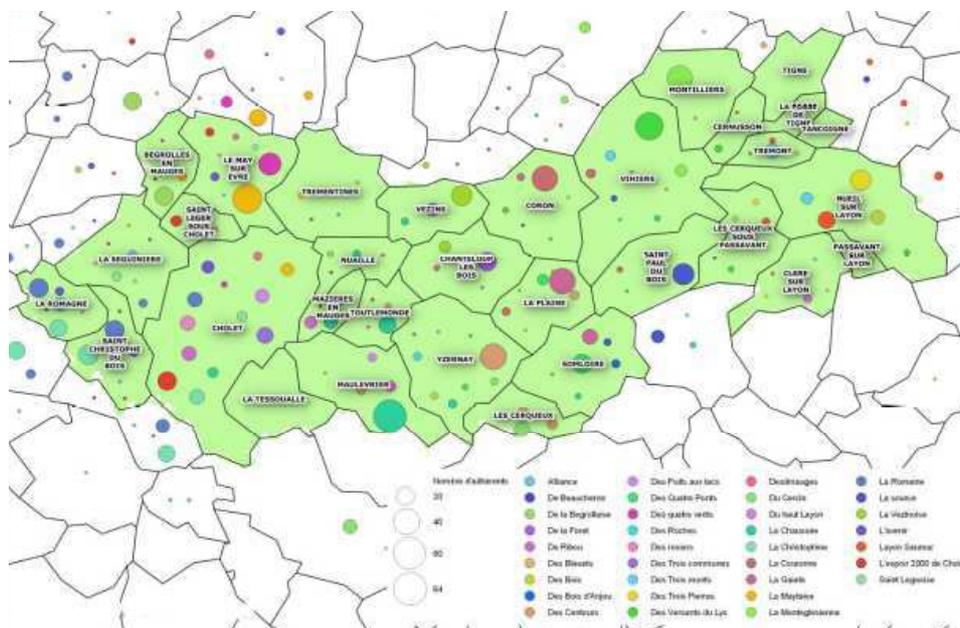
V.7. Un réseau CUMA vecteur de liens et de dynamisme

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (**CUMA**) constituent des structures essentielles pour qui veut comprendre l'économie agricole et son fonctionnement territorial. **Ce sont des piliers de l'organisation professionnelle agricole.** Au service des projets de chaque agriculteur, elles proposent des techniques et du matériel performants et sont des lieux d'échanges et d'innovations, source de compétitivité. **34 CUMA rayonnent sur les communes de l'AdC**, sur des périmètres plus ou moins importants mais de plus en plus intercommunaux. Leur rayon d'action dépasse même les limites du territoire communautaire.

Quelques bâtiments et ateliers sont implantés sur le territoire. En leur absence, le matériel est réparti sur plusieurs exploitations.

Si certaines communes agricoles importantes, comme Le May-sur-Èvre, disposent encore de plusieurs CUMA, **la tendance est à la fusion ou aux relations inter-CUMA** face à un nombre d'adhérents en diminution.

Le réseau de CUMA dans les communes de l'AdC en 2014



Source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 2014

V.8. Des flux de circulations vitaux pour l'irrigation de l'économie agricole

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'irrigation de l'économie agricole choletaise. L'accès aux parcelles, aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

Or la fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à **perturber plus ou moins fortement le passage des matériels agricoles**, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Plusieurs communes ont aménagé leur centre-bourg afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse par des aménagements variés. Certains d'entre eux complexifient plus ou moins les passages d'engins agricoles. Ces principaux dysfonctionnements ont été mis en évidence dans chaque centralité urbaine. **Les cartes annexées au rapport de présentation permettent de mettre en valeur les axes routiers concernés.**

Lorsque la configuration originelle du bourg est déjà très contraignante, la **création d'itinéraires alternatifs agricoles adaptés** est recherchée. À titre d'exemple, **La Romagne** a réalisé, sur un délaissé d'emprise du contournement, une voie réservée aux engins agricoles. **Saint-Paul-du-Bois** et **Coron** disposent également d'itinéraire bis agricole évitant la traversée des bourgs. À **Maulévrier** et aux **Cerqueux**, les agriculteurs bénéficient du contournement, ce qui n'est pas le cas au niveau de **Vihiers** où la déviation de la RD960 est interdite aux engins agricoles qui doivent se rabattre sur une traversée difficile du bourg.

VI. Un espace agricole convoité et grignoté

L'ensemble des prélèvements de foncier agricole nécessaires au développement urbain et économique, s'il a connu ces dernières années un fléchissement, **reste toutefois suffisamment élevé pour justifier une politique de gestion économe et rationnelle des espaces agricoles**, principal outil de travail non renouvelable de l'économie agricole. L'ensemble des leviers d'action en termes de structuration et d'optimisation des projets urbains doit être activé afin de limiter la pression sur l'économie agricole qui, de La Romagne à Tancoigné en passant par Cholet, s'exerce aux portes des zones urbaines avec les mêmes type de structures et de besoins qu'au cœur de l'espace rural.

Les carrières, notamment les argilières de La Séguinière, **opèrent également des prélèvements sur l'espace agricole**. L'essentiel est d'éviter un grignotage en timbre-poste de l'espace agricole et d'organiser l'extraction par secteurs et tranches cohérentes de façon rationnelle. De plus, la réhabilitation agricole des sites doit autant que faire se peut être privilégiée, et si possible au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation des carrières (cf. Schéma Départemental des Carrières de Maine-et-Loire). Les extensions de carrières de roches massives peuvent prévoir des réhabilitations en faveur de l'agriculture (plan d'eau d'irrigation) et doivent limiter au mieux les nuisances (poussières) sur les espaces environnants.

Dans une région principalement mise en valeur par des exploitations de taille modérée, **la pression foncière entre exploitations est réelle** et renforcée du fait des défis auxquels le monde agricole est confronté pour maintenir un nombre maximum d'exploitations viables :

- défi de l'autonomie alimentaire ;
- défi face à la hausse des mesures environnementales (épandage, zones humides, etc.) ;
- défi lié aux nouvelles énergies (biomasse, etc.) ;
- défi lié à l'évolution de la PAC (baisse des prix, etc.).

Les surfaces d'épandage des effluents agricoles sont indispensables au maintien de l'élevage.

Le contexte est variable d'une commune à l'autre et d'une exploitation à l'autre, mais cette pression ne doit pas occulter une problématique qui reste sensible au regard des nouvelles exigences réglementaires, en particulier sur les transferts de phosphore. Rappelons aussi que tout immeuble habituellement occupé par des tiers induit une interdiction d'épandage de 100 mètres autour de lui, soit 3,5 ha au maximum. Par la mutualisation des plans d'épandage, les projets de méthanisation soulageront certaines situations tendues d'exploitation dans la gestion de leurs effluents.

Dans ce contexte général, la diminution du nombre d'exploitations ne réduira pas significativement la tension sur le foncier agricole.

En franges urbaines ou au cœur de l'espace rural, les zones de contact entre tiers et agriculteurs sont très nombreuses. De nombreux sièges d'exploitation et surfaces agricoles bordent la périphérie urbaine et l'habitat dispersé (le mitage) est une composante du territoire. Pour autant, la cohabitation reste globalement sereine, même si certains conflits de voisinage sont à regretter, mais de façon ponctuelle et limitée. Bruit, boue, odeurs, poussières sont parfois reprochés au monde agricole, ce dernier réprochant le cas échéant des prélèvements de récoltes, des décharges sauvages, des divagations d'animaux, des circulations et stationnements dans l'espace agricole, etc. **La campagne est revendiquée à la fois comme un espace de travail par les agriculteurs, mais aussi comme un cadre de vie par ses usagers et habitants, ce qui peut entraîner des revendications différentes voire contradictoires.**

Une ferme au bord du lac de Ribou à Cholet



Photo : Stéphane LEURS

Si la gestion du " **vivre ensemble** " relève de multiples facteurs, elle passe aussi par la mise en œuvre d'un aménagement cohérent du territoire. À cet effet, **les documents d'urbanisme permettent de prévoir certaines dispositions**, comme le respect d'espaces tampon entre construction de tiers et construction agricole, ainsi qu'un encadrement précis de la constructibilité en zone agricole.

La question du changement de destination des anciens bâtiments agricoles vers le logement de tiers est également un débat récurrent lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aux enjeux de patrimoine répondent des enjeux de développement agricole, de contraintes d'exercice et d'épandage, des risques de spéculation immobilière, ainsi que des problématiques de réseaux et de circulations. L'agriculture a besoin d'espaces de production fonctionnels où les contraintes n'augmentent pas. C'est au regard de ces différents enjeux que plusieurs communes ont interdit le changement de destination non lié aux activités agricoles.

La préservation des espaces agricoles du mitage implique aussi les agriculteurs à travers la question de leur logement. Le choix d'implantation et le nombre de logements sur le siège d'exploitation doivent être réfléchis dans une logique de développement durable de l'activité et de lutte contre le mitage.

Au-delà des questions d'urbanisme, **la concertation est essentielle afin de respecter et répondre aux besoins et attentes des différents usagers de l'espace.** Dans un monde agricole en mutation, en proie à des questionnements et critiques, le dialogue est indispensable pour éviter le repli sur soi d'une profession exprimant directement ou indirectement une recherche de reconnaissance.

Synthèse - Agriculture

L'agriculture est une composante majeure de l'ensemble des communes de l'AdC avec une Surface Agricole Utile (SAU) couvrant 74 % du territoire. Malgré sa zone urbanisée, Cholet reste une commune avec une dimension agricole importante (4 667 ha de SAU).

En 2014, **la SAU est valorisée par 758 exploitations agricoles pour 1 156 chefs d'exploitation** (1 130 équivalents temps plein) représentant alors 2,5 % de la population active de l'AdC. À ces chefs d'exploitation s'ajoutent **3 629 emplois salariés agricoles directement liés à l'activité agricole** (582 équivalents temps plein). **La viticulture** est la principale production sollicitant des emplois salariés, notamment par l'embauche d'un nombre significatif de saisonniers. L'agriculture génère également **des emplois indirects** en amont et en aval des exploitations. Ainsi, **2 900 emplois sont recensés en agro-fourriture et agro-alimentaire**.

L'AdC est avant tout **une terre d'élevage** avec une production bovine présente dans 70 % des exploitations. Dans le territoire, **le cumul des ateliers de production** au sein d'une même structure concerne 37 % des exploitations, la diversité permettant alors des compléments de revenus à partir de productions à valeur ajoutée. Enfin, avec **ses 8 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)**, l'est du territoire est caractérisé par la viticulture. 82 exploitations réparties sur 11 communes exploitent cette filière.

Le nombre d'exploitations et d'exploitants continue d'enregistrer une baisse. Ainsi, 18 % des exploitations et 11 % des exploitants de l'AdC ont disparu depuis 2005, valeur conforme aux tendances observées en Maine-et-Loire. Cette progression pour les exploitants est toutefois moins prononcée au centre et à l'est du territoire. En contrepartie, **les exploitations continuent de s'agrandir** avec, en 2014, une part d'exploitations de plus de 70 ha qui atteint 40 % et une surface moyenne de 72 ha par exploitation. Quant au **modèle sociétair**e, qui a commencé à dominer autour de 2005, **il progresse encore**. Il est cependant à noter que 60 % des sociétés sont unipersonnelles.

Le renouvellement de la profession constitue quant à lui **un point d'attention**. En 2014, **17 % des exploitations** sont dirigées par des agriculteurs **de plus de 55 ans** et la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de **47 ans**. Ces valeurs permettent d'estimer à une cinquantaine le nombre de départs à la retraite, par an, à partir de 2018, soit près de 7 500 ha appelés à muter. À noter qu'entre 2005 et 2014, **une exploitation sur deux a été reprise**, répondant aux objectifs de la profession dans le département. À signaler également que **les terres agricoles** qui se libèrent actuellement sont **reprises** par les agriculteurs, le territoire ne connaissant pas de phénomènes de déprise agricole.

Besoins répertoriés - Agriculture

- Pérenniser l'activité agricole.
- Préserver un foncier agricole fonctionnel (limiter le mitage, donner de la visibilité aux exploitants, etc.).
- Prendre en compte les niveaux d'enjeux agricoles dans les choix d'urbanisation afin de maîtriser la consommation foncière.
- Concilier les enjeux agricoles et les enjeux environnementaux.
- Concerner avec le monde agricole.

VI. RÉSEAUX ET MOBILITÉS



L'un des phénomènes les plus visibles de la **mondialisation** est l'**explosion des mobilités** des personnes, des marchandises, des capitaux et des informations grâce à des **réseaux de communication et de transport** de plus en plus performants et de moins en moins coûteux.

I. Des infrastructures de transport assurant des liaisons efficaces avec les territoires voisins

Situé à un emplacement géographique stratégique, le Choletais est irrigué par un **réseau d'infrastructures de transport performant** et profite d'une **desserte de qualité**, laquelle joue un rôle essentiel dans son attractivité et sa dynamique économique et résidentielle.

Les infrastructures de transport en Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2015



Source : DREAL Pays de la Loire, 2015

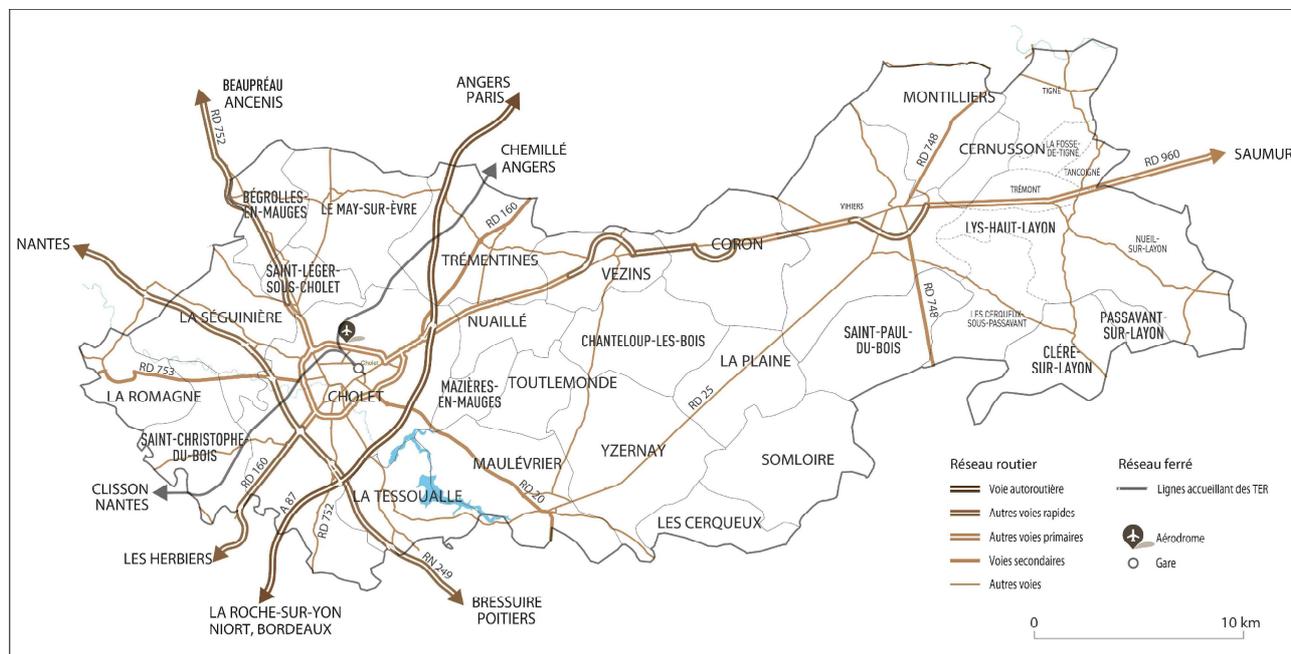
I.1. Une accessibilité très satisfaisante

Aux confins de 3 départements (Maine-et-Loire - Vendée - Deux-Sèvres) et de 2 régions (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine), **le Choletais figure en position de carrefour routier et autoroutier**, sur l'A87, axe Angers-La Roche-sur-Yon puis Les Sables d'Olonne, et la RN249, axe Nantes-Poitiers, totalement aménagé en voie rapide entre Nantes et Bressuire depuis fin 2014. Cholet se situe ainsi à **égale distance d'Angers et de Nantes** (45 minutes). Depuis 2003, la ville est connectée à l'A83 (Nantes-Niort), ce qui a réduit la distance pour se rendre à **Bordeaux (3 heures**, distance temps équivalente à celle séparant Cholet de **Paris**).

Par ailleurs, le Choletais bénéficie d'une **desserte ferroviaire correcte**, grâce à des liaisons directes avec **Angers** (40 minutes) et **Nantes** (52 minutes) au départ de la gare de Cholet, même si les liaisons avec ces deux agglomérations sont effectuées à voie unique et que la desserte vers Nantes ne bénéficie pour le moment que d'une offre très faible.

Enfin, le Choletais profite de sa proximité avec **l'aéroport international de Nantes Atlantique**, (9^e aéroport français en nombre de passagers et 2^e de l'Ouest après Bordeaux), situé à 45 minutes de Cholet, 1h de Maulévrier et 1h15 de Vihiers. Un **aérodrome civil** ouvert à la circulation aérienne publique est en outre présent au nord de Cholet. Possédant une desserte intéressante avec l'A87 et la RN249, l'aérodrome de Cholet - Le Pontreau est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (avions légers, ULM, planeurs) et de vols privés d'affaires. Des cours et des baptêmes de pilotage, ainsi que des locations d'aéronefs sont également proposés sur le site.

Principales infrastructures de transport dans l'AdC au 1^{er} janvier 2020



Source : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), 2017

I.2. Un réseau routier performant bien que déséquilibré

Le poids croissant des déplacements, et parmi eux des déplacements individuels motorisés, souligne **l'importance de la problématique des infrastructures routières** pour les territoires.

Si pendant longtemps le Choletais s'est essentiellement développé sur lui-même à cause de l'absence de lien performant avec les métropoles voisines, ce n'est désormais plus totalement le cas. En quelques années, le territoire a en effet bénéficié d'un **certain nombre d'aménagements routiers et autoroutiers ayant concouru à le désenclaver**, même si la plupart concernent l'ouest de l'agglomération.

I.2.1. À l'ouest de l'AdC, un réseau dense et des infrastructures modernes

I.2.1.a. L'A87, l'artère majeure du territoire

Longue de 129 km, **l'A87** est une autoroute **reliant Angers à La Roche-sur-Yon en passant par Cholet**.

Plusieurs **échangeurs** situés dans et autour du territoire communautaire permettent de rejoindre l'A87 :

- 2 au sein de l'AdC : Cholet-Nord et Cholet-Sud ;
- 2 à proximité de l'AdC : Chemillé et La Verrie (Vendée).

Son ouverture s'est effectuée en **4 étapes** :

- janvier 2002 : tronçon Angers <=> Cholet, 57 km ;
- juin 2003 : tronçon Cholet <=> Les Essarts (et échangeur avec l'A83, autoroute reliant Nantes à Niort), 36 km ;
- janvier 2005 : tronçon Les Essarts <=> La Roche-sur-Yon, 20 km ;
- juillet 2008 : contournement sud de La Roche-sur-Yon (tronçon sans péage), 16 km.

Dans sa 1^e phase, la construction de l'A87 a permis de donner au Choletais un **lien performant avec la préfecture départementale (Angers)** et de disposer d'un accès autoroutier direct vers Paris et l'Europe du nord-ouest. La 2^e phase a ensuite favorisé une **ouverture régionale vers la Vendée** et au-delà vers le sud-ouest de la France et la péninsule ibérique.

I.2.1.b. La RN249, le second axe structurant du territoire

Longue de 99 km, **la RN249** est une route nationale sous forme de voie rapide de 2x2 voies **reliant Nantes à Bressuire en passant par Cholet**. Elle constitue une partie de l'axe Nantes-Poitiers et de la branche nord de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA), itinéraire traversant la France d'ouest en est. Sa construction s'est justifiée par le fait que la capacité et les caractéristiques de l'ancienne liaison entre Nantes et Bressuire (l'ex RN149, aujourd'hui déclassée) n'étaient plus en adéquation avec l'importance du trafic (jusqu'à 20 000 véhicules/jour), notamment celui des poids-lourds.

Plusieurs **échangeurs** situés dans et autour du territoire communautaire permettent de rejoindre la RN249 :

- 5 au sein de l'AdC : Cholet (3), La Séguinière et La Tessoualle ;
- 4 à proximité de l'AdC : Mauléon (2), Saint-André-de-la-Marche et Saint-Germain-sur-Moine.

Son ouverture s'est effectuée en **3 temps** :

- 1994 à 1997 : tronçon Nantes <=> Cholet (51 km) et contournement de Bressuire (8 km) ;
- fin 2008-début 2009 : tronçons Cholet <=> Mauléon (15 km) et Mauléon <=> Nueil-les-Aubiers (10 km) ;
- fin 2014 : barreau sud de Cholet (4 km) et tronçon Nueil-les-Aubiers <=> Bressuire (11 km).

Dans sa 1^e phase, la construction de la RN249 a permis de donner au Choletais un **lien de qualité avec la capitale régionale** (Nantes). Au-delà d'une liaison plus performante vers Bressuire et Poitiers, les 2^e et 3^e phases favorisent un **accès plus rapide et plus sécurisé à la région Auvergne-Rhône-Alpes**.

Côté Deux-Sèvres, **il est depuis longtemps envisagé la poursuite de l'aménagement** de cette voie express entre le contournement de Bressuire et le créneau de dépassement à 2x2 voies situé à l'est de Parthenay, **sans avancée concrète pour le moment**.

I.2.1.c. La RD752, un axe d'intérêt local en cours de modernisation

Longue de 92 km, **la RD752** (ex RN752) est une route départementale **reliant Varades (Loire-Atlantique) à Cheffois (Vendée) en passant par Cholet**.

Depuis novembre 2008 et l'inauguration du tronçon Saint-Léger-sous-Cholet <=> Bégrolles-en-Mauges, **cet axe est totalement aménagé en 2x2 voies entre Cholet et Beaupréau (15 km)**.

Le projet *Anjou 2021 - Réinventons l'avenir* du Conseil départemental de Maine-et-Loire prévoit notamment **la poursuite de l'aménagement de cet axe en 2x2 voies entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart sur environ 4 km**. Les travaux devraient commencer début 2020 et s'achever début 2021. Dans le cadre de son plan routier régional, la Région Pays de la Loire a prévu une participation à hauteur de 40 % du coût total des travaux.

I.2.1.d. Les RD160 et 753, des axes facilitant les liens vers la Vendée

Longue de 159 km, **la RD160** (ex RN160) est une route départementale **reliant Angers aux Sables d'Olonne en passant par Cholet et La Roche-sur-Yon**. Cette voie suit en fait un tracé parallèle à celui de l'A87. La commune de Trémentines est déviée depuis 1990. En outre, depuis décembre 2008, cet axe est aménagé en 2x2 voies entre Cholet et Mortagne-sur-Sèvre (5 km), ce qui a permis de sécuriser cet itinéraire particulièrement accidentogène et très emprunté des usagers. Côté Vendée, la section comprise entre le contournement sud de La Roche-sur-Yon et Les Sables d'Olonne est également aménagée en 2x2 voies.

Longue de 100 km, **la RD753** (ex RN753) est une route départementale **reliant Cholet à Saint-Jean-de-Monts** en passant par Montaigu et Challans. Dans le Choletais, le contournement sud de La Romagne (1,9 km) a été réalisé en septembre 2011, ce qui a permis un gain de temps et de sécurité. En Vendée, le bourg de Montaigu est notamment totalement dévié depuis juillet 2008.

I.2.1.e. La rocade urbaine de Cholet, une ceinture périphérique permettant de fluidifier et de sécuriser la circulation dans la ville centre de l'AdC

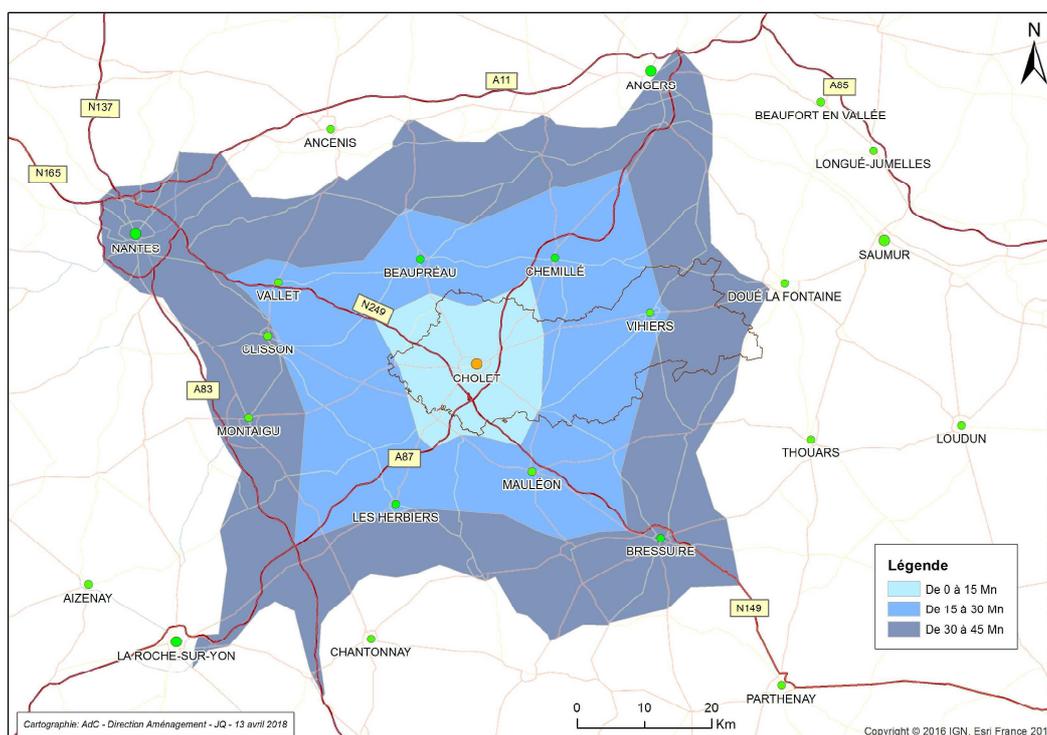
Longue de **14 km** et de forme ovale presque régulière, **la rocade urbaine de Cholet** (appelée aussi boulevard périphérique choletais) est aménagée en 2x2 voies et fait le tour de la ville. Construite dans les années 1980, elle est constituée :

- de la RD160 sur le secteur sud de Cholet ;
- de la RD13 sur le secteur nord de Cholet.

La rocade urbaine de Cholet comporte quelques échangeurs, mais **la plupart de ses carrefours avec la voirie locale se font à niveau**, avec des ronds-points ou des feux tricolores. Elle remplit une fonction de contournement au nord pour le trafic de transit et une fonction plus de boulevard urbain dans sa partie sud. C'est ainsi que la vitesse maximale autorisée est de **70 km/h dans la partie nord** et de **50 km/h au sud**.

Emprunté notamment par les usagers de l'axe Tours-Saumur-Nantes, le périphérique nord est au cœur d'une **réflexion visant à renforcer le jalonnement et l'organisation du trafic** afin de mieux utiliser l'A87 et la RN249 pour le transit, notamment de poids lourds.

Temps moyen d'accès aux territoires environnants en voiture à partir du centre-ville de Cholet (hors heures de pointe)



Source : AdC, 2018

I.2.2. Au centre et à l'est de l'AdC, un réseau plus clairsemé et des infrastructures moins compétitives

I.2.2.a. La RD960, un axe important qui tarde à s'aménager

Longue de 64 km, la **RD960** est une route départementale **reliant Cholet à Saumur en passant par Vihiers**, et au-delà à la Région Centre-Val de Loire notamment via l'A85. Au début des années 2000, le plan routier départemental de Maine-et-Loire 2006-2020 prévoyait pour 2020 l'aménagement complet de cet axe en 2x2 voies, avec notamment plusieurs déviations (Nuaillé, Vezins, Coron, Trémont et Concourson).

Côté Choletais, **des déviations en 2x2 voies** ont en effet été mises en place à Vezins (2006) et Coron (2009), en plus de celle qui existait déjà à Vihiers (1998). Dans le Saumurois, un créneau de dépassement à 2x2 voies a été aménagé sur 4 km entre Montfort et Les Ulmes (2013), en plus d'un dédoublement de route qui existait déjà sur 2 km un peu avant Saumur (1998) et de la déviation à 2x1 voies de Doué-la-Fontaine (1990).

Les évolutions du contexte financier ont toutefois conduit à réviser le plan routier départemental 2006-2020 et à redéfinir les priorités d'investissement. Sur cet axe, le projet *Anjou 2021* envisage désormais seulement **la déviation de Nuaillé** (en 2x1 voies) et **des créneaux de dépassement à 2x2 voies entre Vezins et Coron, Coron et Vihiers**. Fin 2019, les travaux sont achevés entre Vihiers et Coron et entre Coron et Vezins. Côté Saumurois, il est seulement prévu l'aménagement en 2x2 voies de la déviation sud de Saumur. Dans le cadre de son plan routier régional, la Région Pays de la Loire a prévu une participation à hauteur de 40 % du coût total des travaux.

I.2.2.b. La RD748, un axe non négligeable mais assez peu aménagé

Longue de 124 km, la **RD748** (ex RN748) est une route départementale **reliant le sud d'Angers (Mûrs-Érigné) au nord de Niort (Échiré) en passant par Vihiers**.

Empruntée quotidiennement par quasiment 24 000 véhicules, la section comprise entre Saint-Melaine-sur-Aubance et Brissac-Quincé (9 km) a été aménagée en 2x2 voies dès 1982. Lancée en 2011, la refonte de **l'échangeur de Haute-Perche** s'est quant à elle achevée en **décembre 2014**. Du reste, les communes traversées, que ce soit en Maine-et-Loire (mise à part Vihiers) ou en Deux-Sèvres (exceptée Bressuire) ne sont pas déviées.

Dans le cadre du projet *Anjou 2021 - Réinventons l'avenir* du Conseil départemental de Maine-et-Loire, **les carrefours du Bois Planté et du Plessis à Juigné-sur-Loire ont été sécurisés**. Les travaux ont démarré au printemps 2017 et se sont achevés à l'été 2018. Dans le cadre de son plan routier régional, la Région Pays de la Loire a participé à hauteur de 40 % du coût total des travaux.

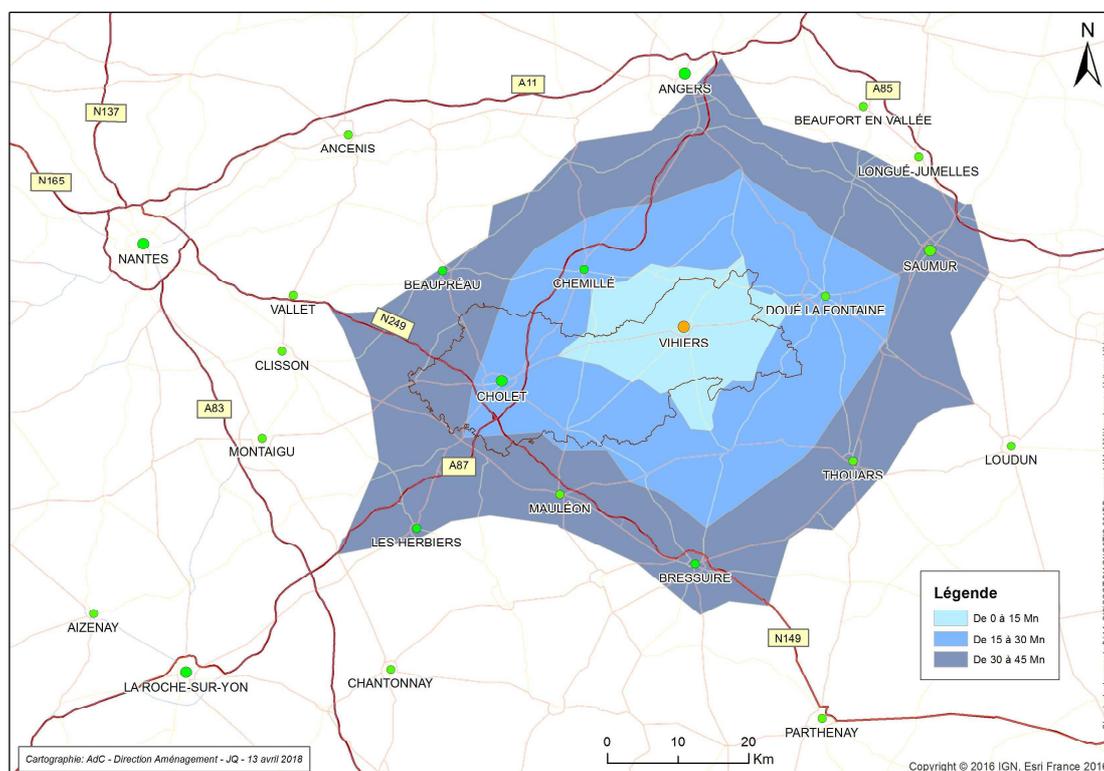
I.2.2.c. La RD20, un axe dont le rôle est réduit depuis l'achèvement de la RN249

Longue de 13 km, **la RD20** est une route départementale presque intégralement aménagée en 2+1 voies et qui **relie Cholet à Maulévrier**. Cet axe se prolonge dans les Deux-Sèvres par la RD41, qui intersecte la RD149 (ex RN149) à Mauléon. Avant l'ouverture de la voie express entre Cholet et Bressuire, la RD20 était notamment utilisée par des usagers souhaitant effectuer des trajets entre ces deux villes sans passer par Mortagne-sur-Sèvre. Depuis l'ouverture de la RN249, cet axe a vu sa fréquentation diminuer de manière significative (- 21 % entre 2008 et 2016). Il sert aujourd'hui essentiellement à **relier le Choletais aux communes de l'ex CCB**.

I.2.2.d. La RD25, un axe facilitant les liaisons entre le centre et l'est de l'AdC

Longue de 22 km, **la RD25** est une route départementale **reliant Maulévrier à Vihiers en passant par La Plaine**. Peu aménagée, cet axe sert plus largement à assurer des connexions entre les communes de l'ex CCB et celles de l'ex CCVHL.

Temps moyen d'accès aux territoires environnants en voiture à partir du centre-ville de Vihiers (hors heures de pointe)



Source : AdC, 2018

I.3. Une desserte ferroviaire contrastée, mais appelée à s'améliorer

L'AdC bénéficie de la présence d'**une gare ferroviaire : celle de Cholet**, rapidement accessible pour la partie ouest du territoire. Deux sont par ailleurs situées à proximité du territoire : **Torfoeu** à l'ouest (sur la ligne Clisson-Cholet) et **Chemillé** au nord (sur la ligne Angers-Cholet). Notons d'ailleurs que l'est et le centre de l'AdC sont plus proches de cette dernière que de celle de Cholet.

Construite en 1865 dans le cadre de l'inauguration de la ligne La Possonnière-Niort (aujourd'hui partiellement déclassée), **la gare SNCF de Cholet est desservie par des Trains Express Régionaux (TER) circulant entre Cholet et Angers ou Cholet et Nantes.**

I.3.1. Une liaison satisfaisante avec Angers

Grâce à l'investissement de la Région Pays de la Loire, la liaison ferroviaire vers Angers (et donc indirectement vers Paris) dispose, malgré la présence d'une voie unique, d'un **bon niveau de service** :

- 13,5 allers-retours du lundi au vendredi ;
- 6 allers-retours le samedi et le dimanche.

En **2017**, ce sont **plus de 820 000 voyageurs** qui ont emprunté cette ligne reliant les deux villes les plus peuplées de Maine-et-Loire (source : ORES Pays de la Loire).

En 1999 et 2001, **des travaux de modernisation** sur les sections de Cholet à Chemillé et de Chemillé à La Possonnière ont permis de relever la vitesse plafond de cette ligne à 140 km/h au lieu de 100 km/h. En outre, le confort des passagers a été augmenté grâce à la mise en place de longs rails soudés. Au final, cette rénovation a mis Cholet à **40 minutes** de la gare d'Angers (45 minutes en voiture).

Pour autant, **les réajustements de juillet 2017** (nouveau cadencement des circulations de trains sur le réseau ferroviaire ligérien et national) **ont généré une baisse de la qualité de la desserte** en provenance et à destination de la préfecture départementale, tant au niveau local qu'à celui des correspondances TGV.

I.3.2. Une liaison plus délicate avec Nantes, mais en passe d'être modernisée

Empruntée par plus de **215 000 voyageurs en 2017** (source : ORES Pays de la Loire), la liaison ferroviaire vers Nantes (via Clisson) souffre d'un **déficit de fréquence** :

- 4 allers-retours du lundi au vendredi ;
- 1,5 aller-retour le samedi ;
- 2 allers-retours le dimanche.

Grâce à l'augmentation de la desserte (22 allers-retours en semaine contre 6 auparavant) et à la mise en œuvre du cadencement (circulation des trains à intervalles réguliers) et de tram-trains en 2015, la ligne Nantes-Clisson a vu sa fréquentation croître de 45 % entre 2015 et 2016.

La ligne Clisson-Cholet a également connu une augmentation de son trafic entre 2015 et 2016. Pour autant, **la voie est défectueuse et ses performances sont limitées** (vitesse ne dépassant pas les 100 km/h et voie unique avec système de signalisation sans automatisme), malgré des travaux de rénovation entrepris d'octobre à décembre 2010 sur 11 km.

Inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, **la réhabilitation de la ligne Clisson-Cholet a démarré en juillet 2018 et s'achèvera fin 2020.** Pour un montant de 46 millions d'euros dont 2 millions financés par l'AdC, le projet prévoit de renouveler la voie, d'installer un système de sécurité ferroviaire plus performant, de relever la vitesse à 130 km/h et de créer un évitement à Torfoeu dans une nouvelle gare qui sera implantée à l'emplacement de l'ancienne gare abandonnée (l'actuelle halte sera supprimée). La desserte va également augmenter, passant en semaine de 4 à 10 rotations par jour. Au final, au lieu de 55 minutes aujourd'hui, la liaison ferroviaire Cholet-Nantes prendra **50 minutes** (45 minutes en voiture, hors heures de pointe).

I.3.3. Une liaison indirecte avec La Roche-sur-Yon et Saumur

Pour se rendre à La Roche-sur-Yon en train, il est nécessaire d'emprunter deux lignes ferroviaires : Cholet-Clisson (34 minutes), puis Clisson-La Roche-sur-Yon (31 minutes). Sachant qu'il faut au meilleur des cas attendre 35 minutes en gare de Clisson en semaine, le trajet dure dans un sens ou dans un autre au minimum **1h40** (45 minutes en voiture).

Pour rejoindre Saumur, il est également nécessaire d'emprunter deux lignes ferroviaires : Cholet-Angers (40 minutes) et Angers-Saumur (20 minutes). Sachant qu'il faut au meilleur des cas attendre 35 minutes en gare d'Angers en semaine, le trajet dure dans un sens ou dans un autre au minimum **1h35** (1h en voiture).

I.3.4. Pas de liaison avec Les Herbiers, Niort et Poitiers

Ouverte en 1914, la ligne voyageurs entre Cholet et Les Herbiers a été fermée en 1939 (le trafic de marchandises a perduré jusqu'en 1992).

Ouverte en 1868, la ligne voyageurs entre Cholet et Niort a également été stoppée en 1939 (le transport de marchandises fut maintenu jusqu'en 1971) et définitivement déclassée en 1973.

Enfin, depuis son arrêt en **1974, il n'y a plus de liaison ferroviaire entre Cholet et Poitiers.**

I.4. Un réseau d'autobus et d'autocars assurant un fin maillage du territoire

En 2019, les lignes d'autobus et d'autocars autour du Choletais permettent essentiellement les liaisons entre les différents quartiers de Cholet, ainsi qu'entre Cholet et les communes de l'AdC, même si le **transport public régional** relie également Cholet d'une part avec les Mauges, le Saumurois et la région angevine, d'autre part avec Nantes, Poitiers, Bressuire et La Roche-sur-Yon. Par ailleurs, depuis 2015, des liaisons avec des destinations plus lointaines (Paris, Le Mans, Limoges, Brive-la-Gaillarde, Montauban, Toulouse, etc.) sont mises en place par la compagnie **FlixBus**.

I.4.1. Un réseau Choletbus en étoile autour de Cholet

I.4.1.a. Une desserte progressivement étendue

L'apparition des premiers bus à Cholet remonte à l'année 1971, suite à la signature d'un contrat liant la ville à un autocariste de Chaudron-en-Mauges. Les Transports Urbains Choletais (TUC) proposent alors un réseau de 3 lignes principales : Bonnevay-Les Pagannes, Bretagne-La Bourie et le quartier des Turbaudières, ainsi que des liaisons secondaires vers Le Plessis et Le Puy-Saint-Bonnet.

Le 1^{er} avril 1992, la Compagnie Générale Française des Transports et Entreprises (CGFTE), devenue Veolia Transport, prend le relais sous une forme de Délégation de Service Public (DSP). Avec l'inauguration de nouvelles lignes le **31 août 1992**, c'est la **naissance du réseau Choletbus**.

Suite à la création de la CAC au **1^{er} janvier 2001**, la **compétence transports passe de la ville à l'agglomération**. Les élus optent alors pour une gestion directe et Transports Publics du Choletais (**TPC**) **naît le 1^{er} janvier 2003** sous forme d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Ce mode de gestion particulier témoigne de la volonté de la collectivité de maîtriser l'ensemble de la chaîne de décision et de mise en œuvre du transport public.

L'objet principal de TPC est d'**organiser et d'exploiter les services de transports publics de voyageurs, notamment le réseau Choletbus**, ainsi que l'ensemble des transports dont est responsable l'AdC, comme les déplacements des élèves des écoles primaires vers les équipements collectifs ou les services adaptés aux personnes à mobilité réduite. Gérant par ailleurs la compétence transports et déplacements de l'AdC, TPC pilote la **Politique Globale de Déplacements (PGD)**. Lancée en 2005 dans le cadre du SCoT de l'Agglomération Choletaise et révisée à l'automne 2018,

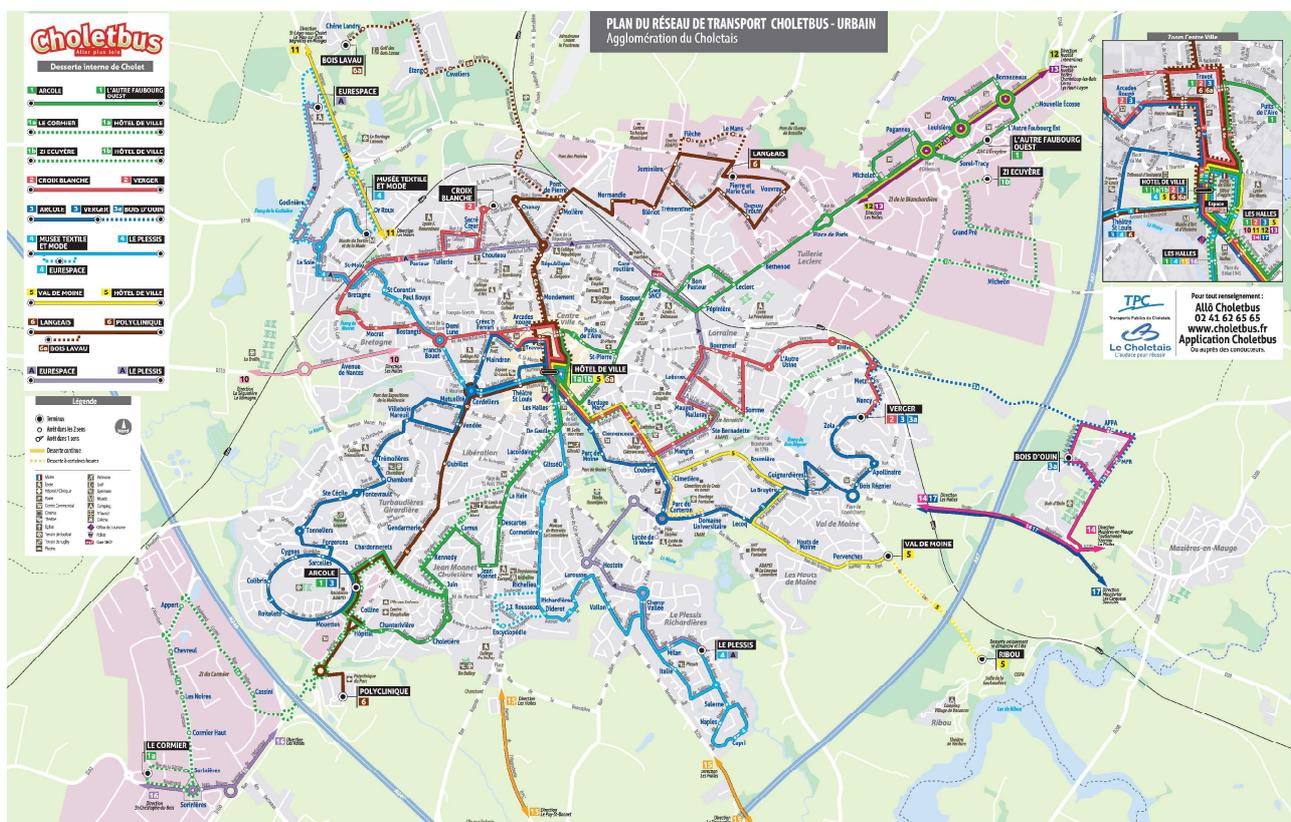
cette démarche volontariste de développement durable décrit les grandes orientations du territoire en matière de déplacements sur les 5 à 10 prochaines années.

Desservant au départ uniquement Cholet, **le réseau Choletbus s'étend peu à peu**, couvrant ainsi :

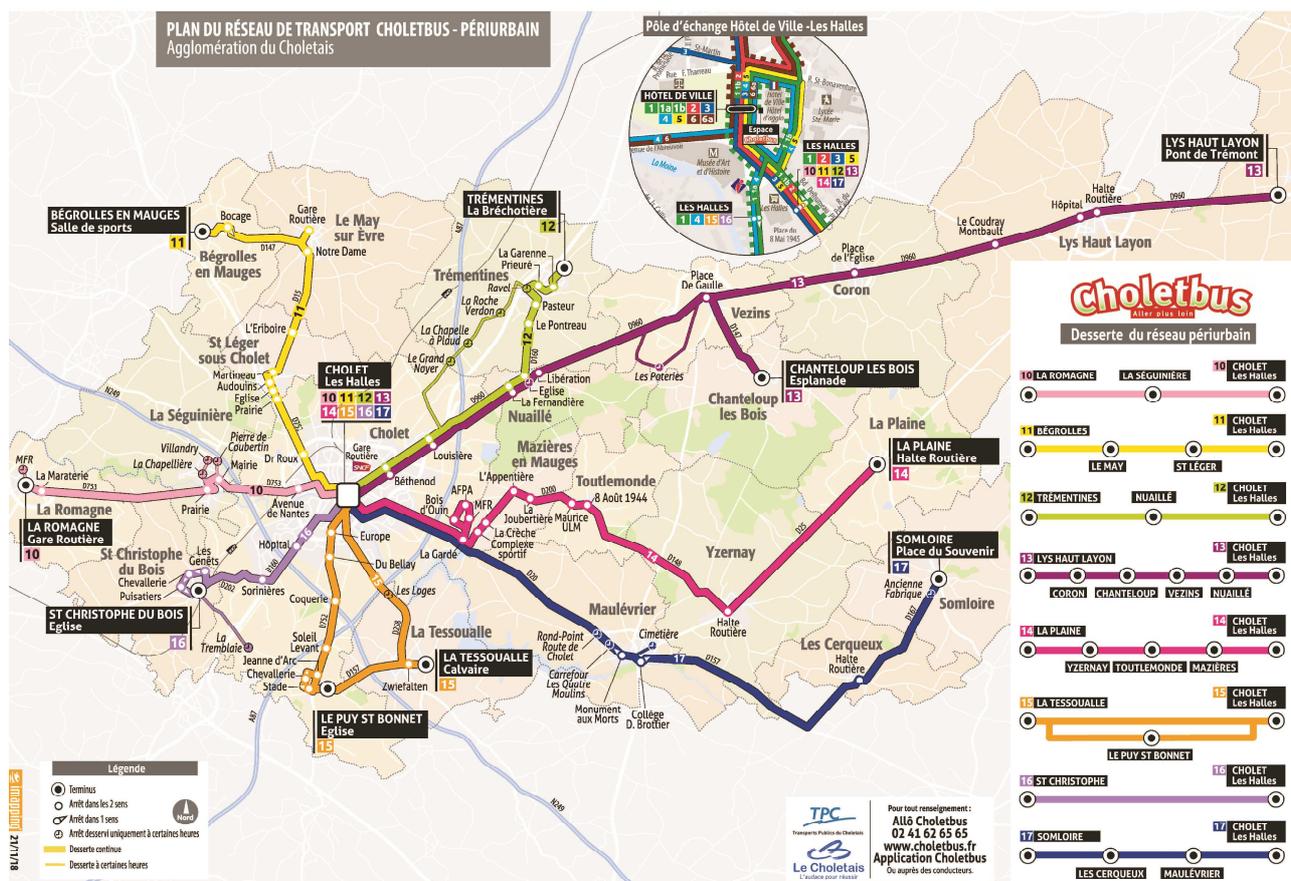
- depuis le **1^{er} septembre 2003**, l'ensemble des communes de l'ex CAC exceptée Bégrolles-en-Mauges (rattachée alors à l'ex Communauté de communes du Centre-Mauges) ;
- depuis le **6 juillet 2016**, l'ensemble des communes de l'ex CAC ;
- depuis le **4 septembre 2017**, l'ensemble des communes de l'AdC.

Le réseau s'est par ailleurs étoffé afin de desservir les nouvelles zones d'habitat ou commerciales et de renforcer les liaisons avec les zones d'activité. Afin de rester efficace, certaines dessertes ont été remises en cause (navette centre-ville), expérimentées (liaisons avec Ribou ou le Bordage Luneau pour des besoins liés aux activités sportives) ou réduites (fréquences du samedi). **Au final, l'offre du réseau Choletbus s'est accrue de 90 % entre 2003 et 2018.**

La desserte de Cholet par Choletbus en 2019



Le réseau périurbain de Choletbus en 2019



Source : TPC, 2019

1.4.1.b. Une fréquentation continue, en augmentation depuis 2003

Le réseau Choletbus se compose de **17 lignes** de transport en commun, à savoir :

- 9 lignes d'autobus gérées en régie par TPC (6 lignes principales, 2 dessertes express de zones industrielles et une ligne semi-circulaire), lesquelles forment le réseau central desservant Cholet ;
- 8 lignes d'autocars dont l'exploitation est confiée à des autocaristes, lesquelles forment un réseau périurbain permettant de desservir l'ensemble des communes de l'AdC.

L'Hôtel de Ville de Cholet permet une **correspondance** avec toutes les lignes urbaines et périurbaines de Choletbus (arrêt Les Halles).

En 2018, **4 972 000 personnes** ont ainsi été transportées (+ 80 % par rapport à 2003, en lien avec l'extension du réseau) pour un total de **2 454 000 km** parcourus (53 % sur le réseau urbain et 47 % sur le réseau périurbain).

TPC a par ailleurs mis en place le service **Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)** à l'échelle des **communes de l'ex CAC**. Les déplacements s'effectuent après réservation, en **taxi** ou avec un **véhicule aménagé** (3 minibus sont à disposition). Ce service, sous condition de ressources, s'adresse à **3 types de publics** :

- les personnes à mobilité réduite après avis des médecins de la commission d'admission ;
- les personnes avec une carte d'invalidité 80 % ;
- les personnes en fauteuil roulant non pliant.

I.4.1.c. Des équipements modernes

En 2019, le réseau Choletbus s'est équipé d'un **nouveau système d'information voyageurs**, lequel est généralement réservé aux réseaux de bus d'agglomérations plus importantes.

Ce système répond à **3 objectifs** :

- une meilleure information pour une meilleure qualité de service. Les bus sont équipés d'un écran à l'avant du véhicule et d'un bandeau lumineux qui affichent le nom du prochain arrêt ;
- un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE). Cet outil permet de recueillir et de stocker les données afin d'analyser et de construire une meilleure offre ;
- un suivi en temps réel des bus.

L'enjeu est d'**assurer une meilleure qualité de service et plus de sécurité**.

La mise aux normes des feux tricolores de la ville de Cholet s'est accompagnée de l'installation d'une **priorité systématique pour les bus circulant en ligne régulière**. En 2015, près de 60 carrefours sont concernés. Financé par l'AdC, cet équipement a permis d'améliorer sensiblement la régularité et le confort de la clientèle et de permettre au réseau de conserver une bonne productivité malgré la dégradation des conditions de circulation.

Par ailleurs, les bus sont équipés de **girouettes électroniques** indiquant le numéro avec le code couleur de la ligne ainsi que la destination, en cohérence avec la politique d'accessibilité.

Depuis le 12 février 2018, TPC a équipé l'ensemble de ses bus d'un **dispositif de vidéoprotection**.

Enfin, **en 2019**, TPC a déployé l'**accès au WiFi gratuit** dans les bus.

I.4.2. Un réseau Aléop Maine-et-Loire principalement destiné à la population scolaire

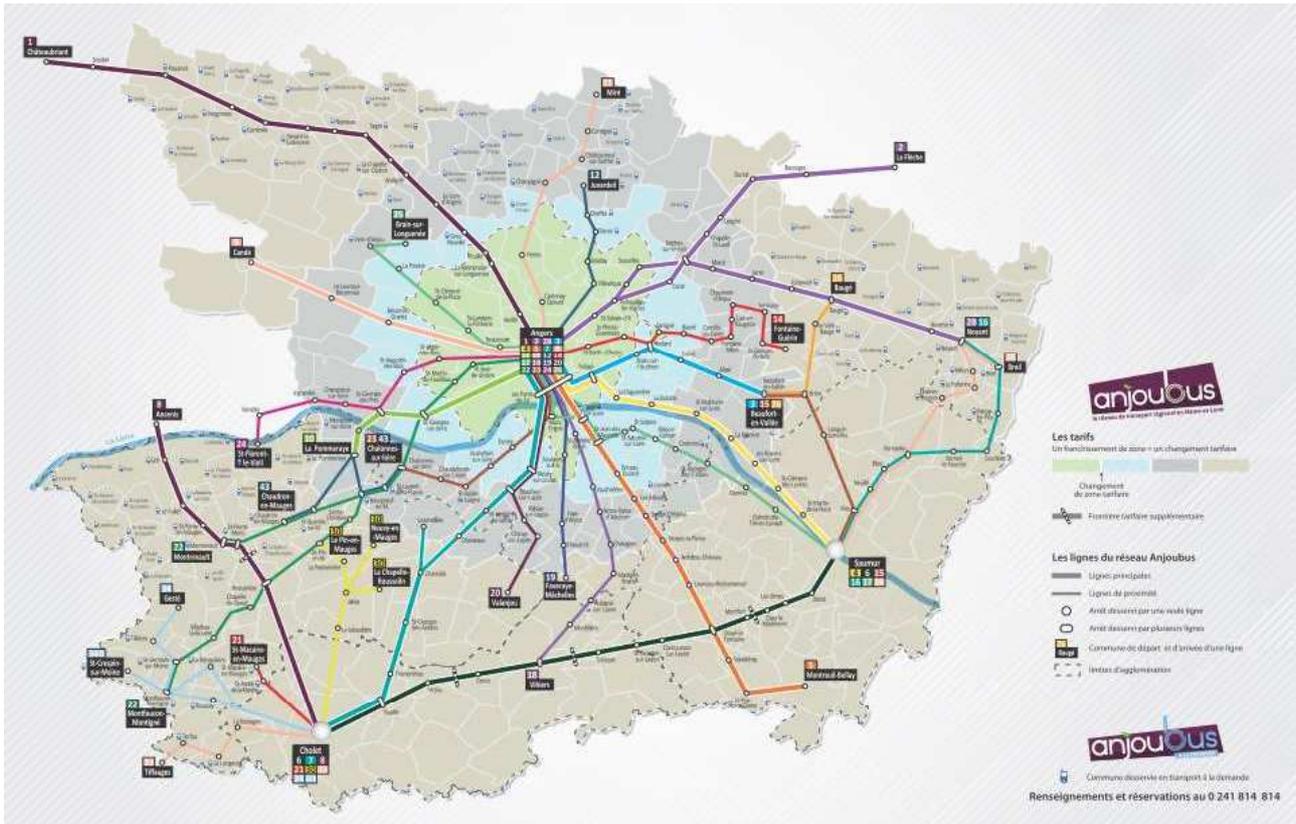
Créé en septembre 1981 et géré par le Département de Maine-et-Loire et depuis 2017 par la Région Pays de la Loire, **le réseau Aléop (ex Anjoubus) assure le transport des voyageurs sur l'ensemble du territoire départemental**, à l'exception des agglomérations urbaines d'Angers, de Cholet et de Saumur qui ont leur propre réseau. Il s'adapte chaque année aux besoins des habitants : évolution et ajustement de l'offre de services en fonction des fréquentations et des attentes de la clientèle, mise en place de services express, de lignes à la demande, etc.

9 lignes Aléop circulent sur le territoire de l'AdC :

- **4 lignes principales** : Angers-Cholet, Angers-Vihiers, Cholet-Ancenis et Cholet-Saumur ;
- **5 lignes de proximité** : Cholet-La Chapelle Rousselin, Cholet-Gesté, Cholet-Saint Macaire en Mauges, Cholet-Saint Crespin sur Moine/Montigné sur Moine et Cholet-Tiffauges.

Bien qu'accessible à tous, ce réseau apparaît de façon assez classique pour des territoires ruraux, comme **principalement destiné à la population scolaire** (horaires calqués sur ceux des cours, périodes de fonctionnement excluant en grande partie les vacances scolaires, localisation des arrêts privilégiant les collèges et lycées, etc.), le rendant dès lors assez **peu adapté aux trajets de loisirs et aux déplacements domicile-travail**. Les nombreux points d'arrêt engendrent également des temps de parcours relativement longs au regard des distances parcourues.

Le réseau Aléop Maine-et-Loire en 2019



Source : Région Pays de la Loire, 2019

1.4.3. Des réseaux inter-départementaux assurant des liaisons avec Nantes, Poitiers, La Roche-sur-Yon et Bressuire

La Région Pays de la Loire assure en complément des services ferrés **Nantes-Cholet**, des services directs en cars (services ferroviaires sur route) : 3 du lundi au jeudi, 4 le vendredi, 1,5 le samedi et un le dimanche. En 2016, cette **ligne routière TER** a ainsi été empruntée par quasiment 32 000 voyageurs (source : ORES Pays de la Loire). Co-gérée par les régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine et exploitée par l'opérateur Transdev Poitou-Charentes, **la ligne routière interrégionale Nantes-Poitiers** ajoute des liaisons entre Cholet et Nantes : 2 du lundi au jeudi et le samedi, ainsi que 3 le vendredi et le dimanche. Il faut compter **1h05** pour relier les 2 villes (45 minutes en voiture).

Cette même ligne **routière interrégionale Nantes-Poitiers** assure également entre **2 et 3 liaisons quotidiennes** entre Cholet et Poitiers (en passant par Bressuire). Signalons que depuis décembre 2016, un arrêt est présent sur la commune de Maulévrier. Il faut compter **2h15** pour relier la gare de Cholet à celle de Poitiers (1h45 en voiture).

Par ailleurs, la ligne 110 de la société SOVETOURS propose **3 allers-retours quotidiens du lundi au samedi entre La Roche-sur-Yon et Cholet**. Il faut compter **entre 1h45 et 2h15** pour relier les 2 villes (45 minutes en voiture).

Enfin, en plus d'être assurée par la ligne routière régionale Nantes-Poitiers, **la liaison vers Bressuire** est assurée grâce à **la ligne 14 du Réseau des Deux-Sèvres (RDS)**, laquelle propose 5 allers-retours du lundi au jeudi, 6 le mercredi et le vendredi, ainsi qu'un le samedi et le dimanche. Il faut compter **entre 45 minutes et 1h15** pour relier les 2 villes (30 minutes en voiture).

I.4.4. Un réseau FlixBus desservant notamment des destinations plus lointaines

En mai 2015, dans la perspective de la libéralisation du marché des cars longue-distance prévue par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron), FlixBus, leader européen du transport en autocar longue distance, a lancé la société filiale "**FlixBus France**" à Paris. En 2017, FlixBus dessert près de 100 villes françaises.

Grâce à ce système, des liaisons directes au départ de Cholet sont désormais possibles avec **Paris** et **Toulouse**, mais aussi Brive-la-Gaillarde, Limoges, Lussac-les-Châteaux, Le Mans, Montauban et Les Sables d'Olonne.

I.5. La gare de Cholet au service de la multimodalité

Particulièrement encouragée par les politiques publiques de transport, **la multimodalité** désigne la combinaison de différents moyens de transport lors d'un même trajet. Dans un contexte de recherche de nouvelles mobilités sereines et durables, on tire ainsi profit de la complémentarité des différents moyens de transports et de leurs avantages et atouts respectifs. Par exemple, c'est se rendre avec sa voiture à la gare, puis prendre le train pour rejoindre le centre-ville et enfin prendre un vélo pour rejoindre son bureau. Si elle est pensée de manière cohérente et continue, la multimodalité peut devenir un **réel service pour les usagers** afin de rendre leur trajet le plus rapide et agréable possible.

Dans le Choletais, **la gare de Cholet**, qui a été mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) courant 2019, est l'un des lieux d'**interconnexion entre différents réseaux de transport**. Il y est ainsi envisagée la réalisation d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM). Les principaux liens potentiels se situent entre le réseau urbain et le réseau TER. Par ailleurs, la gare routière située à proximité offre actuellement peu d'échanges mais constitue un potentiel intéressant. De même, une réflexion a été menée et des aménagements ont été prévus en matière de deux-roues : pistes et voies cyclables, abri sécurisé et parking pour les vélos. Enfin, le stationnement des voitures particulières est assez peu structuré.

II. Des mobilités croissantes et effectuées majoritairement en voiture

En France, **la croissance du nombre de déplacements inter-urbains ou locaux est forte**. En outre, leur longueur ne cesse d'augmenter et leurs motifs se complexifient.

Cette hausse, **principalement en véhicule particulier**, s'accompagne d'un accroissement des distances parcourues suivant la dispersion des lieux d'activités, de résidences, d'achats et de loisirs.

La circulation des marchandises à tous les stades de la fabrication et de la commercialisation augmente elle aussi, essentiellement par la route. Or, les **poids lourds** génèrent de nombreuses nuisances, notamment environnementales.

II.1. Des évolutions modérées mais encourageantes des déplacements des ménages de l'ex CAC entre 2005 et 2016

L'Enquête Ménages-Déplacements (EMD) réalisée en 2016 à l'échelle de l'ex CAC permet de mesurer l'évolution des habitudes des ménages depuis une précédente étude de 2005 sur un périmètre et un découpage strictement identiques. Les territoires de l'ex CCB et de l'ex CCVHL ne disposent quant à eux d'aucune approche aussi précise, en l'absence d'études en dehors d'analyses à partir des données INSEE classiques issues du Recensement Général de la Population (RGP).

En **2016**, la population de l'ex CAC a en moyenne effectué **4 déplacements par jour** (3,9 en 2005).

Même si la part modale de **la voiture** diminue, passant de 71,3 % en 2005 à 69,6 % en 2016, elle reste le **mode de transport principal**, notamment pour les trajets domicile-travail (85 % d'entre eux s'effectuent en voiture). La marche à pied a fortement progressé (+ 4 points). Utilisé prioritairement pour les trajets domicile-études, le bus a également vu sa part modale légèrement augmenter (+ 0,4 point). Enfin, la place du mode deux-roues est en retrait de 1 point, même s'il convient d'être assez prudent compte tenu du faible échantillon en 2005 comme en 2016. Par ailleurs, le schéma deux-roues voté par l'ex CAC étant à ses débuts, ses effets ne pourront être mesurés que d'ici quelques années.

La part prédominante de la voiture sur les autres modes de déplacements engendre de la **pollution et une consommation d'énergie et d'espace**. Elle contraint aussi fortement la mobilité des populations ne possédant pas de voiture, notamment en dehors des espaces urbains.

La part de **déplacements " obligatoires " (travail et études) a diminué**, passant d'un tiers des déplacements en 2005 à un quart en 2016. Inversement, les déplacements pour motifs secondaires (sans passer par le domicile) ont cru de 20 % en volume entre 2005 et 2016.

La complexité de la chaîne de déplacements qui en découle favorise les modes individuels au dépend du transport collectif classique.

Les **heures de pointe** n'ont pas évolué entre 2005 et 2016 : 7h/9h30, 11h30/14h et 16h/19h30.

Quasiment **90 % des déplacements sont internes à l'ex CAC**. La zone de Cholet nord est attractive pour le motif travail (26,5 % des déplacements). Notons que 20,4 % des déplacements pour ce motif s'effectuent en dehors de l'ex CAC : principalement vers Mortagne-sur-Sèvre (1 797 déplacements dont 1 117 pour le travail) et Maulévrier (1 517 déplacements dont 662 pour le travail). Cela confirme la situation de 2005, où les résultats de l'enquête cordon montraient que près de 15 % des déplacements en voiture avaient un lien avec le Nord Vendée (Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et Communauté de Communes du Pays-des-Herbiers).

II.2. Des migrations pendulaires révélant de fortes interactions avec les Mauges et le nord Vendée

II.2.1. La croissance des migrations pendulaires : un phénomène national

Les **migrations pendulaires** ou "navettes", qu'on appelle aussi migrations alternantes ou encore quotidiennes, désignent les déplacements journaliers des travailleurs (ou de personnes en formation) de leur lieu de domicile vers leur lieu de travail (ou de formation).

En **France** en 2016, **17,5 millions de personnes** quittent quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler, soit 2 personnes ayant un emploi sur 3. Cette proportion a augmenté de 5 points depuis 1999, témoignant de la déconnexion croissante entre lieu de domicile et lieu de travail. Les navetteurs se déplacent très majoritairement en **voiture**. Les habitants des communes très densément peuplées font toutefois exception, ces dernières étant mieux équipées en transports collectifs. Par rapport à 1999, les personnes ayant un emploi parcourent des **distances plus longues** pour aller travailler. La moitié d'entre elles réside ainsi à plus de 15 kilomètres de son travail, soit 2 kilomètres de plus qu'en 1999.

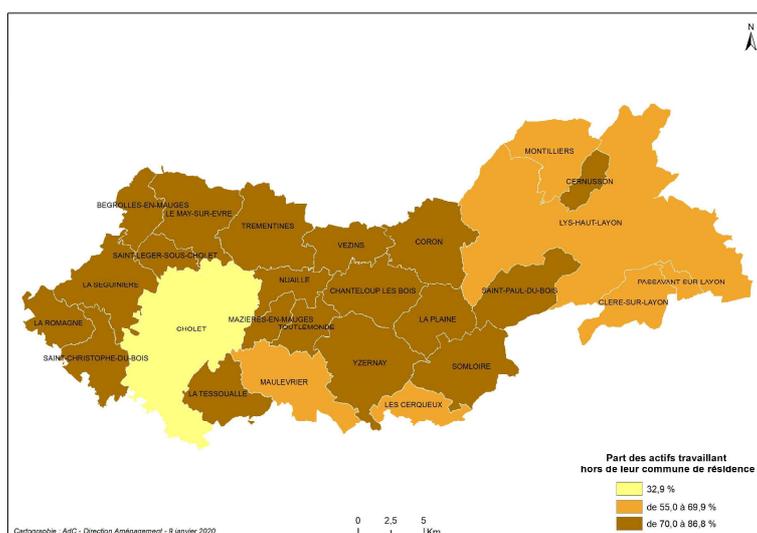
II.2.2. L'AdC, un territoire au bassin d'emploi s'affranchissant des limites administratives

II.2.2.a. Des actifs travaillant de plus en plus souvent hors de leur commune

Au sein de l'**AdC** en 2016, **54 % des actifs** (soit 23 140 personnes) **travaillent hors de leur commune de résidence, soit 6 et 9 points de moins que les moyennes départementale et régionale**. Si l'on enlève la ville de Cholet du calcul, le chiffre s'élève toutefois à 74 %. Les données communales font apparaître 3 typologies de communes :

- **Cholet**, où seulement **33 % des actifs travaillent hors de la commune** ;
- celles où **entre 55 et 70 % des actifs** travaillent hors de la commune (**6 communes**, soit 23 % du total). Hormis Les Cerqueux et Maulévrier, ces dernières sont toutes situées à **l'est de l'AdC** ;
- celles où **entre 70 et 85 % des actifs** travaillent hors de la commune (**19 communes**, soit 73 % du total). Ces dernières sont essentiellement situées à **l'ouest et au centre de l'AdC**.

Lieu de travail des actifs occupés de l'AdC en 2016



Source : INSEE, 2016

La tendance est d'ailleurs à la **hausse des actifs travaillant hors de leur commune de résidence**. Ainsi, entre 2006 et 2016, cette proportion a augmenté de 4,5 points dans l'AdC. Entre ces deux dates, seules 6 communes se démarquent par une plus forte part d'actifs travaillant au sein de la commune : Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Toutlemonde et Vezins. La hausse des actifs travaillant hors de leur commune de résidence s'explique notamment par **l'arrivée d'un certain nombre de citoyens dans la 1^e, voire la 2^e couronne autour de Cholet**, qui conservent par ailleurs pour la plupart leur emploi dans les centres urbains.

Les actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence en 2006 et 2016

	Effectif		%		Variation 2006-2016	
	2006	2016	2006	2016	Valeur	%
AdC	21 797	23 140	49,7%	54,3%	1 343	6,2%
AdC hors Cholet	15 326	16 314	72,2%	74,4%	988	6,4%
Maine-et-Loire	197 262	201 070	60,7%	60,7%	3 808	1,9%
Pays de la Loire	903 663	971 795	61,5%	63,3%	68 132	7,5%
France	16 682 659	17 518 686	63,9%	65,5%	836 027	5,0%

Source : INSEE, 2016

II.2.2.b. Des flux domicile-travail essentiellement internes

En 2012, **32 050 actifs du Choletais** (soit 74,7 % du total) **travaillent au sein du territoire intercommunal** :

- 19 722 dans leur commune de résidence ;
- 12 328 dans une autre commune de l'AdC.

Concernant les migrations pendulaires internes, **les communes de l'AdC les plus attractives** sont les **principaux pôles d'emploi** :

- **Cholet**, où travaillent 6 969 actifs de l'AdC (hors résidents de la commune) ;
- **La Séguinière** (899) ;
- **Maulévrier** (805) ;
- **Vihiers-Saint Hilaire du Bois-Le Voide** (563) ;
- **Les Cerqueux** (482).

II.2.2.c. Un volume de navettes en provenance et en direction des Mauges et du nord-est de la Vendée toutefois non négligeable

> *Les actifs résidant dans le Choletais et travaillant hors du territoire*

En 2012, **10 869 actifs résidant dans le Choletais** (soit 25,3 % du total) **travaillent en dehors du territoire intercommunal**, dont la moitié dans le reste du Maine-et-Loire (5 428).

Hormis le Maine-et-Loire, **les départements les plus attractifs** sont :

- **la Vendée** (où travaillent **2 463 actifs** de l'AdC), notamment sa partie nord-est ;
- **les Deux-Sèvres (902)**, notamment sa partie nord-ouest ;
- **la Loire-Atlantique (744)** notamment sa partie sud-est.

Situés autour de l'AdC, **les territoires les plus attractifs** sont :

- **la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne** (où travaillent **1 563 actifs** de l'AdC), notamment Mortagne-sur-Sèvre (797), Saint-Laurent-sur-Sèvre (363) et La Verrie (224) ;
- **Sèvremoine (1 332)**, notamment les communes déléguées de Saint-Macaire-en-Mauges (563), Saint-André-de-la-Marche (262), Le Longeron (143), Roussay (102) et Saint-Germain-sur-Moine (101) ;
- **Chemillé-en-Anjou (1 198)**, notamment les communes déléguées de Chemillé-Melay (721) et Saint-Georges-des-Gardes (228) ;
- **Beaupréau-en-Mauges (832)**, notamment les communes déléguées de Beaupréau (330) et La Jubaudière (122) ;
- **Angers Loire Métropole (823)**, notamment Angers (523) ;
- **l'Agglomération du Bocage Bressuirais (782)**, notamment Nueil-les-Aubiers (229), Mauléon (223) et Bressuire (111) ;
- **Saumur Val de Loire (560)**, notamment la commune déléguée de Doué-la-Fontaine (259) et Saumur (126) ;
- **Nantes Métropole (451)**, notamment Nantes (130) ;
- **la Communauté de Communes du Pays-des-Herbiers (427)**, notamment Les Herbiers (379) ;
- **la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (349)**.

➤ *Les actifs travaillant dans le Choletais et résidant hors du territoire*

En 2012, **18 484 actifs travaillant dans le Choletais** (soit 36,6 % du total) **résident en dehors du territoire intercommunal**, dont la moitié dans le reste du Maine-et-Loire (9 413).

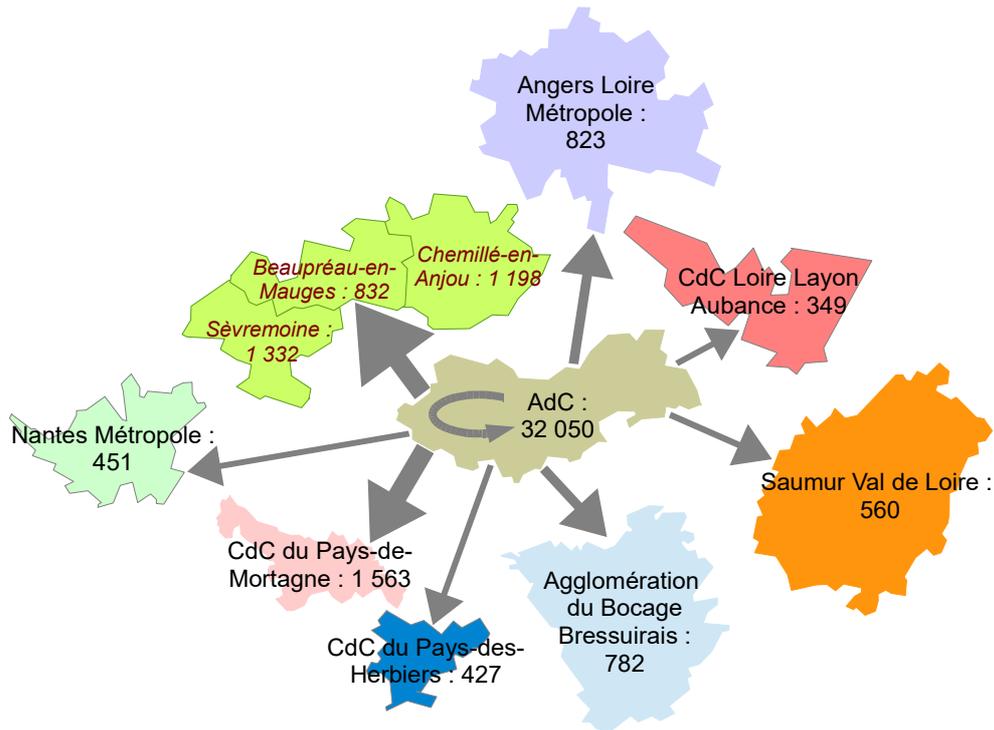
Hormis le Maine-et-Loire, **les principaux départements de résidence** sont :

- **la Vendée** (où habitent **3 629 actifs** de l'AdC), notamment sa partie nord-est ;
- **les Deux-Sèvres (2 380)**, notamment sa partie nord-ouest ;
- **la Loire-Atlantique (1 524)** notamment sa partie sud-est.

Situés autour de l'AdC, **les territoires les plus attractifs** sont :

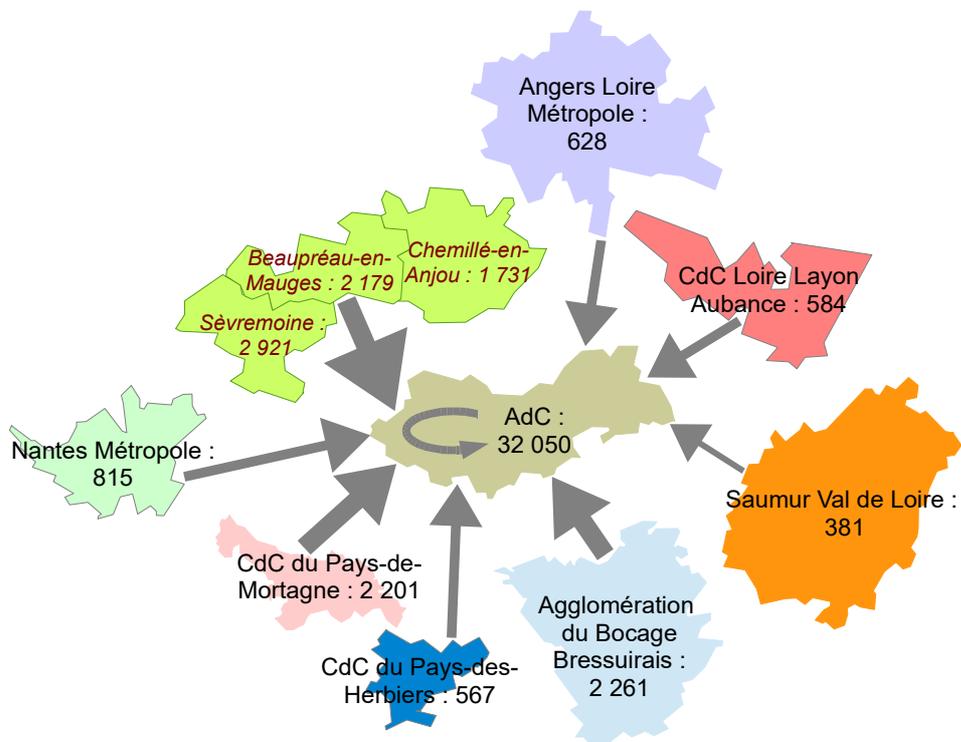
- **Sèvremoine** (où habitent **2 921 actifs** de l'AdC), notamment les communes déléguées de Saint-Macaire-en-Mauges (1 104), Saint-André-de-la-Marche (530), Le Longeron (293), Saint-Germain-sur-Moine (217) et Torfou (201) ;
- **l'Agglomération du Bocage Bressuirais (2 261)**, notamment Mauléon (992), Saint-Pierres-des-Échaubrognes (391) et Nueil-les-Aubiers (306) ;
- **la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne (2 201)**, notamment Mortagne-sur-Sèvre (861), Saint-Laurent-sur-Sèvre (356) et La Verrie (275) ;
- **Beaupréau-en-Mauges (2 179)**, notamment les communes déléguées de Beaupréau (620), Jallais (340), Andrezé (296), Villedieu-la-Blouère (264) et La Jubaudière (219) ;
- **Chemillé-en-Anjou (1 731)**, notamment les communes déléguées de Chemillé-Melay (621), Saint-Georges-des-Gardes (292) et La Tourlandry (219) ;
- **Nantes Métropole (815)**, notamment Nantes (376) ;
- **Angers Loire Métropole (628)**, notamment Angers (444) ;
- **la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (584)**, notamment Chalonnnes-sur-Loire (100) ;
- **la Communauté de Communes du Pays-des-Herbiers (567)**, notamment Les Herbiers (340) ;
- **Saumur Val de Loire (381)**, notamment la commune déléguée de Doué-la-Fontaine (120).

Principales migrations pendulaires des actifs résidant dans l'AdC en 2012



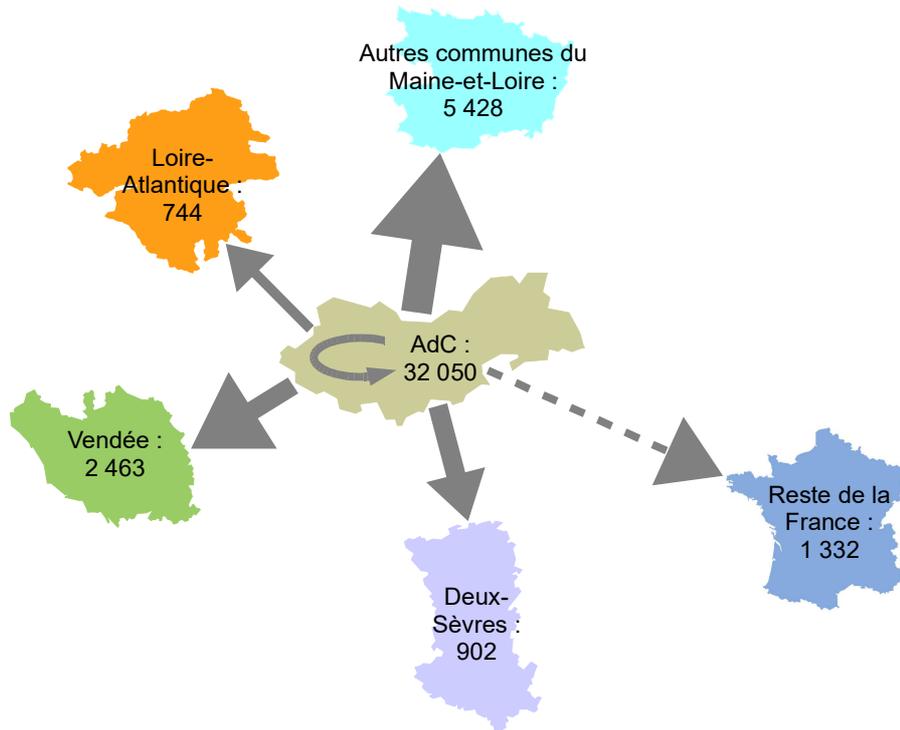
Source : INSEE, 2012

Principales migrations pendulaires des actifs travaillant dans l'AdC en 2012



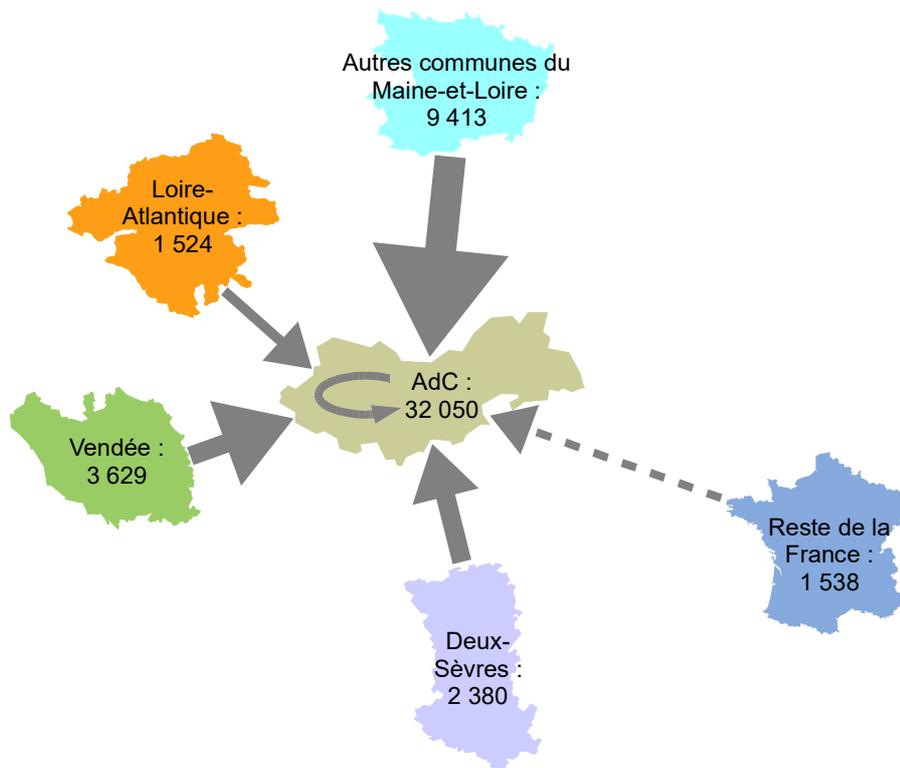
Source : INSEE, 2012

Principales migrations pendulaires des actifs résidant dans l'AdC en 2012



Source : INSEE, 2012

Principales migrations pendulaires des actifs travaillant dans l'AdC en 2012



Source : INSEE, 2012

II.3. Des échanges scolaires témoignant d'un fonctionnement polycentrique

Au niveau scolaire, **l'attractivité de Cholet est non négligeable et s'exerce essentiellement sur l'ex CAC et l'ex CCB**. La ville attire ainsi quotidiennement une part non négligeable de jeunes originaires du Bocage (238 en 2019) mais très peu du Vihierois (81 en 2019), essentiellement des lycéens. Cholet attire en outre un certain nombre de jeunes de l'ex CCB et de l'ex CCVHL, lesquels sont **internes** dans un des établissements scolaires de la ville centre de l'AdC et effectuent les trajets domicile-école en début et en fin de semaine.

Le Bocage est beaucoup lié à l'ex CAC et dans une moindre mesure au Vihierois. L'attractivité du collège privé de Maulévrier est restreinte et de proximité, attirant une cinquantaine d'élèves de l'ex CAC (La Tessoualle, Toutlemonde et Chanteloup-les-Bois quasi exclusivement), lesquels s'ajoutent à la cinquantaine d'autres issus de l'ex CCB hors Maulévrier (Yzernay et Les Cerqueux essentiellement). Certains jeunes de l'ex CCB optent toutefois pour les collèges choletais (privés ou publics). Au niveau des lycées, le Bocage est clairement tourné vers le Choletais.

Enfin, **le Vihierois fonctionne de manière assez autonome**. Il dispose de 2 collèges (un privé et un public), lesquels attirent 334 élèves du Vihierois hors Vihiers, mais aussi 119 de l'ex CCB (Coron, La Plaine et Somloire). Au niveau des lycées, les jeunes du Vihierois se répartissent entre le lycée Notre-Dame de La Salle-de-Vihiers et les lycées choletais, et dans une moindre mesure les établissements angevins ou saumurois. On constate par ailleurs des mouvements d'élèves des écoles primaires, avec par exemple une cinquantaine d'élèves de Cernusson et de Tancoigné qui se rendent à Vihiers. Il existe également plusieurs Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), avec des écoles primaires regroupant des écoliers issus de différentes communes, lesquels ont l'opportunité de se rendre à leur école par le biais des circuits de ramassage assurés par le Département de Maine-et-Loire.

II.4. La prédominance de la voiture dans les déplacements

II.4.1. Une motorisation des ménages élevée

En 2016, **89,1 % des ménages de l'AdC possèdent au moins une voiture**. Cette proportion est plus élevée que la moyenne départementale (86,4 %), régionale (87 %) et nationale (81 %). Si l'on enlève la ville de Cholet, le chiffre grimpe à 94,3 %. Notons en outre que 41 % des ménages de l'AdC disposent d'au moins 2 voitures (52,8 % sans Cholet).

Les ménages disposant d'au moins une voiture en 2008 et 2016

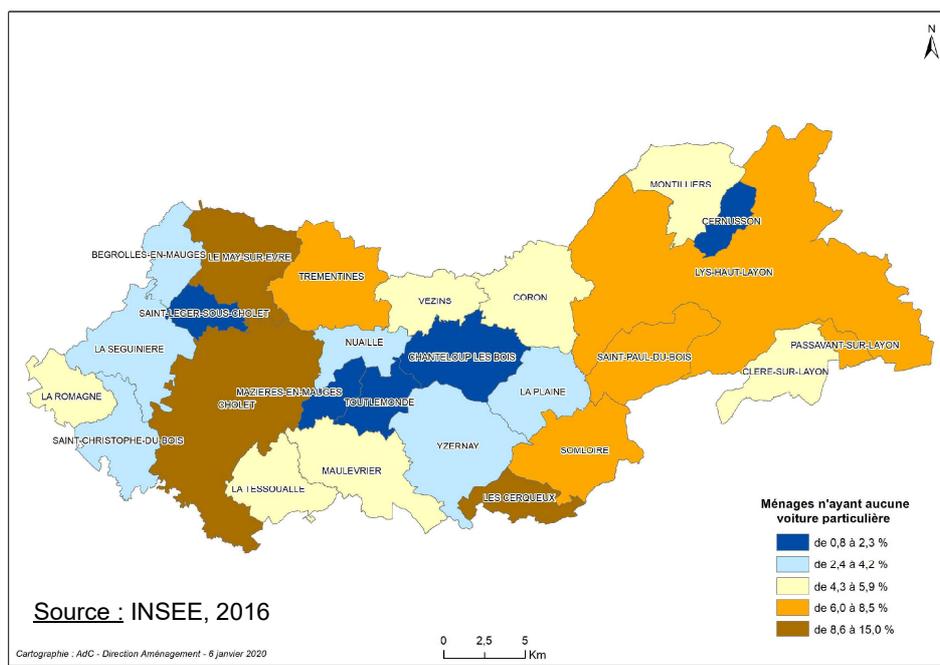
	Effectif		%		Variation 2006-2016	
	2006	2016	2006	2016	Valeur	%
AdC	36 617	40 095	87,9%	89,1%	3 478	9,5%
AdC hors Cholet	16 223	18 741	92,6%	94,3%	2 518	15,5%
Maine-et-Loire	273 522	303 995	85,8%	86,4%	30 473	11,1%
Pays de la Loire	1 250 815	1 427 333	86,1%	87,0%	176 518	14,1%
France	21 413 505	23 673 977	80,2%	81,0%	2 260 472	10,6%

Source : INSEE, 2016

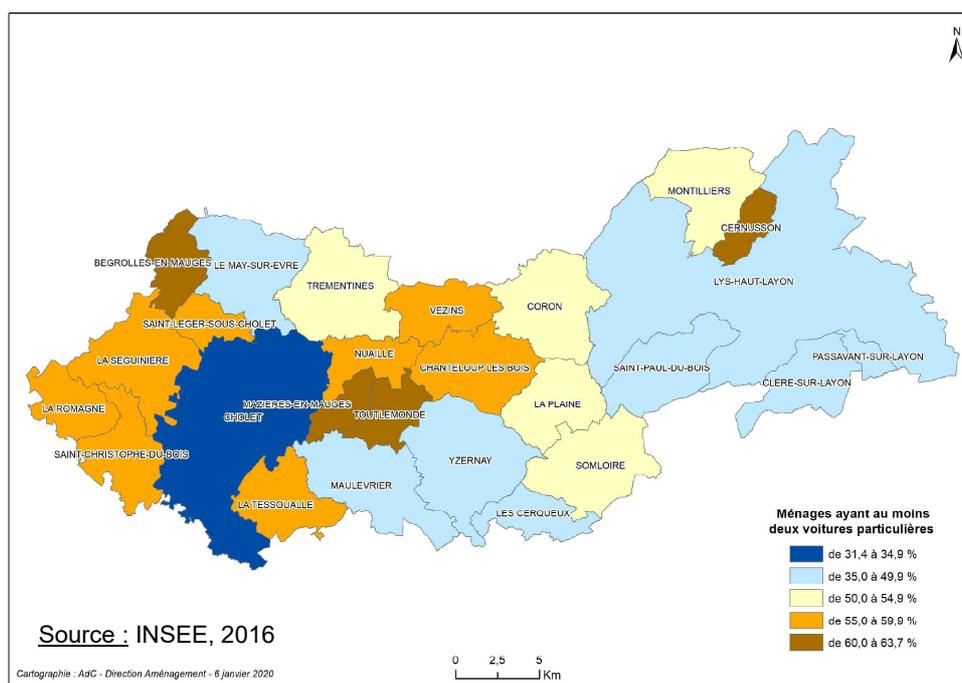
Les communes les plus peuplées de l'AdC sont logiquement moins motorisées, et ce en raison de plusieurs facteurs : taux de télétravailleurs plus élevé, distances plus courtes, réseau de transports en commun plus développé, etc. Ainsi, **Le May-sur-Èvre** (89,6 %) et surtout **Cholet** (85 %) sont caractérisées par un taux d'équipement automobile plus faible que les autres communes.

Au regard de l'offre restreinte de transports collectifs en journée comme en soirée dans **les communes rurales**, les jeunes s'équipent très tôt d'une voiture pour accéder à l'emploi ou aux loisirs, voire aux études. Ainsi, des communes comme **Chanteloup-les-Bois** (97,9 %), **Toutlemonde** (98 %), **Mazières-en-Mauges** (98,9 %) ou encore **Cernusson** (99,2 %) ont des **taux de motorisation très élevés**.

Part de ménages n'ayant aucune voiture particulière dans l'AdC en 2016



Part de ménages ayant au moins deux voitures particulières dans l'AdC en 2016



II.4.2. Des actifs utilisant principalement les véhicules individuels motorisés

En 2016, plus de 80 % des actifs de l'AdC utilisent un véhicule individuel motorisé pour se rendre à leur travail. Ce sont les actifs de l'ex CAC qui sont proportionnellement les plus nombreux à avoir recours à la voiture individuelle. Leur taux de double motorisation (sans Cholet) est d'ailleurs plus élevé que sur l'ex CCB et l'ex CCVHL, ce qui témoigne d'une mobilité accrue (aux liaisons nombreuses avec Cholet), conséquence de phénomènes de périurbanisation.

Inversement, **seulement 3 % des actifs de l'AdC ont recours aux transports en commun pour les trajets domicile-travail**. Il n'est à ce propos pas étonnant de constater que les communes de l'ex CAC se caractérisent par un recours plus fréquent à ce type de transport. Signalons cependant que ce chiffre est plus bas que la moyenne régionale (6,9 %, taux intégrant toutefois les métropoles nantaise et angevine) et surtout nationale (15 %). **Pour ce qui est des territoires du centre et de l'est de l'AdC, à peine 1 % de leurs actifs utilisent les transports en commun**. Ce chiffre, que l'on retrouve approximativement dans les territoires adjacents, n'est pas surprenant pour un espace rural marqué par de l'habitat dispersé et des destinations variées et dans lequel la structuration de l'offre en transports collectifs est nécessairement complexe et coûteuse. **Ces différents éléments sont cohérents avec l'Enquête Ménages-Déplacements.**

Les moyens de transport utilisés par les actifs de 15 ans ou plus de l'AdC pour se rendre au travail en 2016

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
AdC	4,7%	5,4%	3,6%	83,3%	3,0%
Angers Loire Métropole	3,5%	7,0%	6,2%	72,3%	11,1%
Saumur Val de Loire	6,0%	5,1%	5,0%	81,2%	2,8%
CdA du Bocage Bressuirais	6,5%	5,1%	2,8%	84,7%	0,9%
Maine-et-Loire	5,1%	5,4%	4,5%	79,7%	5,4%
Pays de la Loire	5,0%	4,7%	4,3%	79,0%	6,9%
France	4,3%	6,3%	3,9%	70,4%	15,0%

Source : INSEE, 2016

II.4.3. Un trafic routier en forte croissance et dominé par les véhicules légers

Les comptages de trafic montrent que **la quasi totalité des axes routiers de l'AdC subit une croissance non négligeable**. Ceux qui supportent les trafics les plus importants sont situés dans la partie ouest du territoire : les **périphériques nord et sud de Cholet**, la **RN249**, la **RD752**, la **RD160** et l'**A87** (moyennes journalières supérieures à 10 000 véhicules). Au centre et à l'est du territoire, les axes routiers les plus empruntés sont la **RD20** et la **RD960** (7 400 véhicules/jour). La **RD748** au sud de Vihiers a quant à elle un trafic assez peu significatif (2 500 véhicules/jour), tout comme la **RD25** à Yzernay (1 700 véhicules/jour).

Le trafic sur les principaux axes routiers de l'AdC en 2016

	Moyenne journalière	Évolution 2008-2016	Part des véhicules légers	Part des poids lourds
RN249 à La Séguinière	27 059	81,3%	85,6%	14,4%
Périphérique nord de Cholet	25 221	13,1%	94,1%	5,9%
RD752 à Cholet	21 757	9,4%	96,3%	3,7%
Périphérique sud de Cholet	18 605	-15,6%	96,5%	3,5%
RD160 à Cholet	16 755	-12,8%	90,5%	9,5%
A87 à Trémentines	14 981	24,2%	89,6%	10,4%
RD752 à Bégrolles-en-Mauges	10 805	18,4%	92,5%	7,5%
RD160 à Trémentines	8 728	13,9%	93,1%	6,9%
RD960 à Vezins	7 414	11,2%	83,0%	17,0%
RD20 à Mazières-en-Mauges	7 408	-21,4%	94,3%	5,7%
RD753 à Saint-Christophe-du-Bois	5 881	-2,9%	91,9%	8,1%
RD748 à Saint-Paul-du-Bois	2 578	0,7%	88,8%	11,2%
RD25 à Yzernay	1 676	4,0%	93,7%	6,3%

Source : Département de Maine-et-Loire, 2016

Le caractère de nœud routier que représente l'agglomération implique un trafic de transit important, mais ce sont bien tous les trafics qui augmentent. **La maîtrise de ces flux constitue ainsi un enjeu important**, notamment face au rôle primordial de plate-forme logistique joué par le Choletais.

La majorité du trafic routier concerne des véhicules légers. Signalons toutefois que sur certains axes, les poids lourds représentent une part non négligeable du trafic : 14,4 % sur la RN249 et même 17 % sur la RD960.

II.5. Des initiatives pour diminuer l'usage en solo de la voiture individuelle

Face aux problèmes de **pollution et de consommation d'énergie** engendrés par l'usage en solo de la voiture individuelle, un certain nombre d'**initiatives** se développent sur l'AdC.

II.5.1. Le développement d'une offre de covoiturage formelle et informelle

Depuis 2007, dans le cadre de la mise en place de son Plan de Déplacements Entreprise (PDE), le Département de Maine-et-Loire a engagé une **politique de covoiturage pour les trajets longue distance**. Celle-ci s'est concrétisée par la signature d'une convention avec l'ADEME, Angers Loire Métropole, Saumur Loire Développement et la CAC pour la création d'un site internet de covoiturage : www.covoiturage49.fr. Une importante **campagne de communication** a en outre été déployée.

40 sites de stationnement liés à la pratique du covoiturage ont ainsi été aménagés en Maine-et-Loire pour favoriser et sécuriser le stationnement. Les plus importants disposent d'une cinquantaine de places. D'une manière générale, ces aires de covoiturage se situent :

- à proximité des carrefours des axes routiers majeurs (giratoires, échangeurs/bretelles de 2x2 voies) ;
- aux abords des routes départementales les plus fréquentées, en dehors des agglomérations ;
- au droit des péages d'entrée sur les autoroutes A11, A85 et A87.

3 aires de covoiturage ont été réalisées **au sein de l'AdC** :

- une à Cholet, près de l'échangeur de Dénia, qui marque la jonction entre la RD160 et la RN249 (50 places) ;

- une à Saint-Léger-sous-Cholet, près de l'échangeur de la Poissardière sur la RD752 (6 places) ;
- une à Coron, près de la déviation de la commune sur la RD960 (10 places).

Par ailleurs, **10 aires de covoiturage** sont présentes à **proximité de l'AdC** : 4 en Maine-et-Loire (Andrezé, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Germain-sur-Moine, Torfou), 4 en Vendée (Chambretaud, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Martin-des-Tilleuls, La Verrie) et 2 en Deux-Sèvres (Mauléon et Nueilles-Aubières).

En outre, le Département de Maine-et-Loire a fourni aux communes qui le souhaitent des **panneaux de covoiturage** permettant de formaliser un point de rendez-vous dans les centres bourgs.

Les élus départementaux ont par ailleurs réfléchi à un **schéma global de covoiturage**, en vue d'encourager cette pratique vertueuse. Ce schéma a été adopté le 18 décembre 2012.

Au-delà du dispositif officiel du Département de Maine-et-Loire, d'autres **parkings spontanés et modes de mise en relation** semblent fonctionner à l'échelle du territoire pour compléter l'offre de covoiturage. Ils apportent des réponses complémentaires et adaptées à la liaison entre les populations et leurs emplois, services, commerces, loisirs, etc.

À noter que le **covoiturage de proximité** a également été un axe de travail de l'ex **CAC** dans le cadre de démarches PDE et Plan de Déplacements Administration (PDA), ainsi que dans le cadre d'actions de la politique de la ville.

Dans la poursuite de cette démarche, l'AdC via TPC va lancer début 2020 une **application pour du covoiturage de proximité**. Ce service offrira une solution de mobilité à l'ensemble du territoire, notamment aux zones les moins denses pour lesquelles la mise en place de services réguliers du réseau Choletbus n'est pas envisageable, mais aussi répondra à des besoins de desserte en dehors des heures de fonctionnement du réseau.

II.5.2. La mise en place d'une offre de transport solidaire

Une offre de **transport solidaire** s'est progressivement mise en place dans l'AdC. On peut notamment évoquer :

- le réseau de transport solidaire du **Centre Local d'Information et de Coordination de l'Agglomération Choletaise** (dit CLIC IGEAC) à l'échelle de l'ex CAC ;
- le réseau de transport solidaire du **Centre Social Intercommunal (CSI) du Vihierois** à l'échelle de l'ex CCVHL.

Cette offre de transport solidaire permet notamment l'accès aux soins en facilitant les transports vers les établissements de santé les plus proches. Elle nécessiterait un cadrage réglementaire.

II.5.3. Des actions pour développer l'usage du vélo dans les déplacements

II.5.3.a. La mise en œuvre d'un schéma deux-roues dans l'ex CAC

Conformément à ce que prévoyait la PGD adoptée en 2008, **un schéma deux-roues a été approuvé par l'ex CAC en 2013**. Celui-ci définit des réalisations souhaitables concernant l'usage du vélo sur le territoire communautaire, et ce en cohérence avec les enjeux de mobilité durable.

La mise en place de ce schéma a un **quadruple objectif** :

- créer une continuité entre les aménagements existants ;
- définir des itinéraires cyclables en dehors des besoins de loisirs ;
- mettre en œuvre des aménagements facilitant l'usage des deux-roues ;
- donner aux deux-roues une place dans la chaîne de déplacements.

L'enjeu est ainsi de contribuer à la **modification des comportements** tout en menant des actions pragmatiques adaptées au contexte local. **La mise en œuvre de ce schéma est prévue sur 10 ans, soit jusqu'en 2023.**

De **nouvelles zones cyclables** devraient ainsi faire leur apparition à Cholet et dans les communes de l'ex CAC. Environ 7 km de **pistes** (voies de circulation séparées physiquement de la chaussée principale) sont prévues, dont 2,5 km à Cholet. Et 33 km de **bandes** (voies de circulation matérialisées sur la chaussée principale) sont également prévues, dont les deux tiers à Cholet. Ces nouvelles zones ne se situeront pas qu'en centre-ville : elles desserviront aussi les zones économiques avec l'idée de favoriser l'usage du vélo pour aller travailler.

De **nouvelles zones 30** devraient par ailleurs être développées, notamment dans le quartier Jean-Monnet, tandis que **des aménagements sont prévus sur 4 ronds-points du périphérique.**

En outre, **des itinéraires conseillés** ont été mis en place pour les cyclistes sur la partie est de Cholet en 2019 avec une signalétique propre et seront complétés en 2020 sur la partie ouest de la ville-centre de l'AdC, afin de leur faire éviter les voies fréquentées trop étroites.

Enfin, une attention particulière sera portée à **l'accès aux équipements de proximité**, lesquels constituent un axe prioritaire pour modifier les comportements. À titre d'exemple, **6 abris vélo sécurisés** ont été aménagés à proximité de l'arrêt principal de car de plusieurs communes de l'ex CAC (Bégyrolles-en-Mauges, Le May-sur-Èvre, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière, La Tessoualle).

La mise en œuvre de ce schéma étant très récente, **ses premiers effets ne pourront être mesurés que d'ici quelques années.**

Par ailleurs, afin d'encourager le recours aux modes actifs, **le service Choletbus 2 Roues a été lancé courant novembre 2019.** Il s'agit d'un service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) de longue durée (1 mois ou 1 an). L'objectif est d'encourager la **pratique quotidienne du vélo** en s'affranchissant des contraintes topographiques grâce à l'assistance électrique. C'est aussi une possibilité de tester l'adéquation du vélo à sa mobilité quotidienne sans investir soi-même dans un premier temps.

II.5.3.b. Peu d'aménagements cyclables au sein de l'ex CCB et de l'ex CCVHL

Dans le Bocage et le Vihierois, il apparaît un **manque de zones cyclables et de stationnements.** Signalons toutefois la présence de pistes et bandes cyclables sur la commune de Vihiers, ainsi que de stationnements pour vélos dans 5 des 6 communes de l'ex CCB.

Le schéma 2 roues sera prochainement étendu à ces 2 zones.

II.5.4. La marche à pied dans les déplacements : des informations seulement disponibles dans l'ex CAC

L'Enquête Ménages-Déplacements réalisée à l'échelle de l'ex CAC en 2016 indique que **la part modale de la marche à pied dans les déplacements a progressé**, passant de 19,6 % à 2005 à 23,9 % en 2016.

Signalons également que conformément aux dispositions de la PGD, **la prise en compte des modes actifs** et notamment de la marche à pied **dans l'urbanisme opérationnel a fortement progressé.** Des ZAC comme le Val de Moine à Cholet aux lotissements plus ou moins importants comme à La Séguinière ou à Trémentines, en passant par des opérations urbaines importantes comme les Arcades Rougé à Cholet, les projets ont totalement intégré cette dimension, expliquant certainement l'évolution de la part modale de la marche à pied.

Concernant le centre et l'est de l'AdC, aucune donnée n'est disponible.

III. Les communications électroniques : un déploiement progressif de la fibre optique et du réseau de téléphonie mobile 4G

Dans une société qui évolue rapidement vers une information tout numérique, l'**accès aux réseaux de communication électroniques** est une des composantes de l'aménagement de l'espace et constitue un équipement structurant pour la vie économique, mais aussi pour la vie des habitants.

À ce titre, l'accès aux **infrastructures Haut Débit (HD) et Très Haut Débit (THD)** s'étend progressivement et constitue désormais un facteur fort d'attractivité des territoires.

III.1. L'objectif de couvrir la totalité du territoire national en Très Haut Débit d'ici 2022

Afin de développer les capacités de la France en matière d'économie numérique, le Programme National Très Haut Débit (**PNTHD**) lancé en juin 2010 fixe l'objectif de couvrir l'intégralité du territoire en THD d'ici 2025.

En 2013, le Gouvernement a défini une nouvelle stratégie pour le développement du THD et élaboré son Plan France Très Haut Débit (**PFTHD**), qui succède au PNTHD avec un objectif encore plus ambitieux : **la couverture intégrale de la France en THD à l'horizon 2022**.

Le seul déploiement par les opérateurs privés, limité en capacité d'investissement et orienté vers les zones les plus denses donc les plus rentables ne permettra pas d'atteindre ce but.

Dans ce contexte, **les collectivités territoriales sont amenées à réfléchir de manière coordonnée à la problématique de l'aménagement numérique**. Cette démarche est renforcée à l'échelle nationale par la mise en place de documents stratégiques et opérationnels sur l'ensemble du territoire :

- les Stratégies de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) ;
- les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN).

III.1.1. La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique des Pays de la Loire

Afin d'aider les collectivités territoriales dans le déploiement du THD, la Loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (dite Loi Pintat) instaure les **SCoRAN**. Cet outil de planification établit un état des lieux de l'offre de services de communications électroniques, un diagnostic des besoins de débit et une modélisation de scénarios technico-économiques de couverture du territoire régional pour ensuite aboutir à la définition d'un **cadre d'orientations pour les acteurs publics** (objectifs, priorités, perspectives, gouvernance et financements).

La SCoRAN des Pays de la Loire a été élaborée au cours de l'année 2010 et adoptée par la Région en janvier 2011. Engagée en 2014, **sa révision a été arrêtée par le Préfet de région le 3 juillet 2015**.

III.1.2. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Maine-et-Loire

Les **SDTAN** ont également été institués par la Loi Pintat du 17 décembre 2009. Déclinaison départementale du SCoRAN, cet **outil de cadrage** permet aux acteurs publics de s'interroger sur ce qu'ils souhaitent en termes d'aménagement numérique pour leur territoire et de traduire les options qu'ils retiennent en besoins d'infrastructures et de réseaux.

Le SDTAN de Maine-et-Loire a été **approuvé par le Département en novembre 2013**.

Ce document est élaboré et actualisé par **Anjou Numérique**, syndicat mixte créé le 1^{er} juillet 2015 et regroupant 8 des 9 EPCI de Maine-et-Loire. En dehors d'une partie d'Angers Loire Métropole, de l'ouest de l'AdC et de la ville de Saumur dans lesquelles Orange déploie la fibre, Anjou Numérique a un programme d'investissements estimé à 365 millions d'euros sur 7 ans et se fixe l'objectif de 100 % de

raccordements des foyers en zone rurale au THD d'ici 2025, soit 220 000 prises.

III.2. État des lieux des infrastructures et services disponibles à l'échelle de l'AdC en 2015

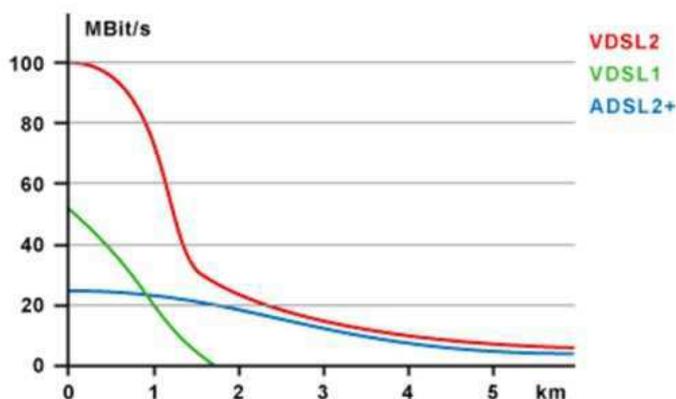
III.2.1. La desserte Haut Débit résidentiel

III.2.1.a. L'architecture de la " boucle locale " cuivre

La " boucle locale " d'Orange est constituée de câbles en cuivre téléphonique déployés dans les années 70 et 80 sous monopole d'État. Elle est située en aval du répartiteur téléphonique et **assure la distribution des services téléphoniques**, ainsi que, depuis la fin des années 90, **des signaux Internet ADSL** aux foyers et aux entreprises.

Plus les lignes téléphoniques en cuivre sont longues, plus leur " atténuation " est importante. Les débits offerts par les technologies xDSL (ADSL, VDSL, SDSL, etc.) diffusées sur la boucle locale cuivre sont ainsi nettement plus importants à proximité immédiate des NRA (jusqu'à 100 Mbit/s en réception grâce au VDSL2).

Schéma d'atténuation des débits par technologie (ADSL, VDSL)



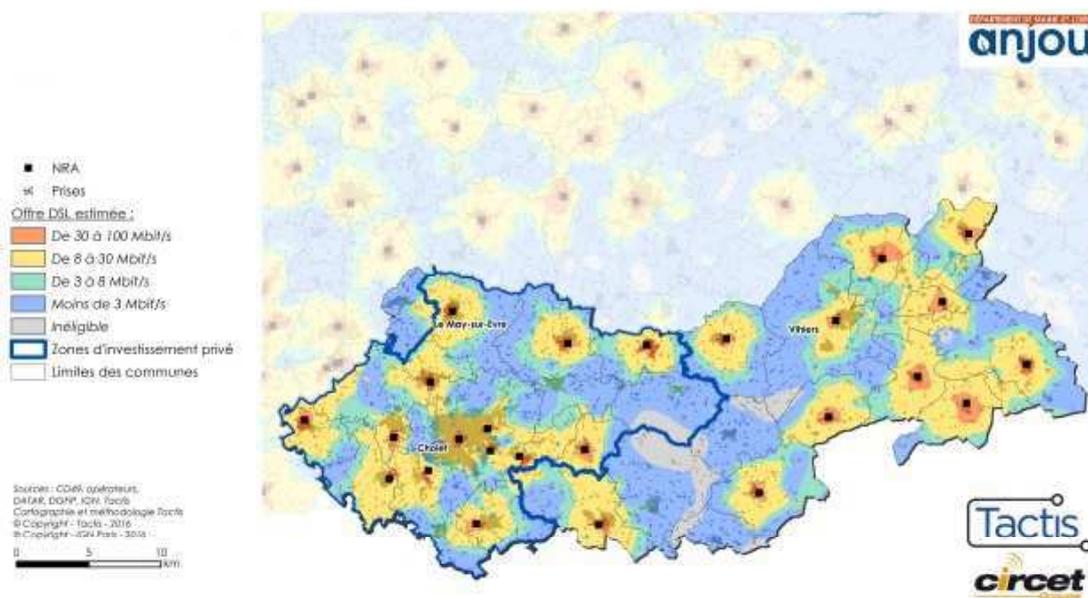
Source : Département de Maine-et-Loire et Anjou Numérique, 2015

En 2015, le réseau téléphonique de l'AdC concentre 49 651 lignes pour 52 816 locaux résidentiels. Cette différence s'explique notamment par une proportion de 7,8 % de résidences secondaires et logements vacants sur le territoire intercommunal, lesquels ne sont pas systématiquement abonnés au réseau.

En 2015, la couverture ADSL du territoire communautaire présente les caractéristiques suivantes :

- **99 % des foyers** sont éligibles à un **service ADSL** ;
- **7,8 % des foyers** sont éligibles à une **offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s**, ne permettant pas un accès satisfaisant au Haut Débit ;
- **57,7 % des foyers** sont éligibles à une **offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s**, permettant la distribution d'un service de télévision Haute Définition (HD) ;
- **19,8 % des foyers** sont éligibles à une **offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s**, permettant la distribution de services THD sur cuivre.

Niveau de service ADSL et VDSL2 dans l'AdC en 2015



Source : Département de Maine-et-Loire et Anjou Numérique, 2015

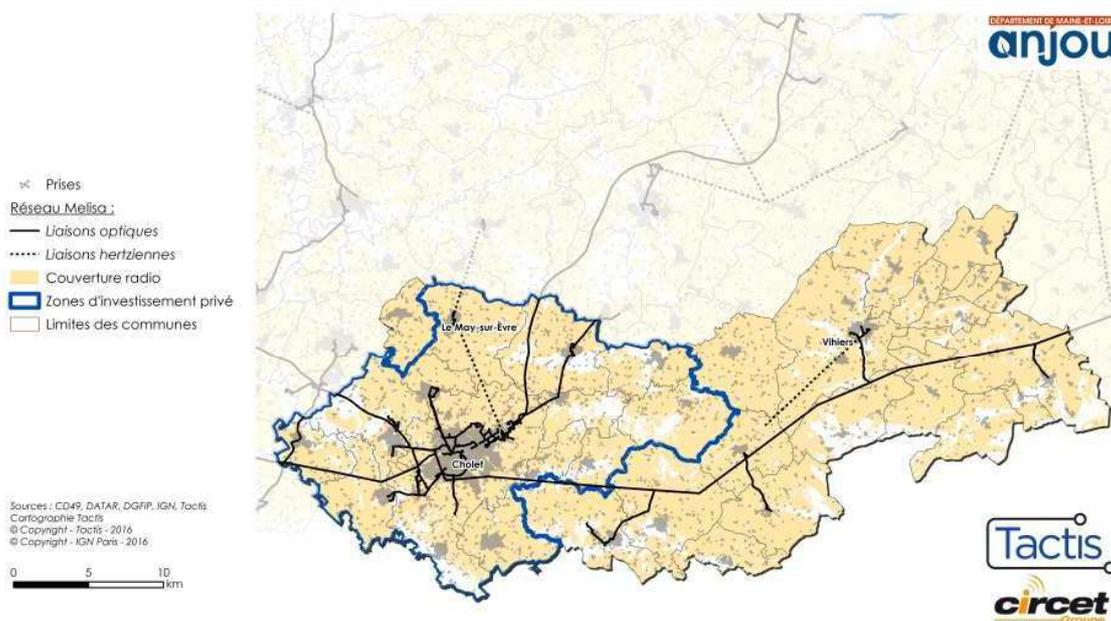
III.2.1.b. La desserte en " boucle locale " WiMax

Depuis **2008**, MELIS@ Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale WiMax desservant une grande partie du Maine-et-Loire.

Destiné à la fois aux entreprises et aux particuliers, ce réseau permet de bénéficier de **débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s**.

En 2015 sur l'AdC, **5 stations WiMax** permettent de rendre **éligibles 76,3 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire**.

Couverture WiMax de l'AdC en 2015



Source : Département de Maine-et-Loire et Anjou Numérique, 2015

III.2.2. La desserte Très Haut Débit professionnelle

L'accès au THD est devenu un critère d'implantation et de développement important pour les entreprises et de nombreux sites publics.

Plusieurs offres peuvent être identifiées sur l'AdC :

- **celles apportées via les réseaux fibre optique déployés par le Département.** Elles s'appuient sur les infrastructures déployées dans le cadre du projet départemental MELIS@, permettant aux opérateurs de proposer des services THD. En 2015, plus de 600 entreprises et 192 Zones d'Activité Économiques (ZAE) sont raccordées en fibre optique ;
- **celles des opérateurs** proposées sur le " marché de gros ", permettant d'offrir des liaisons fibre optique. En 2015, le taux d'éligibilité aux offres THD d'Orange est de 70,7 % pour l'ensemble des entreprises et de 86,5 % pour celles de plus de 20 salariés. Cependant, la couverture effective pour toutes les entreprises des communes concernées n'est pas garantie (elle est réservée aux principales ZAE et aux entreprises à proximité des NRA). Les tarifs sur le marché de détails sont très élevés, ce qui ne favorise pas la démocratisation des offres THD.

À terme, des offres dédiées aux professionnels seront proposées sur les réseaux mutualisés ou à proximité du réseau MELIS@. Elles permettront d'offrir des niveaux de service plus élevés que les accès grands publics (garantie de débits et de temps de rétablissement en cas de coupure).

III.2.3. Les réseaux de desserte mobile

Les réseaux mobiles sont de plus en plus performants et permettent des débits de plus en plus importants. Les débits théoriques permis par le réseau 4G sont supérieurs à 30 Mbit/s et peuvent, dans certaines zones du territoire, constituer une alternative aux performances limitées de l'ADSL.

La desserte mobile est assurée par **4 opérateurs** qui ont déployé leurs émetteurs sur le territoire.

Nombre de points hauts de téléphonie mobile dans l'AdC en juillet 2019

	Bouygues Telecom	Free	Orange	SFR
Stations de base 2G	26	0	27	27
Stations de base 3G	26	19	29	29
Stations de base 4G	24	17	23	24

Source : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), 2019

Ainsi, en 2019 sur l'AdC :

- **96,9 % de la superficie** est couverte par le **réseau 3G 4G d'au moins un opérateur** ;
- **98,9 % de la population** est couverte par le **réseau 4G d'au moins un opérateur**.

III.3. Un déploiement progressif de la fibre optique sur l'AdC d'ici 2022

Depuis février 2017, l'AdC adhère à Anjou Numérique. De ce fait, elle lui a transféré la compétence "Aménagement numérique", c'est-à-dire la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques.

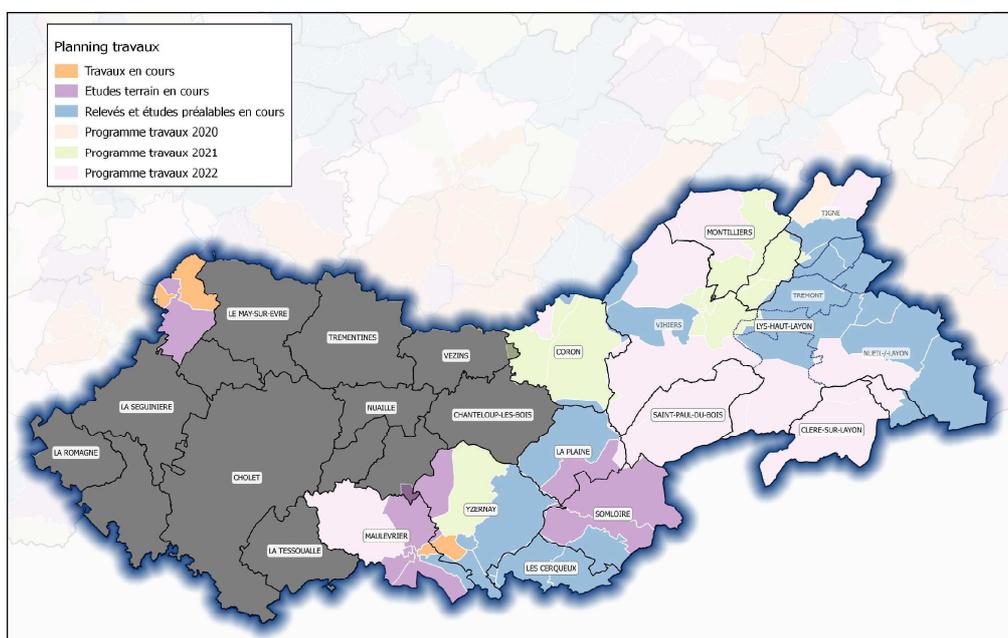
L'objectif est que le THD soit déployé sur l'ensemble des communes de l'AdC d'ici 2022. Plusieurs communes du centre et de l'est de l'AdC sont mal desservies (débit inférieur à 3 Mbit/s) et sont considérées comme prioritaires (Les Cerqueux, La Plaine ou encore Tancoigné).

Les communes de l'ex CAC (exception faite de Bégrolles-en-Mauges) sont concernées par une Zone d'Intention d'Investissements Privés (ZIIP), qui fait suite à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) lancé par l'État en 2011. Orange est l'opérateur retenu pour réaliser le **déploiement de la fibre optique sur ces communes d'ici 2020**. À la fin 2019, 2/3 des foyers de Cholet sont raccordables. En outre, d'ici février 2020, les 12 autres communes de l'ex CAC y seront éligibles, (l'objectif étant que 85 % de leurs foyers y soient raccordables d'ici la fin 2020).

Pour le reste de l'AdC, les travaux de raccordement via Anjou Numérique ont commencé depuis le 3^e trimestre 2018 et les communes devraient bénéficier de la **fibre optique à moyen terme** :

- d'ici **2020** pour Bégrolles-en-Mauges, Les Cerqueux, Maulévrier, Nueil-sur-Layon, La Plaine, Somloire, Tancoigné, Trémont, Vihiers et Yzernay ;
- d'ici **2021** pour Cernusson, Coron, La Fosse-de-Tigné, Saint-Hilaire-du-Bois et Le Voide ;
- d'ici **2022** pour Les Cerqueux-sous-Passavant, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois et Tigné.

Le déploiement de la fibre optique dans l'AdC



Source : Département de Maine-et-Loire, 2019

III.4. Une couverture du Choletais en téléphonie mobile acceptable pour les opérateurs

L'AdC ne compte pas de "zones blanches", c'est-à-dire que la totalité de la population a théoriquement accès à la téléphonie mobile de 3^e Génération (3G) par au moins un des quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile). Dans l'est du territoire, certains bourgs sont toutefois mal équipés en antennes de téléphonie. Ainsi, un problème de réception récurrent concerne la commune de Saint-Paul-du-Bois.

Pour ce qui est du **réseau de 4^e Génération (4G)**, il est pour le moment **disponible sur Cholet et autour de la ville-centre**. Son déploiement sur le territoire national s'accélère toutefois fortement, même si il se concentre dans un premier temps sur les zones très urbanisées. En janvier 2018, le Gouvernement a ainsi conclu un accord avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile dit "**New Deal mobile**". L'objectif de celui-ci est de **rendre possible dès 2020 l'usage du réseau 4G sur l'ensemble du territoire national**. Les opérateurs ont également signé des engagements contraignants sur la couverture des axes de transport prioritaires (routiers d'ici 2020 et ferroviaires d'ici 2025) et des zones actuellement non ou mal couvertes.

Synthèse - Réseaux et mobilités

Situé à un **emplacement géographique stratégique**, à égale distance d'Angers et de Nantes, le Choletais est irrigué par un **réseau d'infrastructures de transport performant** et bénéficie de la **proximité de l'aéroport international de Nantes Atlantique**.

Le territoire est toutefois marqué par un déséquilibre. La **partie ouest de l'AdC** bénéficie ainsi d'un **réseau d'infrastructures routières dense et moderne**, comme l'A87, axe Angers-La Roche-sur-Yon puis Les Sables d'Olonne et la RN249, aménagée en voie rapide entre Nantes et Bressuire. **Le centre et l'est de l'AdC** sont quant à eux marqués par un **réseau routier plus clairsemé et moins performant**, caractérisé par une liaison principale en cours de modernisation : la RD960, qui relie Cholet à Saumur en passant par Lys-Haut-Layon (Vihiers).

La **gare de Cholet** permet des liaisons directes avec Angers et Nantes. La ligne **Angers-Cholet a récemment été modernisée**, mais le cadencement des trains et la présence d'une voie unique limitent la qualité de la desserte. La ligne **Clisson-Cholet, est quant à elle plus vétuste**. Sa réhabilitation a démarré en juillet 2018 et devrait s'achever fin 2020.

Le **réseau d'autobus et d'autocars**, principalement destiné au transport scolaire, relie Cholet aux autres communes de l'AdC (bien que la partie vihieroise soit moins irriguée du fait d'une plus faible densité de population), mais aussi plus largement aux Mauges, au Saumurois et à la région angevine. Des liaisons sont également assurées avec les **agglomérations environnantes** hors Maine-et-Loire (Nantes, La Roche-sur-Yon, Bressuire, Poitiers) et depuis peu avec, entre autres, **Paris et Toulouse**.

Sur l'AdC, **les déplacements augmentent légèrement mais se complexifient** du fait de l'enchaînement des d'activités quotidiennes. La majorité d'entre eux s'effectuent en **véhicule particulier**, même si on enregistre une stagnation de la part de marché de la voiture. Le territoire est cependant marqué par le **développement d'initiatives pour diminuer l'usage en solo de la voiture individuelle** (covoiturage) et d'**actions en faveur des déplacements doux** (vélo et marche à pied).

En matière d'aménagement numérique, **une majorité des foyers et des entreprises de l'AdC** est aujourd'hui en mesure d'accéder à **une offre d'accès Haut Débit et à la téléphonie mobile 3G**. Il est en outre prévu que la totalité du territoire soit raccordée au réseau 4G d'ici 2020 et à la fibre optique d'ici 2022.

Besoins répertoriés - Réseaux et mobilités

- Poursuivre la modernisation l'axe routier Cholet-Saumur.
- Réhabiliter la ligne ferroviaire Clisson-Cholet.
- Territorialiser l'offre de transport en commun en fonction des besoins différenciés du territoire.
- Favoriser le développement des modes de déplacement doux.
- Déployer une couverture numérique performante sur l'ensemble du territoire (Très Haut Débit, réseau 4G, etc.), indispensable pour les entreprises, les professionnels de santé, les habitants, etc.

VII. TOURISME



L'attractivité d'un territoire se mesure aussi par sa **capacité à générer de l'activité culturelle, événementielle et sportive**. Cela peut en outre susciter une certaine **attache identitaire**, laquelle facilite l'assimilation ou l'acculturation à des modes de vie spécifiques.

Situé aux confins de 2 grandes formations géologiques (Bassin parisien à l'est et Massif armoricain à l'ouest), **le Maine-et-Loire peut se prévaloir d'une très grande richesse paysagère**.

Avec **Angers, Cholet et Saumur ainsi que leur couronne périurbaine** qui réunissent un part importante des hébergements, services et animations, l'Anjou présente des espaces qui, forts de leur identité, ont des **atouts spécifiques** à mettre en valeur et donc des **vocations touristiques complémentaires**.

Le potentiel touristique du Maine-et-Loire est toutefois inégalement réparti, la **vallée de la Loire** et ses deux centres touristiques majeurs, **Angers et Saumur**, concentrant une grande partie des ressources touristiques du département.

Si **l'identité touristique du Choletais reste encore à développer**, le territoire bénéficie cependant d'atouts en faisant **une destination de choix**. En témoignent l'allongement significatif de la durée de séjour constaté depuis quelques saisons et la progression du taux d'occupation, notamment dans l'hôtellerie classique et de plein air.

L'AdC dispose aujourd'hui de **nouveaux potentiels**, au service de son attractivité, grâce à une **diversification de son offre**.

Cette **attractivité** est d'ailleurs renforcée grâce à des **investisseurs privés** qui ont choisi de s'établir sur le territoire (Le Mercure, Capfun, l'Autre Usine, etc.), contribuant au développement touristique et économique du Choletais

I. Le Choletais, des atouts touristiques singuliers et une offre plurielle

Le Choletais profite :

- d'une **situation géographique privilégiée** entre les bords de Loire et la côte atlantique, à proximité du Puy du Fou, véritable locomotive locale, et du Saumurois ;
- d'une **ville centre (Cholet) à taille humaine** offrant des équipements de qualité ;
- d'un **environnement préservé**, faisant la part belle aux espaces paysagers ;
- d'un **dynamisme économique**, avec des entreprises de renom.

Le territoire séduit et attire ainsi un public élargi (habitants du bassin de vie, visiteurs de passage et touristes, grand public et groupes, clientèle de loisirs ou d'affaires, etc.), avide de découvrir l'histoire, le patrimoine naturel, culturel, artisanal et industriel, mais aussi de pratiquer du shopping et de profiter des événementiels.

I.1. Un territoire sous l'influence du Puy du Fou

Même s'il est difficile de connaître les retombées économiques exactes du **site du Puy du Fou** (2,3 millions de visiteurs en 2018) sur l'AdC, il est évident que ce parc de loisirs situé à environ 40 km du centre de l'AdC génère des **retombées économiques sur le Choletais**, autant pour ses établissements d'hébergement et de restauration que pour ses sites touristiques et ses commerces.

I.2. Le Parc Oriental de Maulévrier, locomotive touristique du Choletais

Avec **131 000 visiteurs** en 2018, le **Parc Oriental de Maulévrier** est le **5^e site le plus visité de Maine-et-Loire**.

Créé entre 1899 et 1913 et faisant alors partie du domaine du Château Colbert, le site est transformé en exploitation agricole et forestière à la fin des années 1940 et **progressivement abandonné**. La commune de Maulévrier le rachète en 1980, puis l'inaugure en 1985. **À partir de 1987, des travaux de restauration** importants sont entrepris, lesquels se poursuivent encore aujourd'hui.

Organisé autour d'un **lac artificiel alimenté par la Moine** qui le traverse d'est en ouest (l'eau représente environ 3/10^e de la surface paysagère), ce parc de 29 ha contient les espèces d'environ **300 plantes**.

Le Parc Oriental de Maulévrier est reconnu comme le plus grand parc d'inspiration japonaise en Europe et comme un des projets pilote en Europe pour la qualité de sa restauration et de sa valorisation. Les projets, les travaux et les animations sont réalisés par une association composée de bénévoles, d'une équipe permanente professionnelle et de stagiaires.

I.3. Le tourisme vert et l'itinérance : des créneaux en plein essor

Voyager tout en essayant de préserver le cadre naturel du lieu où l'on séjourne est le fondement du tourisme vert et de l'itinérance.

Le Choletais offre des **paysages variés** et bénéficie d'un **patrimoine naturel remarquable et de qualité** où se promener, se ressourcer et renouer avec la nature : lacs (Ribou, Verdon, etc.), étangs (étangs des Noues, de Beaupaire, de Péronne, etc.), forêts (forêt privée de Vezins, bois d'Anjou, de la Gaubretière, etc.), parcs et jardins (Parc Oriental de Maulévrier, parcs de Moine et du Menhir à Cholet, jardin du Mail à Cholet, etc.), **particularité du paysage au travers du bocage et de l'agriculture** qui y est liée (élevage bovin).

Le Choletais est aujourd'hui également caractérisé par la présence de vignobles offrant un nouveau potentiel autour de l'**œnotourisme**, forme de tourisme d'agrément reposant sur la découverte des régions viticoles et de leurs productions. C'est notamment le cas dans les **communes ou communes déléguées les plus à l'est de l'AdC** (Cléré-sur-Layon, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Tancoigné, Tigné et Trémont), où sont présentes de nombreuses appellations prestigieuses, dont les **Coteaux du Layon**. L'œnotourisme se manifeste notamment dans les nombreux **espaces de dégustation** à la propriété et dans les lieux de visites. Un réseau de prestataires œnotouristiques s'est d'ailleurs organisé autour de l'appellation " Bienvenue dans les Vignes " dans le cadre du label " Vignobles et Découvertes ", permettant d'apporter une réponse structurée à des **demandes de séjours œnotouristiques**. Par ailleurs, les vigneronnes s'impliquent dans l'accueil touristique grâce aux opérations " Caves touristiques ". Des **séminaires** sont aussi organisés dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, permettant l'échange de bonnes pratiques et de réflexions porteuses de développement entre les acteurs locaux (élus, professionnels d'offices de tourisme, institution, sites touristiques, hébergeurs, ~~viticulteurs~~ vigneronnes, cavistes, etc.) et les partenaires européens. Depuis 2017, la **route des vins " Vignoble et patrimoine du Haut-Layon "**, qui traverse les communes de Cléré-sur-Layon, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon et Tigné, bénéficie d'une nouvelle signalétique et d'un nouveau circuit de 66 km mettant en valeur le paysage viticole et le petit patrimoine avec, tout au long du circuit, des partenaires labellisés " Vignobles & Découvertes ".

Le **tourisme de randonnée** a également une place non négligeable dans le Choletais. Ainsi, **79 sentiers de randonnée pédestre** représentant un linéaire de 1 080 km maillent le territoire. Exceptées Mazières-en-Mauges et Toutlemonde, toutes les communes de l'AdC en possèdent au moins un. Les " balades familiales ", ces parcours d'environ 5 km, complètent l'offre et participent directement à la qualité du cadre de vie des habitants. Ces balades et sentiers participent également à la **mise en valeur du petit patrimoine** (croix, fontaines, halles, lavoirs, etc.) **et d'éléments paysagers** (lacs et étangs, forêts, etc.). Il est également possible d'effectuer des randonnées à vélo, grâce à la présence de **nombreux circuits VTT et de sentiers cyclables**. En 2019, ils représentent un linéaire de 335 km. Afin de compléter l'offre de promenades, une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un circuit cyclotouriste reliant la Sèvre Nantaise, l'Hyrôme et la Loire en passant par Cholet et d'autres communes de l'AdC. Il est également envisagé d'aménager l'ancienne voie ferrée **Cholet-Maulévrier en voie verte**, afin d'assurer une connexion avec la voie verte Nueil-les-Aubiers - Bressuire (Deux-Sèvres).

Par ailleurs, les communes de Cholet, Maulévrier, Le May-sur-Èvre, La Plaine, La Séguinière et La Tessoualle sont labellisées **Villes et Villages Fleuris (VVF)**. En 2019, la Ville de Cholet, qui détient 4 fleurs depuis 2005, a obtenu la fleur d'or, qui récompense ses efforts en faveur de l'environnement et du cadre de vie (économies d'eau et de traitement, ruches, gestion différenciée, etc.).

I.4. La présence d'un tourisme culturel et artistique

Terre d'Histoire, le Choletais a déployé un certain nombre d'**initiatives** afin de commémorer un passé parfois douloureux. Le territoire a su mettre en exergue ce passé qui a tant marqué les esprits, tant en ce qui concerne l'insurrection vendéenne que l'une de ses activités phares : le textile. Les **musées** de Cholet, lieux " vivants " avec des expositions de qualité, sont notamment des témoins de ce patrimoine autant culturel que touristique.

I.4.1. La mise en valeur de l'histoire locale

Inauguré en 1993, le **Musée d'art et d'histoire de Cholet** se compose d'une galerie d'art (avec des références choletaises en art abstrait) et d'un espace muséographique relatant l'histoire régionale des Mauges et de la Vendée. Propriété de la Ville de Cholet, il est issu de la fusion du musée d'histoire (créé en 1977) et du musée d'art (créé en 1979). Son fonds contemporain et notamment sa collection d'œuvres relevant de l'abstraction géométrique bénéficie d'un rayonnement (porté en particulier par le Choletais François Morellet) dépassant largement le cadre régional. Il a été fréquenté par **16 000 visiteurs en 2018**.

À **Yzernay**, en plein cœur de la forêt privée de Vezins, le **Cimetière des Martyrs** perpétue le souvenir d'un massacre ayant eu lieu en mars 1794, pendant les guerres de Vendée. Une croix de bois est d'abord élevée en 1821, suivie d'une petite chapelle. En 1863, le comte de Colbert-Maulévrier y ajoute un second édifice de style néogothique, en hommage aux 1 200 victimes.

I.4.2. La valorisation touristique du savoir-faire industriel

Vecteur de développement économique, la **spécificité industrielle** du Choletais est également utilisée par le territoire à des fins touristiques.

Inauguré en 1995 et labellisé " Musée de France " depuis 2002, le **Musée du textile et de la mode de Cholet** (auparavant appelé Musée du textile) retrace l'histoire de l'industrie textile et de ses techniques. Propriété de la Ville de Cholet, il est aménagé dans une ancienne blanchisserie et a été fréquenté par près de **14 000 visiteurs en 2018**.

Bien que situé en dehors de l'AdC (à Saint-André-de-la-Marche), de par sa proximité et ses richesses, le **Musée des métiers de la chaussure** participe également à la mise en valeur du savoir-faire technique local. Inauguré en **1995**, il explique la fabrication des chaussures, tant du point de vue artisanal (métiers de cordonniers et de sabotiers) qu'industriel. Il a été fréquenté par près de **4 000 visiteurs en 2018**.

I.5. Une spécificité locale : le tourisme mode et shopping

La zone de la Ménardière à **La Séguinière** accueille depuis une vingtaine d'années des **magasins d'usine**, participant ainsi à la renommée du territoire en matière de mode et de textile :

- Né au **milieu des années 1980**, le **Circuit des Marques** est constitué de **25 magasins** d'usine et de négoce représentant **plus de 150 marques** : vêtements homme, femme, enfant, jeannerie, sport, chaussures, maroquinerie, linge de maison, etc. D'abord adossés aux usines locales de textile ou d'articles chaussants, les magasins d'usine ont fini par les remplacer.
- Créé en **2005** puis agrandi en 2011, **Marques Avenue** se compose d'une **quarantaine de boutiques** représentant **une centaine de marques** : chaussures, sport, sportswear, équipement de la maison, décoration, etc. Ces magasins de déstockage s'inspirent des usines textiles de la région. Outre ces boutiques de marques, la zone comprend un parking de 500 places, un espace restauration, des zones de repos (jardins), un espace de jeux pour enfants et un coin nursery. Notons que la **zone de chalandise** de Marques Avenue s'étend jusqu'à **Lorient** au nord-ouest, **Le Mans** au nord-est, **La Rochelle** au sud-ouest et **Poitiers** au sud-est.

I.6. Le développement d'un tourisme d'affaires

Congrès, conventions, salons, etc, le **tourisme d'affaires est devenu un marché économique à fort potentiel**. Véritable manne dans un contexte concurrentiel, il conduit les acteurs de la place à multiplier les prestations et infrastructures dédiées aux entreprises.

À Cholet, malgré l'absence de centre de congrès, les professionnels peuvent compter sur des équipements modernes, comme le **Parc des expositions de La Meilleraie** ou encore le complexe **l'Autre Usine**, ouvert en avril 2016. Cet établissement développe une offre de **séminaires** à destination des professionnels, qui peuvent s'y réunir en configuration plénière ou ateliers, dans des locaux adaptés. La présence d'un **aérodrome** dédié notamment à l'aviation d'affaires, d'**établissements hôteliers de toutes catégories, dont du haut de gamme** (Hôtel Mercure, Château Colbert), ou d'**équipements culturels et sportifs de qualité** (Théâtres Interlude et Saint-Louis, Complexe GlisséO, etc.) est également de nature à accroître la visibilité du Choletais. Ces visiteurs arrivant sur le territoire pour raisons professionnelles sont par ailleurs des visiteurs potentiels qui peuvent revenir dans un contexte touristique.

L'Office de Tourisme du Choletais intervient en qualité de relais local pour l'organisation de séminaires, congrès, etc. incluant des services annexes dont la restauration, l'hébergement et le programme d'accompagnement (visites et autres activités).

I.7. Un territoire reconnu pour son rayonnement sportif, " un art de vivre "

Dans l'AdC, **le sport** est progressivement devenu un **élément structurant du développement territorial**.

Le Choletais possède d'ailleurs **6 clubs de haut niveau** :

- **Cholet Basket (CB)**, club professionnel de basket-ball fondé en 1975 et situé à Cholet. Évoluant en Jeep Élite (plus haut échelon du Championnat de France) depuis 1988, l'équipe fanion a été sacrée championne de France en 2010 ;
- **La Stella Sports La Romagne**, club omnisports fondé en 1968 et basé à la Romagne. Sa section tennis de table évolue en Pro A depuis 2005 et gravit progressivement les échelons, remportant la Coupe d'Europe en 2017 et le Championnat de France en 2018 ;
- **Le Badminton Associatif Choletais (BACH)**, club semi-professionnel de badminton fondé en 1987 et situé à Cholet.. Depuis la saison 2019-2020, l'équipe fanion évolue en Top 12 (1^e division nationale), après avoir franchi 4 divisions en 10 ans ;
- **Le Hockey Club Choletais (HCC)**, club professionnel de hockey sur glace fondé en 1977 et basé à Cholet. Évoluant en Division 1 (2^e niveau national) depuis 2014, les Dogs de Cholet font désormais partie des 28 meilleurs clubs français ;
- **Le Stade Olympique Choletais (SOC)**, club semi-professionnel de football fondé en 1913 et situé à Cholet. À l'issue de la saison 2016-2017, l'équipe fanion retrouve la 3^e division nationale, qu'elle avait quittée en 1989. Grâce à une politique sportive ambitieuse, le club a franchi 3 divisions en l'espace de 8 ans (dont 2 entre 2015 et 2017).
- **L'Union Cycliste Cholet 49 (UCC 49)**, club amateur fondé en 2004 et basé à Cholet. Depuis 2006, l'équipe fanion évolue en Division Nationale 2 (3^e division nationale).

Par ailleurs, **la Ville de Cholet** organise chaque année de **nombreuses manifestations sportives**, parmi lesquelles :

- le Cholet Mondial Basketball, fréquenté par plus de 7 000 spectateurs ;
- le Tour de Cholet, qui attire environ 7 000 piétons, joggers, cyclistes, patineurs ou skateurs désireux de faire le tour de la rocade de Cholet ;
- le National à Pétanque, qui attire plus de 6 000 personnes dont 4 000 compétiteurs ;
- la Fête du Mini-Basket, qui attire plus de 1 000 enfants ;
- la Tennis Europe Winter Cup by Head, compétition par équipe pour les catégories filles et garçons de 14 et 16 ans ;
- la course cycliste Cholet - Pays de la Loire ;
- la Randonnée du Mouchoir, qui propose des circuits pédestres, VTT et cyclo et attire plus de 300 personnes.

Le 2 juillet 2018, Cholet a accueilli pour la 4^e fois une étape du Tour de France, après 1936, 1998 et 2008. Le contre-la-montre de 35 km est également passé par La Séguinière, La Romagne, Saint-Léger-sous-Cholet et Saint-André-de-la-Marche.

Signe de sa vitalité sportive, **Cholet** est la seule ville française à avoir remporté trois fois le Challenge L'Équipe de la **Ville la plus sportive de France** dans la catégorie des communes de plus de 20 000 habitants (1972, 2007 et 2014).

Pour ce qui est des autres manifestations sportives d'envergure sur l'AdC, on peut évoquer le tournoi de football **Carisport** qui se déroule chaque année sur 4 communes (Bégréolles-en-Mauges, Le May-sur-Èvre, Saint-Léger-sous-Cholet et La Jubaudière) dont 3 de l'AdC. Cette compétition au profit du handisport réunit 12 équipes de joueurs issues des centres de formation des meilleurs clubs français et attire **plus de 10 000 spectateurs**.

I.8. L'événementiel comme vecteur d'attractivité

Essentiellement concentrés à Cholet, les différents **équipements culturels** du Choletais, que ce soit les salles de concert, de théâtre ou de cinéma proposent des **spectacles variés**.

Le Choletais offre par ailleurs des **manifestations culturelles de qualité**, lesquelles attirent des visiteurs extérieurs au territoire. On peut notamment citer :

- **le Carnaval de Cholet**. S'étalant sur 9 jours, la manifestation attire en avril de chaque année près de 100 000 personnes. Groupes folkloriques, danseurs, formations musicales nationales et internationales animent et rythment les parades. Entre la parade de jour, qui lève le rideau sur le travail des carnavaliers, et le défilé de nuit, qui clôture le Carnaval en lumière, de nombreux rendez-vous festifs sont programmés. Feu d'artifice, animations musicales, carnaval des enfants, carnaval de l'âge d'or, course cycliste, fête foraine, etc. sont les différents temps forts qui ponctuent la semaine. Créé en 1906, le Carnaval de Cholet a fêté sa 100^e édition en 2017.
- **les Z'allumés**. Créé par la Ville de Cholet en 2004, ce festival dédié à la jeunesse représente en termes de fréquentation la 2^e manifestation du Choletais, attirant chaque année plus de 20 000 visiteurs. Il propose des animations gratuites pendant 3 jours.
- **le Festival des Arlequins**. Créée en 1987 à l'initiative de la Ville de Cholet, cette manifestation, dont le rayonnement s'affirme d'éditions en éditions, a lieu sur 5 jours chaque année en avril ou en mai au Théâtre Saint-Louis et au Jardin de Verre. Une quinzaine de troupes amateurs concourent à l'Arlequin d'or, d'argent et de bronze. Le concours s'adresse aux formations d'artistes-amateurs qui pratiquent le théâtre de façon permanente et à titre de loisirs. C'est l'un des plus célèbres festivals de théâtre amateur en France.
- **la Folle Journée**. Créé par la Ville de Nantes en 1995, ce festival de musique classique, qui a lieu sur une quinzaine de jours chaque année fin janvier, s'est étendu depuis 2003 à 11 autres villes des Pays de la Loire, dont Cholet. En 2019, pour sa 25^e édition, la Folle Journée a exploré le thème du voyage et près de 57 000 billets ont été vendus (dont 9 000 à Cholet). Cette manifestation est devenue l'un des plus grands événements de musique classique en Europe.

II. Une offre d'hébergement touristique diversifiée, mais essentiellement concentrée à Cholet, ainsi que dans les communes de l'est

En 2017, la capacité d'accueil touristique de l'AdC s'élève à **8 279 lits** :

- **l'hébergement touristique marchand** (chambres d'hôtes, gîtes et meublés de tourisme, hébergements de plein air et hôtels) représente **47 %** de cette capacité ;
- **l'hébergement touristique non marchand** (résidences secondaires) en représente **53 %**.

En 2018, selon l'Office de Tourisme du Choletais, le **taux d'occupation** s'est élevé à **64,7 %** sur un panel de 10 établissements hôteliers représentant 63 % de l'offre.

II.1. Une faible part de résidences secondaires

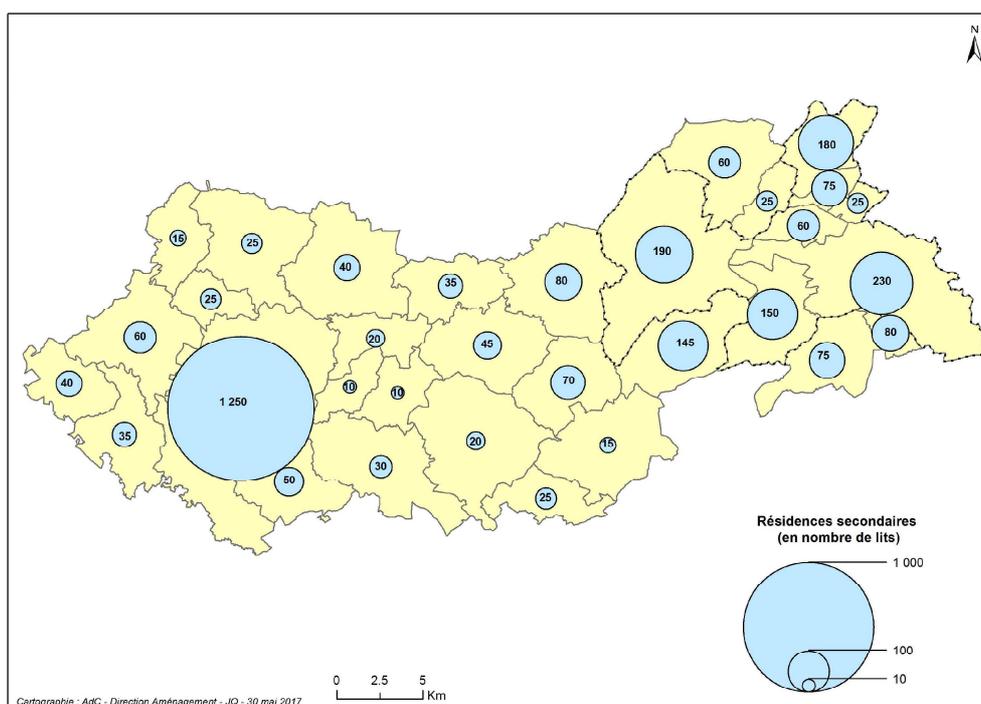
En 2017, l'AdC dispose d'un parc de **878 résidences secondaires** permettant l'accueil de **4 390 personnes** (on considère qu'une résidence secondaire équivaut à l'accueil de 5 personnes).

Les résidences secondaires représentent **1,7 % du parc de logements de l'AdC**. Cette proportion est plus faible qu'à l'échelle départementale (3 %), mais surtout régionale (10,7 %).

En valeur absolue, c'est **Cholet** qui concentre le plus de résidences secondaires (**407**, soit 46,3 % de l'ensemble), même si cela ne représente qu'à peine 2 % de son parc de logements. Suivent ensuite 5 communes ou communes déléguées de l'est du territoire : Nueil-sur-Layon (62), Tigné (39) Vihiers (37), Les Cerqueux-sous-Passavant (28) et Saint-Paul-du-Bois (26). Le reste des communes de l'AdC en comptent moins de 20.

En valeur relative, ce sont dans les **communes ou communes déléguées de l'est de l'AdC que la part de résidences secondaires dans l'ensemble des logements est la plus forte** : Passavant-sur-Layon (21,8 %), Les Cerqueux-sous-Passavant (10,6 %), La Fosse-de-Tigné (10,1 %), Tigné (10,1 %), Saint-Paul-du-Bois (8,5 %), Cléré-sur-Layon (8,2 %) et Nueil-sur-Layon (8,9 %). Dans les autres communes du territoire, leur part oscille entre 0,5 % (Saint-Léger-sous-Cholet) et 3,9 % (Cernusson).

L'offre touristique non marchande par commune de l'AdC en 2017



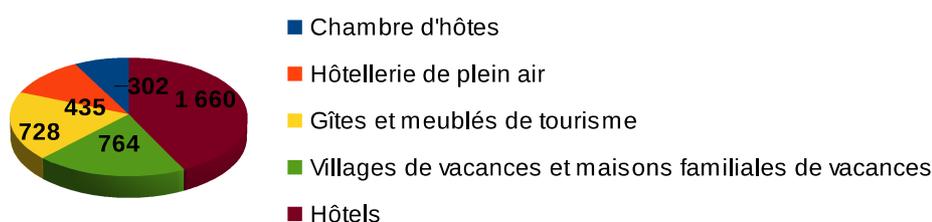
Source : Anjou Tourisme, 2017

II.2. L'hôtellerie classique et de plein air, premier mode d'hébergement touristique marchand du Choletais

En plus de son offre touristique non marchande, l'AdC dispose d'un parc d'hébergements marchands de **3 889 lits**, lequel comprend :

- **1 660 lits** en **hôtels**, soit 43 % du total ;
- **764 lits** en **villages de vacances et maisons familiales de vacances**, soit 19 % du total ;
- **728 lits** en **gîtes et meublés de tourisme**, soit 19 % du total ;
- **435 lits** en **hôtellerie de plein air** (tentes, caravanes, maisons mobiles et habitats légers de loisirs de type roulottes ou tipis), soit 11 % du total ;
- **302 lits** en **chambres d'hôtes**, soit 8 % du total.

L'offre touristique marchande de l'AdC en 2017 (en nombre de lits)



Source : Anjou Tourisme, 2017

C'est logiquement **Cholet qui dispose de la plus importante offre touristique marchande** de l'AdC, avec **2 721 lits** (soit 70 % de l'ensemble). La ville centre du territoire en compte ainsi 1 550 en hôtels, 606 en villages de vacances et maisons familiales de vacances, 81 en hôtellerie de plein air, 356 en gîtes et meublés de tourisme, ainsi que 128 en chambres d'hôtes.

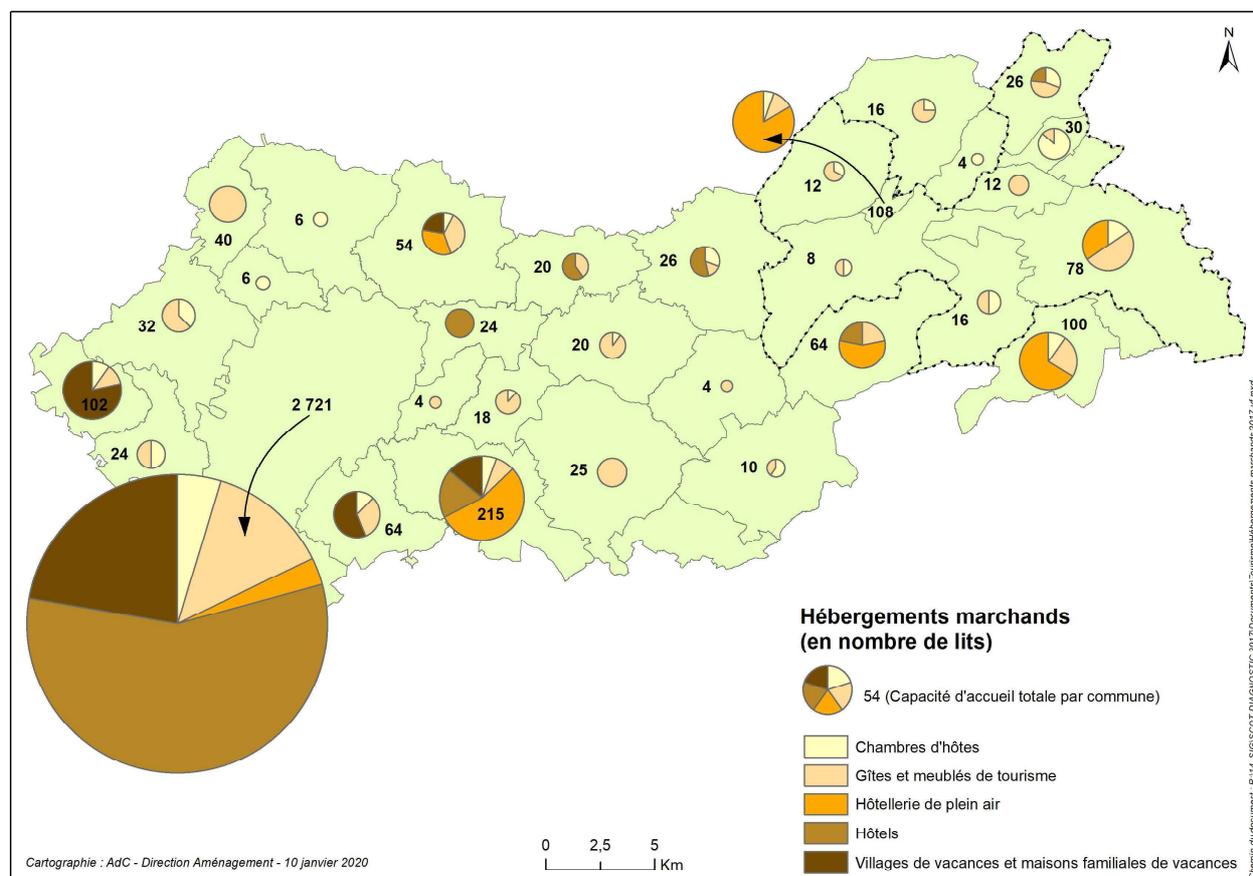
Ce sont ensuite **les communes centres des 2 anciennes Communautés de Communes** ayant rejoint l'ex CAC **qui comptent le plus de lits marchands** :

- **la commune déléguée de Vihiers** en recense **108** (90 en hôtellerie de plein air, 12 en gîtes et meublés de tourisme, ainsi que 6 en chambres d'hôtes) ;
- **Maulévrier** en dénombre **215** (117 en hôtellerie de plein air, 40 en hôtels, 30 en villages de vacances et maisons familiales de vacances 12 en chambres d'hôtes et 16 en gîtes et meublés de tourisme).

En outre, 6 communes ou communes déléguées de l'AdC disposent d'entre 50 et 105 lits marchands : **La Romagne** (102), **Cléré-sur-Layon** (100), **Nueil-sur-Layon** (78), **La Tessoualle** (64), **Saint-Paul-du-Bois** (64) et **Trémentines** (54). Trois d'entre elles sont situées à l'est du territoire.

Les 25 autres communes ou communes déléguées de l'AdC comptent moins de 40 lits marchands. Parmi elles, **3 n'en disposent d'aucun** : Les Cerqueux, Passavant-sur-Layon et Tancoigné.

L'offre touristique marchande par commune de l'AdC en 2017



Source : Anjou Tourisme, 2017

Synthèse - Tourisme

Entre promotion du territoire, amélioration du cadre de vie et diversification économique, **le tourisme** – secteur pourvoyeur d'emplois et garant d'une image de marque – apparaît comme un **enjeu essentiel d'aménagement et de développement du territoire**. Le tourisme, c'est de la culture, des loisirs, de la découverte, de l'interface sociale, mais c'est aussi et surtout de l'économie qui vivifie le territoire : **un formidable levier d'actions aux dimensions multiples**. Plus que jamais, la frontière entre tourisme et loisirs est très mince. Depuis quelques années, le tourisme de proximité prend une part significative dans les pratiques et représente une opportunité supplémentaire pour les territoires. Loin d'être un choix par défaut, cette forme de tourisme est en phase avec l'envie de redécouvrir son environnement.

Le Choletais bénéficie d'atouts sur lesquels il faut capitaliser afin de développer l'attractivité en faveur de l'économie locale. Le territoire profite d'une **situation géographique privilégiée** entre les bords de Loire et la côte atlantique, à proximité du Puy du Fou, véritable locomotive locale. Il s'appuie sur **le Parc Oriental de Maulévrier**, reconnu comme le plus grand parc d'inspiration japonaise en Europe. Il dispose également de **richesses naturelles et culturelles** qui lui permettent de développer son **identité touristique** en en faisant une étape attractive. Grâce à son patrimoine naturel de qualité, ainsi qu'à la présence d'activités œnotouristiques et de nombreux itinéraires de randonnée, le territoire attire des visiteurs en quête de **tourisme vert et d'itinérance**. C'est également la valorisation du **savoir-faire technique, industriel et commercial** à travers la création de musées liés à la mode ou de magasins d'usine qui permet au Choletais d'attirer des touristes. Accueillant plusieurs sièges sociaux de grandes entreprises, le territoire cherche également à attirer une **clientèle d'affaires**, notamment désireuse d'effectuer des séminaires dans des locaux modernes et adaptés. Enfin, la présence de **clubs sportifs de haut niveau** et de **manifestations culturelles et sportives** de qualité permet au territoire d'exercer un rayonnement non négligeable sur les territoires environnants.

En matière de capacité d'accueil touristique, le Choletais dispose d'une **offre diversifiée**, essentiellement **concentrée sur Cholet et dans les communes de l'est de l'AdC**. Pour ce qui est des **hébergements non marchands**, le territoire compte assez peu de résidences secondaires en comparaison des moyennes départementales et surtout régionales. En matière d'**hébergements marchands**, le parc est dominé par l'hôtellerie classique et de plein air.

Besoins répertoriés - Tourisme

- Asseoir l'identité du Choletais et poursuivre son développement touristique à travers notamment :
 - la définition d'une stratégie de marketing territorial ;
 - la consolidation et la promotion de la qualité de l'offre touristique.
- Élargir les connexions et les partenariats avec les offres touristiques voisines pour retenir le visiteur en tirant partie de notre situation géographique, notamment par :
 - le raccordement aux sentiers d'itinérance existants ;
 - le développement de l'offre en matière de cyclotourisme.
- Soutenir l'offre culturelle et événementielle contribuant au rayonnement du territoire.

VIII. ÉQUIPEMENTS



Tout comme le dynamisme économique, les caractéristiques des logements ou encore l'accessibilité du territoire, **le niveau d'équipements** représente un **facteur d'attractivité** pour maintenir et accueillir **de nouvelles populations**.

I. Des équipements de santé rayonnant au-delà du Choletais

La démographie des professionnels de santé est une **problématique au croisement de la santé et de l'aménagement du territoire**. Un territoire sans professionnel de santé n'attire ni population, ni entreprises. En Pays de la Loire, l'accès aux soins est fragilisé par la **disparition progressive des professionnels de santé sur certaines parties du territoire régional**, alors qu'il s'agit de faire face au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques.

I.1. Le Contrat Local de Santé, un outil en faveur de la prévention et de la promotion de la santé

Créé par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite Loi HPST), le **Contrat Local de Santé (CLS)** permet d'établir un lien entre le **Projet Régional de Santé (PRS)**, porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les **projets de santé portés par les collectivités territoriales** avec les acteurs de santé des territoires infra-départementaux concernés, les représentants des usagers, ainsi que les représentants des établissements de santé et médico-sociaux.

La phase de **diagnostic des besoins locaux de santé** est essentielle et porte sur les interactions environnement-santé-cohésion sociale, les parcours de santé des patients et usagers, ainsi que l'efficacité de l'offre médicale et paramédicale en établissement médico-social, social et de santé. **Le diagnostic est ensuite partagé entre élus locaux, acteurs de santé et ARS** pour d'une part rechercher les énergies et compétences à mobiliser, les mutualisations de moyens possibles, d'autre part rendre lisible aux élus, acteurs de santé et population les actions de santé, et enfin inscrire les démarches dans la durée.

Un **1^{er} CLS** a ainsi été signé le **21 septembre 2015** entre l'ex CAC (sans Bégrolles-en-Mauges) et **l'ARS Pays de la Loire**. Valable pour 2 ans, celui-ci constituait le volet santé du contrat de ville de l'Agglomération Choletaise 2015-2020 qui concerne 4 quartiers prioritaires sur la commune de Cholet.

Un **2nd CLS** a ensuite été signé le **12 septembre 2019** entre l'AdC et l'ARS Pays de la Loire. Celui-ci est valable pour 5 ans.

Le **CLS de l'Agglomération Choletaise** identifie **3 axes d'amélioration** :

- la prévention et la promotion de la santé ;
- le parcours de santé des personnes vulnérables ;
- l'accès aux soins et l'offre de santé.

I.2. Une offre de soins essentiellement présente à Cholet et Lys-Haut-Layon (Vihiers)

Sur l'AdC, **3 établissements de santé** sont présents : l'Hôpital de Cholet, la Polyclinique du Parc de Cholet et le Centre hospitalier intercommunal Lys Hyrôme de Lys-Haut-Layon (Vihiers).

I.2.1. L'Hôpital de Cholet, un établissement de santé à l'aire d'influence régionale

Établissement public de santé, le Centre Hospitalier de Cholet a ouvert ses portes en **1977**. Situé à 3 km du centre de Cholet, il dispose de **716 lits** et 140 places d'hospitalisation de jour. Il emploie plus de 2 200 personnels médicaux, administratifs, soignants, éducatifs, médico-techniques et techniques.

Cette capacité lui permet d'offrir une **prise en charge complète dans la plupart des disciplines** selon une palette diversifiée : hospitalisation de semaine, de jour et de nuit, consultations pluridisciplinaires, etc. Une nouvelle maternité a par ailleurs ouvert en septembre 2014.

Cette diversification permet à l'Hôpital de Cholet d'exercer un **rayonnement sur un bassin de vie d'environ 250 000 habitants** (agglomération choletaise, Mauges, est Vendée et nord Deux-Sèvres).

En outre, l'établissement a obtenu en 2017 l'autorisation de l'ARS pour réaliser des **consultations par télé-médecine** (à distance) **pour les EHPAD choletais et vendéens**.

L'Hôpital de Cholet détermine sa politique générale au travers de son **projet d'établissement**, lequel doit être compatible avec les objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire.

Comme tout établissement de santé, il conclut avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM) d'une durée de 5 ans. Celui-ci détermine les orientations stratégiques de l'établissement.

1.2.2. La Polyclinique du Parc, un établissement complémentaire à l'Hôpital de Cholet

Établissement privé à but lucratif, la Polyclinique du Parc a été inaugurée en **1974**. Située initialement rue d'Arcole, elle a été déplacée avenue des Sables en 2008, à proximité du Centre hospitalier. Elle dispose de **315 lits** dont 31 en ambulatoire (hospitalisation de moins de 12 heures sans hébergement de nuit). Elle emploie environ 430 personnes.

La Polyclinique du Parc et l'Hôpital de Cholet traitent majoritairement des **mêmes pathologies**. Ils mettent en commun certaines activités comme l'imagerie médicale et le laboratoire d'analyses. Un contrat-relais existe entre les deux établissements pour l'urologie. En outre, des astreintes sont partagées pour l'ophtalmologie, l'ORL (nez, gorge, oreilles), la chirurgie vasculaire, etc.

La patientèle de la Polyclinique du Parc provient à **75 % du bassin de Cholet et du nord Vendée** (Mortagne-sur-Sèvre et Les Herbiers), à 20 % du nord Deux-Sèvres (Bressuire) et à 5 % du sud Loire (Clisson-Vallet).

L'établissement comprend 7 salles de **chirurgie**, 2 salles d'**endoscopie** (coloscopie et fibroscopie) et 2 salles de **soins externes**.

En 2016, des travaux ont eu lieu sur le site d'Arcole (ancien site de la polyclinique actuellement dédié aux soins de suite), où **70 chambres de l'hospitalisation complète ont été refaites**.

1.2.3. L'Hôpital de Lys-Haut-Layon (Vihiers), un établissement de santé mutualisé au rayonnement local

L'Hôpital de Vihiers a été créé sous la forme d'une **maison de retraite en 1959**. Ce n'est qu'en 1996 que l'établissement prend la forme d'un hôpital local.

Le 1^{er} janvier **2003**, l'hôpital local de Vihiers et celui de Chemillé fusionnent pour former le **Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Lys Hyrôme**, dont le siège est à Chemillé.

Le site étant vieillissant, un **projet de démolition/reconstruction est à l'étude**.

L'établissement dispose de **177 lits**, dont 141 sont consacrés aux personnes âgées dépendantes. Les autres lits permettent d'accueillir des patients en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) ou dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale permanente.

Couvrant le **Vihierois** et le **Chemillois**, l'**aire d'influence** du CHI Lys Hyrôme est de fait plus modérée que celle des deux établissements choletais.

I.3. Des professionnels de santé libéraux assez bien répartis sur le territoire

I.3.1. Plus de 300 professionnels de santé

Au 1^{er} janvier 2017, si l'on ne tient compte que des professionnels exerçant dans le secteur libéral, **l'AdC compte 312 professionnels de santé** (source : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé complété par un recensement auprès des communes), parmi lesquels :

- 83 médecins généralistes, soit 26,6 % du total ;
- 61 infirmiers, soit 19,6 % du total ;
- 58 masseurs-kinésithérapeutes, soit 18,6 % du total ;
- 50 dentistes, soit 16 % du total ;
- 24 orthophonistes, soit 7,7 % du total ;
- 19 psychologues, soit 6,1 % du total ;
- 17 podologues, soit 5,4 % du total.

L'AdC compte en outre **33 pharmacies** (dont la moitié à Cholet).

I.3.2. Une répartition faisant ressortir 5 pôles

La **répartition** de ces professionnels de santé est **conforme à celle de la population dans l'AdC** :

- **82,1 %** sur **l'ex CAC** (qui accueille 80,7 % de la population totale) ;
- **9,6 %** sur **l'ex CCVHL** (qui accueille 10,2 % de la population totale) ;
- **8,3 %** sur **l'ex CCB** (qui accueille 9,2 % de la population totale).

Au final, **5 pôles de santé** émergent :

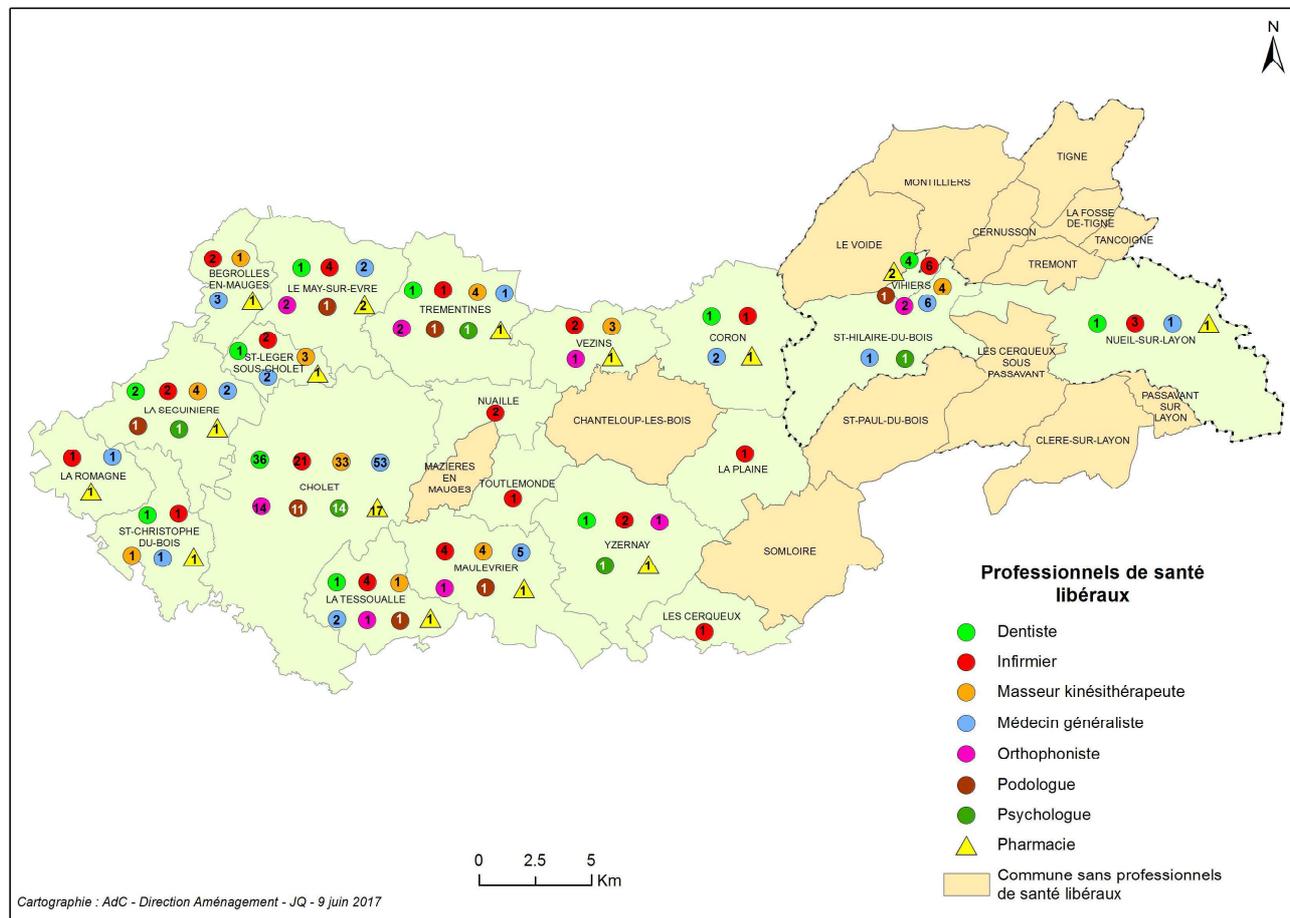
- **un pôle principal : Cholet**, où **182 professionnels de santé** sont présents (58,5 % du total), à savoir 53 médecins généralistes, 36 dentistes, 33 masseurs kinésithérapeutes, 21 infirmiers, 14 orthophonistes, 14 psychologues et 11 podologues, **ainsi que 17 pharmacies**. **L'influence de Cholet va d'ailleurs bien au-delà du territoire de l'AdC**.

- **4 pôles secondaires :**

- **Lys-Haut-Layon (Vihiers)**, où **23 professionnels de santé** sont présents (7,4 % du total), à savoir : 6 médecins généralistes, 6 infirmières, 4 masseurs-kinésithérapeutes, 4 dentistes, 2 orthophonistes et une podologue, ainsi que 2 pharmacies. **L'influence** de la commune déléguée de Vihiers s'exerce plus largement **sur les 13 autres communes ou communes déléguées de l'ex CCVHL**, où il n'y a par ailleurs que Nueil-sur-Layon qui accueille également des praticiens de santé (3 infirmières, un médecin généraliste, une dentiste et une pharmacie) ;
- **Maulévrier**, où **15 professionnels de santé** sont présents (4,8 % du total), à savoir 5 médecins généralistes, 4 masseurs-kinésithérapeutes, 4 infirmières libérales, une orthophoniste et une podologue, ainsi qu'une pharmacie. **L'influence** de Maulévrier s'exerce plus largement **sur les 5 autres communes de l'ex CCB**, même si Yzernay (2 infirmières, un dentiste, une orthophoniste, une psychologue, ainsi qu'une pharmacie), et Coron (2 médecins généralistes, une dentiste et une infirmière, ainsi qu'une pharmacie) accueillent également des praticiens de santé ;
- **La Séguinière**, où **12 professionnels de santé** sont présents (4,1 % du total), à savoir 4 masseurs-kinésithérapeutes, 2 médecins généralistes, 2 dentistes, 2 infirmiers, une psychologue et une podologue, ainsi qu'une pharmacie. **L'influence** de La Séguinière s'exerce plus largement **sur l'ouest de l'AdC** ;
- **Le May-sur-Èvre**, où **10 professionnels de santé** sont présents (3,2 % du total), à savoir 4 infirmiers, 2 médecins généralistes, 2 orthophonistes, un dentiste et une podologue, ainsi que 2 pharmacies. **L'influence** du May-sur-Èvre s'exerce plus largement **sur le nord-ouest de l'AdC**.

À l'inverse, **14 communes ou communes déléguées** (soit 41 % du total) **ne comptent aucun professionnel de santé**. 11 d'entre elles se situent sur l'ex CCVHL, tandis que les 3 autres se situent au centre de l'AdC (Chanteloup-les-Bois, Mazières-en-Mauges et Somloire). Signalons en outre que 3 communes (Les Cerqueux, La Plaine et Toutlemonde) disposent d'un seul praticien (en l'occurrence une infirmière).

Les professionnels de santé libéraux dans les communes de l'AdC en 2017



Source : RPPS et recensement auprès des communes, 2017

1.3.3. Un territoire sous-équipé en médecins généralistes

D'après le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) complété par un recensement auprès des communes, **l'AdC compte 8,07 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants en 2017**, alors que la moyenne départementale est de 9,86, soit légèrement plus que la moyenne nationale (9,42).

À l'échelle de l'AdC, **la situation est très hétérogène**. L'est du territoire est assez bien doté (grâce notamment à la présence d'une Maison de Santé sur la commune de Lys-Haut-Layon), tandis que le centre est globalement sous-équipé et que l'ouest est dans la moyenne (mis à part à La Séguinière et Saint-Christophe-du-Bois, où un déficit de soins apparaît).

Le temps d'accès à un médecin généraliste est variable : il est assez faible à l'ouest, mais plus élevé au centre et à l'est de l'AdC.

En outre, un certain nombre de patients éprouvent des **difficultés pour trouver un médecin traitant** (offre saturée), notamment à Cholet. S'ajoutant parfois à des difficultés financières ou de transport, cela amène certaines personnes à renoncer aux soins.

Par ailleurs, la pyramide des âges indique un **vieillessement du corps médical**. Ainsi à Cholet, quasiment 75 % des médecins généralistes ont entre 50 et 69 ans, alors que seulement 13 % ont moins de 39 ans. Cette tendance est toutefois nationale, donc pas spécifique au Choletais.

I.3.4. Une tendance au regroupement des professionnels de santé

Plusieurs initiatives ont été lancées localement afin de mieux organiser l'offre de soins, à travers la création de **Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)**.

Introduites dans le Code de la santé publique avec la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) du 19 décembre **2007**, ces établissements **regroupent des professionnels de santé de premier recours** d'une même zone géographique autour d'un **projet de santé commun**.

Les MSP ont pour objet :

- d'assurer des **activités de soins sans hébergement** ;
- de participer à des **actions de santé publique** ;
- d'exercer des **actions de prévention et d'éducation** pour la santé.

Ces établissements accueillent des **professions médicales** (médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes) et des **professions para-médicales** (infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, diététiciens, etc.).

En Pays de la Loire, les MSP doivent obligatoirement comprendre **au moins trois médecins généralistes et un infirmier**.

Dans l'AdC au 1^{er} janvier 2019, on recense 2 **MSP** :

- la MSP Jean-Bernard à **Cholet**. Ouverte en **janvier 2015** dans la zone de l'Écuyère, un premier pôle accueille **21 professionnels** (5 médecins, 4 kinésithérapeutes, 4 sages-femmes, 4 infirmières, 2 dentistes, une psychologue et une podologue). En **août 2016**, un second pôle a été inauguré au bout du parking visiteurs de la Polyclinique du Parc, où sont réunis **13 praticiens** (7 médecins, 2 kinésithérapeutes, 2 infirmières, une psychologue et une diététicienne) ;
- la MSP de Lys-Haut-Layon à **Vihiers**. Ouverte en **juin 2016**, elle accueille **19 professionnels** (7 médecins, 4 kinésithérapeutes, 3 infirmières, 2 orthophonistes, une sage-femme, une diététicienne et une orthoptiste), **dont une spécialité auparavant indisponible** (sage-femme). Le regroupement a concerné des nouveaux installés, mais aussi des professionnels qui ont migré depuis les communes voisines.

II. L'action sociale : des équipements généralistes assez bien répartis et des structures spécifiques concentrées à Cholet

II.1. L'accueil de la petite enfance et de l'enfance : une offre diversifiée mais surtout concentrée à l'ouest de l'AdC

Les structures dédiées à l'enfance ont pris une **importance nouvelle**, dans le contexte de la bi-activité croissante des couples, de la hausse du nombre de familles monoparentales et de l'amplification des déplacements domicile-travail.

En 2016, **20 044 habitants de l'AdC avaient moins de 15 ans**. Cela représente 19,4 % de la population totale, soit une proportion inférieure à la moyenne départementale (19,6 %), mais supérieure aux moyennes nationale (18,3 %) et régionale (19,1 %).

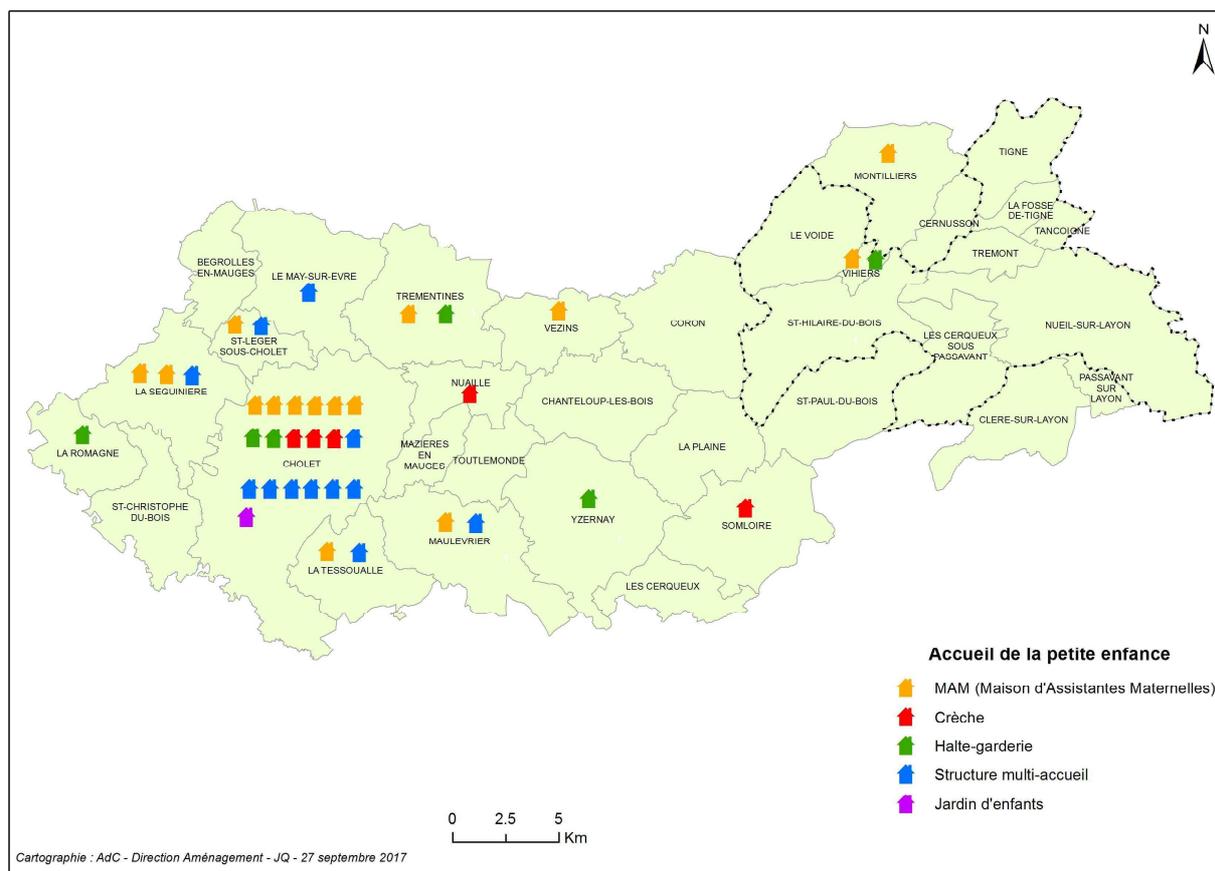
II.1.1. Des structures d'accueil de la petite enfance essentiellement situées à l'ouest de l'AdC

L'AdC comprend différents **modes de garde** de la petite enfance (0 à 6 ans). On recense ainsi au 1^{er} janvier 2017 :

- **825 assistantes maternelles**. Mise à part Passavant-sur-Layon, chaque commune ou commune déléguée en compte au moins une. Celles qui en ont le plus sont Cholet (311, soit 37 % du total), La Séguinière (42), Le May-sur-Èvre (37), Vihiers (36), Saint-Léger-sous-Cholet (33), La Tessoualle (32) et Maulévrier (31). Il existe par ailleurs **15 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)** : 6 à Cholet, 2 à La Séguinière et une à Maulévrier, Montilliers, Saint-Léger-sous-Cholet, La Tessoualle, Trémentines, Vezins et Vihiers ;
- **6 haltes-garderies** (structure d'accueil occasionnel), lesquelles peuvent accueillir **102 enfants**. Elles se situent à Cholet (2), La Romagne, Trémentines, Vihiers et Yzernay (une chacun) ;
- **5 crèches** et **un jardin d'enfants** (structures d'accueil régulier), lesquelles peuvent accueillir **102 enfants**. Celles-ci se répartissent à Cholet (4), Nuaillé et Somloire (une chacun) ;
- **12 structures multi-accueil** (structures d'accueil occasionnel ou régulier), lesquels peuvent accueillir **286 enfants**. Ces centres sont situés à Cholet (7), Maulévrier, Le May-sur-Èvre, Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière et La Tessoualle (un chacun).

Globalement, les **équipements** permettant l'accueil de la petite enfance **sont essentiellement concentrés à l'ouest de l'AdC**, et dans une moindre mesure au centre. Mise à part Saint-Christophe-du-Bois, toutes les communes ou communes déléguées de plus de 2 000 habitants possèdent une halte-garderie, une crèche ou un centre multi-accueil. Pour les autres communes, les parents peuvent faire appel à **des assistantes maternelles** ou bien à la **solidarité familiale** (grands-parents, etc.).

Les équipements d'accueil de la petite enfance dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Département de Maine-et-Loire, 2017

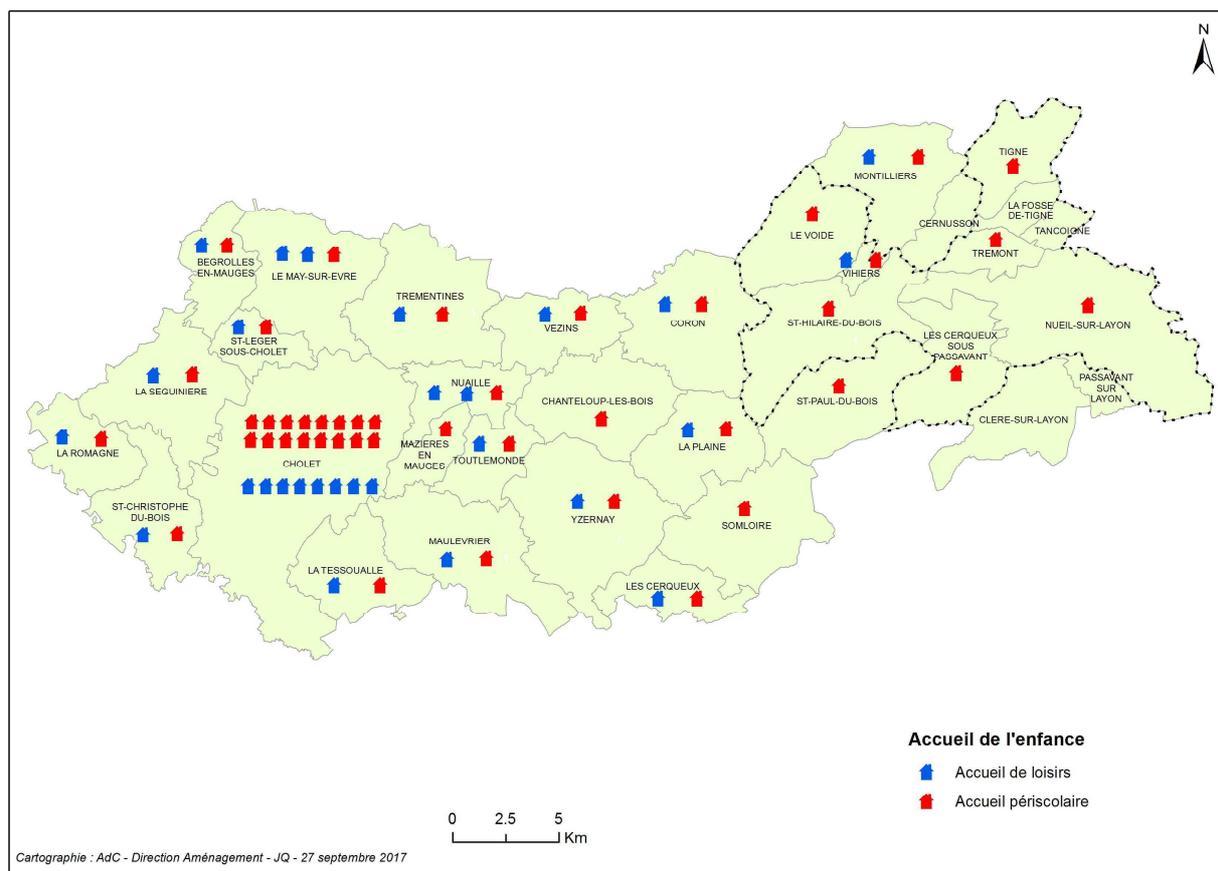
II.1.2. Des structures d'accueil de l'enfance présentes dans quasiment toutes les communes

À partir du moment où les enfants sont scolarisés, **deux solutions supplémentaires** s'offrent aux parents :

- **la garderie-périscolaire**, qui permet d'accueillir les écoliers avant et après l'école. **Au 1^{er} janvier 2017, l'AdC en compte 44**. Les 29 communes ou communes déléguées qui possèdent au moins une école maternelle en comptent une (sauf Cholet qui en compte 16). Inversement, les 5 communes ou communes déléguées qui ne possèdent pas d'école primaire ou alors juste une école élémentaire n'en détiennent pas ;
- **l'accueil de loisirs**, qui permet d'accueillir les enfants et les adolescents sur le temps extrascolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il n'y a pas école (vacances scolaires notamment). **Au 1^{er} janvier 2017, l'AdC en compte 28**. 16 communes ou communes déléguées en possèdent un, Nuaillé et Le May-sur-Èvre en détiennent 2, tandis que Cholet en compte 8. Inversement, 15 communes ou communes déléguées n'en disposent pas : celles-ci sont toutes situées à l'est et au centre du territoire (12 dans l'ex CCVHL, 2 dans l'ex CAC et une dans l'ex CCB).

Au final, les **équipements** permettant l'accueil des enfants scolarisés **sont assez bien répartis sur l'AdC**. 85 % des communes disposent ainsi d'un accueil périscolaire. Les accueils de loisirs sont toutefois moins bien disséminés, notamment à l'est du territoire où seuls Vihiers et Montilliers en possèdent un.

Les équipements d'accueil de l'enfance dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Département de Maine-et-Loire, 2017

II.2. L'accueil des personnes âgées : un taux d'équipement satisfaisant et des structures bien réparties

II.2.1. Le vieillissement de la société : une réalité qui interroge sur la prise en charge de la dépendance

En 2016, **10 028 habitants de l'AdC avaient 75 ans ou plus**. Cela représente 9,7 % de la population totale, soit une proportion équivalente à la moyenne régionale et légèrement supérieure aux moyennes départementale (9,5 %) et nationale (9,3 %).

Cette tranche de population augmente fortement depuis quelques années, avec l'effet "**papy boom**". Entre 2006 et 2016, le nombre d'habitants âgés de 75 ans ou plus a ainsi cru de 26,4 % dans l'AdC (18,4 % en France).

Le vieillissement de la société française soulève dès lors la question de la **prise en charge de cette dépendance** dans un contexte de ressources financières limitées.

Depuis la Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, la modernisation et le développement de la **prise en charge des personnes âgées par un hébergement collectif** (maisons de retraite, établissements pour personnes âgées dépendantes, résidences services ou autonomie) ont été privilégiés par l'État, la sécurité sociale et les collectivités territoriales. Ainsi, en France, le nombre de lits en établissements pour personnes âgées est passé de 443 387 en 2006 à 573 557 en 2014, soit une progression de 29 %. Cette priorité donnée à l'hébergement en établissement a relativement limité l'espace dévolu aux politiques menées en faveur du maintien à domicile.

Au cours de la période récente, la priorité du maintien à domicile a toutefois été affirmée dans tous les plans destinés aux personnes âgées dépendantes (Plan " Vieillesse et solidarité " en 2003, Plan " Solidarité grand âge " en 2006, Plan " Alzheimer 2008-2012 ", Plan " Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019 "). En outre, la Loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées a créé l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a favorisé le développement de services de soins et d'accompagnement à domicile, ainsi que de nouvelles formules intermédiaires (accueil de jour, hébergement temporaire). **L'offre de prestations a ainsi connu une amélioration significative**, tant en quantité qu'en qualité de prise en charge, notamment grâce aux moyens nouveaux apportés après la création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2004. Une nouvelle réforme " Grand âge et autonomie " est prévue pour 2020, suite au rapport Libault paru en mars 2019. Cette loi va prioriser sur la reconnaissance des métiers du Grand âge.

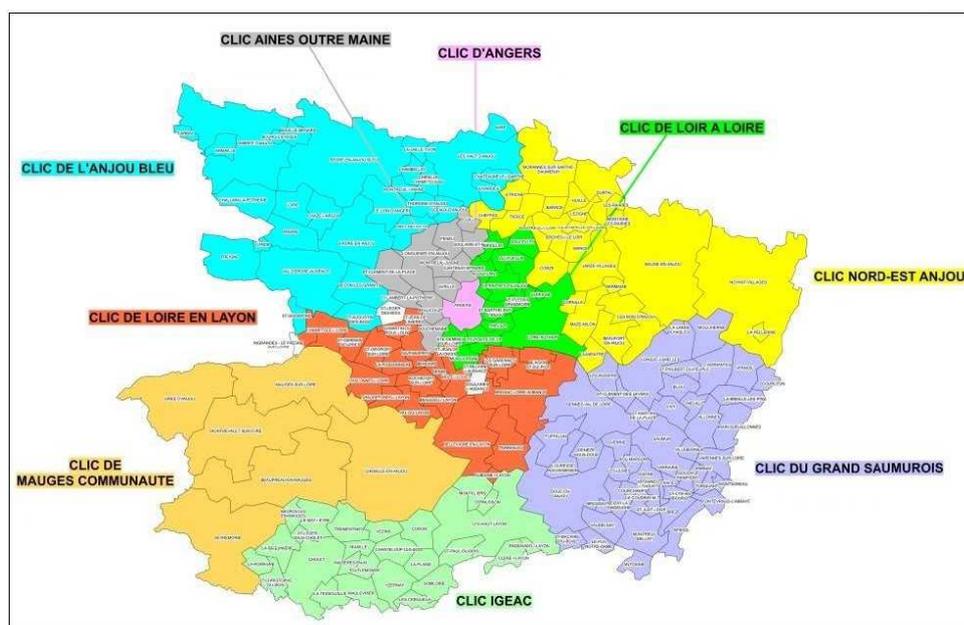
Malgré l'intervention des pouvoirs publics, **l'essentiel de la solidarité exprimée en faveur des personnes âgées dépendantes relève de la sphère familiale**. La génération des 50-65 ans est notamment fortement sollicitée par les parents dépendants, en dépit de l'augmentation du taux d'activité professionnelle des femmes qui sont les principales actrices de cette aide. En volume horaire, l'implication de la famille, dont la mesure précise est très difficile, serait trois fois plus importante que celle des professionnels¹.

II.2.2. Le Centre Local d'Information et de Coordination de l'Agglomération Choletaise, un interlocuteur privilégié pour les personnes âgées

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **la totalité des communes de l'AdC sont rattachées au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Agglomération Choletaise, dit CLIC IGEAC**, lequel est géré par l'Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise.

Nés en 2000, les CLIC sont des **guichets d'accueil, d'information et de coordination** à destination des retraités, des personnes âgées et de leur entourage. Ils ont également un **rôle d'observatoire et de développement d'actions collectives**. Pour ce faire, ils travaillent en réseau avec les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Les CLIC de Maine-et-Loire au 1^{er} janvier 2017



Source : Département de Maine-et-Loire, 2017

¹ Cour des comptes, *Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie*, Juillet 2016

II.2.3. Une vingtaine de structures d'accueil collectives pour personnes âgées

En 2017, l'AdC compte **24 hébergements collectifs pour personnes âgées** :

- **16 EHPAD**, pour un total de **1 187 lits** ;
- **6 résidences autonomie** (groupes de logements gérés par des structures publiques ou à but non lucratif destinés aux personnes âgées autonomes et assortis de services collectifs) pour un total de **328 lits** ;
- **2 résidences services** (groupes de logements gérés par des structures privées commerciales ou associatives destinés aux personnes âgées autonomes et assortis de services collectifs) pour un total de **187 lits**.

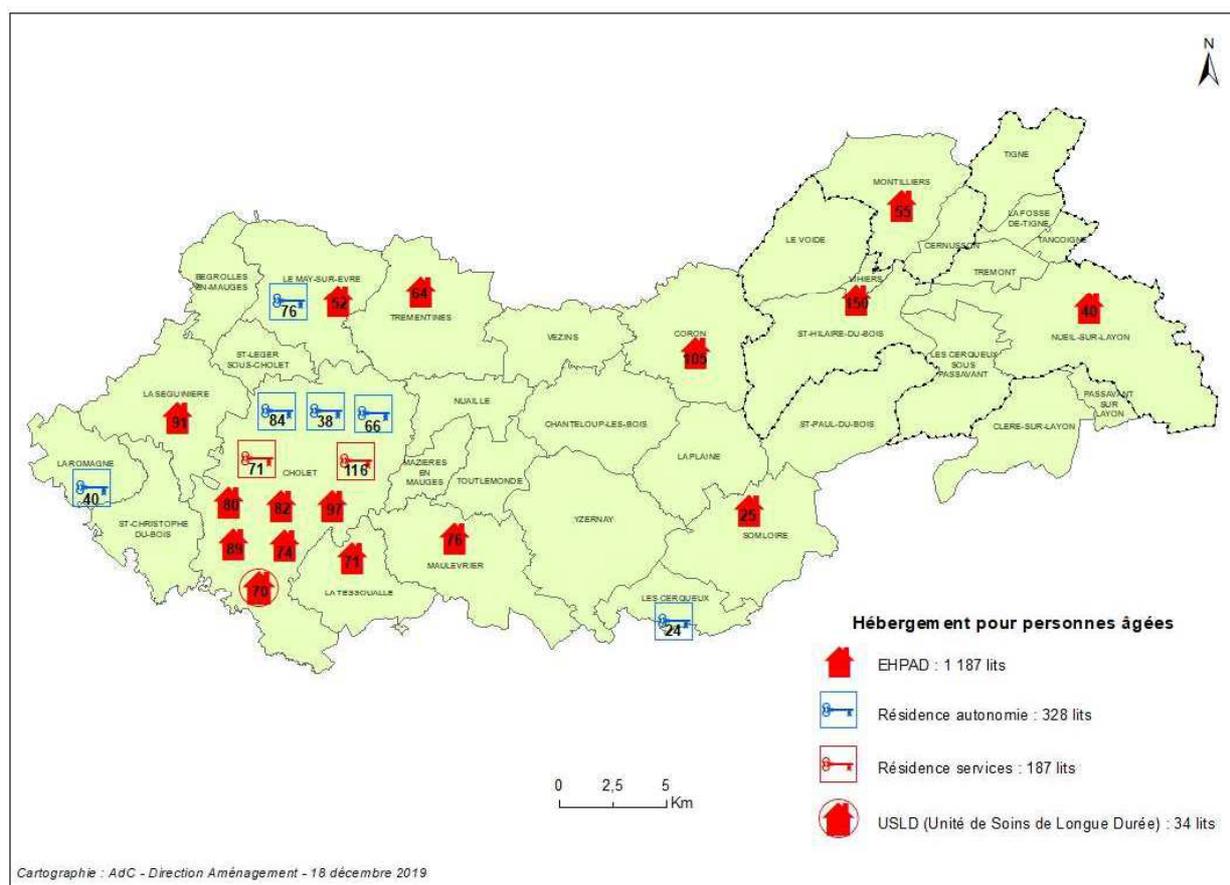
L'AdC possède également **une Unité de Soins de Longue Durée** (structure rattachée à un établissement hospitalier et dédiée aux personnes âgées de plus de 60 ans très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante), laquelle est située à Cholet et dispose d'une capacité d'accueil de **34 lits**. L'hôpital local de Vihiers en possédait également une (dotée de 16 lits), mais celle-ci a été transférée sur le site de Chemillé au 1^{er} janvier 2017.

Les structures d'accueil pour personnes âgées sont réparties dans 13 communes ou communes déléguées. En toute logique, ce sont essentiellement les plus peuplées de l'AdC qui en sont pourvues : Cholet, La Séguinière, Le May-sur-Èvre, Maulévrier, La Tessoualle, Trémentines, Vihiers. Toutefois, certaines communes où la population est moins importante en comptent également : La Romagne, Coron, Nueil-sur-Layon, Montilliers, Somloire et Les Cerqueux. Inversement, Saint-Léger-sous-Cholet et Saint-Christophe-du-Bois, peuplées chacune de plus de 2 500 habitants, n'en possèdent pas. Avec respectivement 10 et 2 hébergements, Cholet et Le May-sur-Èvre sont les deux seules communes de l'AdC qui sont pourvues de plus d'un hébergement collectif pour personnes âgées.

Depuis 2010, 2 établissements pour personnes âgées ont été construits à Cholet : la résidence services Montana en janvier 2012 (116 lits) et l'EHPAD du Val de Moine en février 2016 (74 lits). Par ailleurs, les EHPAD Vallée Gelusseau à Coron et Tharreau à Cholet ont été reconstruits en 2015 et 2017.

À Cholet, il est prévu **le regroupement des résidences autonomie Le Bosquet et Paul-Bouyx** (fermé fin 2016) dans une seule structure sur le site du Bosquet **d'ici début 2022** et de porter la capacité d'accueil à 81 lits (contre 38 aujourd'hui). Toujours à Cholet, il est aussi envisagé **l'extension de la résidence services Montana d'ici 2021**, qui permettra d'ajouter une vingtaine de logements aux 116 existants.

Les équipements d'accueil gérontologique dans les communes de l'AdC en 2017



Sources : ARS Pays de la Loire et AdC, 2017

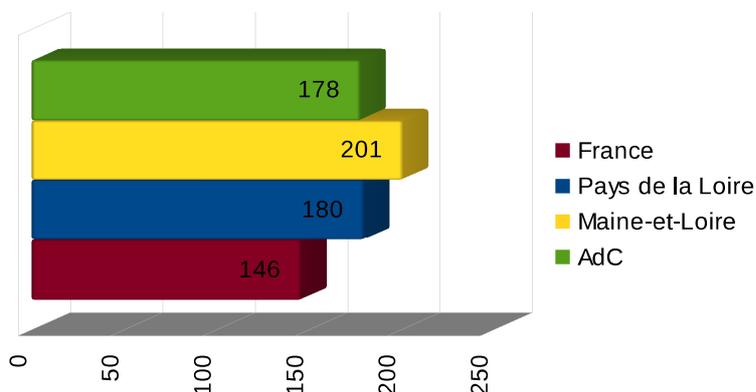
Des **équipements** pour personnes âgées **situés à proximité de l'AdC** (rayon de 20 km) peuvent également attirer une patientèle issue du territoire. C'est notamment le cas :

- des EHPAD de Beaupréau, Jallais, Le Longeron, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Macaire-en-Mauges, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Tiffauges, Torfou, La Verrie et Villedieu-la-Blouère, ainsi que des résidences autonomie de Beaupréau et Saint-Macaire-en-Mauges (1 050 lits), pour les personnes âgées résidant dans **l'ouest** de l'AdC ;
- des EHPAD de Chemillé, Mauléon, Nueil-les-Aubiers, Saint-Georges-des-Gardes et La Salle-de-Vihiers (675 lits), pour les personnes âgées résidant dans **le centre** de l'AdC ;
- des EHPAD d'Argenton-les-Vallées, Doué-la-Fontaine, Martigné-Briand et Valanjou (540 lits), pour les personnes âgées résidant dans **l'est** de l'AdC.

II.2.4. Une capacité d'accueil satisfaisante

En 2017, les différents établissements de l'AdC proposent **1 736 places d'hébergement collectif pour les personnes âgées**, soit 178 pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus. Ce ratio est inférieur aux moyennes départementale (201 en 2017) et régionale (180 en 2017), mais **supérieur à la moyennes nationale** (146 en 2017). Sachant que le Maine-et-Loire est le 3^e département le mieux équipé de France et que les Pays de la Loire arrivent en tête des régions françaises, **le taux d'équipement de l'AdC est donc satisfaisant**, bien qu'il reste en deçà des besoins réels du territoire (listes d'attente d'entrée en EHPAD d'environ deux ans). Il est un peu plus élevé au centre et à l'est que dans la partie ouest du territoire, où la part de personnes de plus de 75 ans est légèrement plus faible. Notons tout de même un **léger déficit à Cholet**, qui s'est toutefois réduit depuis la mise en service de la résidence Montana et de l'EHPAD du Val de Moine

Nombre de places d'hébergement collectif pour personnes âgées pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus en 2017



Sources : INSEE, ARS Pays de la Loire et AdC, 2017

Si l'on additionne les places d'hébergement pour les personnes âgées proposées par les établissements de l'AdC et par ceux situés dans un rayon de 20 km, **le " Bassin choletais " dispose d'une capacité d'accueil de plus de 4 000 lits.**

II.2.5. Des initiatives pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Alternative à l'hospitalisation traditionnelle, **le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie est un enjeu prégnant pour le Choletais.** L'accueil en hébergement collectif est en effet parfois psychologiquement difficile à vivre et génère des coûts financiers importants pour les personnes âgées et leurs familles.

Certaines communes ou communes déléguées de l'AdC ont alors construit des **logements " Vivre son âge "**. Destinés aux personnes âgées autonomes, les villages " Vivre son âge " sont généralement situés au cœur d'un centre-bourg rural ou à proximité des commerces. Ils sont **composés de 3 à 12 petites maisons**, du T2 au T3, sur des parcelles de taille réduite (environ 200 m²). Le nombre limité de logements et **leur intégration avec le centre-bourg évite l'isolement** mais également l'entre-soi. Expérimentés par Maine-et-Loire Habitat dans les années 90 à l'échelle de l'ex Communauté de Communes du Lion d'Angers, les logements " Vivre son âge " se déploient peu à peu sur l'ensemble des territoires ruraux du département. En 2018, **l'AdC en compte sur 11 communes ou communes déléguées** : Chanteloup-les-Bois, Coron, La Fosse-de-Tigné, Le May-sur-Èvre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nueil-sur-Layon, La Plaine, Somloire, Yzernay et Vihiers.

En outre, le Choletais comprend de **nombreuses structures permettant aux personnes âgées dépendantes de rester à leur domicile**, parmi lesquelles :

- **le CIAS du Choletais.** Celui-ci assure des aides et des soins, mais aussi du portage de repas ;
- **une offre en hébergement temporaire et en accueil de jour répartie sur l'AdC, plateforme d'accompagnement et de répit.** Ces structures permettent des prises en charge séquentielles en soutien des aidants et des aidés vivant à leur domicile ;
- **9 ADMR.** Leurs salariés réalisent des tâches ménagères et administratives ;
- **5 Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD).** Basés à Cholet (2), Maulévrier (1), Montilliers (1) et La Tessoualle (1), ces établissements emploient des professionnels chargés de prodiguer des soins aux personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes adultes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes de certaines pathologies chroniques. En outre, 2 SSIAD ont des sièges en dehors de l'AdC, mais interviennent sur le territoire ;
- **2 Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA) en complément des SSIAD.** Celles-ci accompagnent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles associés à leur domicile.

Le nombre de **prestataires en matière de maintien à domicile** dans l'AdC a d'ailleurs **fortement augmenté lors des dernières années**, notamment en raison de la Loi Borloo de 2005 qui a ouvert le

secteur à l'initiative privée à but lucratif.

Les ADMR dans les communes de l'AdC en 2017

ADMR	Communes concernées
ADMR Bois d'Anjou	Coron, La Plaine, Saint-Paul-du-Bois et Somloire
ADMR Èvre et Mauges	Bégrolles-en-Mauges, <i>La Jubaudière</i> et Le May-sur-Èvre
ADMR Haut Layon	Cléré-sur-Layon, <i>Concourson-sur-Layon</i> , La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Tancoigné, Trémont et <i>Les Verchers-sur-Layon</i>
ADMR Layon Martigné	<i>Aubigné-sur-Layon</i> , <i>Brigné</i> , <i>Chavagnes</i> , <i>Faveraye-Mâchelles</i> , <i>Martigné-Briand</i> , <i>Notre-Dame-d'Allençon</i> , <i>Saint-Georges-sur-Layon</i> et Tigné
ADMR Les Trois Chênes	La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet et La Séguinière
ADMR L'Orée du Bois	Chanteloup-les-Bois, Nuaillé, Trémentines et Vezins
ADMR Maucernay	Les Cerqueux, Maulévrier et Yzernay
ADMR Val du Trézou	Cholet, Mazières-en-Mauges, La Tessoualle et Toutlemonde
ADMR Vihiersois	Cernusson, Les Cerqueux-sous-Passavant, Montilliers, Saint-Hilaire-du-Bois, <i>La Salle-de-Vihiers</i> , Vihiers et Le Voide

Source : <http://www.federation.admr.org>, 2017

II.3. La prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap : une situation contrastée

II.3.1. La prise en charge des enfants et adolescents handicapés : un taux d'équipement correct

En matière de prise en charge des enfants et d'adolescents handicapés, l'AdC bénéficie d'un " **taux d'équipement tout à fait correct** " (source : 1^{er} CLS de l'Agglomération Choletaise).

Le territoire dispose ainsi de **8 structures pour enfants et adolescents en situation de handicap**, toutes situées à Cholet :

- **3 établissements :**
 - **2 Instituts Médico-Éducatifs (IME) :** Bordage Fontaine (90 places en semi-internat) et La Rivière (67 places dont 15 places d'internat et 52 places de semi-internat). Ce type d'établissement a pour mission d'accueillir des **enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle**, quel que soit le degré de celle-ci. Leur objectif est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation ;
 - **1 Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) :** La Tremblaie (48 places en semi-internat). Ce type d'établissement a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement** perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques ;
- **5 services :**
 - **1 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :** l'antenne de Cholet de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Adulte (ASEA) de Maine-et-Loire. Ce type d'établissement a pour mission de **dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux**. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés

dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap ;

- **1 Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)** : l'antenne de Cholet de l'ASEA de Maine-et-Loire. Ce service médico-social assure des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 3 à 20 ans. Les CMPP sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente ;
- **3 Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** : Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI), Association des Paralysés de France (APF) et Association d'Aide Psychopédagogique aux Scolaire en Difficulté (APSCD) La Tremblaine. Ils apportent aux familles **conseils et accompagnement**, mais aussi **favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie**, grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances, etc.), mais aussi dans les locaux du SESSAD. À noter que chaque SESSAD est spécialisé par type de handicap. **Plusieurs établissements scolaires du Choletais bénéficient d'ailleurs de dispositifs adaptés comme les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** : c'est le cas des écoles Les Richardières, Saint-Exupéry, Saint-Louis Le Breloquet et Turpault à Cholet, Jean Moulin au May-sur-Èvre, des collèges Jeanne d'Arc, République et Trémolières à Cholet, ainsi que du lycée Fernand Renaudeau à Cholet.

Signalons également l'ouverture, **en septembre 2019**, d'une Unité d'Enseignement Maternel Autiste (**UEMA**) à l'école des Turbaudières à Cholet, qui accueille des enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles avérés du **spectre autistique** et dont l'intégration à l'école ordinaire ne paraît pas possible.

II.3.2. L'accompagnement des adultes handicapés : un faible taux d'équipement

Concernant l'accompagnement des adultes handicapés, l'AdC est marquée par un "**taux d'équipement très faible**" (source : CLS de l'Agglomération Choletaise).

Le territoire dispose ainsi de **18 structures pour adultes handicapés**, lesquelles sont situées à Cholet et à Nueil-sur-Layon :

- **1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** : La Longue Chauvière (23 places) à Cholet. Ce type d'établissement a pour mission d'accueillir des **personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés**. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins. L'entrée en FAM est soumise à une orientation relevant de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du Département de Maine-et-Loire ;
- **4 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** : Arc en Ciel (153 places), APF Le Cormier (58 places) et Les Dauphins (48 places) à Cholet, La Rebellerie (30 places) à Nueil-sur-Layon. Ayant pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés, **ces établissements médico-sociaux accueillent des personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée**, ou d'exercer une activité professionnelle indépendante. Le travail proposé en ESAT est adapté selon les handicaps des personnes, souvent en espaces verts, ménages, blanchisseries ou conditionnement pour la distribution ;
- **3 Entreprises Adaptées (EA)** : l'usine de l'AAMIPI (86 salariés), les ateliers de l'ADAPEI (51 salariés) et Qualéa (45 salariés), toutes situées à Cholet. **Ce sont des unités économiques de production dont la seule spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés**. L'objectif est de les rendre aptes à exercer une activité professionnelle salariée dans les conditions adaptées à leurs possibilités. Grâce à

l'accompagnement spécifique qu'elles leur proposent, elles favorisent la réalisation de leur projet professionnel en vue de la valorisation de leurs compétences, de leur promotion et de leur mobilité au sein de la structure elle-même ou vers d'autres entreprises ;

- **2 foyers de vie** : La Haie Vive (19 places) et La Longue Chauvière (17 places), chacun étant localisé à Cholet. Parfois appelés foyers occupationnels, ces établissements mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux **adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie** et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), **mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT)**. Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées et adaptées aux capacités des résidents (peinture, sculpture, gymnastique, danse, expression corporelle, etc.) ;
- **3 foyers d'hébergement** : Les Hirondelles (60 lits) et La Haie Vive (42 lits) à Cholet, La Rebellerie (15 lits) à Nueil-sur-Layon. **Ces établissements assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée**, en milieu ordinaire, dans un ESAT ou dans une entreprise adaptée. Selon les foyers, il peut s'agir de personnes handicapées physiques ou mentales. Ces établissements sont souvent annexés à des ESAT et peuvent prendre des formes diverses et laisser plus ou moins de place à l'autonomie sociale. Dans certains cas, il s'agit d'un hébergement collectif, mais d'autres foyers proposent à la personne de vivre non pas dans une chambre mais dans un petit studio aménagé de telle sorte que l'entretien de ce logement soit de sa responsabilité ;
- **3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** : Adomi Facil, La Haie Vive et Les Hirondelles, tous situés à Cholet. Ils ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un **accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels** et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les besoins de l'utilisateur sont définis par l'équipe pluridisciplinaire avec lui, dans le cadre de l'élaboration de son projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement ;
- **1 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** : l'antenne de Cholet de l'ADAPEI polyhandicap. Il permet à des personnes plus lourdement handicapées qu'en SAVS de vivre en milieu ordinaire, en leur proposant une **aide pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne** (ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, et éventuellement aide à la toilette) **et des activités sociales diverses** pour sortir de leur isolement ;
- **1 Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM)** : Soleil à Cholet. Destiné aux adultes en souffrance physique, ce dispositif, soutenu financièrement par l'ARS, favorise des **temps d'échanges, d'activités et de rencontres** susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre adhérents.

II.4. L'accueil des gens du voyage : la présence d'équipements à Cholet

II.4.1. Une législation récente visant à favoriser l'intégration des gens du voyage

La politique d'accueil des gens du voyage trouve sa source dans la **loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement**. Ce texte imposait aux départements d'établir des schémas départementaux prévoyant les "*conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage, en ce qui concerne le passage et le séjour, en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celles d'exercice d'activités économiques*". Par ailleurs, il précise que "**toute commune de plus de 5 000 habitants organise les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet**".

Dix ans plus tard, la **loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage** renforce les obligations des communes à l'égard de cette communauté. Elle vise à passer d'une logique de stigmatisation à un modèle de coexistence et à transformer un problème d'intégration en un modèle d'intégration, notamment en cherchant à créer un équilibre satisfaisant entre le principe

constitutionnel de libre circulation et les installations sources de conflits. Cette loi pose par ailleurs l'obligation d'élaborer un **schéma départemental** qui doit prévoir les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés notamment des aires permanentes d'accueil et des aires de grand passage. Ce schéma est approuvé conjointement par le Préfet de département et par le Président du Conseil Départemental.

II.4.2. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de Maine-et-Loire 2018-2023 : un outil en faveur du vivre ensemble

Construit dans la continuité des travaux précédents, le **Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) de Maine-et-Loire 2018-2023** s'appuie sur un bilan auquel ont été associés les principaux acteurs concernés : services de l'État et du Département, élus locaux, représentants des gens du voyage, professionnels et bénévoles.

Ce schéma a défini **4 orientations** :

- améliorer la gestion et le fonctionnement des aires d'accueil ;
- satisfaire les besoins en habitat des voyageurs ;
- favoriser l'insertion des gens du voyage dans la société par un accompagnement adapté ;
- faire vivre le schéma à travers les instances et la mission de coordination.

Comme 6 autres EPCI de Maine-et-Loire, **l'AdC devra mener avant 2020 un diagnostic qui déterminera s'il y a lieu de créer une aire d'accueil des gens du voyage**, dans le cadre des obligations de la loi du 5 juillet 2000. Une réponse adaptée devra ensuite être mise en œuvre avant 2023.

II.4.3. Des structures pour gens du voyage exclusivement situées à Cholet

La Ville de Cholet et ses communes limitrophes constituent pour les gens du voyage un **passage obligé** pour les formalités administratives, l'utilisation des équipements sanitaires et sociaux, l'exercice de leurs activités économiques et le regroupement des familles.

Sur le Choletais, la sédentarisation et les séjours de passage ne sont pas conciliables sur un même lieu et demandent des prises en charge différentes. Aménagé par la Ville de Cholet au nord de la commune, à proximité de l'aérodrome, un terrain de sédentarisation loué à l'année à des familles au fort ancrage territorial a été transformé à l'été 2016 en **10 logements locatifs** à destination des gens du voyage. Pour les séjours de passage, **une aire d'accueil** est mise à disposition à l'est de Cholet, route de Toutlemonde (20 emplacements, soit une quarantaine de places de caravanes). Conformément aux prescriptions du SDAGV précédent, celle-ci a été reconstruite (automne 2007). Enfin, l'AdC est sollicitée deux à trois fois par an pour mettre à disposition **un terrain pour des grands rassemblements**, lequel se situe également à Cholet et peut accueillir environ 150 caravanes.

À ce propos, le SDAGV de Maine-et-Loire invite l'AdC à **rechercher un second terrain avec un accès à l'eau et à l'électricité**. Il ne s'agit pas d'immobiliser un terrain de façon permanente mais d'identifier, de façon précise et à titre temporaire, des terrains mobilisables et d'assurer ainsi une rotation afin de prévenir d'éventuelles difficultés, les conditions climatiques pouvant rendre un terrain inutilisable après un grand rassemblement. **Pour le moment, aucun autre terrain n'a été défini sur le territoire.**

Par ailleurs, le SDAGV de Maine-et-Loire invite le territoire à **engager des réflexions sur l'opportunité de réaliser des aires d'accueil de petite capacité** (5 à 10 places de caravanes) à la périphérie de Cholet, compte-tenu de la saturation de l'aire principale actuelle.

II.4.4. Des initiatives locales pour favoriser l'intégration des gens du voyage

À Cholet, un groupe scolaire dépendant de l'enseignement catholique reçoit, de par sa proximité avec l'aire d'accueil, **environ un tiers des enfants voyageurs scolarisés sur la ville**. Les 6-12 ans

arrivant dans l'école sont dans un premier temps scolarisés dans une classe par un enseignant spécifique chargé de prendre le temps d'apprécier leurs compétences et savoirs en vue de les orienter vers la classe la plus adaptée. En parallèle, **un partenariat avec le CCAS de la Ville et le travailleur social spécialisé Gens du voyage du Département** s'est mis en place pour le financement des frais de restauration scolaire.

À la fin de l'école primaire, un temps est prévu au collège pour familiariser les enfants et leur donner l'envie de poursuivre leurs études dans un établissement du secondaire. Néanmoins, **la question de la mobilité reste un frein important** pour la poursuite de la scolarisation dans un établissement du secondaire d'un certain nombre d'enfants voyageurs. Certaines familles préfèrent alors parfois que leurs jeunes soient suivis par le Centre National d'Enseignement à Distance (**CNED**). Dans ce cas, un accompagnement des enfants est nécessaire du fait des difficultés liées à l'illettrisme et à l'isolement des familles.

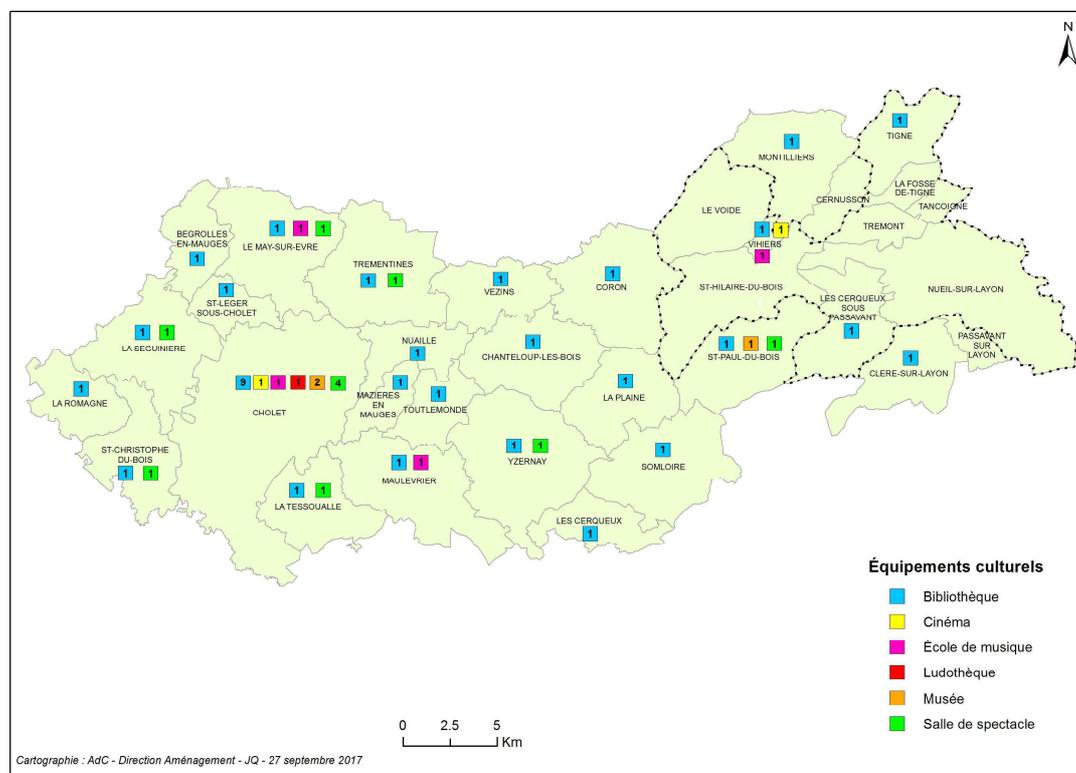
III. Les équipements culturels : une offre riche et diversifiée

L'offre en **équipements culturels** de l'AdC comprend notamment :

- **34 bibliothèques.** Parmi les 26 communes ou communes déléguées qui en possèdent, Cholet en compte 9. Celles qui n'en disposent pas sont toutes situées dans la partie est du territoire ;
- **une ludothèque.** Celle-ci est présente à **Cholet** ;
- **11 salles de spectacle.** Tandis que Cholet en possède 4 (Parc des Expositions de la Meilleraie, Théâtre Saint-Louis, Théâtre Interlude et Jardin de Verre), Le May-sur-Èvre, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, La Tessoualle, Trémentines et Yzernay en comptent chacun une ;
- **un conservatoire à rayonnement départemental** situé à Cholet (lieux d'enseignement : Le May-sur-Èvre, La Romagne, La Séguinière et Trémentines) **et trois écoles de musique intercommunales** (localisées à Vihiers, Maulévrier et Le May-sur-Èvre) ;
- **2 cinémas.** À **Cholet**, le Cinémovida, ouvert en décembre 2009, comporte 10 salles pour un total de **1 441 fauteuils**. À **Vihiers**, le Ciné'fil, géré par une association, a déménagé courant 2008 et dispose désormais de **204 places** ;
- **3 musées.** Deux sont présents à Cholet (Musée d'Art et d'Histoire, Musée du Textile et de la Mode) et un à Saint-Paul-du-Bois (L'Envers du Décor).

Les spectacles sont variés (théâtre classique, boulevard, contemporain, concerts, conférences, danse, etc.) **et plusieurs manifestations culturelles rythment l'année.** À Cholet ont notamment lieu le Festival des Arlequins (festival francophone de théâtre amateur), Estijazz, Les Enfantillages ou encore Le Temps de Jouer. En outre, l'AdC, en tant que membre de l'EPCC Anjou Théâtre, accueille chaque année plusieurs pièces de théâtre du **Festival d'Anjou**.

Les principaux équipements culturels dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Recensement auprès des communes, 2017

IV. Les équipements sportifs et de loisirs : une illustration du rayonnement choletais

IV.1. Les équipements sportifs : une offre variée et de qualité

IV.1.1. Des équipements sportifs généralistes plutôt bien répartis

La majorité des communes ou communes déléguées de l'AdC (31 sur 34) est dotée d'un stade. Seules trois, toutes situées à l'est du territoire et possédant moins de 400 habitants n'en possèdent pas (La Fosse-de-Tigné, Passavant-sur-Layon et Trémont). À l'inverse, Cholet est la seule commune qui en compte plusieurs (23).

En outre, **23 communes ou communes déléguées disposent d'au moins une salle de sport.** Exceptée Chanteloup-les-Bois, les dix autres qui n'en sont pas dotées sont situées à l'est de l'AdC : Cernusson, Les Cerqueux-sous-Passavant, Cléré-sur-Layon, La Fosse-de-Tigné, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Le Voide.

Notons également que **19 communes ou communes déléguées possèdent au moins un court de tennis.** Là aussi, ce sont surtout celles de l'est de l'AdC qui n'en sont pas pourvues.

IV.1.2. Des équipements sportifs spécifiques surtout localisés à Cholet

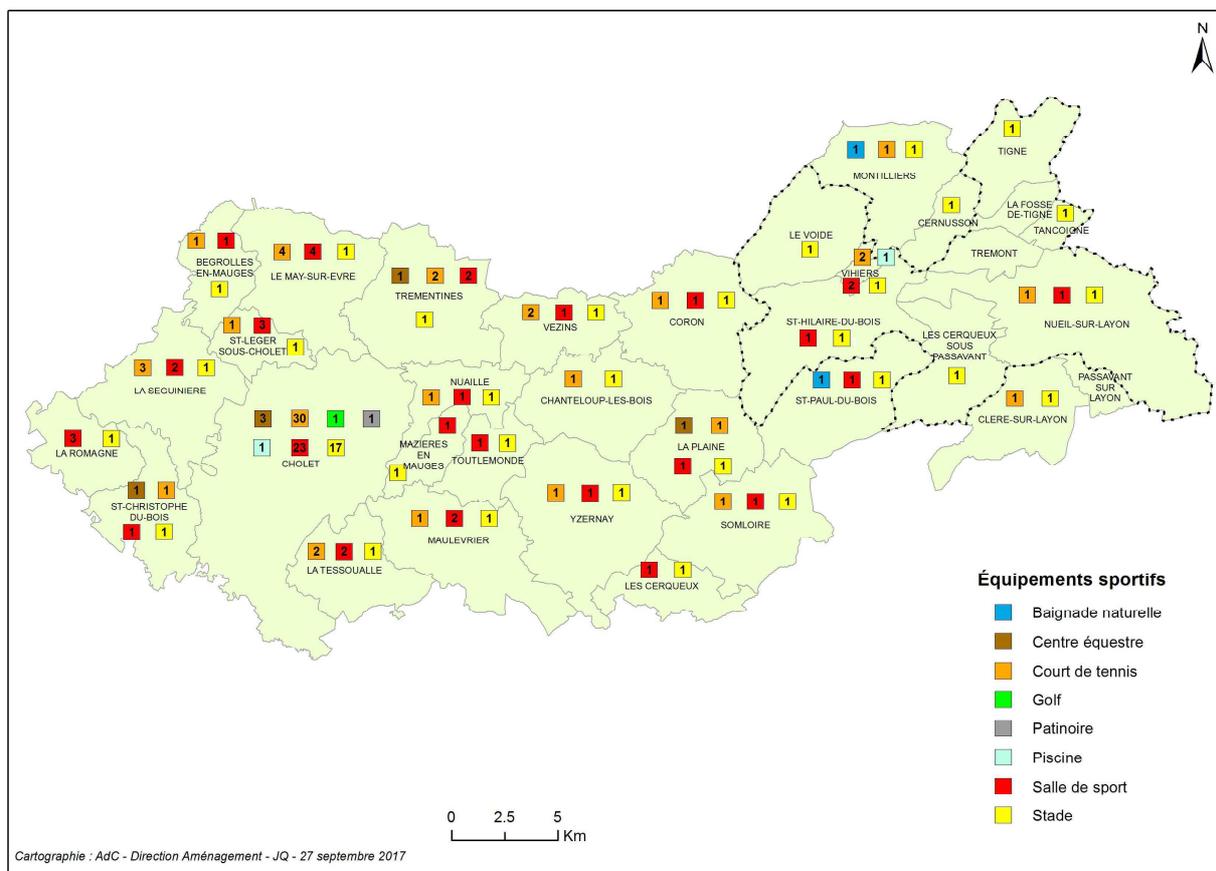
En matière d'équipements aquatiques, l'AdC possède :

- **2 piscines :**
 - **le complexe Glisséo à Cholet.** Depuis décembre 2007, cet équipement couvert regroupe 2 grands espaces glisse et eau, ainsi qu'un espace de remise en forme et de bien-être. Ouvert toute l'année, ce site de 21 700 m² se compose de 8 bassins, un pentagliss, 2 patinoires, 2 saunas, un hammam, 2 salles de musculation et une salle de cardio-training. **En 2016**, le complexe totalise **429 000 entrées** (60 % grand public, 20 % scolaires et 20 % clubs) ;
 - **la piscine municipale de Vihiers.** Ouvert de fin mai à fin août, cet équipement de plein air se compose d'un grand bassin de natation et d'un bassin plus petit. Vétuste, la piscine actuelle va être remplacée à l'horizon 2021 par un centre aquatique couvert, lequel comprendra 5 couloirs sportifs et un bassin d'apprentissage.
- **2 sites de baignade naturelle :**
 - **l'aire de loisirs de la Fontaine de Boisdon à Saint-Paul-du-Bois.** Le site accueille un étang de pêche depuis les années 80, ainsi qu'un plan d'eau dédié à la baignade depuis les années 90, dont la surveillance est assurée par un maître-nageur sauveteur de début juillet à fin août. Sont en outre proposées de nombreuses activités, comme la pêche, le beach-volley ou encore la pétanque. Par ailleurs, le site compte 12 emplacements de camping ;
 - **l'aire des Pré Naitaux à Montilliers.** Le site compte un plan d'eau dédié à la baignade, dont un maître-nageur sauveteur assure la surveillance de début juillet à fin août. Un étang de pêche, une aire de jeux, des terrains de pétanque et des tables de pique-nique sont également présents.

Un golf est présent à **Cholet**. Ouvert en 1989, le golf du Chêne Landry est aménagé autour d'un plan d'eau situé au sein d'un domaine boisé. À 5 minutes du centre-ville, ce parcours de 18 trous attire **près de 500 joueurs permanents** et comptabilise **près de 21 700 passages chaque année**.

En outre, l'AdC compte **6 centres équestres**. Cholet en possède 3 et La Plaine, Saint-Christophe-du-Bois et Trémentines en disposent d'un.

Les principaux équipements sportifs dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Recensement auprès des communes, 2017

L'aire de loisirs de la Fontaine de Boisdon à Saint-Paul-du-Bois



Source : Office de Tourisme du Choletais

IV.2. Les équipements de loisirs : une offre essentiellement concentrée à Cholet

32 des 34 communes ou communes déléguées de l'AdC possèdent au moins une salle polyvalente (lieu public mis à la disposition des habitants pour tenir un événement festif). Seules 2 communes du centre de l'AdC (Nuillé et Toutlemonde) n'en possèdent pas.

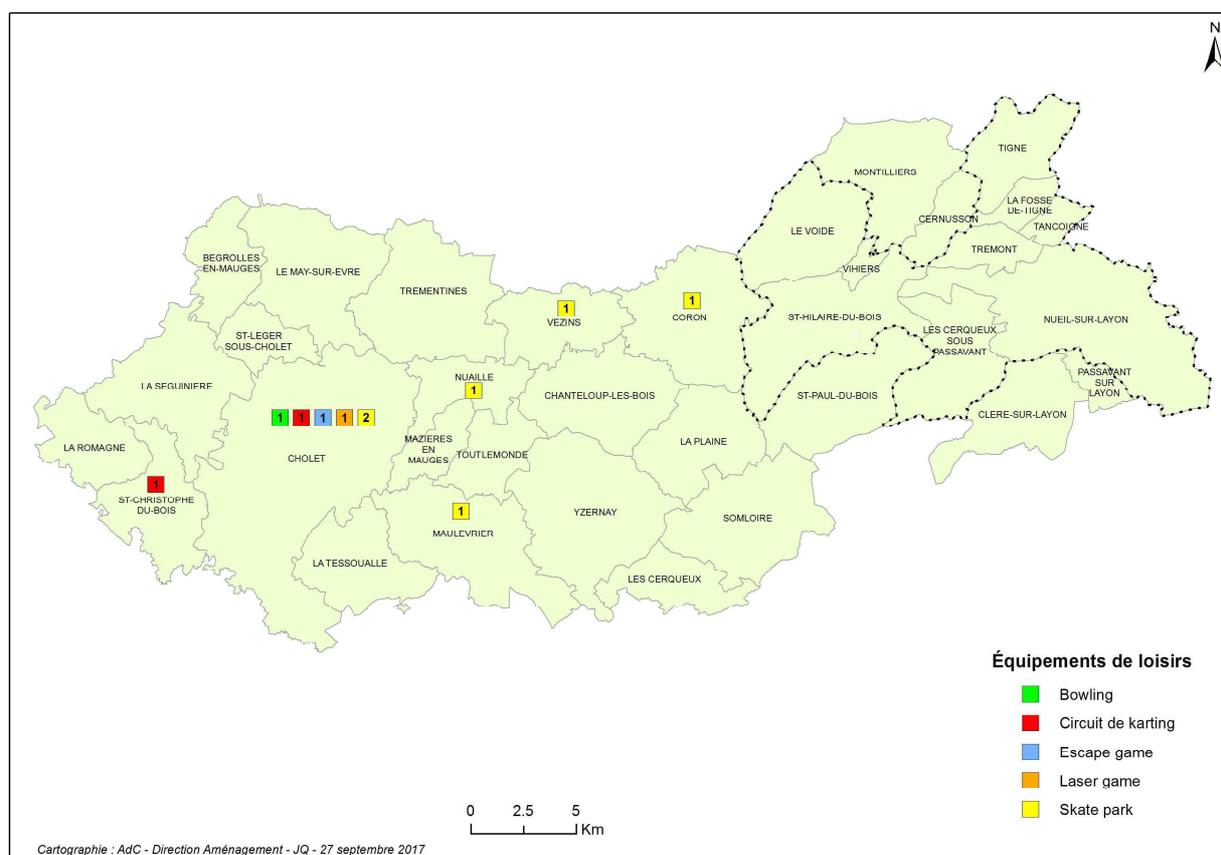
L'AdC compte en outre **2 équipements d'envergure**, lesquels sont présents à Cholet :

- **la Base de loisirs de Ribou.** Celle-ci offre la possibilité de pratiquer plusieurs sports et loisirs proposés par des associations et/ou par l'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) Cholet Sports Loisirs : aviron, canoë-kayak, tennis, voile, tir à l'arc, escalade, VTT, etc. L'EPIC accueille chaque année **plus de 2 000 élèves** issus des écoles de l'AdC ;
- **l'Autre Usine.** Inauguré en 2016, ce complexe de 16 000 m² se situe à l'emplacement de l'ancienne usine Ernault-Toyoda. Dans ce site industriel réhabilité sont proposées 5 activités de loisirs (karting, bowling, laser game, escape game et billards), ainsi que 5 activités de sport (football, basket-ball, badminton, squash et padel). L'offre est complétée par une salle de fitness, trois salles de séminaires, un bar et un restaurant. Il est en outre prévu l'ouverture d'un hôtel courant 2020.

De plus, **Cholet** compte **deux skate park**. L'aérodrome propose par ailleurs des cours de pilotage et de voltige, des baptêmes de l'air et des locations d'aéronefs.

Les autres communes ou communes déléguées de l'AdC sont assez mal pourvues en équipements de loisirs. Signalons tout de même la présence d'un skate park à Coron, Maulévrier, Nuillé et Vezins, ainsi que d'un circuit de karting à Saint-Christophe-du-Bois.

Les principaux équipements de loisirs dans les communes de l'AdC en 2017



Source : Recensement auprès des communes, 2017

Synthèse - Équipements

Tout comme le dynamisme économique, les caractéristiques des logements ou encore l'accessibilité du territoire, **le niveau d'équipements** représente un **facteur d'attractivité** pour maintenir et accueillir de nouvelles populations.

L'offre de santé du Choletais est diversifiée (médecins généralistes et spécialistes, structures hospitalières). On observe toutefois des points de fragilité, comme une **moyenne d'âge élevée** chez les médecins généralistes, un **temps d'accès aux professionnels de santé plus long à l'est du territoire** et une **difficulté d'accès aux médecins pour les nouveaux patients**.

En matière d'**action sociale**, les **équipements sont relativement bien répartis**. Les services de **petite enfance et d'enfance** sont diversifiés et la quasi totalité des communes dispose d'au moins une assistante maternelle et d'une garderie périscolaire. Concernant l'accueil des **personnes âgées**, si le taux d'équipement global est aujourd'hui satisfaisant, le vieillissement attendu de la population nécessitera de nouvelles réflexions sur l'adaptation de l'offre. Pour ce qui est de l'accueil des **personnes en situation de handicap**, les structures sont variées (Instituts Médico-Éducatifs (IME), entreprises adaptées, foyers de vie, foyers d'hébergement, etc.) et répondent aux besoins. Enfin, en matière d'accueil des **gens du voyage**, l'offre se compose d'une aire d'accueil de passage pouvant accueillir une quarantaine de caravanes, d'un programme d'habitat adapté de 10 logements locatifs et d'un terrain servant aux grands rassemblements, le tout sur Cholet.

L'offre en équipements culturels est riche et diversifiée, bien qu'essentiellement concentrée dans la ville centre de l'AdC. **Cholet** dispose notamment d'un cinéma, d'un conservatoire, de 2 musées et de plusieurs salles de spectacle. Elle accueille également de nombreuses manifestations culturelles d'envergure (Carnaval, Festival des Arlequins, Folle Journée en Région, etc.). À l'est du territoire, **Vihiers** propose un cinéma et une école de musique. Pour les autres communes ou communes déléguées de l'AdC, même si certaines disposent d'une salle de spectacle, c'est la bibliothèque qui représente l'équipement culturel principal.

Les équipements sportifs et de loisirs sont de qualité, illustrant le **rayonnement du Choletais** dans ce domaine. Situés dans la commune centre de l'AdC, GlisséO, le Complexe Grégoire, l'Autre Usine, le golf et la base de loisirs de Ribou en témoignent. Les autres communes ou communes déléguées du Choletais disposent **d'équipements de proximité** : la majorité d'entre elles bénéficie ainsi d'un stade, d'une salle de sport et d'une salle polyvalente, participant au **dynamisme local** de ces territoires.

Besoins répertoriés - Équipements

- Définir des pôles préférentiels de développement des équipements et services de proximité.
- Favoriser la mixité fonctionnelle : équipements, professionnels de santé, commerces de proximité, services, etc.
- Proposer une offre d'accueil des gens du voyage conforme à leur mode de vie (sédentarisation, etc.) et aux besoins du territoire.

IX. ENSEIGNEMENT ET FORMATION



La formation des jeunes et l'enseignement supérieur participent également au dynamisme de l'économie locale.

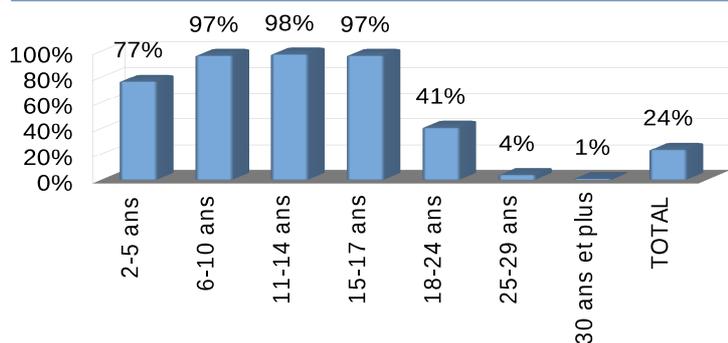
Les élus du Choletais travaillent en étroite collaboration avec l'Université d'Angers, les établissements d'enseignement supérieur et de formation, ainsi qu'avec les entreprises du territoire pour que **l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins locaux du marché de l'emploi**.

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur **de nombreux centres de formation et de nombreux diplômes préparés localement**. L'Université d'Angers est présente à Cholet au travers de filières généralistes, techniques et technologiques, tout comme une école de commerce, un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), des centres d'apprentissage, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), etc. Ce sont ainsi **125 formations professionnelles ou supérieures** qui peuvent être suivies sur le territoire choletais.

Par ailleurs, l'AdC organise toutes les années impaires le **Carrefour de l'Orientación, des Métiers et de l'Entreprise**. Le dernier en date s'est déroulé du 17 au 19 janvier 2019. Dans un même lieu se réunissent alors tous les acteurs de la chaîne allant de l'orientation à l'entreprise, en passant par la formation, les métiers et l'emploi. Cet événement s'adresse aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux adultes souhaitant faire prendre à leur carrière professionnelle une nouvelle direction. Enfin, dans la continuité, l'AdC inaugurera en janvier 2020 une **Maison de l'Orientación**, première initiative de ce genre à l'échelon national.

Des écoliers en maternelle aux étudiants, ce sont **près de 24 000 habitants de l'AdC qui sont scolarisés dans et en dehors des établissements scolaires du territoire** (écoles, collèges, lycées, structures de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur).

Taux de scolarisation dans l'AdC selon l'âge en 2016



Source : INSEE, 2016

En 2016, les taux de scolarisation selon l'âge sont globalement très proches de ceux observés en **Maine-et-Loire**. Il est cependant constaté une plus faible part de scolarisation chez les 18-24 ans (41,5 % contre 51,8 %) et les 25-29 ans (3,9 % contre 7,1 %).

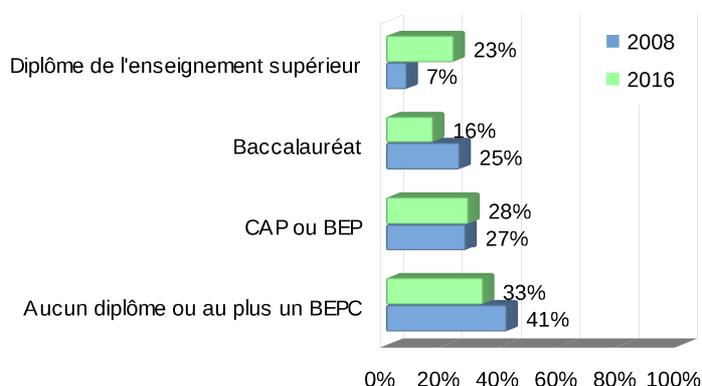
Au final, **23,1 % de la population choletaise est scolarisée** (25,1 % à l'échelle départementale).

Comme le démontre le graphique ci-joint, **le niveau de qualification de la population de l'AdC s'élève** au fur et à mesure des années, phénomène qui s'observe également à l'échelle nationale.

Ainsi, la proportion de **diplômés de l'enseignement supérieur** dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus de l'AdC **a progressé**, passant de 7 à 23 % entre 2008 et 2016 (26 % à l'échelle départementale).

À l'inverse, **la part de non diplômés ou de personnes ayant au plus un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) a diminué** de 41 à 33 % (31 % à l'échelle départementale) entre ces deux années.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de l'AdC en 2008 et 2016



Source : INSEE, ~~2013~~ 2016

I. L'enseignement primaire : un maillage dense du territoire

En France, l'enseignement primaire couvre 2 cycles :

- **le cycle maternel**, destiné aux enfants des classes de Toute Petite Section (TPS) jusqu'à la Grande Section (GS) ;
- **le cycle élémentaire**, destiné aux enfants des classes de Cours Préparatoire (CP) jusqu'au Cours Moyen 2^e année (CM2).

I.1. Des écoles primaires dans quasiment toutes les communes

L'AdC comprend **64 écoles maternelles et 64 écoles élémentaires**, majoritairement privées.

28 communes ou communes déléguées du territoire communautaire disposent d'une école primaire complète (cycle maternel et primaire). 13 d'entre elles, situées majoritairement à l'ouest et au centre de l'AdC, comptent à la fois une école publique et une école privée. Seule commune du territoire à disposer de plus de 2 écoles primaires, **Cholet** en comprend 22 (14 publiques et 8 privées). Elle possède par ailleurs deux écoles maternelles publiques et une école élémentaire publique.

En outre, dans le Vihierois, **2 communes disposent uniquement d'une école élémentaire** (Cernusson et Cléré-sur-Layon) **et une commune déléguée compte seulement une école maternelle** (Les Cerqueux-sous-Passavant).

Enfin, **3 communes déléguées de l'est de l'AdC** (La Fosse-de-Tigné, Passavant-sur-Layon et Tancoigné) **ne possèdent aucune école**.

Spécificité du Choletais et de ses environs liée à un héritage historique et religieux, **quand il n'y a qu'une seule école par commune, celle-ci est privée** (excepté à Cernusson).

Récapitulatif des écoles primaires dans l'AdC en 2017

	Cycle maternel	Cycle élémentaire
Nombre d'écoles	64 : 28 publiques, 36 privées	64 : 27 publiques, 37 privées
Nombre de communes équipées	29	30

Source : DSDEN de Maine-et-Loire, 2017

La création de 2 **Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)** a permis aux communes les moins peuplées du territoire de s'associer pour mutualiser leurs moyens et de mieux répartir les élèves par niveau. Les cours sont assurés sur un seul site géographique (cas du RPI concentré) ou plusieurs (cas du RPI dispersé). Des **ramassages scolaires** permettent d'assurer la desserte des établissements concernés. Pour ce qui est des dépenses, elles sont réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. Si ce système garantit un certain dynamisme dans les lieux de vie, il engendre toutefois des **frais pour les collectivités**. En effet, conserver 2 sites sur 2 communes différentes nécessite de multiplier les restaurants scolaires et les accueils périscolaires.

Un premier RPI rassemble les élèves de Cernusson, La Fosse-de-Tigné, Tancoigné et Tigné dans une école publique. Celle-ci est localisée à Tigné pour la maternelle et à Cernusson pour l'école élémentaire.

Un second RPI regroupe les élèves des Cerqueux-sous-Passavant et de Cléré-sur-Layon dans une école privée. Celle-ci est localisée aux Cerqueux-sous-Passavant pour la maternelle et à Cléré-sur-Layon pour l'élémentaire.

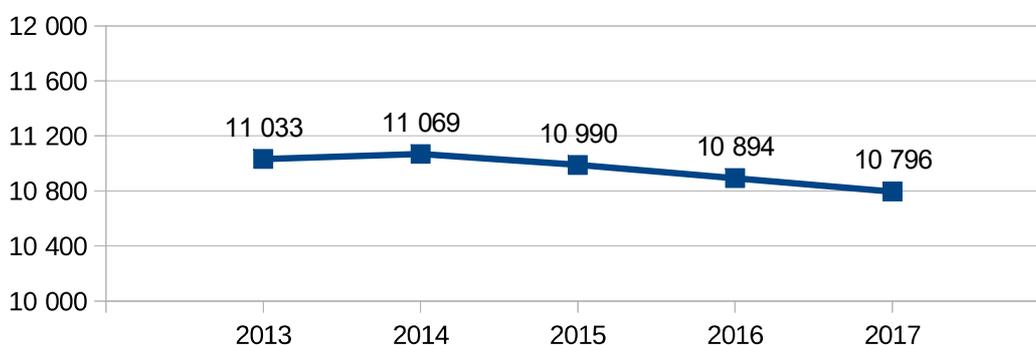
Par ailleurs, **la majorité des jeunes écoliers de Passavant-sur-Layon sont scolarisés dans l'école publique ou privée de Nueil-sur-Layon**, sans qu'un RPI ne soit mis en place.

I.2. Des effectifs en légère baisse

Au 1^{er} janvier 2017, ce sont ainsi **10 796 jeunes qui fréquentent les différents établissements de l'enseignement primaire de l'AdC** (contre 11 033 en 2013, soit - 2 %) :

- 4 029 sont scolarisés en maternelle, soit 37 % du total ;
- 6 767 sont scolarisés en élémentaire, soit 63 % du total.

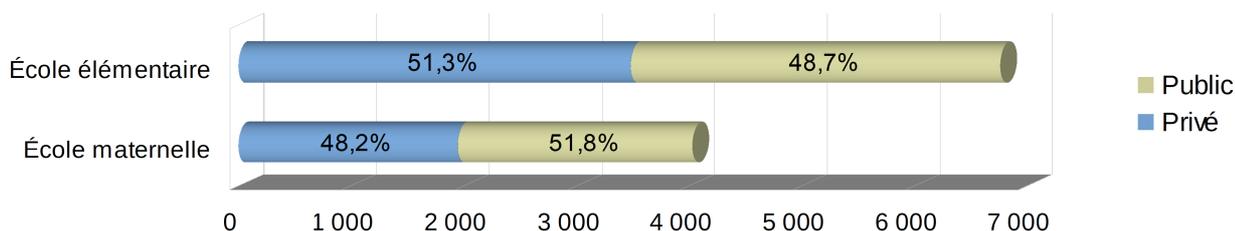
Évolution des effectifs de l'enseignement primaire dans l'AdC entre 2013 à 2017



Source : DSDEN de Maine-et-Loire, 2017

Si les établissements privés sont plus nombreux que les établissements publics, **les effectifs se répartissent de manière plus équilibrée**, comme l'indique le graphique ci-après.

Répartition des effectifs de l'enseignement primaire dans l'AdC en 2017



Source : DSDEN de Maine-et-Loire, 2017

II. L'enseignement secondaire : des collèges bien répartis et des lycées regroupés à Cholet

En France, l'enseignement secondaire regroupe :

- **le collège**, composé des classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e et sanctionné par le Diplôme National du Brevet (DNB) ;
- **le lycée**, composé des classes de Seconde, Première et Terminale et sanctionné par le Baccalauréat.

II.1. Une répartition des collèges cohérente avec les bassins de vie

L'AdC comprend **12 collèges** (6 publics et 6 privés) :

- 8 à Cholet : Clemenceau, Colbert, Du Bellay, République et Trémolières (publics), Jeanne d'Arc, Notre Dame du Bretonnais et Saint-Joseph (privés) ;
- 2 à Vihiers : La Vallée du Lys (public) et Saint-Jean (privé) ;
- 1 à Maulévrier : Daniel Brottier (privé) ;
- 1 au May-sur-Èvre : Saint-Joseph (privé).

Les élèves de l'ouest de l'AdC sont en majorité scolarisés dans un des collèges choletais ou dans celui du May-sur-Èvre (également fréquenté par des jeunes résidant dans le territoire de Mauges Communauté), tandis que **ceux du centre étudient pour la plupart au collège de Maulévrier**, et dans une moindre mesure dans les collèges choletais ou vihierois. Enfin **dans la partie est du territoire, les élèves ont le choix entre le collège public ou privé de Vihiers**, voire même le collège privé Notre Dame de La Salle-de-Vihiers (situé plus près du bourg de Coron que ne l'est le collège de Vihiers).

Au final, ce sont ainsi **5 241 jeunes qui fréquentent les différents collèges de l'AdC** (contre 5 283 en 2013, soit - 0,8 %) :

- 2 454 sont scolarisés dans un collège public, soit 47 % du total ;
- 3 474 sont scolarisés dans un collège privé, soit 53 % du total.

II.2. Des lycées généraux et technologiques concentrés à Cholet

L'AdC compte **4 lycées généraux et technologiques** (2 publics et 2 privés), tous situés à Cholet :

- Sainte-Marie (privé), lequel accueille 966 élèves soit 36 % des jeunes scolarisés dans un lycée général ou technologique du territoire ;
- Fernand Renaudeau (public) et son antenne de la Mode, lequel accueille 897 élèves, soit 33 % des jeunes scolarisés dans un lycée général ou technologique du territoire ;
- Europe-Robert Schuman (public), lequel accueille 558 élèves, soit 21 % des jeunes scolarisés dans un lycée général ou technologique du territoire ;
- Jeanne Delanoue (privé), lequel accueille 284 élèves, soit 10 % des jeunes scolarisés dans un lycée général ou technologique du territoire.

Les différentes formations et/ou diplômes proposés sont les suivants :

- **la Seconde générale et technologique**, proposée par 3 établissements : Europe Robert Schuman, Fernand Renaudeau et Sainte-Marie ;
- **les 3 Baccalauréats généraux** (Littéraire, Économique et Social, Scientifique), proposés par 3 établissements : Europe Robert Schuman, Fernand Renaudeau et Sainte-Marie ;

- **5 Baccalauréats technologiques :**

- le Baccalauréat Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (**STI2D**), proposé par 2 établissements : Fernand Renaudeau et son antenne de la Mode ;
- le Baccalauréat Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (**STMG**), proposé par 2 établissements : Europe Robert Schuman et Sainte-Marie ;
- le Baccalauréat Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (**STD2A**), proposé par un établissement ; Jeanne Delanoue ;
- le Baccalauréat Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (**STHR**), proposé par un établissement ; Jeanne Delanoue ;
- le Baccalauréat Sciences et Technologies de la Santé et du Social (**ST2S**), proposé par un établissement ; Jeanne Delanoue.

Notons que 3 Baccalauréats technologiques ne sont pas proposés par les établissements du territoire :

- le Baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire (**STL**), dispensé notamment aux lycées Saint-Félix - La Salle et Gaspard Monge - La Chauvinière de Nantes ;
- le Baccalauréat Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (**STAV**), dispensé notamment par le Campus des Sicaudières et la Maison Familiale Rurale (MFR) Sèvreurope de Bressuire (Deux-Sèvres) ;
- le Baccalauréat Techniques de la Musique et de la Danse (**TMD**), dispensé notamment par le lycée Nelson Mandela de Nantes.

Tandis que les élèves de l'ouest et du centre du territoire sont en majorité scolarisés dans un des lycées choletais (hormis certains qui fréquentent le lycées privés Champ Blanc du Longeron ou Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre), ceux de l'est se répartissent davantage entre les lycées choletais, le lycée Notre Dame de La Salle-de-Vihiers, voire les lycées saumurois ou angevins.

Au final, ce sont ainsi **2 705 jeunes qui fréquentent les différents lycées généraux et technologiques de l'AdC** (contre 2 675 en 2013, soit + 1 %) :

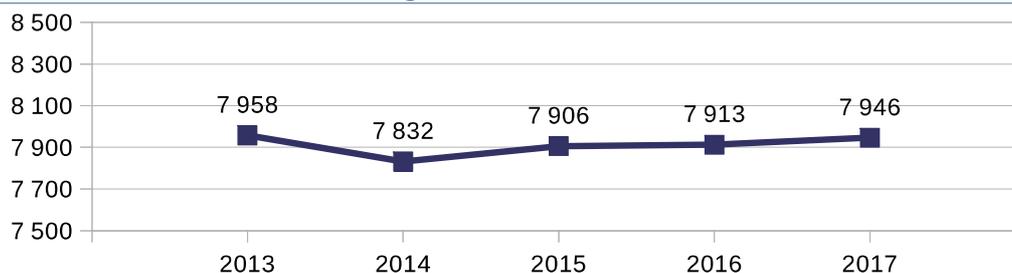
- 49 % suivent un Baccalauréat général ;
- 20 % suivent un Baccalauréat technologique ;
- 31 % suivent une Seconde générale et technologique.

II.3. Des effectifs stables

Au 1^{er} janvier 2017, ce sont **7 946 jeunes qui fréquentent les différents établissements de l'enseignement secondaire de l'AdC** (contre 7 958 en 2013, soit - 0,2 %) :

- 5 241 sont scolarisés dans un collège, soit 66 % du total ;
- 2 705 sont scolarisés dans un lycée, soit 34 % du total.

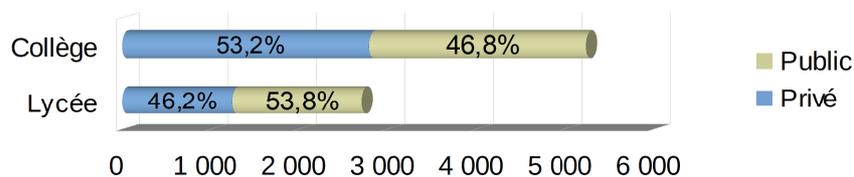
Évolution des effectifs de l'enseignement secondaire dans l'AdC entre 2013 à 2017



Sources : DSDEN de Maine-et-Loire et AdC, 2017

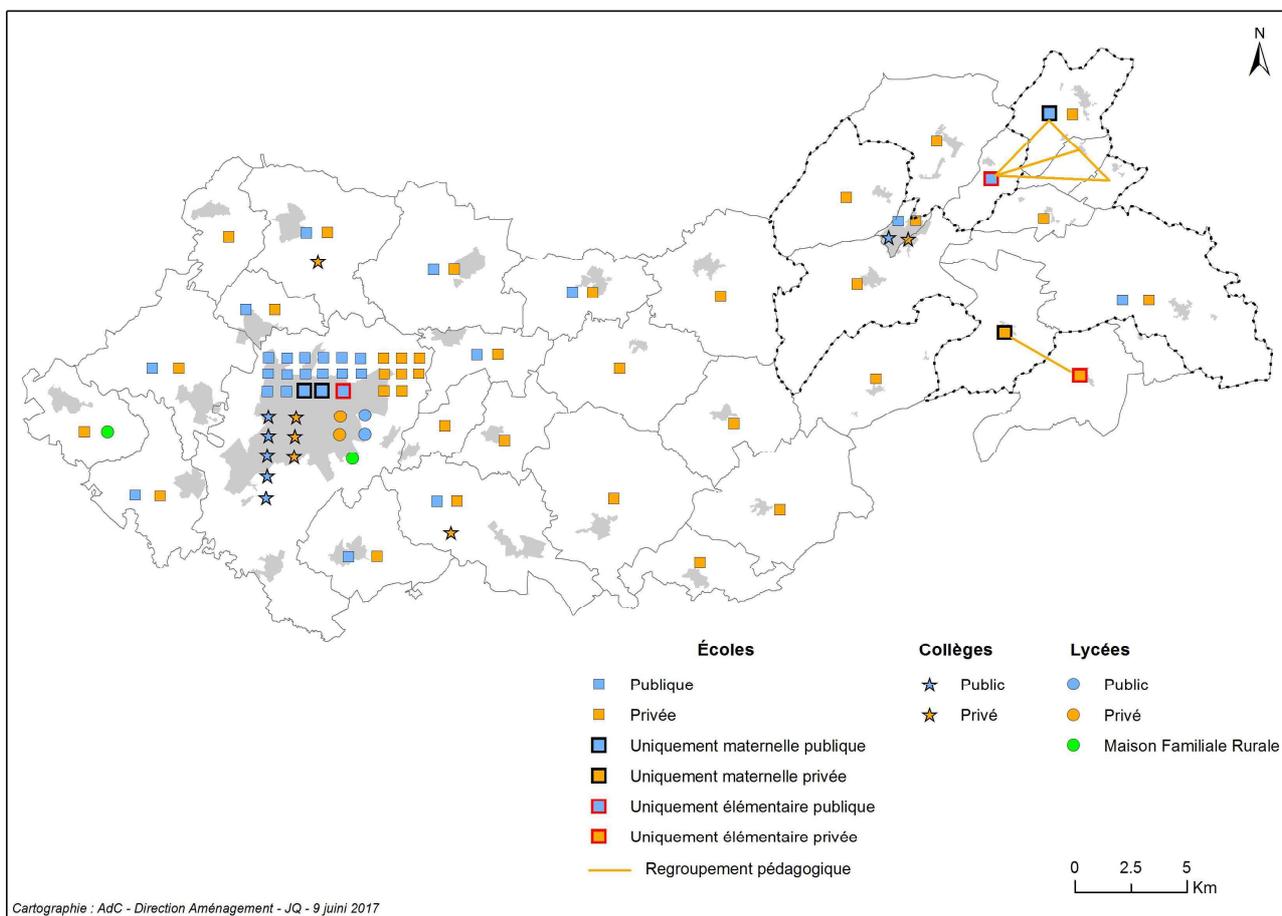
Si pour les collèges, les effectifs sont légèrement plus nombreux dans les établissements privés, c'est l'inverse pour les lycées, comme l'indique le graphique ci-après.

Répartition des effectifs de l'enseignement secondaire dans l'AdC en 2017



Sources : DSDEN de Maine-et-Loire et AdC, 2017

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire dans l'AdC en 2017



Sources : DSDEN de Maine-et-Loire et AdC, 2017

III. La formation professionnelle et l'enseignement supérieur : une offre de qualité et assez diversifiée

La formation professionnelle correspond aux formations délivrant des diplômes de niveaux V et IV (niveaux inférieur ou égal au Bac) tandis que **l'enseignement supérieur** correspond aux formations délivrant des diplômes de niveaux III, II et I (niveaux supérieurs au Bac).

III.1. Une structuration équilibrée de l'offre de formation

Au sein de l'AdC, **l'enseignement professionnel et supérieur totalise 125 formations**, à savoir :

- 76 formations professionnelles, soit 61 % du total ;
- 49 formations du supérieur, soit 39 % du total.

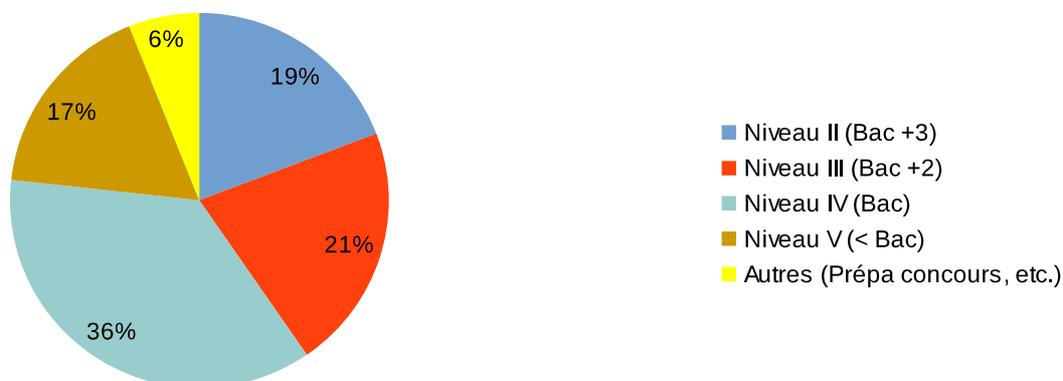
Ces formations sont dispensées par **15 établissements publics et privés**, tous situés à Cholet (exceptée la Maison Familiale Rurale Le Vallon à La Romagne) :

- 3 uniquement en formation professionnelle ;
- 5 uniquement en formation supérieure ;
- 7 en formation professionnelle et supérieure.

Ce sont ainsi **5 710 jeunes qui fréquentent les différents établissements de l'enseignement professionnel et du supérieur de l'AdC** (contre 5 444 en 2013, soit + 5 %) :

- 1 115 suivent une formation de niveau II (Bac +3), soit 20 % du total ;
- 1 219 suivent une formation de niveau III (Bac +2), soit 21 % du total ;
- 2 072 suivent une formation de niveau IV (Bac), soit 36 % du total ;
- 979 suivent une formation de niveau V (< Bac), soit 17 % du total ;
- 325 suivent une formation non diplômante (préparations au concours, mentions complémentaires, certificats, etc.), soit 6 % du total.

**Formation professionnelle et enseignement supérieur sur l'AdC.
Répartition des effectifs par niveau de formation au 1^{er} janvier 2017**



Source : AdC, 2017

Sur ces 5 710 jeunes en formation professionnelle ou étudiants :

- **3 134 sont en formation initiale** (cycle d'études suivi dans le cadre scolaire), soit 55 % du total ;
- **2 533 sont en formation par alternance** (cycles d'étude associant le cadre scolaire et l'expérience professionnelle en entreprise) soit 44 % du total ;
- **43 sont en formation continue** (cycle d'études proposé aux professionnels salariés et aux demandeurs d'emploi désireux d'acquérir de nouvelles compétences), soit 1 % du total.

Notons que **la proportion de jeunes en alternance a fortement augmenté ces dernières années** : elle était légèrement inférieure à 30 % en 2013.

En corrélation avec la structure productive du territoire, **les filières professionnelles les plus représentées sont les suivantes** :

- le bâtiment et les travaux publics (21 formations pour 582 jeunes) ;
- la santé, les carrières sociales, le médical, le paramédical et les services à la personne (15 formations pour 1 160 jeunes) ;
- le commerce et la distribution (14 formations pour 876 jeunes) ;
- le droit, les ressources humaines, les finances et la gestion (11 formations pour 563 jeunes) ;
- la mode (10 formations pour 438 jeunes) ;
- l'industrie (10 formations pour 340 jeunes).

À l'inverse, parmi les 23 grandes filières professionnelles, **7 ne sont pas représentées** :

- l'administration / le service public ;
- l'agro-alimentaire / l'agriculture ;
- les banques / les assurances ;
- la défense / la sécurité ;
- l'enseignement / la formation ;
- l'environnement / l'aménagement paysager / les métiers de la nature ;
- les métiers du spectacle.

La non-représentation de certaines de ces filières peut s'expliquer par des offres existantes dans les territoires voisins, comme par exemple :

- l'administration à l'Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux (ISFCT) de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) ;
- l'agro-alimentaire, l'agriculture et l'environnement au Campus des Sicaudières et à la MFR Sèvreurope de Bressuire (Deux-Sèvres) ;
- l'agriculture et l'aménagement paysager à la MFR de Beaupréau ;
- l'agriculture à la MFR de Chemillé.

Une trentaine de rencontres réalisées avec les acteurs de l'économie par le cabinet *Cibles & Stratégies* en novembre 2015 dans le cadre de l'étude économique et commerciale du SCoT a permis de faire remonter les **idées suivantes** :

- **adapter les formations / la main d'œuvre aux besoins des entreprises.** Certains chefs d'entreprises regrettent notamment un manque de dialogue entre écoles et entreprises ;
- **développer l'enseignement supérieur.** Certains chefs d'entreprises affirment qu'il est compliqué de recruter des diplômés de niveau Bac +3 à Bac +5.

Cependant, les moyens d'action des communes et de l'AdC restent limités dans ce domaine.

III.2. La formation professionnelle : une voie attirant de plus en plus de jeunes du territoire

III.2.1. Des établissements concentrés à l'ouest de l'AdC

Les 76 formations professionnelles sont dispensées par **10 établissements**, dont 9 sont localisés à Cholet :

- 4 lycées : Fernand Renaudeau et son antenne de la Mode, Europe Robert Schuman (publics), Jeanne Delanoue et La Providence (privés), lesquels accueillent 1 586 élèves, soit 49 % des jeunes en formation professionnelle ;
- Eurespace, antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire située à Cholet, laquelle accueille 687 élèves, soit 21 % des jeunes en formation professionnelle ;
- 2 MFR : La Bonnauderie (Cholet) et Le Vallon (La Romagne), lesquelles accueillent 564 élèves, soit 18 % des jeunes en formation professionnelle ;
- l'Institut Régional Sport et Santé (IRSS) de Cholet, lequel accueille 199 élèves, soit 6 % des jeunes en formation professionnelle ;
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Cholet, lequel accueille 91 élèves, soit 3 % des jeunes en formation professionnelle ;
- Formaliss, école de coiffure et d'esthétique située à Cholet, laquelle accueille 80 élèves, soit 3 % des jeunes en formation professionnelle.

III.2.2. Des filières liées à la spécialisation économique du territoire

Les **filières de la formation professionnelle** les plus représentées sont les suivantes :

- le bâtiment et les travaux publics (18 formations pour 446 élèves) ;
- l'artisanat et les métiers de bouche (7 formations pour 280 élèves) ;
- le commerce et la distribution (6 formations pour 589 élèves) ;
- la santé, les carrières sociales, le médical, le paramédical et les services à la personne (7 formations pour 624 élèves) ;
- l'industrie (6 formations pour 207 élèves).

III.2.3. Des diplômes et formations s'adaptant aux évolutions du marché du travail

Les 10 établissements de la formation professionnelle proposent **76 formations**, à savoir :

- 40 formations de niveau IV (Bac) ;
 - 29 Baccalauréats professionnels ;
 - 10 Brevets Professionnels (BP) ;
 - 1 Diplôme d'État (DE).
- 22 formations de niveau V (< Bac), exclusivement des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- 1 Mention Complémentaire (MC) ;
- 1 Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) ;
- 1 Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) ;
- 1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ;

- 9 autres formations (4^e et 3^e technologique ou non, classe passerelle sport, préqualification professionnelle aux métiers du sport et préparation au Brevet professionnel) ;
- 1 préparation aux concours.

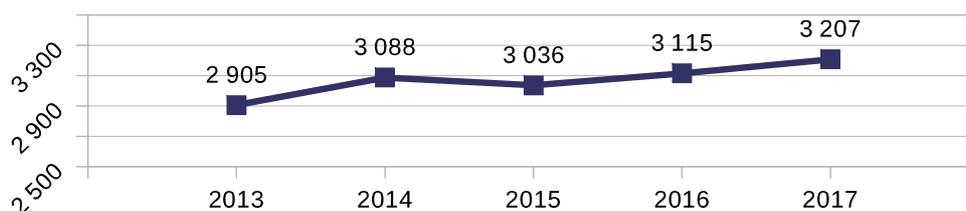
Lors des dernières années, **certaines formations professionnelles sont apparues, tandis que d'autres ont disparu**. On note ainsi :

- en septembre 2013 :
 - l'ouverture d'un Bac professionnel Esthétique à Formaliss. Accessible après la 3^e, cette formation à temps plein se déroule sur 3 ans et est validée par un diplôme de niveau IV (Bac) ;
 - l'ouverture d'un Bac professionnel Maintenance des véhicules à Eurespace. Accessible après la 3^e, cette formation en alternance se déroule sur 3 ans et est validée par un diplôme de niveau IV (Bac) ;
 - l'ouverture d'une MC Technicien en énergies renouvelables à Eurespace. Accessible aux titulaires d'un Bac professionnel ou d'un Brevet professionnel dans le domaine de l'énergie, cette formation en alternance se déroule sur un an et est validée par un diplôme de niveau IV (Bac) ;
 - l'ouverture d'un CAP Maintenance des véhicules à Eurespace. Accessible après la 3^e, cette formation en alternance se déroule sur 2 ans et est validée par un diplôme de niveau V (< Bac) ;
 - la fermeture du Bac professionnel Services en milieu rural (SMR) dispensé au lycée Jeanne Delanoue, remplacé par le Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT), proposé également par la MFR Le Vallon.
- en septembre 2014 :
 - l'ouverture d'un CAP Maintenance de bâtiments de collectivités (MBC) à Eurespace. Accessible après la 3^e, cette formation en alternance se déroule sur 2 ans (ou sur un an si le jeune est déjà titulaire d'un CAP ou équivalent) et est validée par un diplôme de niveau V (< Bac) ;
 - la fermeture des Bacs professionnels Comptabilité (dispensé aux lycées Europe et La Providence) et Secrétariat (dispensé au lycée La Providence), remplacés par les Bacs professionnels Gestion (dispensé au lycée La Providence) et Gestion-Administration (dispensé au lycée Europe) ;
 - la fermeture du Bac professionnel Services de Proximité et Vie Locale (SPVL) dispensé à la MFR Le Vallon (manque d'effectif).

III.2.4. Des effectifs en hausse

Pour l'année 2016-2017, **3 207 élèves sont inscrits dans la formation professionnelle** (1 640 en formation initiale, 1 558 en formation par alternance et 9 en formation continue). C'est 10 % de plus qu'en 2012-2013.

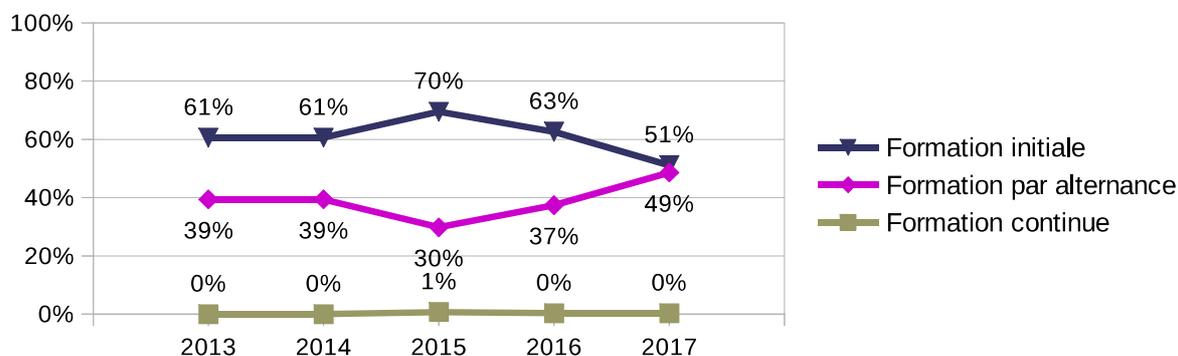
Évolution des effectifs de la formation professionnelle dans l'AdC entre 2013 et 2017



Source : AdC, 2017

Alors que les jeunes en alternance ne représentaient que 39 % des étudiants en 2013, leur proportion n'a cessé d'augmenter pour atteindre quasiment 49 % en 2017. Dans le même temps, la part de jeunes en formation initiale a chuté de 61 à 51 % entre ces deux dates.

**Formation professionnelle sur l'AdC.
Part des effectifs en formation initiale, continue et par alternance entre 2013 et 2017**



Source : AdC, 2017

III.3. L'enseignement supérieur, un modèle tourné vers les cursus professionnalisants

III.3.1. Des établissements concentrés à Cholet

Les 49 formations de l'enseignement supérieur sont dispensées par **12 établissements**, tous situés à Cholet :

- 5 lycées : Fernand Renaudeau et son antenne de la Mode, Europe Robert Schuman (publics), Sainte-Marie, Jeanne Delanoue et La Providence (privés), lesquels accueillent 1 116 étudiants, soit 45 % du total ;
- le Domaine Universitaire du Choletais (DUC), antenne de l'Université d'Angers, lequel accueille 610 étudiants , soit 24 % du total ;
- l'IFSI de Cholet, lequel accueille 223 élèves, soit 9 % du total ;
- Eurespace, lequel accueille 191 étudiants, soit 8 % du total ;
- l'École Supérieure pour l'Innovation et l'Action vers les Métiers de l'Entreprise (ESIAME), antenne de l'École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), laquelle accueille 156 étudiants, soit 6 % du total ;
- le site choletais de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Angers-Cholet, lequel accueille 144 étudiants, soit 6 % du total ;
- l'IRSS de Cholet, lequel accueille 48 étudiants, soit 2 % du total ;
- l'Institut Colbert, antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) des Pays de la Loire et premier centre français de formation supérieure en chaussure-habillement, lequel accueille 15 étudiants, soit 1 % du total.

III.3.2. Des filières liées à la spécialisation économique du territoire

Les **filières de l'enseignement supérieur** les plus représentées sont les suivantes :

- la mode (8 formations pour 322 étudiants) ;
- le droit, les ressources humaines, les finances et la gestion (9 formations pour 439 étudiants) ;
- la santé, les carrières sociales, le médical, le paramédical et les services à la personne (8 formations pour 536 étudiants) ;
- le commerce et la distribution (8 formations pour 287 étudiants) ;
- l'industrie (4 formations pour 133 étudiants).

III.3.3. Des diplômes et formations s'adaptant aux évolutions du marché du travail

Les 12 établissements de l'enseignement supérieur proposent **49 formations**, à savoir :

- 19 formations de niveau II (Bac +3) :
 - 9 Licences professionnelles ;
 - 7 Licences générales ;
 - 1 Bachelor ;
 - 1 Diplôme d'État (DE) ;
 - 1 Certificat d'établissement.
- 25 formations de niveau III (Bac +2) :
 - 23 Brevets de Technicien Supérieur (BTS) ;
 - 1 Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ;
 - 1 Titre professionnel.
- 1 Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ;
- 4 préparations aux concours.

Signalons donc qu'il **n'existe pas de formations Bac +4 et/ou Bac +5**, ce qui est un choix de l'AdC. Les jeunes de l'AdC souhaitant s'orienter vers des formations de niveau I se rendent alors à **Nantes et Angers**, voire à **Poitiers** ou **Tours**.

Lors des dernières années, **certaines formations du supérieur sont apparues, tandis que d'autres ont été transférées ou ont disparu**. On note ainsi :

- en septembre 2014 :
 - l'ouverture d'une double Licence Droit Histoire sur le campus universitaire de Cholet. Accessible aux titulaires d'un Bac général avec une mention bien ou très bien, cette formation à temps plein, unique dans l'Ouest, se déroule sur 3 ans et est validée par un double diplôme de niveau II (Bac +3) ;
 - la fermeture du BTS Commercialisation des produits de la mode dispensé par le Lycée de la Mode (manque d'effectif).
- en septembre 2015 :
 - l'ouverture d'une Licence Commerce et marketing au lycée Sainte-Marie, en partenariat avec le CNAM. Accessible aux titulaires d'un Bac +2 et/ou aux personnes justifiant d'une expérience dans les métiers du commerce et du marketing, cette formation en alternance se déroule sur un an et est validée par un diplôme de niveau II (Bac +3) ;
 - l'ouverture d'un Certificat d'établissement Responsable produit et marketing de mode à l'Institut Colbert. Accessible aux titulaires d'un Bac +2 et/ou aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle dans les métiers de la mode, cette formation à temps plein se déroule sur un an et est validée par un diplôme de niveau II (Bac +3) ;

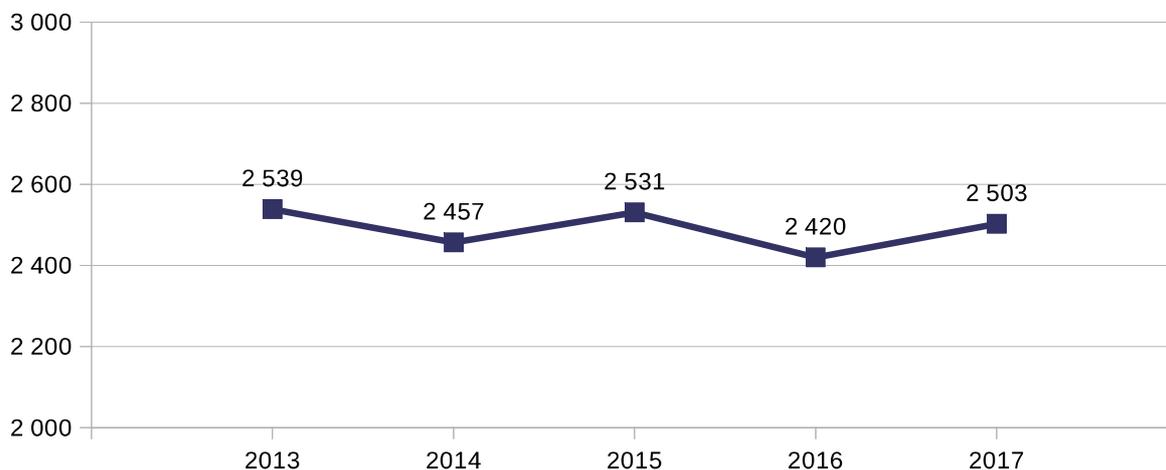
- la fermeture de la Licence Droit, économie et gestion dispensée par le lycée Sainte-Marie (remplacée par la Licence Commerce et marketing) ;
 - la fermeture du BTS Contrôle industriel et régulation automatique (CIRA) dispensé par Eurespace (manque d'effectif) ;
 - le transfert à Angers de deux formations du département Génie Mécanique et Productique (GMP) de l'IUT d'Angers-Cholet, à savoir le DUT Génie Mécanique et Productique (GMP) et la Licence professionnelle Conception et Réalisation de Machines Spéciales (CRMS).
- en septembre 2016 :
- l'ouverture d'un Titre professionnel Gestionnaire d'Unité Commerciale (GUC) à Eurespace. Accessible aux titulaires d'un Bac et/ou aux personnes justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans les métiers de la relation client, cette formation en alternance se déroule sur 2 ans et est validée par un diplôme de niveau III (Bac +2) ;
 - la fermeture de la préparation au concours de masseur-kinésithérapeute dispensée à l'IRSS de Cholet suite à la récente réforme des études en masso-kinésithérapie, qui a supprimé ce concours au profit d'une sélection post-année universitaire.

Signalons également **l'ouverture prochaine, en septembre 2017, d'un Bachelor Gestion de l'innovation dans les entreprises de mode à l'Institut Colbert**. Accessible aux titulaires d'un Bac +2 et/ou aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle dans les métiers de la mode, cette formation à temps plein se déroulera sur un an et sera validée par un diplôme de niveau II (Bac +3).

III.3.4. Des effectifs stables

Pour l'année 2016-2017, **2 503 élèves sont inscrits dans l'enseignement supérieur** (1 494 en formation initiale, 975 en formation par alternance et 34 en formation continue). Depuis 2012-2013, l'effectif est relativement stable.

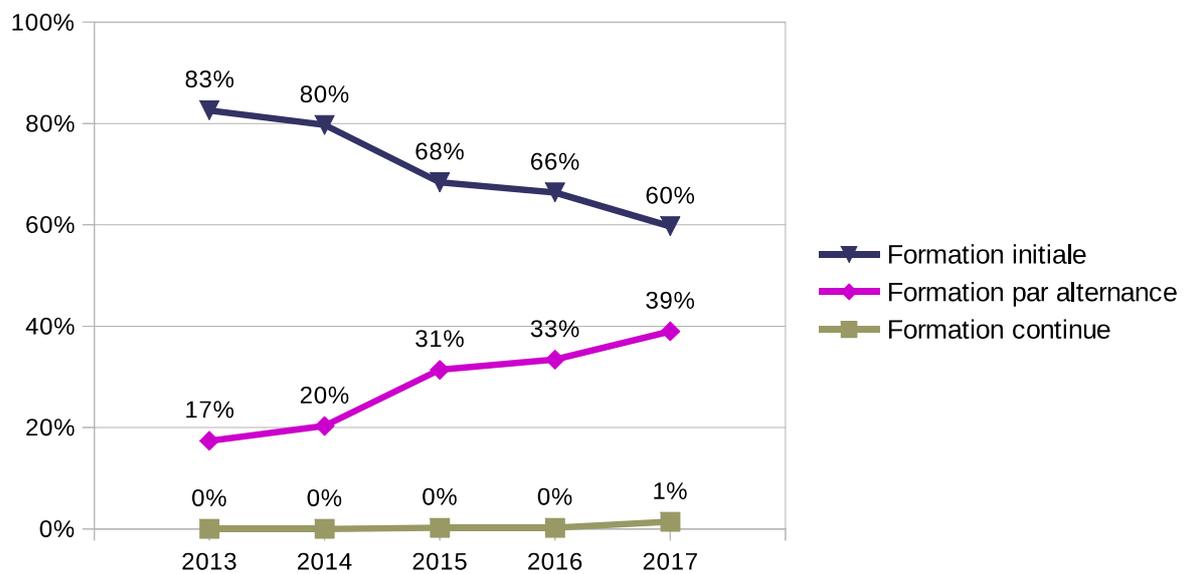
Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans l'AdC entre 2013 et 2017



Source : AdC, 2017

Alors que les étudiants en alternance ne représentaient que 17 % des étudiants en 2013, leur proportion n'a cessé d'augmenter pour atteindre 39 % en 2017. Dans le même temps, la part d'étudiants en formation initiale a chuté de 83 à 60 % entre ces deux dates.

Enseignement supérieur sur l'AdC.
Part des effectifs en formation initiale, par alternance et continue entre 2013 et 2017



Source : AdC, 2017

Synthèse - Enseignement et formation

Des écoliers en maternelle aux étudiants, ce sont **près de 24 000 habitants de l'AdC qui sont scolarisés dans et en dehors des établissements scolaires du territoire** (écoles, collèges, lycées, structures de formation professionnelle et d'enseignement supérieur). **Le niveau de qualification de l'AdC s'élève** au fur et à mesure des années, phénomène qui s'observe également à l'échelle nationale. Ainsi, la part de diplômés de l'enseignement supérieur progresse, tandis que la proportion de non diplômés et de personnes ayant au plus un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) diminue.

En matière d'enseignement primaire, la majorité des communes ou communes déléguées de l'AdC possèdent une école maternelle et élémentaire. Pour les moins peuplées d'entre elles, l'école, quand elle existe, est souvent le dernier service de proximité. Son maintien dans certaines petites communes de l'est du territoire a notamment été permis grâce à la mise en place de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Concernant l'enseignement secondaire, des collèges sont présents à Cholet, Maulévrier, Le May-sur-Èvre et Vihiers et les lycées sont exclusivement situés à Cholet. Les jeunes de l'ouest et du centre de l'AdC sont en majorité scolarisés dans un des lycées choletais, tandis que ceux de l'est se répartissent davantage entre les lycées choletais, le lycée Notre Dame de La Salle-de-Vihiers, voire les lycées saumurois ou angevins. Le maillage des établissements secondaires permet globalement de répondre aux attentes de la population.

Enfin, pour ce qui est de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, l'offre est assez riche et diversifiée. Évolutive, les 125 formations proposées sont notamment liées à la spécialisation économique du territoire dans plusieurs secteurs clés (la mode, le commerce, l'industrie, le bâtiment, etc.). Il est à signaler que de plus en plus de jeunes choisissent l'alternance, vraie plus-value pour l'insertion professionnelle.

Besoins répertoriés - Enseignement et formation

- Promouvoir les enseignements et formations du territoire pour répondre aux besoins des entreprises locales.
- Développer le partenariat entre la filière de la formation et le monde du travail.
- Favoriser le maintien des écoles dans les petites communes.